

LES PAPES

PAR

LE P. MARIN DE BOYLESVE, S. J.

TROISIÈME ÉDITION



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC XCII

LES PAPES



2^e SÉRIE IN-8^e

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LES EXERCICES SPIRITUELS, d'après saint Ignace, 3 in-8° (Haton).
LE BEAU, in-8° (Haton).
PHILOSOPHIE, in-8°, 2^e édition (Lecoffre).
DIEU ET SES ŒUVRES, in-8° (Haton).
JÉSUS-CHRIST ET SON RÈGNE, in-8° (Haton).
LE PAPE ET L'ÉGLISE, in-8° (Haton).
L'ESPRIT-SAINT ET LE DÉCALOGUE, in-8° (Haton).
L'ARSENAL, in-8° (Haton).

LES PAPES, in-12, édition illustrée (Mame).
LUTTES DE L'ÉGLISE, in-12 (Lecoffre).
RÉPONSES AUX OBJECTIONS CONTRE LA PUISSANCE ET L'INFAILLIBILITÉ DU
PAPE, in-12 (Haton).
PROBLÈMES RELIGIEUX ET SOCIAUX, d'après le *Syllabus*, in-8°, 2^e édition,
considérablement augmentée (Haton).
SAINT THOMAS, L'ANGE DE L'ÉCOLE, in-8° (Haton).
LOUIS XIV, BOSSUET, FÉNELON, d'après Joseph de Maistre, in-8° (Haton).

PIÉTÉ

UNE PENSÉE PAR JOUR, in-18, 21^e mille (Haton).
LE CŒUR DE JÉSUS DANS L'INCARNATION, LA RÉDEMPTION ET L'EUCCHARISTIE,
in-18 (Vic et Amat).
JÉSUS, SON CŒUR, SON SANG ET SA FACE ADORABLE, in-18 (Haton).
DÉVOTION AU CŒUR DE JÉSUS AGONISANT, in-18 (Vic et Amat).
LE CŒUR DE JÉSUS D'APRÈS L'ÉVANGILE. — Mois du sacré Cœur, in-32,
3^e édition (Haton).
LA SAINTE VIERGE D'APRÈS L'ÉVANGILE. — Mois de Marie, in-32, 3^e édition
(Haton).
SAINT JOSEPH D'APRÈS L'ÉVANGILE. — Mois de saint Joseph, in-32, 39^e mille
(Haton).
MANUEL DES CONGRÉGATIONS DE LA SAINTE VIERGE, in-32, 6^e édition (Pous-
sielgue).
RECUEIL DE PRIÈRES A L'USAGE DES CONGRÉGATIONS (complément du
Manuel), in-32 (Poussiélgue).
CANTIQUES DES CONGRÉGATIONS DE LA SAINTE VIERGE, in-32, 2^e édition (Pous-
siélgue).
ANNÉE DE MARIE, in-32, 2^e édition (Dillet).
MOIS DE MARIE, REINE DE FRANCE, in-18 (Haton).
NEUVAINA A NOTRE-DAME DE LOURDES, in-32, 6^e édition (Haton).
SAINT JOSEPH, Patron de l'Église, in-18, 4^e édition (Haton).
SAINT JOSEPH, modèle de la vie chrétienne, in-12 (Vic et Amat).
SAINT MICHEL, d'après la Bible et d'après la Tradition, ou MOIS DE SAINT
MICHEL, in-32, 3^e édition (Haton).
SAINT IGNACE (MOIS ET NEUVAINA), in-32, 4^e édition (Vic et Amat).
SAINT LOUIS DE GONZAGUE, six dimanches et neuvaine, in-18 (Haton).
CHANTS ET CANTIQUES, in-18, 3^e édition (Haton).

ÉDUCATION

- PRINCIPES DE LITTÉRATURE, in-12, 11^e édition (Haton).
PRINCIPES DE LITTÉRATURE, à l'usage des jeunes personnes, in-12, 4^e édition (Haton).
RHÉTORIQUE, in-12, 5^e édition (Lecoffre).
LOGIQUE, in-12, 4^e édition (Lecoffre).
PHILOSOPHIE, in-8^o, 2^e édition (Lecoffre).
GUIDE A L'USAGE DES CATÉCHISMES, in-18, 6^e édition (Haton).
PLAN D'ÉTUDES ET DE LECTURE, in-12, 4^e édition (Haton).
APPEL CONTRE L'ESPRIT DU SIÈCLE, in-12 (Lecoffre).
-

THÉÂTRE BIBLIQUE ET CHRÉTIEN

- MOÏSE, in-12 (Haton).
LA FOURNAISE, in-12, 4^e édition (Haton).
LES MACHABÉES, in-12, 3^e édition (Haton).
SAINT LOUIS, in-12, 4^e édition (Haton).
MUSIQUE DES CHŒURS DE SAINT LOUIS, in-8^o (Haton).
LES DEUX ÉTENDARDS, in-12, 4^e édition (Haton).
LA SAINT-BARTHÉLEMY, in-12 (Haton).
LES MEMBRES. — LES SENS. — LES PUISSANCES. — LES PASSIONS, in-1 (Haton).
-

PROPAGANDE

- LE SOLDAT ET L'OUVRIER CHRÉTIEN, in-32, 27^e édition (Haton).
LE DIMANCHE (SANCTIFIEZ), in-32, 13^e mille (Haton).
LA CONFESSION, in-32, 16^e mille (Haton).
ÉTIENNE BOYLESVE ET LES CORPORATIONS, in-18, 2^e édition (Haton).
LA FRANCE AU CŒUR DE JÉSUS, in-18 (Haton).
LA FRANC-MAÇONNERIE, 6^e édition, in-32 (Haton).
LA MAIN DU DIABLE OU LA FRANC-MAÇONNERIE, in-18 (Seguin).
LA MAIN DE DIEU, 9 numéros, in-18 (Haton).
LA RELIGION EN HISTOIRES, 12 numéros, in-18 (Haton).
-

FEUILLES VOLANTES, le cent, 1 franc; *franco*, 1 fr. 25 cent. —
Le mille, 7 francs; *franco*, 8 fr. 50 cent. (Haton).



B. BERTRAND. SC.

Léon XIII.

APPRÉCIATIONS SUR CET OUVRAGE

« Mon Révérend Père, vous poursuivez avec un indomptable courage votre thèse sur le *Règne de Jésus-Christ*, et personne n'a développé avec autant d'ampleur et de succès le : *Oportet autem illum regnare*.

« Votre histoire des *Papes* offre une démonstration saisissante de la vérité que vous avez si justement à cœur de mettre en lumière.

« † L.-E., ÉVÊQUE DE POITIERS. »

« J'ai reçu ici, Wesel, lieu de ma captivité, votre ouvrage intitulé : *les Papes*, et je me suis empressé d'en prendre connaissance. C'est, m'écriai-je plus d'une fois en lisant, c'est la vraie philosophie de l'histoire, qui pourra contrebalancer les efforts infatigables que font les modernes fabricateurs de l'histoire pour pervertir les esprits. Je vous félicite, mon Révérend Père, de votre bel ouvrage, et je lui souhaite tous les succès et toutes les bénédictions.

« † CONRAD MARTIN, ÉVÊQUE DE PADERBORN,
maintenant prisonnier à Wesel. »

Wesel, juillet 1875.

« Ce volume est un type achevé du résumé historique net, précis, doctrinal, lumineux. C'est l'histoire de la royauté de Dieu exercée sur le monde par son Église et par ses Pontifes, et des luttes constantes et acharnées qu'elle a soutenues, depuis la Pentecôte, d'abord contre le paganisme et les persécutions, puis contre les hérésiarques, contre les césars grecs, contre les empereurs teutons et les rois gallicans, etc...

Polybiblion, août 1875. F. de Roquefeuil.

« Dans cet admirable tableau de la Papauté, l'auteur a su tracer à grands traits son règne glorieux et répondre victorieusement à tout ce que la fausse science historique et l'impunité ont inventé contre les Vicaires de Jésus-Christ. Lecture faite de ce cours d'histoire religieuse,

on connaît suffisamment l'action de la Papauté dans le monde; et l'on est armé de pied en cap pour combattre à coup sûr tous les ennemis de l'Église. C'est donc un arsenal... Et en fournissant ainsi des armes invincibles à tous les chrétiens, l'auteur a bien mérité de l'Église et de la Religion.

« P. B. »

« Ramener la science à ses principes fondamentaux, et résumer en quelques pages, de la façon la plus solide et sous la forme la plus saisissante, la solution des grands problèmes qui s'agitent, à notre époque, sur le domaine de la religion, de la philosophie et de l'histoire, tel est le but que poursuit, depuis plusieurs années, le R. P. de Boylesve.

« Le travail historique sur les *Papes* contient, avec le dernier mot des questions historiques les plus agitées, des aperçus si larges sur la vie, la force et la mission de l'Église, qu'ils ravissaient, il y a quelques mois, l'illustre évêque de Poitiers, et que le glorieux captif de Paderborn adressait à l'auteur, du fond de son cachot, les plus vives félicitations.

« P. B. »

« Dans cette galerie, on voit se vérifier à la lettre la promesse du Sauveur : « Tu es Pierre... et contre cette pierre les portes infernales « ne prévaudront pas ; » on voit s'accomplir la redoutable menace de Notre-Seigneur, annonçant à ses ennemis l'inutilité de leurs attaques : « Celui qui tombera sur cette pierre sera brisé, et celui sur lequel « tombera cette pierre sera broyé. »

« Justice est faite en passant de certaines complaisances libérales envers Julien l'Apostat et quelques autres, mais surtout des innombrables agressions de l'école si fidèlement représentée par M. Duruy.

« Dans ce volume on n'apprendra pas toujours les faits proprement dits comme dans un manuel; mais en notant les faits saillants de l'histoire des Papes, on saura en quel sens il faut les juger. Ce sens est toujours très catholique, il n'est pas besoin de le dire : Jésus-Christ est roi; le Pape doit faire régner Jésus-Christ ici-bas, et si quelques Souverains Pontifes ont présenté des exceptions regrettables, on peut dire généralement que les Papes ont été les grands hommes de leur époque. Toujours attaqués, ils ont toujours résisté, et sous ce rapport l'histoire de leurs adversaires peut se résumer en ce mot : Il n'est pas bon de toucher à la Papauté.

« Le récit est vif, les jugements toujours très nets, même dans quelques questions controversées; ainsi l'auteur approuve la révocation de l'édit de Nantes et flétrit le guet-apens de la Saint-Barthélemy, etc. etc. Pour les papes Libère, Honorius, etc., il donne la note exacte en

exposant les faits; toujours il a soin de montrer que les Papes ont été les défenseurs du droit et les vengeurs de l'innocence; que les Papes, lieutenants de Jésus-Christ, ont mission d'instruire les peuples et les rois de tous les temps et de tous les pays. C'est donc un livre de doctrine et d'idées.

« H. de l'É. »

Polybiblion.

« L'illustre scrittore di questo libro, già conosciuto per tante altre opere filosofiche, storiche ed ascetiche, mette in un bel quadro la storia dei Papi, con sagge riflessioni sulla storia dei tempi, assai opportunamente ricordata nell'età che corre. Comincia da Gesù Cristo e del suo diritto di Re, comunicato ai Papi, quindi passa a S. Pietro, ove è bellissima la origine che dà al potere temporale non dai tempi di Carlo Magno o di Costantino, ma dall'uso dei primi fideli di depositare le loro ricchezze, più tardi anche feudi e città ai piedi degli Apostoli, e più del loro Capo, il Romano Pontefice. Molti errori confuta giusta le circostanze, e si ferma con grande saggezza su Gregorio VII, che combatte giustamente Enrico IV; su Bonifazio VIII in santa lotta contra il perfido Filippo il Bello, vero autore del gallicanismo, e sopra il pontificato memorando di Pio IX. È un libro per ogni verso eccellente, pieno di dottrina e scritto con grazia e con brio. »

Sicilia catholica, 19 jun.

Avec l'Église devait commencer le règne immédiat de Jésus-Christ sur la terre. Le Christ, vainqueur par sa mort du serpent; le Christ, rédempteur des hommes, venant régner dans le monde, c'était l'ordre. Mais, comme le triomphe ne doit être complet qu'à la fin, il s'établit immédiatement un contre-ordre, et dès lors commença la lutte de la révolution contre l'Église. Pour bien la comprendre, il faut connaître ce qu'est l'Église, et dans l'Église le Pape.

Avec cette connaissance de l'Église et de la mission des Papes, l'histoire s'explique. Elle est toute dans ce long duel entre la papauté, voulant fonder sur la terre le règne de Jésus-Christ, et le monde rebelle, excité par Satan et appuyé sur les puissances terrestres. La lutte est mêlée d'alternatives à travers lesquelles s'accomplit l'œuvre de la rédemption. Tantôt il y a alliance des Papes et des princes, et tantôt guerre entre eux. Mais toujours le règne de Jésus-Christ s'avance, car les princes et les États coupables de rébellion sont châtiés d'en haut, et l'Évangile étend continuellement son empire.

Dans la suite des tableaux du P. de Boylesve, on voit d'abord, après

a persécution pendant laquelle les trente-deux premiers Papes triomphèrent par le sang de la toute-puissance césarienne, les Papes et les empereurs chrétiens concourir à l'établissement du règne de Jésus-Christ, puis les nations modernes de l'Europe se fonder sous l'influence de la Papauté et persévérer plus ou moins dans leur mission catholique, suivant qu'elles étaient bien ou mal gouvernées, jusqu'à ce que, cédant au progrès de l'esprit du mal, les princes se séparent des Papes. Alors commence l'apostasie des nations, et avec elle le règne de la Révolution installé sur les ruines sans cesse renouvelées des trônes. Il n'y a plus alors qu'un roi debout, le Pape, en qui règne Jésus-Christ. A son tour, la Révolution sera vaincue, et la Papauté aura remporté son dernier triomphe pour le Christ.

Cette synthèse catholique de l'histoire à grands traits est une démonstration par les faits de la divinité et de la royauté du Verbe de Dieu. Les événements le montrent régnant malgré tout, par l'effet d'une omnipotence divine supérieure à toutes les puissances terrestres. A cette vue, le chrétien comprend de quel royaume il fait partie ici-bas et pour quels combats il est né. Personne, comme le disait l'illustre évêque de Poitiers, n'a mieux prouvé, en moins de mots, le *Oportet illum regnare*, que le P. de Boylesve; personne non plus n'inspire mieux le catholicisme militant. On sort de la lecture de ce livre non seulement instruit de la vraie histoire, mais armé pour les combats du Christ, plus fort pour la lutte, plus confiant dans le triomphe.

ARTHUR LOTH.

Univers, 1^{er} mars 1876.

LES PAPES

I

PIERRE — SYLVESTRE

1 — 314

Le Roi. — Jésus est mort. Sur sa croix, au-dessus de sa tête, on peut lire la cause de son supplice : « Jésus Nazaréen, roi des Juifs ; » c'est là son crime : *titulus causæ*.

On l'a écrit en hébreu, en grec, en latin. Ce sont les trois langues qui dominent le monde. L'une est la langue du peuple de Dieu, l'organe des croyants ; l'autre est la langue du peuple qui règne par le génie des sciences et des arts, l'organe de la sagesse humaine ; la troisième est la langue du peuple qui a conquis le monde et qui le gouverne, l'organe de la force humaine.

Les Hébreux par leurs prophètes, les Grecs par leurs sages, les Romains par leurs hommes de guerre, ont étendu leur influence à tout le monde alors connu. Il fallait donc et il suffisait que la royauté de Jésus fût proclamée dans la langue de ces trois peuples.

Le droit divin. — Jésus est déclaré roi des Juifs seulement. Cela suffit en effet, car l'empire universel a été promis aux Juifs. Ce peuple, du reste, est le seul qui puisse prouver authentiquement, et par une succession non interrompue, sa descendance du fils aîné de Noé. Si l'on s'en tient à l'hérédité,

c'est donc parmi les enfants d'Israël qu'il faut choisir le roi universel.

Préfère-t-on la voie de l'élection ? Déjà, dans la Judée, les peuples se sont prononcés ; ils ont voulu faire roi celui qui multipliait le pain pour les nourrir dans le désert.

Princes du monde, laissez aux peuples la liberté de se prononcer. Vous refusez ? C'est en vain. Les peuples choisiront Jésus pour leur chef, et vous les exterminerez plutôt que de les faire renoncer au roi qu'ils ont librement choisi.

Dieu, et il a quelque droit d'intervenir dans le gouvernement des peuples, Dieu s'est prononcé. Il a promis l'empire universel sur toutes les nations, sur toutes les tribus, sur toutes les familles de la terre, à un fils d'Abraham, à un fils de Juda, à un autre Moïse, à un fils de David. Ailleurs, nous avons rassemblé quelques-uns des traits qui annonçaient ce roi universel, et nous avons fait voir qu'ils conviennent à Jésus et à Jésus seul. Donc il faut qu'il règne.

Du reste, il a gagné sa couronne, son sceptre, sa pourpre et son trône. Des soldats romains ont placé sur sa tête une couronne d'épines, dans sa main un roseau, sur ses épaules un lambeau de pourpre ; ils l'ont cloué sur la croix. Il ne lui en faut pas davantage. Ces épines qui le couronnent seront les rayons de sa gloire, ce roseau dans sa main sera plus fort que tous les sceptres, cette pourpre sera teinte d'un sang qui vaut plus que le monde, cette croix sera son trône et son autel.

Le représentant de la plus haute puissance qui existe alors, le ministre du dernier empire universel, Ponce Pilate, a reconnu que, même dans ce triste appareil, Jésus est le roi, et il l'a proclamé en présence des Juifs : *Ecce rex vester* : « Voici votre roi. » Que ce fût par dérision ou avec intention, peu nous importe. Souvent les politiques du monde prophétisent sans le savoir ; plus souvent encore ils servent, sans le vouloir, le triomphe de ceux qu'ils s'imaginent renverser. Pilate livre Jésus à la fureur des Juifs ; il livre le Juste à la croix : la croix sera le trône du souverain universel, la croix sera l'étendard du conquérant nouveau.

La mission. — Roi par le droit de sa naissance divine et humaine, Roi par le droit de l'élection divine et humaine, Roi par le droit de la conquête, mais d'une conquête dont personne ne partage avec lui les périls, les travaux, les combats et la gloire, mais d'une conquête qui lui a coûté tout son sang,

Jésus rassemble autour de lui ceux qu'il a choisis pour achever son œuvre. Écoutons-le : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc, en vertu de ce droit souverain, universel, absolu, allez, enseignez toutes les nations, et les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai chargé de leur enjoindre. Prêchez la bonne nouvelle de mon règne à toute créature. Vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, et jusqu'aux extrémités de la terre. Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné.*

Il a dit, et, sûr du triomphe, il monte aux cieux, laissant à ses lieutenants l'honneur de lui conquérir le monde.

Les Apôtres sont partis. Pierre les commandait ; il les envoyait, il les dispersait sur la face du globe, ou plutôt il leur distribuait les nations. Pour lui, il se réservait la capitale du monde.

Les Papes. — La série des papes va se dérouler sous nos yeux ; on verra une fois de plus que l'établissement du règne de Jésus-Christ n'est pas seulement un fait humain, et qu'il ne s'explique point par un progrès naturel.

Mais, en cherchant à faire ressortir le concours de l'intervention divine, prenons garde de nier le concours de l'intervention humaine. Dieu n'est pas jaloux, car il est le grand par excellence. S'il réclame la gloire principale de son œuvre, il veut que chacun ait la part qui lui doit revenir. C'est Dieu qui a établi l'Église, mais il l'a établie par les hommes ; c'est Dieu qui a vaincu le monde, mais il a vaincu les méchants par les bons ; c'est Dieu qui a renversé les portes infernales, mais il s'est servi des hommes pour les briser.

Ailleurs nous avons considéré le pape en général, nous avons vu ce qu'il doit être d'après l'institution divine. Mais les papes réalisèrent-ils l'idéal du divin instituteur ? furent-ils à la hauteur de leur mission ? usèrent-ils dignement de ce pouvoir surhumain qui leur a été conféré sur toutes les nations ? en un mot, furent-ils de fait ce qu'ils devaient être, les premiers hommes du monde ?

Il peut se rencontrer des exceptions. Il faut même qu'il y en ait. Les papes sont hommes, et Jésus-Christ tient à laisser entrevoir la toute-puissance de son intervention, qui jamais n'apparaît avec plus d'évidence que dans ces moments difficiles

où le pilote, chargé de diriger la barque de l'Église, se montre incapable ou indigne. L'exception se présentera donc; mais ce sera l'exception, et l'histoire, dans son ensemble, ne sera qu'une application de la règle. Or la règle est que les papes soient généralement les grands hommes de leur époque.

Le grand homme. — Qu'est-ce qu'un grand homme? Les peuples n'accordent pas ce titre aussi facilement qu'on le pense. On compte peu d'hommes fameux, et pourtant ils font foule, comparés aux grands hommes. J'appelle grand l'homme supérieur, l'homme sublime.

On peut être sublime par l'intelligence, mais cela ne suffit pas. Lucifer fut supérieur et sublime par l'intelligence; il n'est pas grand parmi les anges, il ne l'est que parmi les démons; il n'est pas supérieur dans les cieux, il ne l'est qu'aux enfers, et c'est ce qui le met au dernier rang dans l'échelle des êtres, c'est ce qui le fixe au fond de l'abîme, c'est ce qui en fait l'inférieur par excellence et le dernier de tous les esprits.

Parmi les hommes, on accorde communément la supériorité intellectuelle aux philosophes; à ce titre, saint Augustin et saint Thomas tiennent le premier rang dans le monde doctrinal. Cependant quels sont, sous le rapport de l'intelligence, les hommes le plus universellement maudits et le plus justement flétris? Ce sont précisément des philosophes, mais des philosophes devenus sophistes. Dieu leur avait donné le génie, ils l'ont prostitué au service de l'erreur. La profondeur de la chute a été en proportion de la hauteur de l'intelligence.

Il n'en reste pas moins vrai que, pour constituer un grand homme, la supériorité de l'esprit est nécessaire. Mais à cette sublimité il faut ajouter quelque chose. Ce qui fait le grand homme, c'est un grand cœur. Mais souvent le vulgaire confond avec la magnanimité ce qui n'en est que l'apparence. Telles sont l'audace et la fierté: l'audace qui se rit des obstacles, et la fierté qui dédaigne et les hommes et les choses. L'orgueil aime à emprunter les dehors de la grandeur d'âme; mais il n'est rien de si contraire à la grandeur d'âme que l'orgueil. Le superbe ne vit que pour lui-même; il ne sort pas de lui-même, il ne pense qu'à lui-même, il n'aime que lui-même, il ne jouit que de lui-même. Que peut-on concevoir de plus petit et de plus étroit?

Un grand cœur est comme celui de saint Paul, il est vaste comme le monde: *Cor Pauli, cor mundi.*

Ce que doit être le Pape. — Tel doit être le cœur d'un Pape, dont la mission est d'embrasser tous les hommes et toutes les nations. Ajoutez-y une intelligence assez haute, assez sûre, assez lumineuse pour dominer tous les esprits, pour guider,



Jésus-Christ donne à saint Pierre les clefs du Ciel.

régir, et au besoin corriger, et, s'il le faut, briser les élans du génie qui s'égaré, vous aurez l'idéal du chef de l'Église.

Il est vrai qu'une supériorité de ce genre est humainement impossible. Aussi n'exige-t-on pas que, par l'esprit et par le savoir, le Pape soit le premier homme de son temps ; ce que

l'on demande, c'est que, certain comme il est de son infailibilité en matière de foi, il ne redoute, dans l'ordre intellectuel et scientifique, ni l'éclat du génie ni le prestige de la science, et que, dans l'ordre moral, il ne craigne aucun pouvoir, pas plus celui de la force que celui de la ruse, pas plus celui des armes que celui de la politique, pas plus celui des rois que celui des peuples.

Le Pape doit être roi : roi des temps, roi des nations, roi de droit divin, comme Jésus-Christ, dont il est le vicaire et le lieutenant. Qu'il domine donc et qu'il ne soit dominé par personne ; qu'il gouverne et qu'il ne se laisse gouverner par aucune influence ; en un mot, il faut qu'il règne, car c'est par lui que Jésus-Christ règne ici-bas : *Oportet autem illum regnare.*

Inaccessible aux menaces comme aux promesses, impassible, indifférent pour tout ce que le monde appelle les biens ou les maux ; libre jusque dans les fers, indépendant jusque sur le trône ; aussi serein, aussi calme, aussi tranquille dans les embarras de l'opulence que dans les angoisses de la détresse ; sublime par la pensée, sublime par la vie, comme il l'est par le rang, qu'il s'élève au-dessus des passions et des intérêts humains, et qu'au milieu des fureurs il soit comme le roc au milieu de la tempête : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ; et portæ inferi non prævalent adversus eam* : tel doit être le Pape.

Ce qu'ont été les Papes. — L'histoire répond-elle à cette idée ? Est-il vrai que, en prenant l'ensemble des Papes, la suprématie leur ait appartenu en fait comme en droit, et que, supérieurs aux siècles et aux peuples, ils aient réellement mené l'humanité et gouverné le mouvement des esprits et des cœurs, depuis que leur main a saisi le gouvernail d'une Église qui, par cela seul qu'elle se déclare catholique, doit donner le branle au monde et en dominer toutes les forces et toutes les puissances ?

Oui, l'histoire l'atteste, les Papes, à peu d'exception près, ont dominé le monde et l'ont gouverné.

C'est un fait que la voix des siècles ne cesse de redire comme un avertissement solennel. O vous qui prétendriez vous opposer à l'influence, au pouvoir et à l'action des Papes, prenez-y garde. Toute puissance qui s'élève contre l'Église est une porte infernale : *portæ inferi*. C'est le souffle infernal qui

vous meut et qui vous pousse. Prenez garde ; quelque haut, quelque fier que soit votre élan, vous n'êtes qu'un flot ; le Pape est le roc, n'y touchez pas.

N'y touchez pas ; ces deux mots résument l'histoire entière de la Papauté.

Pierre. — Commençons par saint Pierre. Nous ne reviendrons pas sur les circonstances du pontificat de Pierre, pour en tirer des arguments en faveur de sa suprématie. Nous l'avons fait en traitant du Pape en général. Il ne nous reste qu'à résumer les faits principaux du règne de ce premier vicaire de Jésus-Christ.

Après l'Ascension triomphale du Maître, le Prince des Apôtres prend le gouvernement de l'Église. Il ordonne de procéder à l'élection d'un témoin pour remplacer, parmi les douze, le traître Judas.

Au jour de la Pentecôte, il est le premier à proclamer le règne universel de Jésus. Trois mille hommes se rangent sous son drapeau.

Le premier miracle qui ouvre les Actes des Apôtres s'opère à la voix de saint Pierre, qui s'empresse de profiter du concours et de l'étonnement de la multitude pour répéter l'annonce solennelle du règne de son Maître. Le peuple écoutait, lorsque surviennent les chefs de la synagogue ; ils mettent la main sur Pierre et sur Jean, qui l'accompagnait, et les jettent en prison. Mais on n'emprisonne pas la grâce : cinq mille hommes se rendent et croient en Jésus-Christ.

Le conseil. — Le premier, Pierre a l'insigne honneur d'être cité à la barre du premier conseil antichrétien. Il est le premier appelé à rendre compte aux puissances du monde de l'étonnant pouvoir qu'il exerce sans leur permission préalable et sans autre autorisation que l'ordre donné par Jésus-Christ.

Rien ne manque à la solennité de l'interrogatoire. Les princes, les anciens, les scribes se sont rassemblés à Jérusalem. (*Actes des Apôtres*, ch. iv.) A leur tête se montrent Anne, prince des prêtres, — celui qui a laissé souffleter Jésus par un valet, lorsque, confondu lui-même par la sagesse de la réponse, il ne savait que répliquer, — et Caïphe, — celui qui a déclaré Jésus digne de mort : *Reus est mortis*, — d'autres encore, et tous ceux qui étaient de race sacerdotale.

Pierre traverse cette même cour peut-être où quelques

semaines avant il pâlisait à la voix d'une servante, et jurait par trois fois ne pas même connaître Jésus. Aujourd'hui quelle différence ! Ce n'est pas devant une femme et quelques valets qu'il va comparaître. Le voici seul avec Jean, debout, prisonnier, accusé, en présence de la très puissante et très redoutable assemblée de tous les ennemis de son Maître. Mais il ne pâlit plus, il ne tremble pas ; calme et ferme, il attend.

L'interrogatoire. — L'interrogatoire commence : « Par quel pouvoir, en quel nom avez-vous fait cela, vous ? » Remarquez ce *vos*, « vous, » jeté à la face de ces deux pauvres pêcheurs galiléens, avec un mépris dédaigneux ! Mais que leur reprochez-vous ? Qu'ont-ils fait ? *Hoc*, « cela. » Expliquez-vous, puissants de la terre. Qu'est-ce donc que CELA, HOC, pour que vous n'osiez le désigner plus clairement et l'appeler par son nom ?

Auriez-vous peur de CELA ? *Fecistis hoc, vos ?* CELA, c'est la subite guérison du boiteux ; CELA, c'est le miracle, mais un miracle qui gêne !

Écoutons la réponse. Elle sera aussi nette, aussi ferme que la question a été vague et timide.

Alors étant rempli de l'Esprit-Saint, Pierre leur dit : « Princes du peuple, et vous, anciens, écoutez ! » Ce début est solennel. Pour en bien entendre la force et la majesté, rappelons encore la situation de Pierre et de Jean. Ce sont deux pauvres pêcheurs ; ils sont prisonniers, accusés, debout en face des plus hautes puissances de la nation.

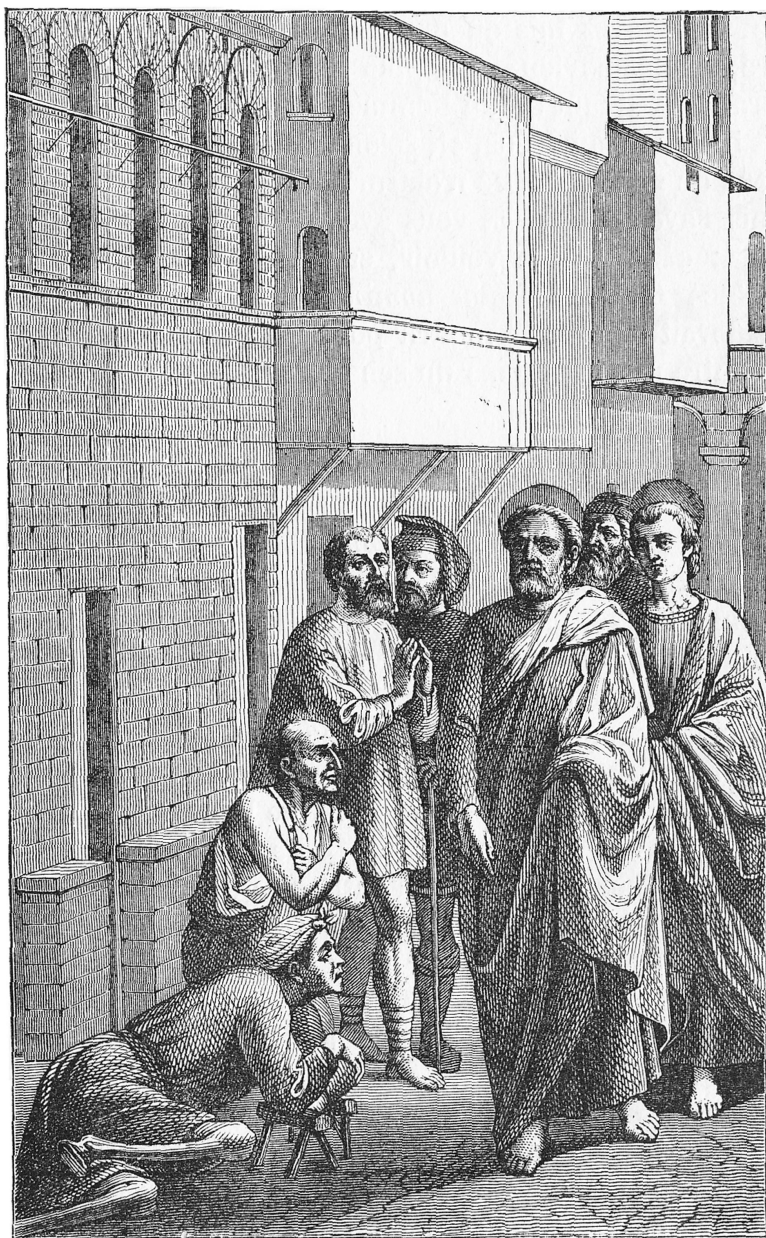
Et cependant Pierre prend déjà ce ton d'autorité suprême que ses successeurs soutiendront jusqu'à la fin, en présence des rois les plus superbes et les plus menaçants aussi bien qu'en face des peuples les plus fiers et les plus indomptés.

Entendez, Anne et Caïphe, entendez la voix du disciple de celui que vous avez souffleté par la main de vos valets et que vous avez fait crucifier par vos bourreaux ; écoutez la leçon que va vous faire un simple pêcheur !

La réponse. — « Si, en ce jour, nous sommes cités en justice pour avoir fait du bien à un infirme, si c'est un crime de guérir un boiteux sans votre autorisation, sachez-le, vous d'abord, et qu'avec vous tout Israël le sache, c'est au nom du Seigneur Jésus-Christ le Nazaréen, que vous avez crucifié, mais que Dieu a ressuscité d'entre les morts ; c'est en ce nom que cet

homme se tient devant vous droit et ferme. Ce Jésus est la pierre que vous avez rejetée de l'édifice. »

Dans vos profonds calculs vous avez craint que les Romains



Saint Pierre et saint Jean guérissant un boiteux.

ne vissent rayer votre nation de la liste des peuples. La raison de votre frayeur était précisément le concours qui se faisait autour de Jésus. Vous avez eu peur qu'il ne devint roi et que

sa royauté n'inquiétât les Césars romains. Vous le disiez du moins ; mais ce n'était qu'un prétexte. Vous étiez jaloux de la popularité de Jésus, et furieux de voir votre autorité disparaître devant celle de Jésus. Voulant cacher le dépit de votre haine, vous avez mis en avant le bien public. Votre grand prêtre, le plus envieux et le plus inquiet de tous, a prononcé cet oracle : « Il faut qu'un homme meure pour le peuple. »

Cet homme était Jésus, et, selon vous, il devait être crucifié, de peur que son autorité n'alarmât les Romains.

Vous l'avez dit. — Et vous avez parlé mieux que vous ne pensiez ; car, sans le vouloir, sans le savoir, vous avez été prophète : *Expediit unum hominem mori pro populo*. Oui, Jésus devait mourir, et mourir pour le peuple, mais pour une toute autre raison et dans un sens bien différent du vôtre.

La Pierre angulaire. — Vous avez voulu construire l'édifice social sans Jésus, vous vous êtes trompés. *Hic est lapis qui reprobatus est a vobis ædificantibus*. Cette pierre réprouvée de vous, architectes inhabiles, est devenue la tête de l'angle. Désormais il n'est pas d'autre personnage sur qui les nations, comme les simples particuliers, puissent fonder leur salut.

A vous entendre, vous redoutiez la puissance romaine. Cependant, pour perdre Jésus, vous avez déclaré que vous n'aviez pas d'autre roi que César. Qu'importe à l'ambitieux le salut et la liberté de son pays ? Lorsque Pilate, vous montrant Jésus, disait : « Voici votre roi, » *Ecce rex vester*, vous avez répondu : « Nous n'avons pas d'autre roi que César, » *Non habemus regem nisi Cæsarem*. Comme vous le dites, vous n'en aurez pas d'autre. Un César vous dissipera, un autre vous effacera de la liste des peuples. « Car il n'a pas été donné aux hommes, sous les cieux, d'autre nom que celui de Jésus qui puisse les sauver. »

Les paroles que nous venons de commenter contiennent les leçons de la plus haute et de la plus profonde sagesse. Et ce n'est pas seulement aux grands d'alors que Pierre fait la leçon. Lieutenant de Jésus-Christ, prince des Apôtres, vicaire du Roi des rois, Pierre a mission d'instruire les peuples et les rois de tous les temps et de tous les pays. Mais n'anticipons point.

L'embarras. — Étonnés d'entendre un pêcheur galiléen parler en maître, et au nom d'un roi souverain de tous les peuples

qui sont sous le ciel : *Nec enim aliud nomen est sub caelo datum hominibus* ; ayant appris que Pierre et Jean, qui parlaient si bien et de si haut, n'étaient que des hommes sans études, sans lettres, des gens simples ; les reconnaissant pour avoir été avec Jésus ; voyant, d'autre part, debout avec eux, ce boiteux guéri d'un seul mot, les princes des prêtres n'eurent rien à répliquer : *NIHIL POTERANT CONTRADICERE*.

Les Apôtres reçurent ordre de sortir de l'assemblée, et les sages entrèrent en délibération.

Assistons à ce conseil de la Judée. C'est le premier du genre. Il servira de type à bien d'autres. Que ferons-nous à ces hommes ? — Traduisez : Que ferons-nous à ces chrétiens ? diront les Césars romains. — Solution : Torturons, égorgions. — Résultat : Vous avez fait des martyrs, ce qui veut dire des témoins.

A la voix des Galiléens, un miracle évident s'est opéré. Et quel miracle ? La guérison de ce boiteux ?

Élevez plus haut vos pensées, il est un miracle plus surprenant. L'autorité de l'Église, la puissance des Papes, la sainteté des évêques, des prêtres, des fidèles dignes de ce nom, que de faits notoires, que de signes évidents de la divinité de cette même Église ! Sa durée seule, en dépit de tant de complots ourdis contre elle par la violence et par la fraude, est un miracle patent et incontestable. L'univers en est témoin. C'est manifeste : *Manifestum est* ; et nous ne pouvons le nier, *et non possumus negare*.

Que faire ? Contre la vérité, et contre une vérité notoire et reconnue de tous, que faire ? Empêchons cette Église de se répandre dans le peuple ; ne souffrons pas que cette doctrine s'étende et devienne populaire ; menaçons Pierre et Jean, menaçons le Pape, les évêques, les prêtres, les fidèles, effrayons-les : *Comminemur eis*.

Défense de parler. — Étouffer par le silence la vérité qu'on ne peut nier, telle fut la solution du premier conseil tenu contre le premier Pape. Les conseils des persécuteurs anciens et modernes n'ont pas encore surpassé ce premier effort de la politique.

Les sages de la Judée rappellent Pierre et Jean. On leur défend de parler, de dire un mot : *Ne omnino loquerentur*. On leur défend d'enseigner au nom de Jésus : *Neque docerent in nomine Jesu*. Fort bien. Mais le Maître a dit : « Allez, euntes,

docete omnes gentes, enseignez toutes les nations, » les Juifs comme les Grecs, les Romains comme les Scythes et les Germains.

Aussi Pierre et Jean ont répondu : « Jugez vous-mêmes s'il est juste, en la présence de Dieu, de vous écouter plutôt que Dieu. Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et ce que nous avons entendu : » *Non possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.*

Défendez, menacez, frappez, exilez, massacrez, vous le pouvez. Mais nous, nous taire ? Nous ne pouvons pas : *Non possumus.*

Singulière impuissance, contre laquelle tous les édits des Césars, toutes les assemblées des peuples, tous les conseils des rois, tous les congrès des nations se trouveront trop faibles ! Singulière impuissance, contre laquelle viendront se briser tous les glaives, depuis la maîtresse épée du peuple-roi jusqu'au sabre insolent de l'homme de la Révolution !

Le conseil de la Judée voudrait sévir, mais ce premier Pape est déjà trop populaire. On se contente de réitérer la menace. C'est l'unique réponse à la déclaration si respectueuse, mais si juste et si ferme, des Apôtres Pierre et Jean : *At illi comminantes dimiserunt eos.*

La question était de savoir ce qu'on leur ferait : *Quid faciemus hominibus istis ?* La solution est qu'ils ne savent que leur faire. O imbécillité ! ô confusion des politiques et des sages du monde ! ô faiblesse et timidité des forts et des puissants ! La peur les saisit, *propter populum.*

L'Église grandit. — Le nombre des croyants s'augmente, le royaume de Jésus-Christ se forme, la société nouvelle s'organise, et dans son gouvernement elle se montre indépendante de tout pouvoir étranger.

A mesure que le christianisme se développe et s'étend, son esprit domine et pénètre ceux qui l'embrassent. La multitude des croyants n'a qu'un cœur et qu'une âme. (*Act.*, iv, 32.)

Entre eux tout est commun. Ils ne parlent pas de prendre le bien d'autrui, comme les prédicateurs du communisme et du socialisme moderne ; mais ils donnent eux-mêmes ce qu'ils possèdent. Parmi eux il n'y avait pas de pauvres. (*Act.*, iv, 34.) Libres dès lors, et indépendants au plus fort de la persécution, ils vendaient leurs biens et en apportaient le prix, non au gouvernement de la Judée, non aux pieds de Caïphe, d'Hérode

ou de Pilate, mais aux pieds des Apôtres. Puis la distribution se faisait à chacun selon son besoin.

Le temporel. — On se fatigue à chercher l'origine du pouvoir temporel des Papes. On interroge l'histoire, on remonte aux donations de Constantin, de Pépin et de Charlemagne. Il faut remonter plus haut. C'est au trente-cinquième verset du quatrième chapitre des *Actes* que se trouve la donation et l'acceptation première du domaine temporel du Pape et de l'Église.

Parmi les premiers chrétiens, il y avait des pauvres et des riches. Un grand nombre de ces derniers, tous même ou presque tous, *quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant*, remirent aux Apôtres la libre disposition des sommes qu'ils avaient retirées de la vente de leurs biens.

Plus tard on verra entrer dans l'Église de riches propriétaires, des princes, des rois. Ils offriront au Chef de la société chrétienne, en échange des biens spirituels, une partie de leurs opulents domaines.

Les Papes disposeront de ces terres et de ces villes avec la même indépendance et la même souveraineté que Pierre, lorsqu'il disposait de l'argent donné par les premiers fidèles. Ainsi viendra un temps où le successeur du pêcheur galiléen se trouvera, comme Pape, maître de tout un pays et souverain de tout un peuple.

Vous ne reconnaissez à personne, à aucun peuple, à aucun roi, le droit de vous enlever cette maison, ce territoire que vous avez reçu de vos pères. Et qui donc aurait le droit de ravir au Pape les cités et les terres qu'il a reçues de la charité des riches chrétiens? C'est un droit sacré. N'y touchez pas!

Ananie et Saphire. — Un chrétien nommé Ananie, d'accord avec sa femme Saphire, vendit sa terre, retint une partie du prix de cette vente, et vint déposer le reste aux pieds des Apôtres.

Pierre lui dit: « Ananie, pourquoi, cédant aux suggestions de Satan, as-tu osé mentir au Saint-Esprit, et retenir une partie du prix de la terre? Ne pouvais-tu pas garder ton bien, et même, après l'avoir vendu, n'en étais-tu pas le maître? Ce n'est pas aux hommes que tu as menti, mais à Dieu. »
A ces mots, Ananie tombe et meurt. (*Actes*, v.)

Quel est le crime de cet homme? Le mensonge? Non; le

mensonge, abstraction faite des circonstances, est de sa nature un péché véniel, et ne semble pas mériter un châtement si exemplaire.

Serait-ce d'avoir retenu une partie de son bien ? Non; Pierre lui déclare qu'il était libre de garder le tout.

Quel est donc le crime qui a mérité à ce malheureux une si soudaine et si terrible mort ? C'est que, feignant de tout offrir, il retient une partie, et qu'en reprenant partiellement ce qu'il est censé donner en entier, il ment à l'Esprit-Saint et se rend coupable de fraude envers Dieu même.

Et puis l'on s'étonne de voir les Papes fulminer l'anathème et l'excommunication contre ceux qui osent porter une main sacrilège sur des biens consacrés à Jésus-Christ même, en la personne de son Vicaire. Ananie et Saphire avaient repris ou retenu un bien qui, du moins avant leur résolution de tout donner, leur avait appartenu ; les spoliateurs des biens ecclésiastiques s'adjugent ce qui jamais ne leur appartient.

Le droit de vie et de mort. — La Providence a montré, dans la personne de saint Pierre, le type de tous les Papes, et dans sa conduite la règle que tous devront garder. Des hommes se scandalisent de voir aux mains du Père des fidèles le droit de vie et de mort. Ces mêmes hommes toutefois ne songent pas à contester au Pape le droit de lier et de délier les consciences, de retenir ou de remettre les péchés, d'ouvrir le ciel ou de le fermer. Pourquoi celui qui peut plus ne pourrait-il pas moins ? Pourquoi celui qui a reçu de Dieu le droit de vie et de mort éternelle n'aurait-il pas reçu aussi ce qui est infiniment moins, le droit de vie et de mort temporelle ?

A la voix de Pierre, Ananie et Saphire sont frappés de mort. Ce que Dieu fait par lui-même, il peut le faire par d'autres. La sévérité divine autorise et justifie celle des hommes auxquels il a confié sa puissance. Ce n'est pas sans cause que le prince porte le glaive. Pourquoi, seule, l'Église aurait-elle le privilège de ne pouvoir se défendre contre les sacrilèges qui prétendent la dépouiller et l'anéantir ? Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur le double glaive du Pape-Roi.

L'arrestation. — Cependant, le nombre des chrétiens croissant toujours, le Prince des prêtres et tous ses adhérents furent remplis de zèle, *repleti sunt zelo*. (Actes, v, 17.) Les Apôtres sont jetés en prison. Mais l'ange du Seigneur les en

tire et leur ordonne de reprendre la liberté de leur parole. Ils obéissent, se rendent au temple et enseignent : *et docebant*.

C'était le matin. Le Prince des prêtres, après avoir convoqué l'assemblée et tous les anciens du peuple, envoie chercher les prisonniers. Les officiers reviennent, disant : « Nous avons trouvé la prison bien fermée et les gardes aux portes ; mais, ayant ouvert, nous n'avons trouvé personne. » Que l'on juge de la stupeur et de l'embarras des magistrats et des princes des prêtres. Ils en étaient encore à chercher, quand survint un messager qui leur dit : « Voici que les gens que vous avez mis en prison sont dans le temple, debout et enseignant le peuple. »

Chez les Juifs et chez les païens, les puissants promettaient au peuple du pain et la liberté ; ils ne lui donnaient pas de pain, et ils le traitaient comme un troupeau d'esclaves. Les Apôtres promettent moins sur la terre, mais ils annoncent un royaume où les pauvres seront rois. Aussi le peuple écoutait les Apôtres.

Les méchants ne sont hardis qu'à la condition d'être les plus forts. Les satellites du conseil de la Judée craignirent de se faire lapider par le peuple. Ils mirent la main sur les Apôtres, mais avec tous les dehors de la modération.

Encore l'interrogatoire. — Il me semble voir les douze Apôtres, presque tous simples bateliers du lac de Génézareth, Galiléens pauvres, sans études, sans habitude du monde et surtout des grands du monde ; je les vois debout, au milieu de la plus imposante assemblée de Jérusalem : *Et cum adducissent illos, statuerunt in concilio*.

Le prince des prêtres, le très redouté Caïphe, procède à l'interrogatoire. « Nous vous avons formellement ordonné de ne plus enseigner en ce nom : *præcipiendo præcepimus vobis*. »

Bientôt les Césars païens renouvelleront la défense. Mais, hélas ! jusqu'à la fin des siècles ce sera toujours à recommencer.

« Et voici, poursuit Caïphe, que vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine. » — Ils feront mieux ; encore un peu, ils en rempliront l'univers ; et tous les princes, tous les légistes, se succéderont en vain contre ces douze ignorants.

« Et vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme ! » — Ne l'avez-vous pas dit vous-mêmes : Que son sang retombe sur nous et sur nos fils !

Après l'admonestation foudroyante du grand prêtre, qui ne s'imaginerait les Galiléens interdits, pâles et tremblants ? Ne sont-ils pas surpris en flagrant délit de contravention aux défenses les plus formelles ? Quelle excuse présenter, et surtout comment échapper à ce dernier reproche, qui justifie si complètement la fureur des chefs de la nation : « Vous voulez nous rendre responsables du sang de cet homme ? » Plus la chose est évidente, et plus il est dangereux de la mettre en lumière.

Encore la réponse. — Le Prince des prêtres de la loi nouvelle va répondre au prince des prêtres de la loi ancienne. Pierre évidemment n'entend pas le premier mot des secrets de la politique et des souplesses de la diplomatie. Son exorde est un chef-d'œuvre d'imprudance, un prodige de simplicité, mais d'une simplicité et d'une imprudence qui, s'élevant jusqu'au sublime, retombe comme la foudre sur la tête de l'assemblée décide : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Vous attendiez des excuses, des faux-fuyants, des promesses pour l'avenir. Rien de cela. On vous accorde tout ce que vous avez affirmé. Vos accusations sont irréfutables. Et non seulement Pierre avoue, par cela seul qu'il ne le nie pas, que les Apôtres ont désobéi et qu'ils ont enseigné malgré la défense ; mais, devant Caïphe lui-même et son conseil, Pierre enseigne ce qu'il enseigne devant le peuple : « Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que vous avez tué et crucifié, *quem vos intermistis suspendentes in ligno.* »

On en convient, vous l'entendez, et vous ne l'aviez que trop compris, c'est sur vous que l'on fait retomber le sang de cet homme.

Mais ce Jésus que vous avez crucifié, Dieu l'a exalté : *Hunc principem et salvatorem Deus exaltavit* ; il l'a établi le Prince et le Sauveur des peuples.

Fureur et impuissance. — Il est difficile de se faire une idée de la rage qui saisit le méchant, lorsqu'il rencontre enfin la résistance de la vérité et du droit. Rien ne le déconcerte comme ce calme impassible du juste qui, aux promesses les plus habiles et aux menaces les plus terribles, ne sait opposer que cette tranquille et solennelle réponse : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

En présence de ce fait, si désespérant pour les projets infernaux : *Deus suscitavit Jesum, quem vos interemistis*, celui que vous avez tué, Dieu l'a ressuscité ; l'œuvre que vous avez détruite, Dieu l'a rétablie ; le Pape que vous avez renversé, Dieu l'a relevé, les persécuteurs se sentent comme mis en pièces et disséqués : *Hæc cum audissent, dissecabantur*. Réduits à l'impuissance de répondre, il ne leur reste que l'argument de la force brutale : Tuons-les, puisque nous ne pouvons ni les confondre ni leur imposer silence : *Et cogitabant interficere illos*.

Mais cette fois, dans ce conseil de furieux, il se trouva un homme calme et sage dont l'autorité put faire prévaloir un avis raisonnable. « Ou cette œuvre est des hommes, dit Gamaliel, ou bien elle est de Dieu. Si c'est une œuvre humaine, elle périra d'elle-même. *Si est ex hominibus consilium hoc aut opus, dissolvetur*. Mais si elle vient de Dieu, prenez garde, vous n'en viendrez pas à bout ; c'est contre Dieu même que vous combattrez. » Ce dilemme suspendit l'arrêt de mort : on se contenta de flageller les Apôtres. C'était toutefois un progrès dans la voie de la répression. Aux menaces de la première entrevue succédaient les coups.

La persécution est ouverte. Les Apôtres font ce que feront les chrétiens jusqu'à la fin des temps. Malgré la défense, malgré la menace, malgré les coups, ils continuent d'enseigner et d'annoncer le règne de Jésus. *Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos, docentes et evangelizantes Christum Jesum*.

Aussi bientôt, voyant l'inutilité des prohibitions et des décrets, des menaces et des fouets, le conseil se décide à faire un exemple. Étienne a confondu les sophistes de la Synagogue, il est lapidé ; les fidèles sont dispersés.

Alors, tel qu'un vigilant capitaine, Pierre se multiplie pour soutenir les soldats de la croix. On le voit partout, corrigeant, réprimant, animant, enrôlant les nouveaux chrétiens : *Petrus dum pertransiret universos*. (*Actes*, IX, 32.) Là, il maudit ce Simon qui, par le trafic sacrilège des choses saintes, devait laisser son nom au crime abominable de la *simonie*. Ici, sur un ordre exprès de Dieu, il reçoit sous son étendard les pré-mices des Gentils appelés à remplacer les Juifs déicides.

Caïphe et la Synagogue disparaissent de l'histoire. C'était pour conserver leur pouvoir sur le peuple qu'ils avaient crucifié Jésus et poursuivi ses Apôtres. C'est pour ce motif que

à un roi de leur nation, et à un roi tel que Jésus, ils ont préféré César : *Non habemus regem nisi Cæsarem*. Il leur sera fait, non ce qu'ils ont voulu, mais selon ce qu'ils ont dit. Tout pouvoir leur échappe. Un étranger, un Iduméen, un Hérode, sera, sous la haute protection de César, maître absolu en Judée. Il ne sera plus question ni du grand prêtre ni des princes des prêtres.

Hérode. — Hérode était un politique. Non content de cultiver César, il cherche à se rendre populaire. L'Église naissante excite la jalousie du peuple juif, Hérode met la main sur l'Église. Toutefois cet habile homme ne veut pas se compromettre par une manœuvre trop rapide. L'Église, quoique si jeune, exerce déjà une influence morale. Hérode se borne à un premier essai. Il tracasse quelques chrétiens. *Misit Herodes rex manus ut affligeret quosdam de Ecclesia*. Encouragé sans doute par la patience des victimes, il va plus loin. Il fait mourir saint Jacques, frère de saint Jean. Enfin, voyant que cette exécution a plu aux Juifs, il fait arrêter saint Pierre.

Le Pape était donc en prison ; mais l'Église priait pour lui sans interruption. Vint le jour où Hérode devait le produire devant le peuple. La nuit précédente, Pierre, lié de deux chaînes, dormait entre deux soldats. La porte de la prison était gardée. Soudain l'ange du Seigneur paraît, la lumière brille dans le cachot. L'envoyé céleste touche le flanc de l'Apôtre, le réveille et lui dit : « Levez-vous vite. » A l'instant les chaînes tombent des mains du prisonnier. Pierre suit l'ange et traverse deux postes de gardes ; toutes les portes s'ouvrent devant lui. Ce prodige lui semblait un rêve.

Ce n'était pas un songe. C'était l'histoire des Papes qui commençait.

Quelques jours après, Hérode, revêtu des habits royaux, s'assit sur son tribunal et se mit à haranguer le peuple. Et la foule criait : « Paroles d'un Dieu, et non d'un homme ! » Mais soudain l'ange du Seigneur le frappa, et, dévoré par les vers, le nouveau dieu expira.

Ici, c'est l'histoire des persécuteurs qui commence.

Néron. — Jusque-là l'enfer n'avait excité contre les chrétiens que les tyrans de second ordre. L'honneur d'ouvrir la série des persécutions générales était réservé à un César dont le nom sera désormais, pour ceux qui se le feront appliquer,

une marque infamante. Depuis plusieurs années déjà, Pierre avait fixé son siège à Rome. Néron, digne représentant du prince du monde, a résolu d'abolir la religion nouvelle. Pierre est arrêté, ainsi que Paul. Le César pensa que la chute des deux colonnes de l'Église entraînerait la ruine de l'édifice. L'Apôtre des nations eut la tête tranchée, le Prince des Apôtres fut crucifié la tête en bas. Ce fut le 29 juin de l'an 67 de l'ère chrétienne, trente-quatre ans après la mort de Jésus-Christ.

Néron a frappé le Pape : il tombe, et avec lui disparaît la première dynastie des Césars.

Les capitales. — Pierre, avant de mourir, avait occupé toutes les capitales du monde connu : Jérusalem d'abord, puis Antioche, capitale de l'Asie; puis Alexandrie, capitale de l'Afrique, où il avait envoyé Marc, son disciple, et enfin Rome, capitale de l'Europe et maîtresse du monde; c'est là qu'il avait fixé le siège du seul empire qui doit ne jamais passer.

Les Papes meurent, les Césars tombent. — Saint Lin succède à saint Pierre. Le bras de Dieu s'appesantit. Un grand exemple va être donné. Caïphe, Hérode, Néron, ont été frappés. Ce n'étaient que des individus. Un peuple entier va recevoir son châtiment. La déicide Jérusalem tombe sous les coups de Titus. Son temple, qui n'est plus nécessaire, devient la proie des flammes. Le second Salomon a construit un temple nouveau : ce temple, c'est son corps, c'est l'Église. L'édifice est à l'abri du feu.

Saint Clet, successeur de saint Lin, est mis à mort par Domitien. Le persécuteur fait encore mourir un illustre chrétien nommé Flavius Clemens, son cousin germain et son collègue dans le consulat; il fait plonger le dernier des Apôtres dans l'huile bouillante. Domitien tombe, et avec lui la dynastie des Flaviens.

Ces derniers événements se passaient sous le pontificat de saint Clément, disciple de saint Pierre et collaborateur de saint Paul, et, si l'on en croit des auteurs dignes de foi, parent des empereurs Flaviens.

Trajan, le troisième persécuteur, relègue ce Pape dans la Chersonèse Taurique (la Crimée). Clément convertit presque tous les habitants de la contrée; Trajan le fait précipiter dans la mer.

Anaclet remplace Clément. Malgré la difficulté des temps, il ose construire un temple en l'honneur de saint Pierre. L'édifice échappera au tourbillon des persécutions impériales, il grandira d'âge en âge jusqu'à ce qu'il devienne l'objet de l'admiration universelle. Anaclet meurt martyr comme ses prédécesseurs.

Évariste lui succède et finit de la même manière.

La haine de toute vertu, une fureur aveugle, la simple férocité, tels furent les principaux mobiles qui firent des Néron et des Domitien d'atroces persécuteurs. Trajan persécuta par politique. L'Église avait grandi ; elle apparaissait enfin ce qu'elle était, une société, un empire, au sein d'une autre société et d'un autre empire. Cet autre empire (c'était celui des Césars) eut peur, comme autrefois Pharaon. On fit revivre d'anciennes lois. L'innocence du christianisme était incontestable : tout le monde connaît la lettre de Pline le Jeune à Trajan. Le culte chrétien cependant fut interdit, uniquement parce qu'il n'était pas légal, parce qu'il n'était pas autorisé par l'État, parce que le Sénat ne le reconnaissait pas.

Trajan, « grand dans la paix comme dans la guerre, » ne fut injuste qu'envers les chrétiens, dont il reconnut l'innocence et qu'il condamna. Dieu châtia le grand homme : il le livra aux passions de l'ignominie ; ce prince, qui marque l'apogée de l'empire de Rome païenne, fut un ivrogne et un débauché. Ce n'est pas tout : il vit ses conquêtes lui échapper, et cet invincible guerrier eut la honte et le dépit de mourir après avoir échoué devant une petite ville.

Adrien, son successeur, souille de grandes qualités par d'infâmes amours et d'atroces cruautés. Sous son règne, la persécution continue. On se demande peut-être quel fut le châtiment de cette dynastie si glorieuse sous le nom des Antonins. Mais il convient de ne pas oublier que ces *Antonins*, pour la plupart, n'étaient pas même parents. Adopté par Nerva, Trajan adopte Adrien, qui à son tour adopte Antonin. De fait, les deux persécuteurs, Trajan et Adrien, meurent sans enfants. C'est la règle constante : quand le flot se heurte contre le roc, il se brise et disparaît. Antonin le Pieux arrêta la persécution, son nom restera glorieux.

Nous ne ferons que nommer les Papes de cette époque : Alexandre I^{er}, Sixte I^{er}, Télesphore, Hygin, Pie I^{er}, Anicet, Soter et Éleuthère. Tous, par leur constance dans la foi, se montrent à la hauteur de la position, tous meurent martyrs.

Marc-Aurèle fut empereur et philosophe. Un autre philosophe, le cynique Crescent, profita de son crédit pour faire du stoïque Marc-Aurèle un persécuteur des chrétiens. L'empereur toutefois, désarmé par le miracle de la légion Fulminante, suspendit la persécution. Mais l'impulsion était donnée, la fureur païenne continua d'immoler les chrétiens. Lyon et Vienne ruisselèrent du sang des martyrs. La dynastie des Antonins tombera donc, déshonorée par son dernier représentant, le lâche et cruel Commode.

Saint Victor gouvernait alors l'Église. Par sa fermeté, puis par sa condescendance, ce Pape termina la querelle qui divisait les Asiatiques des Romains au sujet du jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques.

Septime-Sévère eut tout ce qu'il fallait pour être un grand homme, mais il fut persécuteur. L'inanité de ses travaux sera une partie de son châtement. Mourant de langueur et de chagrin, il s'écrie avec l'accent du désespoir : « J'ai été tout, et rien ne m'en reste : » *Omnia fui, et nihil expedit.*

A ce souvenir désolant, ajoutez l'assassinat tenté sur sa personne par l'un de ses fils, et l'on comprendra quelle dut être l'amertume des derniers instants du persécuteur. Il laissait l'empire à un monstre. Caracalla devait égorger son frère sur le sein même de leur mère commune, et ce féroce tyran devait avoir pour successeur l'infâme Héliogabale. Le châtement des persécuteurs est souvent pire que la mort, c'est l'ignominie. Cette dynastie toutefois devait finir par un bon prince.

Alexandre-Sévère favorisa les chrétiens. Mais les légistes du palais suivent l'exemple des scribes et des jurisconsultes de la Synagogue, et le donnent à ceux qui viendront après eux. Domitius, Ulpien, Julius Paulus, juristes fameux, se mirent à rassembler tous les édits contraires à la grande association religieuse qui se nommait l'Église, et, malgré les bonnes dispositions d'Alexandre, la persécution continua.

Le pape Urbain I^{er} mourut de la main du bourreau, comme Zéphyrin et Calixte I^{er}, ses prédécesseurs. La vengeance divine ne se fit pas attendre. Ulpien, l'un des légistes persécuteurs, fut massacré, dans une émeute, par les païens eux-mêmes. Alexandre, bon, mais trop faible, expie les crimes de sa dynastie. Il périt assassiné par un traître et un ingrat. Sa maison, dite syrienne, disparaît de l'histoire.

Les papes Pontien et Antère meurent martyrs de la persécution que vient de ranimer le meurtrier d'Alexandre, le brutal

Maximin, qui à son tour périra de la mort tragique des persécuteurs.

La persécution habile. — Dèce fut un profond politique. Il comprit que, d'après son essence, le christianisme était incompatible avec la constitution et l'esprit de l'empire.

De nos jours on signale une opposition absolue entre l'Église et la civilisation. Cette civilisation serait donc un retour aux principes et aux mœurs du paganisme?

D'autre part cependant, les Barbares menaçaient d'une révolution complète cet empire tout militaire, qui était alors plus que jamais livré à tous les genres de corruption.

Dèce se voyait donc entre deux ennemis formidables : les chrétiens et les Barbares. A ses yeux deux forces menaçaient l'empire : l'Église et l'invasion. Il résolut de repousser l'invasion et d'anéantir l'Église. Il se fit persécuteur, mais persécuteur de génie. L'expérience avait confirmé le mot de Tertullien : *Semen christianorum, sanguis martyrurum*. Multiplier les martyrs, c'était multiplier les chrétiens. Dèce visa beaucoup plus à obtenir des apostats qu'à faire des martyrs. Les supplices furent atroces. Les secrets de la cruauté furent épuisés pour arracher l'apostasie. Il y eut des apostats, mais encore plus de martyrs ; c'est ce qu'on ne voulait pas. Dèce échoua.

Ce profond politique s'était proposé deux grands desseins : comprimer le mouvement chrétien, il ne fit que l'accélérer ; arrêter les Barbares, et sous ses yeux même les Goths enlevèrent les cités de l'empire. Il ne régna que deux ans, et périt tristement dans un marais fangeux.

Gallus, son successeur, et comme lui persécuteur, passa non moins vite. Les papes Fabien, Corneille et Lucius, périrent victimes de cette persécution. Il eût été plus politique de ne pas toucher à l'Église.

La politique de l'Église. — Valérien laissa d'abord respirer les chrétiens. Toutes ses entreprises réussissaient alors. Soudain, à l'instigation de Macrien, son favori, il lance l'édit de la huitième persécution. Le pape Étienne est arrêté et conduit devant le César : « Te voilà, lui dit Valérien, toi qui prétends renverser l'État et le culte des dieux. — Je ne prétends pas renverser l'État, répond le Pape, mais j'exhorte les peuples à quitter le culte des démons qui se font adorer dans vos

idoles, et à reconnaître le vrai Dieu et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ, Seigneur du monde. »

Toute la politique de l'Église est résumée dans cette déclaration si nette et si précise. Le chrétien n'attaque jamais le pouvoir ; mais il poursuit l'erreur et le vice, il démasque le sophiste et le libertin. Malheureusement le puissant est souvent l'un et l'autre.

Étienne avait trop bien répondu. Il n'est pas prudent, selon la sagesse du siècle, d'avoir évidemment raison contre les forts de ce monde. L'empereur, ne trouvant rien à répliquer au



Dioclétien.

(IMP. G MAI DIOCLETIANVS, P. F. AVG.)

d'après un médaillon du cabinet de France.

Pape, lui fit trancher la tête. Sixte, successeur d'Étienne, eut le même sort. Mais alors tout changea pour Valérien.

Le persécuteur tomba aux mains de Sapor, roi des Perses, qui se servit de son dos comme d'un marchepied pour monter à cheval. Gallien, fils et successeur du vieux César, ne prit pas le moindre souci de son malheureux père. Valérien mourut dans les fers. Après sa mort sa peau fut tannée, teinte en rouge, empaillée, et pendant plusieurs siècles elle resta suspendue aux voûtes du temple principal de la Perse.

Sous le pape saint Denis, l'Église eut un instant de trêve. Mais Aurélien, peu effrayé du sort de Valérien, recommence la persécution. Huit mois après avoir lancé le sanglant édit, il est tué par ses soldats.

Saint Félix meurt martyr, Eutychian lui succède. En 283, Caius est élu pape. L'année suivante, Dioclétien, proche parent de Caius, montait sur le trône des Césars. Alors l'empire eut quatre maîtres : Dioclétien, Maximien, Galère et Constance-

Chlore. Ce dernier respecta les chrétiens. Il fut le père du grand Constantin.

Dioclétien s'était laissé entraîner par Maximien et surtout par Galère ; la dixième persécution s'ouvrit le 23 février 303. Marcellin, successeur de Caius, fut une des premières victimes. Nous réfuterons ailleurs la fable de son apostasie. La violence de la persécution ne permit pas de se réunir pour donner un successeur à Marcellin. Le Saint-Siège vaqua pendant quatre ans.

Jamais tant de fureur ni tant de constance n'avaient été déployées contre l'Église, jamais aussi la main de Dieu ne fut plus visible. C'était le dernier effort de l'empire païen contre le règne de Jésus. Pas un de ceux qui ont persécuté n'échappera à la vengeance divine.

Les châtimens. — Forcé d'abdiquer, Dioclétien, après quelques instants d'un repos accepté philosophiquement, sera frappé le premier. Il ne dort plus, il ne mange plus, il se laisse mourir de faim, il vomit sa langue toute rongée par les vers et rend le dernier soupir.

Maximien, ayant tenté d'assassiner Constantin, est pris sur le fait et condamné à choisir le genre de mort qu'il préfère : il s'étrangle de ses propres mains.

Galère voit son corps se couvrir d'un affreux ulcère, d'où s'échappe un sang noir infect et d'où pullulent une multitude de vers toujours renaissants. Il fait jeter aux bêtes les médecins qui n'ont pu le guérir. Enfin il a compris que son supplice est un châtiment. Il rend aux chrétiens la liberté de servir Dieu et leur demande des prières pour sa santé. C'était le repentir d'Antiochus. Avant de mourir, le tyran avait recommandé sa femme et son fils à Licinius, homme de néant dont il avait fait un César, et qui n'eut rien de plus pressé que de mettre à mort la femme et le fils de son protecteur.

Coup d'œil sur les trente-deux premiers Papes. — Ici arrêtons-nous et résumons l'action des trente-deux Papes qui ont gouverné l'Église depuis saint Pierre jusqu'à Eusèbe, dernière victime de la fureur païenne.

Deux objets semblent absorber tout entière l'attention de ces Pontifes : le dogme et le culte. On ne peut s'expliquer le calme et la sérénité de ces hommes qui, à la vue du glaive suspendu sur leur tête, s'occupent tranquillement à régler avec un soin

respectueux les plus petits détails du sacrifice de la messe et de l'administration des sacrements.

On reconnaît le PÈRE commun de tous les chrétiens dans la pieuse sollicitude avec laquelle ils font recueillir les restes des martyrs et les récits de leurs souffrances et de leurs dernières paroles, double héritage qu'ils veulent transmettre à la vénération et à l'édification des âges à venir. Mais qui dira la vigilance dont ils entourent les précieux corps des saints apôtres Pierre et Paul ?

Déjà, et jusque dans les profondeurs des catacombes, l'or, l'argent, brillent sur les autels. Même au plus fort de la persécution, on voit les palais des riches chrétiens se transformer en églises, ou des édifices spéciaux s'élever pour recevoir l'assemblée fidèle. Dix fois le paganisme revient à la charge, renverse les temples sacrés et refoule le nouveau culte au fond des souterrains ; les Papes ne se découragent jamais et recommencent toujours : dix fois les Papes reprennent la liberté de rendre à Jésus-Christ le culte qu'il demande et qui lui est dû.

Il semble qu'ils ne devraient penser qu'à se dérober aux recherches et à la cruauté des princes, des grands ou des peuples. Mais ils ont bien d'autres soucis ! le temps leur manque pour songer à eux-mêmes. Une seule pensée, une seule passion les domine : étendre le règne de Jésus, et le défendre contre le sophisme et contre l'hérésie. Au moment où vous les croyez tremblants et renfermés dans Rome, par leur parole et par leur action ils dépassent les frontières de l'empire et ils soumettent à la croix les nations les plus reculées. En même temps, ces intrépides vieillards se montrent sous l'oppression païenne tels qu'ils seront aux plus beaux jours de la Papauté : aussi fermes, aussi inflexibles en face du schisme et de l'hérésie qu'en présence des tyrans et des bourreaux.

Jésus-Christ règne, et l'homme est libre. — Il est un problème qui, pour le monde païen, est demeuré insoluble : le problème de l'alliance entre l'autorité et la liberté. Les Papes, dès l'origine, l'ont pratiquement résolu. Ils ont su maintenir également la liberté de l'Église contre les violences du despotisme païen, et son autorité contre l'indépendance schismatique et contre l'orgueil hérétique. Durant ces trois siècles on voit la tyrannie la plus absolue d'une part, et de l'autre le servilisme le plus abject ; seule l'Église, sous la royale et paternelle direction des Papes, présente au monde l'idéal d'une obéissance à la fois

respectueuse et libre à l'égard des puissances supérieures, et d'une autorité aussi patiente qu'invincible à l'égard des sujets rebelles.

Ces trente-deux Papes sont tous honorés du titre de saints. Si l'on excepte le dernier, saint Eusèbe, mort en exil pour la foi, tous sont martyrs. Ils sont morts pour la défense de l'autorité et de la liberté chrétienne. Par eux Jésus-Christ règne, et l'homme est libre.

II

SYLVESTRE — LÉON LE GRAND

314 — 340

La Croix. — Les trente-deux premiers Papes ont payé de leur sang leur incroyable audace. Autour de ces trente-deux Papes martyrs, dix millions de fidèles sont tombés, eux aussi, martyrs de leur foi en Jésus-Christ. Deux colonnes attestent le triomphe impérial. Lisez :

« Dioclétien-Jupiter, Maximien-Hercule, Césars Augustos, l'Empire romain agrandi en Orient et en Occident; le nom des chrétiens qui renversaient l'État, aboli : » **DIOCLET. JOVIUS. MAXIMI. HERCULEUS. CÆSS. AUGG. AMPLIFICATO PER ORIENTEM ET OCCID. IMPE. ROM. ET NOMINE CHRISTIANOR. DELETO QUI REMP. EVERTEBANT.** Ainsi parle la première colonne.

« Dioclétien, César Auguste, Galère adopté en Orient, la superstition du Christ partout détruite, le culte des dieux propagé : » **DIOCLETIAN. CÆS. AUG. GALLERIO IN ORIENTE ADOPT. SUPERSTITIONE CHRISTI UBIQU. DELETA CULTU DEORUM PROPAGATO.** — Ainsi parle la seconde colonne.

Le nom même des chrétiens est aboli, la religion de Jésus-Christ n'existe plus. C'est officiel.

Et maintenant tournez vos regards vers les Gaules. Parti de cette contrée déjà si féconde en chrétiens, Constantin marche sur Rome. Fils d'une mère chrétienne et d'un César qui respecta la foi de Jésus-Christ, ce jeune prince va soutenir son droit contre le tyran Maxence.

Il pria, raconte Eusèbe, qui déclare tenir de la bouche même de Constantin le fait que nous allons rappeler; il pria, lorsque, un peu après midi, il vit au-dessus du soleil une croix éclatante avec cette inscription : « Par ce signe tu vaincras. »

Ἐν τούτῳ νικῆ. *In hoc vince.* Tous les soldats de l'armée furent témoins du prodige. Le reste du jour fut employé par Constantin à chercher le sens de cette vision. La nuit le surprit dans cette méditation. Pendant qu'il dormait, Jésus lui apparut avec le même signe, et lui ordonna de faire porter dans les combats un étendard pareil à celui qu'il avait vu dans les airs. Constantin obéit, et lorsque la bataille s'engagea contre le tyran de Rome, partout où paraissait le nouvel étendard, sa vue seule suffisait pour mettre l'ennemi en fuite ¹. Maxence, vaincu, périt dans le Tibre.

Quelques jours après, sur la grande place de Rome, on voyait s'élever la statue de Constantin; à côté, par son ordre, se dressait la croix, et une inscription attribuait à ce signe de salut l'honneur de la victoire et la délivrance de Rome.

Hier, le nom même de Jésus-Christ était aboli; aujourd'hui sa croix est l'étendard de l'empire. Hier, le Pape était condamné à pauser les chevaux de Maxence; aujourd'hui, le Pape reçoit de Constantin les plus beaux palais de Rome pour les consacrer à cette religion de Jésus-Christ qui, d'après la colonne officielle, n'existe plus.

Le cours des siècles ramènera peut-être un Maxence; mais il pourrait également ramener un Constantin. Aussi quand, à cette heure, heure des ténèbres, nous entendrons annoncer que c'en est fait du Pape, sur nos lèvres on pourrait surprendre un sourire.

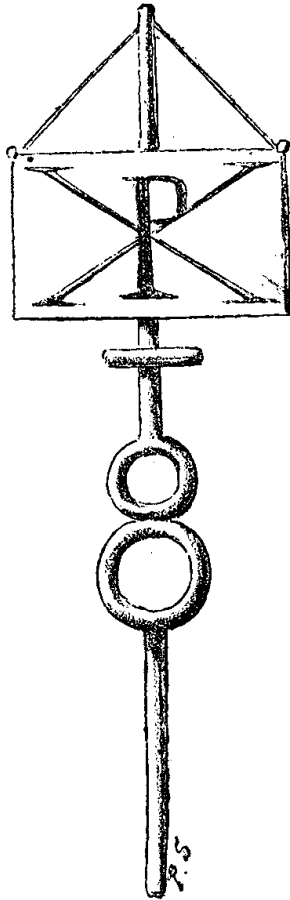
Un mot sur la vision. — On a contesté le fait de la vision de Constantin. Cela devait être. « Il avait vu, s'il fallait en croire Eusèbe, malgré le silence de Lactance, il avait vu briller au ciel une croix avec ces mots : Tu vaincras par ce signe. » (Duruy, *Histoire ancienne*, page 135.)

Il est vrai que Lactance, dans le seul ouvrage historique qui lui soit attribué, raconte que Constantin fut averti en songe de faire graver sur les boucliers de ses soldats le signe céleste de Dieu, et d'engager ainsi la bataille : *ut caeleste signum Dei notaret in scutis*; il est vrai que cette expression, le *signe CÉLESTE*, est une allusion visible à l'apparition de la croix dans les cieux. (*Liber de mortibus persecutorum*, n° 44.)

Il est vrai encore qu'au témoignage formel d'Eusèbe et à l'allusion évidente de Lactance, ou tout au moins de l'auteur du livre sur les Morts des persécuteurs, il faut ajouter la parole de

¹ Eusèbe, l. I, ch. xxviii et xxix; l. II, ch. vii.

cet officier de Constantin qui osa rappeler la fameuse vision à l'apostat Julien. « Alors, dit-il, apparut en plein midi le signe de la croix plus éclatant que le soleil et annonçant la victoire par une inscription en lettres d'or. Nous avons vu de nos yeux



Le labarum.

(D'après une monnaie de Constantin.)

ce prodige, continue le vieux guerrier; nous avons lu l'inscription. L'armée entière a contemplé ce spectacle. »

Il est vrai enfin que quinze médailles faisant foi du miracle rapporté par Eusèbe sont citées par le P. de Grainville, dans les *Mémoires de Trévoux* (année 1721, article 48).

Mais il est permis à un professeur universitaire d'ignorer tout cela, et d'insinuer que Lactance se tait quand il parle, et qu'Eusèbe est seul quand il faut lui adjoindre et le silencieux Lactance et plusieurs autres encore dont les témoignages sont indiqués par tous les auteurs sérieux qui ont traité la question. Mais passons.

Liberté de l'Église. — Vainqueur par la croix, Constantin accorda aux chrétiens la paix et la liberté, et il rendit à l'Église les biens que les Césars persécuteurs avaient confisqués. Le pape saint Melchiade envoya des diacres en prendre possession.

Il en est qui cherchent l'origine du domaine temporel des Papes dans une donation de Constantin dont quelques autres contestent la réalité. Vraie ou fausse, la donation de Constantin n'est point l'origine de la propriété ecclésiastique. Aux biens que le Saint-Siège avait déjà reçus de la libéralité des chrétiens riches, le vainqueur de Maxence put ajouter et il ajouta en effet des dons particuliers; mais la restitution qu'on vient de rappeler prouve qu'en fait comme en droit le domaine temporel de l'Église remonte plus haut. Dans les Actes des Apôtres, nous avons assisté à l'origine des possessions ecclésiastiques, et nous y avons vu le sort qui attend les spoliateurs de l'Église.

C'était un principe parmi les païens, en ceci plus éclairés que certains hommes d'État qui se disent chrétiens, que ceux qui, par profession, consacrent leur temps et leur vie au bien public ont par cela seul satisfait aux obligations du service social. En conséquence, la loi les déchargeait des corvées et des impôts. Les prêtres païens jouissaient de cette exemption. Constantin crut que le sacerdoce chrétien méritait pour le moins autant de la patrie, et il étendit aux ministres de la religion chrétienne les privilèges des prêtres des faux dieux. Les clercs furent exempts des impôts, des services et des charges publiques. Le pape Melchiade reçut en outre le palais de Latran, avec une rente annuelle suffisante pour soutenir la dignité du chef de l'Église.

Les évêques du schisme de Donat, en Afrique, s'adressèrent à Constantin pour trancher leur différend avec les évêques catholiques. « Quoi! répondit le César, vous me demandez des juges, vous, évêques, à moi qui suis dans le siècle? » Si, comme on le pense, Constantin n'était pas encore chrétien, il avait du moins le bon sens. Il n'eût pas soumis les bulles des Papes au visa d'un conseil d'État. Il renvoya l'affaire des Donatistes au Souverain Pontife.

Encore un tyran. — L'Église, en Occident, respire sous Constantin; mais, en Orient, Maximin Daïa continue la persécution. Toutefois le sang coule avec moins d'abondance. La tyrannie est lâche et redoute la force. Or le christianisme avait alors un protecteur puissant. Maximin se borna d'abord à défendre aux

chrétiens de s'assembler dans les villes pour l'exercice de leur culte : c'était, disait-on, troubler l'ordre public. Le siècle présent a vu plus d'un Maximin Daia au petit pied. On connaît les tracasseries au sujet des processions.

Tiridate, roi d'Arménie, avait embrassé la foi avec son peuple. Maximin lui ordonna d'abjurer, Tiridate refusa. Maximin marcha contre lui, mais Tiridate le battit. Le César battu se vengea sur les villes d'Arménie qui avaient le malheur d'appartenir à l'empire romain. Il fut encore battu, mais d'une autre manière. Il voulait des apostats, il fit des martyrs.

Le dernier soutien du paganisme. — Sous saint Sylvestre I^{er}, qui succéda à saint Melchiade, il se fit une réaction païenne dont l'empereur Licinius essaya de profiter contre son collègue. La rencontre eut lieu près d'Andrinople. Licinius avait cent soixante-dix mille soldats, Constantin cent trente mille seulement; mais son étendard était le labarum, la croix de Celui qui déjà lui avait promis et donné la victoire.

De son côté, Licinius avait reçu du ciel une faveur qui aurait dû lui ouvrir les yeux. Une prière adressée au Dieu des chrétiens lui avait assuré la victoire sur le persécuteur Maximin Daia. Mais la politique l'avait retourné vers les païens. Il consulta les devins de l'Égypte. On lui promit le triomphe; il fut battu (3 juillet 324). Sa flotte fut détruite par Crispus, fils de Constantin. Vaincu une seconde fois près de Chalcédoine, il se réfugia à Nicomédie, est forcé de se rendre et mis à mort. Avec Licinius tombait le dernier soutien du paganisme.

Concile de Nicée. — Mais ici-bas, pour l'Église, il n'est pas de repos. A la persécution de la violence succède la persécution de l'erreur; au martyre du sang, le martyre ou le témoignage de la parole. Aux Apôtres, martyrs eux-mêmes, étaient venus se joindre les martyrs de la fureur césarienne et populaire; aux martyrs viennent s'ajouter les docteurs, provoqués, pour ainsi dire, et suscités par l'hérésie.

Ailleurs, nous avons rappelé la lutte de l'erreur contre la foi; ici, nous n'insisterons pas. Les sophistes alexandrins et les gnostiques avaient préparé la tempête. Un prêtre d'Alexandrie, Arius, la déclama; cet homme osa nier la divinité du Verbe (319). Dieu, pour soutenir la foi, suscita le grand Athanase. Mais la haute direction du combat appartenait toujours aux Papes. Par ordre de saint Sylvestre et sous la protection

de Constantin, les évêques s'assemblèrent à Nicée (325). Ce fut le premier concile œcuménique. Arius y fut condamné.

Quand le sacerdoce et l'empire sont unis, quand le prêtre souverain dirige et que le prince suprême protège, le règne de Jésus-Christ sur cette terre est assuré; et quand Jésus-Christ règne, le respect est acquis à tous les droits et à toutes les libertés légitimes. De toutes les manœuvres diaboliques la plus infernale est peut-être l'utopie, non moins absurde qu'impie, de la séparation entre l'Église et l'État.

Lois et mœurs. — Sous l'influence combinée du Pape et de l'empereur, l'esprit chrétien pénètre dans les lois et dans les mœurs. Depuis des siècles, l'esclavage était un des fléaux de l'humanité. Constantin n'eut pas la folle prétention de l'abolir d'un seul coup. C'eût été bouleverser la société. D'ailleurs, si la servitude répugne à la dignité de l'homme considéré dans l'état parfait, elle n'est pas plus contraire à la loi naturelle que la peste, la famine, la guerre, la prison, la mort et les autres châtiments, qui sont les conséquences du péché.

La loi de Moïse, loi divinement inspirée, autorise en certains cas l'esclavage, et l'esclavage à perpétuité. Cette condition, toute malheureuse et tout humiliante qu'elle est, pouvait donc être tolérée, pourvu que les droits inaliénables et essentiels de l'humanité fussent sauvegardés. C'était ce qu'avait réglé la loi mosaïque.

La loi chrétienne, loi de grâce et de charité, devait exiger davantage. Et d'abord, en attendant que le progrès moral des maîtres et des esclaves permit l'affranchissement universel et complet, l'Église demandait que le sort de l'esclave fût adouci autant qu'il pouvait l'être. Constantin commença par abolir l'injustice dans l'esclavage. Une loi obligeait tous ceux qui connaîtraient des personnes injustement détenues en servitude à prévenir les magistrats, et ceux-ci devaient immédiatement remettre l'esclave en liberté.

La charité chrétienne s'étend jusque sur les criminels. L'usage était de marquer d'un fer rouge le front de ceux qui étaient condamnés aux mines ou à l'amphithéâtre. « Nous défendons, dit Constantin, de déshonorer ainsi le visage de l'homme, parce qu'il y paraît un vestige de la majesté du Ciel. »

On sait que le supplice de la croix était réservé aux esclaves. La croix est devenue l'étendard du Libérateur universel et le signe du salut. Constantin l'a reçu comme l'étendard de l'em-

pire et comme le signe de la victoire. Le supplice de la croix fut aboli.

Les combats de gladiateurs furent interdits.

La loi conférait au père de famille le droit de faire périr l'enfant qu'il ne pouvait pas nourrir. Ce droit inique fut retiré. Les magistrats furent chargés de secourir les familles que l'indigence poussait à ces extrémités.

Le célibat était soumis à l'amende. Par cette mesure, la loi paraissait blâmer la virginité, conseillée dans l'Évangile. Cette amende est abolie.

L'observation du dimanche fut obligatoire dans tout l'empire. Ce jour-là les tribunaux devaient vaquer. Constantin avait compris que le premier devoir du prince est de faire respecter Dieu ; qu'un peuple qui ne rend pas à Dieu hommage et obéissance se dispensera plus facilement encore de l'hommage et de l'obéissance au prince et à la loi humaine.

Entendez, ô vous qui commandez : je ne suis tenu de vous respecter et de vous obéir que parce que vous êtes les représentants de Dieu. Si je ne respecte pas Dieu, si je ne lui obéis pas, pensez-vous que je respecterai son représentant et que je lui obéirai ? Les trois premiers commandements sont la garantie des sept autres ; les trois premières demandes du *Pater* sont le gage des quatre dernières, et dans ces trois premières demandes, comme dans ces trois premiers commandements, se trouve le premier secret de la politique et l'unique force du pouvoir.

Tolérance et répression. — Constantin ne poursuivit pas les païens. Si la répression du crime est un droit et même un devoir, la conversion à la vraie foi ne doit pas et ne peut pas être le résultat de la contrainte. Mais il est défendu, même par la loi simplement naturelle, de rendre à un morceau de bois ou de pierre le culte dû à Dieu seul, et la loi civile existe précisément pour soutenir la loi naturelle et pour empêcher, autant que faire se peut, tout ce qu'elle interdit. Ne pouvant pas, sans imprudence, renverser toutes les idoles, Constantin se contenta de défendre d'en consacrer de nouvelles.

Il fut permis aux parties de décliner la juridiction des magistrats et de s'en rapporter aux jugements des évêques. Pour l'évêque, cette concession était une charge ; mais pour les parties c'était une faveur qui rendait la justice à la fois plus prompte et moins coûteuse.

Un jour, on remit à Constantin des pièces remplies d'accu-

sations contre quelques évêques. Le prince jeta ces papiers au feu, disant que les laïques ne devaient pas avoir connaissance des fautes des prêtres, parce que ce scandale ne servirait qu'à les porter au mal. (*Théod.*, l. I, ch. XI.) Il disait encore que s'il voyait un évêque commettre un crime, il le couvrirait de son manteau impérial. (Sozomène, l. I, ch. I, VI.)

Sur ce point comme sur bien d'autres, ce prince différait essentiellement de certains gouvernements qui accordent toute liberté à la calomnie, du moment que c'est à la religion et au prêtre qu'elle s'adresse. Constantin avait compris que le bien public repose sur la morale; que la morale repose sur la vraie religion; que la vraie religion ne saurait subsister sans l'autorité de ceux à qui Dieu a confié le soin de l'enseigner et de la faire observer; il avait compris encore que César ne sera respecté dans sa personne et dans ses représentants qu'autant que Dieu même le sera dans la personne de ses ministres aussi bien que dans sa loi et dans sa parole.

Une faute. — Malheureusement il y avait déjà des évêques de cour. L'un d'eux, Eusèbe de Nicomédie, fauteur de l'hérésie d'Arius, parvint à surprendre la bonne foi de Constantin. Oubliant ses propres déclarations sur l'incompétence du prince dans les questions religieuses, l'empereur exila saint Athanase, juge naturel d'Arius, qui, comme prêtre d'Alexandrie, relevait du patriarche de cette église, et il exigea que l'hérésiarque fût reçu dans la grande basilique de Constantinople.

Escorté d'une foule immense, Arius s'avancait triomphant, lorsqu'un violent accès de colique le contraignit à s'arrêter dans une maison. On l'attendit longtemps, mais il ne reparut pas; il avait rendu ses intestins. La main de Dieu était visible. Constantin ouvrit les yeux, et consulta saint Antoine. Le saint anachorète l'engagea à rétablir saint Athanase sur le siège d'Alexandrie. Mais la mort ne laissa pas à l'empereur le temps de suivre ce conseil.

Respectons le repentir du prince, et cependant notons qu'il est toujours imprudent de léser le droit et la liberté d'un évêque. Que serait-ce s'il s'agissait d'un Pape?

L'abandon de Rome. — Constantin ne plait pas aux ennemis de l'Église; ce déplaisir s'explique. Le vainqueur du persécuteur Maxence osa donner à l'Église la liberté; il fit respecter ses droits, et, sauf dans l'affaire de saint Athanase où il fut

trompé par un évêque, il respecta lui-même ces droits. En voilà plus qu'il ne faut pour soulever contre sa mémoire toutes les fureurs impies. Les myopes de l'école de Voltaire ont donc trouvé des taches dans la vie du premier César chrétien. On peut voir dans Bergier les reproches adressés à ce prince, et l'injustice de la plupart de ces griefs. (*Dict. de théol.*, art. Constantin.) Un seul nous arrêtera, parce qu'il concerne un fait qui rentre dans le mouvement général. Il s'agit de la translation du siège de l'empire à Byzance, devenue Constantinople. « De là (dit-on) datent la décadence de Rome, l'abandon de l'Occident aux invasions des Barbares, l'origine du Bas-Empire et le schisme. »

Observons d'abord que, depuis longtemps, les Césars païens eux-mêmes avaient déserté Rome. Déjà la majesté du roi des âmes offusquait ces tout-puissants terrestres. Pour un César chrétien, la position eût été plus fautive encore. Tenu, en conscience, d'obéir au chef suprême de l'Église en ce qui touche la religion, — et la religion touche à tant de choses! — le prince chrétien se trouve à Rome en présence d'un supérieur, et, tout en demeurant le premier dans l'ordre civil, il ne règne toutefois que dans un ordre inférieur. Autant l'âme est au-dessus du corps, autant le ciel est au-dessus de la terre, autant Pierre est au-dessus de César. Il en serait ainsi lors même, ce qui ne s'est jamais vu, lors même que César serait le roi temporel de tous les peuples de l'univers. Hors de Rome, le chef suprême de l'ordre civil rencontre bien dans l'évêque une autorité à laquelle il doit se soumettre en ce qui concerne la religion; mais si le pouvoir de l'évêque est d'un ordre supérieur, il le cède du moins et par le rang qu'il occupe dans sa sphère, et par l'étendue territoriale, et par le nombre des sujets. A Rome, César ne pouvait être que le second.

Constantin devait donc quitter cette ville, non, comme on l'a dit, parce qu'elle était trop païenne pour un César chrétien, mais parce que déjà elle était trop chrétienne, et que, par le seul fait de la présence du Pape, elle devait le devenir de plus en plus. De là, selon la judicieuse expression de Joseph de Maistre, la *fable très véritable* de la donation de Constantin. La retraite de la majesté temporelle devant la majesté spirituelle était comme une cession implicite de Rome au Vicaire du Roi des rois.

Conséquences. — Reprenons l'une après l'autre les consé-

quences prétendues de l'abandon de Rome par Constantin. C'est d'abord, dit-on, la décadence de la vieille capitale.

La décadence de Rome date du jour où le peuple-roi ne sut plus que demander du pain et des jeux : *Panem et circenses*. Et si l'on cherche une cause plus prochaine, on la trouvera dans cette clameur insensée du peuple-tyran : « Les chrétiens aux lions ! les chrétiens aux lions ! »

La décadence de Rome ! Mais depuis longtemps Rome ne serait plus qu'un souvenir, si elle n'était devenue la Rome des Papes ; or elle ne pouvait devenir la Rome des Papes qu'à la condition de ne plus être la Rome des Césars.

Le Pape, pour être libre comme roi spirituel, devait être roi temporel. Les rois et les peuples se soumettraient difficilement à un chef religieux qui serait le sujet d'un autre roi.

Rome a donc cessé d'être la capitale du monde politique ; mais elle est devenue la capitale du monde catholique. Comme capitale de l'empire des Césars, son influence rencontrait des limites ; comme capitale de l'empire des Papes, son influence ne s'arrête qu'aux limites du globe : où est la décadence ?

Passons à la seconde conséquence de la translation du siège de l'empire à Byzance. « Par l'abandon de Rome, dit-on, Constantin abandonnait l'Occident aux Barbares. » C'est le contraire qu'il faut dire. Jetez un coup d'œil sur la carte, et vous reconnaîtrez que pour défendre contre l'invasion et l'Occident et l'Orient, on ne pouvait choisir un poste plus convenable que l'ancienne Byzance. A l'époque de la translation, les plus redoutables d'entre les Barbares, et précisément ceux qui devaient ouvrir l'envahissement, les Huns, et les deux peuples goths, les Visigoths et les Ostrogoths, occupaient les premiers l'est, et les deux autres le nord de la mer Noire. A Constantinople, l'empereur se trouvait donc mieux placé qu'à Rome pour surveiller le mouvement envahisseur et pour l'arrêter à temps.

Du reste si les Gaules, l'Italie et l'Espagne devinrent la proie des Barbares, on ne peut attribuer ce malheur à l'absence de l'empereur. Alors l'Occident avait le sien, comme l'Orient. Celui d'Occident résidait à Milan, poste plus avantageux que Rome pour secourir les Gaules et pour protéger l'Italie contre les invasions du Nord.

Disons plutôt que Constantinople a prolongé de dix siècles l'existence de l'empire romain, et nous serons dans le vrai.

Mais, reprend-on, cette prolongation ne fut que le Bas-Empire. — Que la fondation de Constantinople ait été l'origine

de cet empire, débris colossal du géant romain qui dura mille ans encore après la chute de l'ancienne Rome politique, je le veux; mais que cette même fondation ait été la cause de la *bassesse* de cet empire et de ses chefs, c'est ce que je ne puis accorder. La bassesse de la nouvelle Rome ne surpassa jamais celle de l'ancienne, et l'on peut affirmer que, sans l'invasion barbare, l'empire romain d'Occident promettait de descendre bien plus bas encore que n'est jamais descendu celui d'Orient.

Le schisme enfin, le schisme d'Orient ne doit-il pas être imputé à la nouvelle capitale? — Il se peut que l'égalité politique entre les deux cités ait fourni aux patriarches de la seconde Rome un prétexte pour s'égaliser au Pontife romain. Mais ce malheur n'approche pas de ceux qu'aurait provoqués la présence simultanée de l'empereur et du Pape dans la même capitale. Croit-on, encore un coup, que les peuples indépendants du César romain eussent accepté la souveraineté spirituelle d'un Pape sujet d'un roi étranger? Dans cette situation, le schisme, à moins d'un miracle continu, eût été universel. Dieu ne prodigue pas les merveilles quand une seule peut suffire; il a retiré Rome à César pour la donner au Pape. L'histoire démontre qu'il est imprudent de chercher à la lui prendre.

Constantin béni de toute l'Église — Quoi qu'il en soit des aversions que le nom de Constantin provoque dans le camp des ennemis du christianisme, quoi qu'il en soit des répugnances qu'éprouvent à son égard certains esprits qui semblent redouter pour la religion la protection des princes autant et plus peut-être que la persécution même, l'Église, meilleur juge, pensons-nous, de ce qui convient et ne convient pas dans l'intérêt spirituel des âmes, l'Église ne partagea pas plus, au sujet de Constantin, les alarmes des adversaires de la protection que les aigreurs des partisans de la persécution.

Les Papes, les Évêques, les Docteurs contemporains ont célébré Constantin. Il est permis de s'en rapporter à leur témoignage, et même de le préférer aux jugements passionnés des auteurs païens de l'époque. L'équité envers un César chrétien devait être pénible à ceux-ci, comme elle l'est aujourd'hui à ceux que révolte la seule idée de l'union entre l'Église et l'État. Donc, n'en déplaise au paganisme de tous les temps, Constantin fut un grand prince. Laissons la parole aux faits.

Et d'abord les crimes et les luttes des Césars qui se nommèrent Dioclétien, Maximien, Galère, Sévère, Maximin Daia,

Maxence et Licinius, avaient jeté dans l'empire une effroyable confusion ; Constantin rétablit et maintint l'unité politique et la paix : voilà pour le dedans.

Depuis longtemps les Perses d'une part, et les Barbares de l'autre, ne cessaient pas d'inquiéter l'empire : cela s'était vu même sous le règne si fort et si puissant d'un Trajan et d'un Marc-Aurèle. Nul n'osa troubler le repos des peuples que protégeait le glaive du premier empereur chrétien : voilà pour le dehors.

Constantin est le premier empereur qui ait eu assez de force pour entreprendre efficacement la réforme des lois et des mœurs. S'il ne parvint pas à effacer tout ce qu'il y avait de barbare dans la législation, ce n'est pas lui qu'il faut accuser, mais la civilisation païenne des âges précédents.

Aux améliorations que nous avons déjà signalées, il convient d'ajouter les asiles ouverts aux pauvres, la protection accordée aux artisans, la rigueur des supplices adoucie, l'abolition de l'esclavage commencée par la permission qu'eurent les évêques d'affranchir les esclaves. Ces progrès, sans doute, sont dus à l'esprit chrétien ; mais il fallait un génie supérieur et un grand caractère pour comprendre cet esprit et pour en accepter l'influence.

Du reste, un écrivain notoirement hostile à Constantin a fait, sans le vouloir, l'éloge complet de ce prince, et cela d'un seul mot. Parlant de Constance, au moment où celui-ci se trouva seul empereur, M. Albert de Broglie, dans son *Histoire de l'Église et de l'Empire*, s'écrie : « L'Empire était trop grand pour un seul homme : de gré ou de force le partage était nécessaire. » (*L'Église et l'Empire*, 2^e partie, t. I, Constance et Julien, chap. III.) Cet empire cependant n'avait pas été trop grand pour Constantin.

Né en 273, Auguste en 306, seul empereur en 324, ce prince mourut en 337. Il gouverna donc seul pendant treize ans ; et durant tout ce temps, au dehors comme au dedans, la tranquillité fut parfaite.

Enfin Bossuet ne fait que résumer la pensée des anciens Pères lorsqu'il déclare en ces termes la mort de Constantin : « Ce prince, béni de toute l'Église, mourut plein de joie et d'espérance. »

Il me souvient qu'à la réception de M. Albert de Broglie à l'Académie, M. Saint-Marc-Girardin, dans sa réponse au récipiendaire, arrivant à l'ouvrage : *l'Église et l'Empire au*

IV^e siècle, s'écria : « Venons à Constantin : voilà un empereur dont nous pouvons parler. » L'auditoire comprit l'allusion, et une triple salve d'applaudissements accueillit cette malice.

Constantin ou un autre, peu importait à l'auditoire, pourvu que sous un nom quelconque il entendit parler avec quelque liberté sur le César d'alors. Toutefois, quand il y aura un empereur à flageller sous un nom emprunté, on fera bien de chercher d'autres types. *L'Histoire de l'Église et de l'Empire au IV^e siècle* pouvait offrir le choix entre l'arien Constance et l'apostat Julien.

Constance. — Sous Constantin le Grand, l'Église respira. Elle fut libre. L'arianisme eût promptement disparu, si le prince eût assez vécu pour réparer sa faute, ou même si Constant et Constantin eussent été ses seuls successeurs. Malheureusement la mort de ces deux empereurs laissa l'Orient et l'Occident aux mains de Constance, qui fut le premier prince chrétien persécuteur. Cette époque fut dure; car Sapor II ne cessa de sévir contre les chrétiens, tandis que le César arien poursuivait les catholiques. Rappelons d'abord comment Constance devint le seul chef de l'empire.

En 337, Constantin, Constant et Constance succédèrent à leur père. Les deux premiers se partagent l'Occident et se brouillent à l'occasion des limites. Constantin périt dans le combat (340). Constant règne seul en Occident. Il est assassiné par Magnence (350). Cette même année, l'usurpateur est vaincu par Constance, qui demeure seul empereur. Du vivant de Constant, Constance n'avait pas osé attenter à la liberté des catholiques; une fois seul, rien ne l'arrêta.

Et cependant, même alors, telle était la puissance du Vicaire de Jésus-Christ, qu'un grand de l'empire, encore païen, disait : « Faites-moi pape, et je me fais chrétien. » C'est que l'influence qui vient de Dieu et qui s'exerce sur les âmes l'emporte sur celle qui vient de l'homme et qui n'atteint que l'extérieur. Toutefois sans la lutte la grandeur s'efface et disparaît. Durant le règne de Constantin, le rôle des Papes sembla se réduire à encourager le protecteur de la foi. Sous Constance, la scène va changer. La résistance s'élève à la hauteur de l'attaque.

Ici c'est le calme et invincible Athanase, qui apparaît à cette époque comme la personnification de la foi catholique. Là c'est l'intrépide Hilaire de Poitiers, c'est Eusèbe de Verceil, c'est le

célèbre Osius de Cordoue, vieillard centenaire, dont la chute prétendue, s'il faut s'en rapporter à des documents plus certains, ne serait qu'une imposture de plus à joindre à celles que prodiguèrent les ariens. Enfin à la tête de ces vaillants défenseurs de la foi marche le pape Libère (352-366), qui par sa fermeté mérita, lui aussi, les honneurs de l'exil et de la persécution.

Libère. — On a écrit, il est vrai, que, cédant aux rigueurs, Libère aurait approuvé une profession de foi où, en parlant du Verbe, on supprimait également l'expression catholique *ὁμοούσιος* (même substance, consubstantiel), et l'expression semi-arienne *ὁμοιούσιος* (semblable substance). On ajoute que, de plus, il se sépara de la communion de saint Athanase et qu'il embrassa celle des ariens (Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, l. III, éd. in-12, p. 468). Cette accusation est sérieuse. Aux yeux des simples, l'infaillibilité pontificale serait en jeu.

Une double question se présente : Si Libère a failli, que devient l'infaillibilité du Pape? — Libère a-t-il failli?

Supposons d'abord le pire, savoir que Libère ait souscrit une profession de foi hérétique et qu'il ait embrassé la communion des ariens. Ce qui est extorqué par violence est toujours nul de droit. Cette remarque est d'un auteur peu suspect quand il s'agit de l'infaillibilité papale; c'est Bossuet qui la fait, et cela précisément à propos de Libère.

Admettons-le donc : le pape Libère a souscrit un formulaire hérétique. — Que pouvez-vous en inférer contre le dogme et le fait de l'infaillibilité? Le Pape n'est infaillible que lorsqu'il enseigne *ex cathedra* et qu'il impose à tous les fidèles l'obligation de croire ou de rejeter une doctrine. En souscrivant un formulaire qu'on lui imposait, Libère imposait-il au monde une obligation quelconque?

Mais Libère a embrassé la communion des ariens! — Ceci serait grave. La communion avec les hérétiques est une reconnaissance implicite de la vérité de leur doctrine. Convenez toutefois que cette communication n'est pas un enseignement. Si donc Libère s'est séparé de la communion d'Athanase pour embrasser celle des ariens, il a péché, il a failli, mais comme simple particulier, nullement comme docteur universel, puisqu'il n'a ni enseigné la doctrine des ariens, ni imposé à l'Église entière l'obligation d'embrasser leur croyance ou leur communion.

Conclusion : le fait de la chute de Libère fût-il vrai et tel qu'on le rapporte , il ne s'ensuit rien contre l'infaillibilité pontificale.

Mais le fait est-il réel ? Libère a-t-il failli ? Nous rencontrons ici deux griefs : la souscription, la communion.

Et d'abord, réelle ou non, la souscription du formulaire en question ne constitue pas l'ombre d'une erreur. Cette formule était celle du concile de Sirmium. Saint Hilaire, peu suspect de ménagement à l'égard des ariens, déclare cette formule orthodoxe. Son tort unique était de ne pas déclarer en termes exprès la consubstantialité du Verbe à un moment où cette déclaration devait être plus explicite que jamais. Et, par conséquent, le seul tort de Libère eût été de donner dans cet excès de prudence et de modération que certains libéraux se disant catholiques recommandaient à Pie IX pour détourner la condamnation des erreurs contenues dans le célèbre *Syllabus*, et qu'ils recommandaient encore au concile du Vatican pour empêcher la déclaration de l'infaillibilité du Pape. L'erreur parfois est modeste ; elle tient assez peu à l'approbation des Papes ou des conciles, mais elle redoute la condamnation. Aussi réclame-t-elle avec instance une seule faveur : le silence, — le silence de ses adversaires bien entendu, afin qu'il n'y ait qu'elle à parler.

Mais enfin ce formulaire, Libère l'a-t-il souscrit ? a-t-il rejeté Athanase pour embrasser la communion arienne ?

A une affirmation arienne on peut opposer une négation fortement motivée. A la place de Libère, Constance fit élire un certain Félix. Ce Félix professait la foi de Nicée, mais il communiquait avec les ariens. Le peuple romain ne put pas le souffrir, et il ne cessa de réclamer Libère. Si celui-ci eût communiqué avec les ariens et souscrit une formule agréée des hérétiques, eût-il été ainsi réclamé par un peuple qui ne pouvait supporter Félix ?

On dira peut-être que les Romains ignoraient la faute du Pontife. On répond que cette ignorance est difficile à supposer. Réelle ou prétendue, la chute d'Osius eut un effroyable retentissement. Si un Pape fût tombé, quel bruit ! Or les contemporains se taisent sur cette chute, et ici les ariens sont aussi muets que les catholiques.

Eh quoi ! s'écrie-t-on, saint Athanase ne fait-il pas mention de la chute de Libère ?

Hélas ! l'imposture n'a pas toujours la main heureuse.

Cette mention de la chute de Libère se rencontre dans deux livres que saint Athanase avait composés avant l'époque où aurait eu lieu cette chute prétendue. Ce serait donc une prophétie, à moins que ce ne soit quelque addition faite après coup, et après la mort de saint Athanase lui-même.

Et par qui ? demandez-vous. — Du vivant même d'Athanase, les ariens n'ont pas craint de faire courir sous son nom une prétendue lettre qu'il aurait adressée à Constance ; il n'était ni plus hardi ni plus malaisé d'ajouter après sa mort quelques lignes à ses écrits. Seulement Dieu a permis que l'anachronisme trahit l'imposture.

Il faut en dire autant de deux textes ajoutés à saint Jérôme et de quelques lettres imputées à Libère lui-même. L'examen de ces documents nous entraînerait trop loin. Dans son traité sur le Pape, l'abbé Bouix en démontre la fausseté. (*Tract. de Papa*, t. II, pars II, cap. II, p. 273 et seqq.)

Du reste, à ceux qui prétendraient encore disputer l'infaillibilité aux Papes pour la transférer exclusivement aux conciles, nous dirons : Ne pressez pas trop le pape Libère, car au même temps se rencontre un concile tout autant compromis. C'était en 372. Les ariens surprirent la bonne foi de six cents évêques assemblés en concile à Rimini et leur firent signer une formule où le mot *consubstantiel* ne se trouvait pas. La déclaration, il est vrai, n'était pas plus hérétique que celle qu'on impute à Libère. Une seule assertion y offre un double sens, dont l'un est arien et l'autre catholique. Mais enfin on ne dit pas que Libère ait été censuré par un concile ; or on sait que Libère cassa les actes du concile de Rimini.

Julien. — L'hérésie, soutenue par le pouvoir impérial, a vainement combiné la violence et la ruse contre la vraie foi. Le paganisme va tenter un suprême effort. L'auteur de la réaction nouvelle se nomme Julien, nom cher au paganisme moderne. Il représente un type qui mérite d'être étudié. On nous permettra d'insister sur ce personnage, qui, paraît-il, n'est pas près de mourir. Julien était fils du frère de Constantin, de Jules Constance. Et d'abord, d'après M. Albert de Broglie, aussi partial pour Julien que contre Constantin, voici la photographie du héros :

« Toute la personne de Julien était étrange et irrégulière. Son nez était droit, mais sa bouche trop grande, et sa lèvre tombait en formant une grimace désagréable. Ses larges

épaules contrastaient avec la petitesse de sa taille. Ces défauts étaient rachetés par des yeux brillants et par une physionomie originale qui trahissaient un feu contenu...

« Son premier maître, l'eunuque Mardonius, lui avait enseigné à garder dans tout son extérieur l'apparence de la gravité et de la modestie, et à faire consister toute la vertu dans un exact empire sur soi-même. Dès le plus jeune âge on avait donc vu l'*impérial* enfant marcher à pas comptés, les yeux baissés, et fuir les regards de ses camarades. Mais je ne sais quoi d'inquiet et de haletant dans toute sa personne, des mouvements convulsifs troublant soudain la gravité de son attitude, des regards sinistres jetés autour de lui à la dérobée, laissaient deviner, sous ce calme extérieur, la contrainte d'une ardeur mal comprimée.

« Des soupçons s'élevaient sur la sincérité de sa foi chrétienne ; mais toutes les fois que des inquiétudes un peu graves avaient été exprimées à ce sujet, Julien avait trouvé moyen de les détourner par quelque acte de foi très explicite.

« Il avait parcouru l'Asie Mineure et fréquenté les philosophes de la secte alexandrine, Edésius, Chrysante et Maxime. Il avait paru goûter leurs leçons, s'était habillé à leur mode et avait même laissé pousser sa barbe. Mais, sur le premier indice de mécontentement venu de Milan, il avait à l'instant changé de conduite, et on l'avait vu reparaitre à l'église, rasé, vêtu en moine, et reprenant avec assiduité l'office de lecteur qu'on lui avait enseigné à remplir dès sa jeunesse. » — Ils sont toujours et partout les mêmes !

La grotte magique. — Au même temps il se faisait initier à la magie par le théurge Maxime. « Il descendit avec lui dans ces grottes souterraines où les esprits, décorés de tous les noms des dieux du paganisme, passaient pour apparaître aux regards fascinés de leurs enthousiastes adorateurs. »

La première fois, dit-on, « qu'une conjuration de ce genre fut faite devant Julien, le novice, effrayé d'un bruit épouvantable qui retentissait dans la caverne, des spectres de feu qui voltigeaient dans l'air, des brouillards de vapeur qui se répandaient de toutes parts, et cédant à une habitude d'enfance, fit machinalement le signe de la croix. A l'instant toute la fumée se dissipa, et tout rentra dans le calme.

« Par deux fois le prodige fut renouvelé et céda devant la même précaution.

« — Qu'est-ce ceci? dit à Maxime l'élève tout étonné; les esprits ont-ils donc peur de ce signe?

« — Non, dit le maître, mais ils en ont horreur, et des deux puissances c'est la pire qui l'emporte. »

« Rassuré par cette explication, ajoute M. de Broglie, Julien s'enfonça chaque jour davantage dans les profondeurs d'une mystique moitié païenne, moitié philosophique, à la fois populaire et savante. » N'en déplaise au docte historien, cette mystique purement païenne n'était aucunement philosophique, très peu populaire, et pas du tout savante. La sorcellerie n'a rien de commun avec la science sérieuse et avec la vraie philosophie, et ce n'est que la minorité infime et tout à fait ignorante du peuple qui se livre aux sorciers. Le spiritisme même, qui a eu tant de vogue dans certains salons, voire même à certaine cour, le spiritisme n'a pris faveur que grâce à l'ignorance prodigieuse des classes dites élevées et à la faiblesse de certains cerveaux.

La peau de l'âne. — Revenons à Julien. Libanius, faisant son éloge, du moins voulant et croyant le faire, dit « que Julien étant demeuré chrétien en apparence, au rebours de l'apologue antique, ce fut le lion qui garda la peau de l'âne ».

L'âne ici, c'est le chrétien dont Julien ne garde que la peau, l'apparence. Mais que penseriez-vous d'un lion qui, pour échapper aux chasseurs, se cacherait sous une peau d'âne? Quel lion que ce prince, faisant l'office de lecteur à l'église des chrétiens pour mieux cacher le théurge ou simplement le sorcier! Apostat et hypocrite, voilà le jeune homme.

À Athènes, il commenta les Écritures et se livra aux exercices du culte chrétien; « et puis le soir, quand l'ombre était venue, quand l'œil du gouverneur ou des curieux ne pouvait plus le suivre, ne disait-on pas qu'on le voyait souvent se rendre au temple d'Éleusis, où siégeait le pontife le plus renommé de la Grèce, l'héritier des mystères de la déesse et le correspondant actif et zélé de tous les philosophes asiatiques? » Le soir, à l'ombre! c'est bien le lion de Libanius.

L'apostat cependant perçait sous l'hypocrite. « Je le regardais, écrit un de ses camarades d'étude, et je voyais une tête toujours en mouvement, des épaules branlantes et agitées, un œil égaré, une démarche chancelante, un nez en l'air qui aspirait l'insolence et le dédain... et je me disais : Quel monstre Rome nourrit-elle ici? » (Greg. Naz., *Or.* V, 23, 24.)

Ce condisciple de Julien qui le jugeait si bien se nommait Grégoire. Il vivait avec un ami nommé Basile. Ces deux jeunes gens ne connaissaient dans Athènes que deux chemins : celui de l'église et celui de l'école.

« Julien pénétra dans leur retraite, et vint plusieurs fois dans le logis commun des deux amis s'asseoir à leur table, s'entretenir de belles-lettres, quelquefois expliquer les saintes Écritures, soit pour cacher par une manœuvre adroite les sentiments trop apparents de son âme (toujours le lion!), soit peut-être... » Ne cherchons pas à deviner ce sphinx. Nous le connaissons assez du reste. Et s'il en est qui se laissent prendre aux dehors de Julien, admirons leur simplicité.

Julien empereur. — Cependant, mandé à Milan par Constance, Julien est proclamé César. Alors il débita le panégyrique de ce prince. « Pas un mot, dit M. de Broglie, qui ne pût convenir à un chrétien, et Constance y était loué de ses vertus de famille par l'orphelin qu'il avait privé de son père. » Encore le courage du lion! « Un tel langage, poursuit M. de Broglie, dut flatter l'empereur, qui avait entendu naguère des vérités plus dures de la part de vieillards plus faibles et moins offensés. » Allusion aux fines réponses adressées à ce prince hérétique par les évêques catholiques.

Constance a mis la main sur un Pape (Libère), il sera châtié. Julien, qu'il vient de déclarer César, se fait proclamer Auguste. A cette nouvelle l'empereur marche contre le rebelle; mais il meurt en chemin dans un bourg d'Arménie, maudit par les chrétiens, méprisé par les païens. Il n'avait que quarante-cinq ans, et il se voyait forcé de léguer le trône à celui-là même qu'il se disposait à châtier. Quand Dieu veut punir un persécuteur, il prend pour verge ce qu'il y a de plus vil, l'apostat et l'hypocrite.

Jamais, en effet, l'hypocrisie sophistique et impériale ne se révéla plus impudente qu'à l'occasion des funérailles de Constance. On eût dit que le châtement devait poursuivre ce misérable prince jusqu'au tombeau. Préludant à cette politique des hommes de la décadence qui, inclinés tour à tour à droite et à gauche, se disent catholiques avec l'Église et libéraux avec la Révolution, ayant toujours soin de se pencher un peu plus vers celle-ci que vers celle-là, Julien fit à Constance des obsèques chrétiennes d'abord, puis païennes, mais plus païennes encore que chrétiennes : car le païen parut au début et à la fin.

Avant son entrée à Constantinople, ce sujet fidèle et ce pieux parent avait écrit : « Le soleil que j'invoque et le grand Jupiter savent que, bien loin de souhaiter la mort de Constance, j'avais fait des vœux pour sa conservation. »

Observons en passant qu'on ne doit pas s'étonner de voir Julien à genoux devant le soleil. « Avant que la raison fût arrivée à proclamer que Dieu doit être mis dans l'absolu et l'idéal, c'est-à-dire hors du monde, » — c'est-à-dire, hors de toute existence et de toute réalité, puisqu'aux yeux de l'écrivain que nous citons ici, hors du monde il n'y a rien d'existant, — « un seul culte fut raisonnable et scientifique : ce fut le culte du soleil. Le soleil est notre mère patrie et le DIEU PARTICULIER de notre planète. » (Ernest Renan, *Revue des Deux-Mondes*, 15 oct. 1863, p. 766.) Si ces choses peuvent se dire au XIX^e siècle, dans une revue qui se donne pour le rendez-vous de toute la science des deux mondes, par un membre de l'Institut, par un professeur du Collège de France, on conçoit que l'apostat du IV^e siècle ait pu en être encore au *dieu particulier de notre planète*. Retournons aux funérailles de Constance.

Politique autant que sophiste, pour assurer son pouvoir naissant, Julien promit liberté pleine et entière aux chrétiens, protection et concours aux païens. En même temps, les funérailles de l'arien Constance se firent selon toutes les règles de la pompe chrétienne, saint Grégoire de Nazianze l'atteste ; puis, dit Libanius, « faisant rendre aux morts les honneurs qui convenaient au nom des dieux protecteurs de la ville, il inaugura ainsi lui-même le service des dieux. » — « Ainsi, reprend M. de Broglie, ce fut en sortant d'une pompe où le culte chrétien avait déployé en liberté toute sa splendeur que Julien osa donner lui-même pour la première fois à cette grande cité de Constantinople, chrétienne de naissance et vierge encore de toute idolâtrie, le spectacle du culte païen ressuscité. »

Julien et la liberté de conscience. — L'arien Constance avait persécuté les catholiques ; l'apostat Julien proclama la liberté de conscience. Son ami et son panégyriste, le païen Ammien Marcellin, révèle le secret de ce libéralisme. « Il pensait, dit l'historien, que la licence de tout croire augmentant les discussions, il n'aurait plus à craindre de trouver devant lui une population unanime. » (Amm. Marcellin, XXII, v.) Ce païen comprenait mieux les choses que certains catholiques.

Deux autres motifs purent aussi déterminer l'apostat à user

d'abord de quelque modération. L'expérience de trois siècles avait prouvé que le sang des martyrs est une semence de chrétiens; et puis le nombre des fidèles était respectable. Julien recula devant la persécution ouverte, mais il laissa faire.

M. de Broglie se plaint des historiens chrétiens qui, selon lui, « n'ont point fait assez la différence de ce qu'il ordonna lui-même ou de ce qui se fit en son nom, sans instructions positives, par des fonctionnaires sûrs de plaire et de n'être ni punis ni même désavoués. » Mais si ces persécuteurs étaient sûrs de plaire et de n'être ni punis ni même désavoués, les historiens chrétiens ont parfaitement raison de ne pas bien saisir la différence.

Puis, à ces pauvres historiens chrétiens préférant le païen Ammien Marcellin, l'écrivain libéral déclare, avec une froideur étrange, qu'« il est juste de ne pas prêter à Julien des actes considérables dont cet excellent témoin ne parle pas. Ammien voyait les choses du cabinet de l'empereur; les chrétiens subissaient à distance le contre-coup de ses passions et de ses volontés ».

Excellent témoin ! soit, mais seulement des choses qu'il voyait dans le cabinet de l'empereur, et non du contre-coup que les chrétiens subissaient à distance. Pourquoi donc les chrétiens ne seraient-ils pas, eux aussi, d'excellents témoins du contre-coup qu'ils subissaient, et que l'excellent Ammien, vu la distance, ne voyait pas du cabinet impérial ?

Du reste, au risque de se contredire et de se réfuter lui-même dans la même phrase, le débonnaire historien de l'Église et de l'Empire au IV^e siècle en convient et le déclare expressément : c'était le *contre-coup des passions* de Julien et *de ses volontés* que les chrétiens subissaient à distance. Et il n'en serait pas responsable ! Mais tel est le procédé libéral : sévérité impitoyable envers ceux qui protégèrent l'Église, Constantin par exemple; toutes les excuses et toutes les complaisances sont réservées pour les persécuteurs. Ceci s'appelle impartialité.

Il est vrai que Julien, qui se croyait philosophe et orateur, espéra, dans le principe, renverser la foi par le seul souffle de sa parole. Il écrivit, lui aussi, des brochures et des pamphlets. Mais, vaincu dans cette lutte, spécialement par Césaire, médecin chrétien, frère de saint Grégoire de Nazianze, il fit ce que devaient répéter d'autres Juliens, il se réserva le monopole des sciences et des lettres.

C'est encore à Julien que remonte l'idée qu'ont eue certains

gouvernements de s'emparer des biens ecclésiastiques. C'est l'Apostat qui le premier dépouilla les clercs et les vierges de leurs possessions. « Leur admirable loi, disait-il avec un charmant sourire, leur enjoint de renoncer aux biens de la terre, afin d'arriver au royaume des cieux. Voulant gracieusement leur faciliter le voyage, nous ordonnons qu'ils soient déchargés du poids de tous leurs biens. » Les chrétiens hasardaient-ils une plainte : « Eh quoi ! répondait Julien, la vocation du chrétien n'est-elle pas de souffrir ? »

Cette modération toutefois lui coûtait. Le lion de Libanius avait soif de sang. Lorsque Constance fit massacrer la famille de Julien, un saint évêque, Marc d'Aréthuse, déroba le futur apostat au fer des assassins. Devenu empereur, Julien n'oublia pas son sauveur. Il ordonna de relever aux frais de l'évêque un temple d'idoles qui avait été abattu par l'influence du saint. Et comme Marc était trop pauvre, Julien le fit battre de verges, lui fit arracher la barbe, le fit enduire de miel, suspendre dans un filet et, dans cet état, exposer sous un soleil ardent aux piqûres des mouches.

Un chrétien, nommé Basile, avait osé lui reprocher son apostasie. Le philosophe perdit patience, et il se donna la satisfaction de voir couler le sang de ce téméraire.

Les païens de Gaza avaient massacré les chrétiens. Le gouverneur de la province intervint pour réprimer les païens « Non seulement aucune réprimande ne fut adressée aux habitants de Gaza, mais Julien révoqua le gouverneur ; et comme celui-ci s'excusait sur les lois qu'il avait voulu exécuter : « Eh ! qu'importe ! dit Julien avec humeur, est-ce un si grand crime qu'un Grec tue dix Galiléens ? »

Cette fois enfin, M. de Broglie consent à laisser à l'Apostat la responsabilité des persécutions dont il avait cherché d'abord à le décharger. « Un encouragement aussi clair, observe le libéral historien, équivalait à un ordre positif de courir sus aux chrétiens. Les païens le comprirent ainsi. » La persécution éclata de toutes parts.

Julien cependant écrivait : Ici c'est le *Misopogon*, dans lequel, oubliant le respect qu'il se devait à lui-même au double titre de philosophe et de César, il trace de sa propre personne un portrait ridicule et bizarre.

Là c'est une diatribe en sept livres contre les chrétiens. Ce devait être son chef-d'œuvre. Il y tenait plus qu'à l'empire, plus qu'à la victoire. Il y travailla jusqu'à son dernier jour,

même au milieu des camps et du bruit des armes. Le pamphlet impérial a péri, comme tant d'autres du même genre.

Le temple de Jérusalem. — Enfin Julien crut avoir trouvé le moyen assuré de ruiner d'un seul coup le christianisme. Jésus-Christ avait prédit la destruction totale du temple de Jérusalem. Julien annonce qu'il va le rebâtir. S'il réussit, Jésus-Christ fut un faux prophète, il n'est pas Dieu : c'en est fait de la religion chrétienne. On se met donc à l'œuvre. Les Juifs accourent de tous les coins du monde. Julien en personne préside à l'entreprise. Il y eut alors des chrétiens qui eurent peur. Mais l'évêque de Jérusalem, saint Cyrille, écrit M. de Broglie, « regardait tourbillonner cette foule émue sans qu'un dédaigneux sourire cessât d'errer sur ses lèvres. Ils ne mettront pas seulement une pierre sur l'autre, disait-il sans s'émouvoir. »

Jésus-Christ avait déclaré que de ce temple il ne resterait pas pierre sur pierre. On commença par extraire les anciens fondements et les débris. Ce fut un jeu. Julien achevait l'accomplissement de la prophétie. Restait le démenti à infliger au Fils de Dieu.

On apporte les fondements nouveaux. Mais voici que l'air s'agite, les vents se déchainent, la terre tremble. Rien cependant n'arrête l'ardeur des ouvriers. Alors (c'est l'ami de Julien, c'est le païen Ammien Marcellin qui l'atteste lui-même), alors de redoutables globes de flammes, s'élançant près des fondements par des assauts répétés et brûlant quelquefois les travailleurs, rendirent le lieu inaccessible, et ainsi, le terrible élément repoussant les ouvriers avec une sorte de discernement, l'entreprise cessa. (Amm. Marc., XXIII, 1.)

Trois fois les ouvriers furent ramenés aux travaux : « à ces trois reprises le même prodige s'accomplit sous les yeux d'une foule immense et épouvantée, qui tombait à genoux et poussait vers le ciel des cris de terreur. L'émotion se prolongea pendant plusieurs jours. A toute heure, surtout pendant la nuit, on voyait, *dit-on* (sic), des globes de feu circulant en l'air, qui semblaient dessiner la forme de croix. L'empreinte en demeurait marquée sur les objets voisins et sur les habits des assistants. »

Obligé de rapporter le fait, l'historien libéral de Broglie craint de paraître trop catholique. De là ce *dit-on* intercalé avec prudence. Mais cet *on*, c'est saint Grégoire de Nazianze,

second discours contre Julien; c'est saint Jean Chrysostome, second discours contre les Juifs. L'un et l'autre sont contemporains. Cet *on*, c'est Socrate, second livre, chap. xvii; c'est Théodoret, troisième livre, chap. xvii; c'est Sozomène, cinquième livre, chap. xxi; c'est Rufin et Théophane, ces deux derniers allégués par M. de Broglie lui-même. Le silence d'Ammien sur les croix se conçoit et s'explique parfaitement sous la plume d'un païen.

« Peu de faits de l'histoire sont mieux avérés, dit cependant M. de Broglie, quoiqu'il y en ait peu qui aient donné lieu à plus de discussions. » — « Voltaire, il n'y a pas un siècle, déclarait encore avec hauteur que le récit d'Ammien Marcellin était impossible à admettre, attendu que jamais globe de feu ne sortit de la terre ni de la pierre, et que cela suffisait pour démontrer la sottise de ceux qui y avaient cru. »

La sottise ici demeure tout entière sous la plume de celui qui refuse à Dieu le pouvoir de produire des globes de feu, où, quand et comme il lui plaît. Or cette fois, comme à peu près toujours, la sottise de M. de Voltaire apparaît doublée d'ignorance : car, reprend M. de Broglie, mais, — hélas ! en se jetant dans un excès opposé, — « les physiciens d'aujourd'hui trouvent parfaitement naturel ce que Voltaire déclarait absurde. Suivant eux, l'inflammation subite des gaz contenus dans des souterrains longtemps fermés suffit à tout expliquer. »

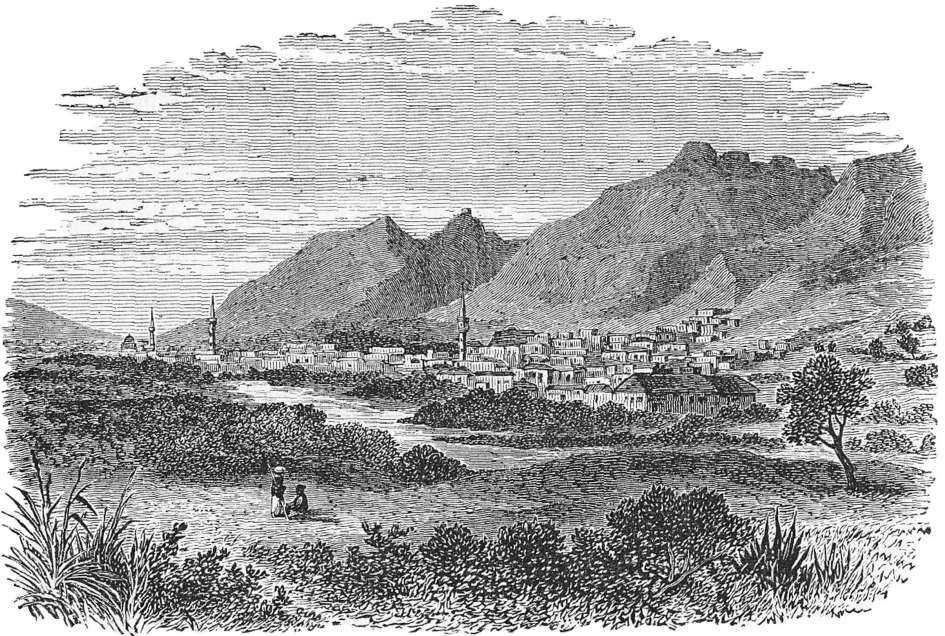
Tout ? Quoi ! tout, jusqu'aux croix empreintes sur les habits ? — Tout ? jusqu'à l'explosion trois fois répétée ? Les physiciens cependant savent aussi que ce genre d'explosion ne peut (sauf le cas d'un miracle) se répéter plusieurs fois de suite dans la même caverne. Or Ammien est très positif sur la répétition du même phénomène à trois reprises.

Mais si le philosophisme voltairien consiste dans la négation du fait même qu'on donne comme miracle, le rationalisme contemporain consiste dans la négation du miracle lui-même. Le premier déclare la chose impossible et nie le fait; le second déclare la chose très possible et nie le miracle. Le premier trouve le fait contraire aux lois de la nature; le second trouve le fait conforme aux lois de la nature : et ainsi l'un et l'autre se rencontrent dans la négation du miracle et du surnaturel. L'un vaut l'autre.

Julien aidant, il ne restait pas pierre sur pierre du temple de Jérusalem. Le démenti qu'il devait infliger à Jésus-Christ retombait sur sa tête. Mais la race politico-sophiste ne se

déconcerte pas pour si peu. Julien prit la chose en philosophe et dit « qu'on voyait bien que rien n'était éternel en ce monde, puisqu'on ne pouvait faire revivre le culte de celui qu'on appelait l'Éternel et que tous les textes sacrés avaient déclaré impérissable ».

Comme si le culte du Dieu éternel était irrévocablement attaché à ce temple, dont la ruine avait été prédite aussi formellement que l'éternité du culte de Celui que nous adorons encore ! Mais le culte des dieux de Julien, où est-il ?



Antioche.

Le prodige de Jérusalem était un avertissement du Ciel. Le Pharaon nouveau s'endurcit et s'aveugla.

Julien en guerre. — Jusqu'ici le César philosophe n'a montré que le sophiste et le persécuteur. L'expédition de Perse va révéler le politique et le guerrier. Effrayés des immenses préparatifs de Julien, les Perses offrirent des conditions avantageuses. « Julien ne voulut pas les lire jusqu'au bout et en déchira le texte. »

Les nations voisines de la Perse lui proposèrent une alliance ; Julien refusa.

« Bien plus, ajoute M. de Broglie, par un acte d'un héroïsme presque imprudent, » — qu'a de commun l'héroïsme avec l'imprudence ? — « il choisit ce moment même pour retirer

aux tribus nomades de Sarrasins, qui peuplaient le sud de la Mésopotamie, un subside que de temps immémorial on leur payait, en échange du concours qu'ils prêtaient contre les attaques des Perses. »

Arsace, roi d'Arménie, était chrétien; Julien lui ordonna de tenir ses troupes sur pied, et il lui adressa des instructions révoltantes par le ton de hauteur qu'il y prenait et « accompagnées d'une lettre menaçante, où la foi chrétienne d'une part, et de l'autre la mémoire de Constantin et de Constance, protecteurs de l'Arménie, étaient très injurieusement traitées ».

Quand Dieu veut perdre les Juliens, il les livre à leur propre génie.

Il y avait deux routes pour arriver au pays des Perses. Julien choisit la plus périlleuse.

Antioche était, du côté de la Perse, la ville de l'empire la plus importante. Julien se plut à en froisser les habitants. Il leur donna un gouverneur dur et violent; et comme on réclamait contre cette élévation : « Je sais bien qu'il ne le mérite pas, dit-il, mais c'est vous qui méritez de l'avoir pour maître, hommes avarés et indociles que vous êtes. » Du même coup c'était s'aliéner et la ville et le gouverneur.

Cependant, le jour de son départ, ce peuple servile le suivait en criant : « Revenez heureux et glorieux, et soyez moins irrité contre nous. » Mais il répondit avec colère : « C'est la dernière fois que vous me voyez; je ne rentrerai plus dans vos murailles. » Sans le soupçonner, il prophétisait.

Il y avait aussi d'autres prédictions. « Eh bien ! dit un jour Libanius à un prêtre chrétien d'Antioche, en ce moment que fait le Fils du charpentier? — Un cercueil pour le persécuteur, » répliqua le chrétien.

Julien, de son côté, recueillait les moindres présages. Un jour, le cheval qu'il devait monter s'abattit soudain et souilla dans la boue son riche caparaçon. Ce cheval s'appelait Babylo-nius. « Victoire ! s'écria le philosophe, Babylone est tombée, et sa parure est dans la boue. »

Peu à peu Julien avançait. Arrivé à Ctésiphon, il se trouvait à deux cents lieues de l'empire, au centre du pays ennemi, avec quarante mille hommes seulement. Là deux Perses se présentèrent.

L'un, envoyé du roi des Perses, demandait la paix à des conditions avantageuses pour les Romains. Julien les rejeta.

L'autre se donnait comme une victime des cruautés de

Sapor. C'était une répétition de l'histoire de Zopire. Personne dans l'armée ne fut dupe, sauf Julien. Le transfuge promettait de conduire les Romains par des chemins secrets, et de surprendre Sapor. Une flotte superbe avait amené les troupes au pied de Ctésiphon. Cette flotte devenait un embarras. Le Persan conseilla de la brûler : aussitôt onze cents navires furent livrés aux flammes. Alors le transfuge disparut. Julien, honteux de sa simplicité, ordonna d'éteindre le feu. Il était trop tard.

Puis on se mit à la recherche de Sapor. On ne rencontrait que des plaines désolées par le feu ou par l'eau : plus de vivres ; çà et là, de temps à autre, on voyait briller, puis disparaître les escadrons persans. Mais Sapor était introuvable.

Égaré par l'orgueil et se prenant pour un autre Alexandre, Julien s'obstinait à marcher en avant. A la fin cependant les légions refusèrent de le suivre, et le 16 juin commença la retraite en remontant la rive gauche du Tigre.

« Galiléen, tu as vaincu. » — Au milieu de tout cela, Julien prolongeait ses veilles philosophiques. Une nuit qu'il était plongé dans sa lecture, à l'heure des plus profondes ténèbres, il vit entrer sous sa tente le génie de l'empire, tel qu'il lui était apparu à Lutèce, la veille du jour où il fut acclamé Auguste, mais cette fois pâle et défiguré. La vision passa sans dire mot. Julien s'élança pour la suivre. Une lueur brillante traversa l'espace, et tout s'évanouit. Le matin venu, Julien consulta les augures sur cette apparition. Les augures défendirent de combattre ce jour-là. Mais ce jour-là les Perses se montrèrent de tous les côtés à la fois et ne cessèrent leurs attaques.

Dans un moment de relâche, Julien avait détaché sa cuirasse pour respirer plus librement. Un cri d'alarme l'appelle à l'arrière-garde ; il y court. Les cavaliers ennemis se retirent. « Suivons-les, » s'écrie Julien en les montrant du doigt. Le voyant sans son armure, les soldats essayent de l'arrêter. Mais au moment où il s'arrachait des mains qui retenaient son cheval, un javelot lui rase le bras, lui perce les côtes et va se loger dans la partie inférieure du foie ; aussitôt il porte la main sur le trait pour le retirer, mais il se coupe les doigts. Alors, regardant le ciel, il pousse un grand cri et tombe sans connaissance.

Suivant les uns, il aurait dit : « Galiléen, tu as vaincu ! » suivant les autres, il se serait écrié : « Soleil, tu m'as trompé ! » Il a pu dire l'un et l'autre.

D'après Sozomène, il semblait qu'il vit Jésus-Christ. Dans les actes de saint Théodoret, martyr, qui avait prédit qu'une main inconnue ôterait la vie au tyran, on rapporte qu'au moment où il se sentit frappé, Julien crut voir Jésus-Christ, et que, jetant son sang en l'air, il dit : « Quoi ! tu me poursuis jusqu'ici, Galiléen ? Mais je t'y renonce encore ! Rassasie-toi de mon sang, car tu as vaincu ! » Les témoins ne manquaient pas. Encore ici, le silence d'Ammien se conçoit aisément.

Transporté dans sa tente et revenu à lui, Julien demanda ses armes ; mais ses forces le trahirent. Il voulut savoir le nom du lieu où il avait été blessé. Ayant appris qu'il se nommait *Phrygia*, il demeura immobile : le sort lui avait prédit qu'il mourrait en Phrygie.

Alors, s'il faut en croire Ammien, son panégyriste, il débita un discours qui n'est qu'un long et emphatique éloge de sa propre vie. Ses amis pleuraient. « Silence, dit-il, c'est trop de regrets pour un prince qui va rejoindre le ciel et les astres. »

Puis il s'entretint avec ses philosophes sur la nature et la dignité des diverses sortes d'esprits. Mais sa pensée s'embarassait, son gosier brûlait. On lui apporta de l'eau glacée, il prit la coupe, la but d'un trait, et, en la posant, il expira. Il était dans la trente-deuxième année de sa vie et la deuxième de son règne.

Au retour de son expédition contre les Perses, il devait en finir avec le christianisme. Le Galiléen a vaincu ; il en vaincra bien d'autres.

Julien jugé. — « Julien, dit M. de Broglie, était parti d'Antioche ne pouvant plus régner, il revenait de Perse n'ayant pas su vaincre. » Ce qui n'empêchera pas le noble écrivain d'affirmer que Julien « excella dans la guerre ».

Ce même historien reconnaît que s'il fût revenu, la force des circonstances l'eût contraint à persécuter ouvertement le christianisme, et cet aveu est suivi d'un autre plus remarquable et qui, sous une plume pareille, a droit de nous étouffer : « Le monde aurait appris, ajoute M. de Broglie, par un exemple irrécusable, que l'erreur est condamnée à la violence par la fatalité de sa faiblesse ; qu'elle peut promettre la liberté à la conscience, mais jamais la lui donner. »

De là suit une conclusion rigoureuse et qui est la condamnation expresse de la doctrine de ces catholiques dont le libéra-

lisme naïf va jusqu'à réclamer la liberté, non seulement pour la vérité, c'est le droit, mais pour l'erreur même. Quoi ! on avoue que « l'erreur est condamnée à la violence par la fatalité de sa faiblesse ; qu'elle peut promettre la liberté à la conscience, mais jamais la lui donner », et l'on voudrait accorder à l'erreur cette liberté qu'elle ne donnera jamais à la vérité, et dont elle abusera nécessairement, fatalement, pour étouffer la vérité par la violence ? Il existe un livre intitulé : *Philosophus in utramque partem* ; je connais tel contemporain qui aurait pu le signer.

« Julien était orateur, » dit encore M. de Broglie, qui même ne craint pas de le comparer à César. Il ne fallait donc pas citer les harangues et les lettres du César nouveau. Chacune de ces pièces déclare que Julien ne fut qu'un rhéteur pédant et boursoufflé, juste l'opposé de César.

Écoutons, au reste, M. de Broglie lui-même : « Sa dévotion puérile, enveloppée dans les nuages d'une philosophie inintelligible, rend ses meilleurs ouvrages inabordables pour le lecteur le moins prévenu. » Et Julien était orateur !

« Au milieu des fleurs fanées de sa rhétorique, on se sent saisi d'une oppression qui fait languir. » Et Julien était orateur !

« Le même souffle de mort qui dessécha son éloquence frappa aussi de stérilité tous les actes de son gouvernement. Entre ses déclamations républicaines et ses habitudes despotiques, il ne sut ni se reconnaître ni faire son choix. » Et Julien, encore un coup, était orateur !

Allons donc ! pas plus que politique. Mais ici le noble historien en convient lui-même ; il reconnaît que « la première des conditions du gouvernement, la droiture du sens, lui manquait ».

« Constantin, ajoute aussitôt M. de Broglie, Constantin n'avait étudié dans aucune école ; mais quand il vit la terre étendue sous ses pieds, il la mesura sans vertige, et discerna d'un coup d'œil les besoins de son temps et les désirs de ses peuples. Il fit une révolution heureuse et fonda une institution durable. »

On aime à rencontrer, sous une plume qui fut sévère à l'égard du premier César chrétien, une appréciation qui le place tout simplement au rang des plus grands hommes et des plus grands rois. On aime aussi à recueillir cet aveu que, de toutes ses qualités, surfaites, il est vrai, par l'indulgence libé-

rale, « Julien ne sut ni tirer une conquête, ni une loi, ni même un écrit qui lui ait survécu. »

Justice a été faite du guerrier, du politique, de l'orateur; reste le philosophe. L'exécution sera sommaire, et c'est encore M. de Broglie qui prêtera sa main. « Il parla beaucoup de l'égalité des hommes, du soin des pauvres, de la protection des faibles... Mais, ô vertu des doctrines et néant des hommes! nul opprimé, dans la suite des siècles, ne lui a dû sa délivrance; il n'a brisé les fers d'aucun esclave. » Et maintenant, du philosophe que reste-t-il? — Encore l'historien libéral pousse-t-il ici l'indulgence jusqu'à oublier le persécuteur des chrétiens.

Mais venons à l'homme même. « Julien eut des vertus, s'écrie M. de Broglie, à quoi servirait de le méconnaître? » Heureusement pour la vérité et pour la justice, par une contradiction qui l'honore, le bienveillant historien se hâte de *méconnaître* ce que tout à l'heure il ne voulait pas qu'on méconnût.

« Toute sa personne était étudiée. On ne le vit jamais, comme les âmes vraiment généreuses, emporté vers le bien sans regard sur autrui et sans retour sur soi-même. Il imita toujours un modèle, et posa toujours devant un spectateur. Il dissimula toujours, et porta sur son trône l'habitude de l'hypocrisie. En face du christianisme tout-puissant, il avait feint la ferveur en consommant l'apostasie; avec les chrétiens soumis il feignit la justice en méditant la persécution. Il avait commencé par flatter ses maîtres, il finit par tendre des pièges à ses sujets. »

C'est par ce trait que se clôt l'article qui s'ouvre par ces mots : « Julien eut des vertus, à quoi servirait de le méconnaître? » L'auteur aura oublié de se relire.

Il n'est qu'un point sur lequel M. de Broglie ne croit pas qu'on puisse douter de la sincérité de Julien, « c'est sa dévotion au polythéisme. » Et cette dévotion sincère lui inspire cette observation : « La crédulité pédante de Julien n'échappa au dégoût que par le ridicule. » Ici, à la bonne heure, chaque mot porte, et chaque mot est une vérité.

Jovien. — Julien donc étant mort comme il avait vécu, en pédant ridicule qui ne songe qu'à poser, n'avait pas même pensé à désigner un chef pour sortir l'armée de l'impasse où il l'avait engagée, et pour prendre le gouvernement de l'empire,

que son égoïsme insouciant laissait au premier occupant. On élut Jovien, qui n'accepta qu'à la condition de régner sur des chrétiens.

Il n'existait aucun moyen de se retirer des mains de Sapor; aussi dans toute l'armée il n'y eut qu'une voix : la paix à tout prix. Le nouvel empereur céda cinq provinces, qui, de fait, avaient autrefois appartenu à la Perse. Plus tard on le blâma sévèrement de n'avoir pu autrement sauver les débris d'une armée perdue par Julien.

C'est une tâche rude et ingrate que de se dévouer pour sauver ceux que la suffisance et l'incapacité ont jetés dans l'abîme !

Jovien était un brave guerrier et un honnête homme. Il n'était ni théologien ni philosophe. On peut, sans être cela, commander une armée et gouverner un empire. Circonvenu par les évêques ariens, le nouvel empereur eut le bon esprit de s'adresser à saint Athanase, pour apprendre de lui quelle était la vraie foi. Il rendit toute liberté au christianisme. Quant aux païens, sans les inquiéter, il se contenta de leur retirer la faveur impériale.

Sa conduite en ceci fut conforme à celle que l'Église a toujours et partout observée envers les infidèles et les hérétiques. Lorsqu'elle les trouve établis dans une contrée, elle respecte leur présence et ne sollicite contre eux aucune rigueur temporelle. Il lui suffit que le pouvoir civil protège ses propres enfants, les vrais fidèles, contre les violences ou les séductions auxquelles ils pourraient être exposés de la part des ennemis de la foi. Mais il ne suit pas de là que les infidèles et les hérétiques aient le droit, dans un pays entièrement catholique, d'établir et de professer une doctrine et une religion réprouvée de Dieu.

L'honnête Jovien ne régna qu'un an.

Valentinien. — On raconte que Julien entrant un jour dans un temple païen, une goutte de l'eau lustrale jetée par le prêtre de l'idole tomba sur le manteau d'un officier du cortège impérial. Cet officier était chrétien. Il déchire le morceau souillé par l'eau lustrale et le jette à la face du prêtre. Julien l'exila. Carrière brisée, n'est-il pas vrai ? Cet officier se nommait Valentinien. A la mort de Jovien, il fut élu pour lui succéder. On peut parfois se risquer pour Dieu sans compromettre son avenir, même en ce monde.

Obsédé à son tour par les ariens, Valentinien déclara que c'était aux évêques à décider des choses de la religion. Il lui arriva cependant d'oublier sa déclaration, et il se laissa prévenir par un évêque arien contre saint Eusèbe de Verceil et contre saint Hilaire de Poitiers; ce qui lui attira de ce dernier une libre et fière parole : « Les Apôtres, demanda le grand Hilaire, appelaient-ils quelque officier de la cour pour les aider à prêcher l'Évangile? »

Entendez, princes et rois; telle est la protection que l'Église vous demande : liberté, rien de plus, mais aussi rien de moins. Telle fut, du reste, la conduite générale de Valentinien; car il révoqua les édits de Julien et renouvela ceux de Constantin.

Valens. — Il n'en fut pas ainsi de son frère Valens, qu'il avait eu le tort de s'associer et auquel il avait laissé l'Orient. Ce prince se livra aux ariens et reprit contre les catholiques les allures de Constance. Le préfet Modeste fut chargé de parcourir les provinces pour y assurer le triomphe de l'hérésie. Il y eut des évêques politiques, qui se soumirent et qui poussèrent la complaisance jusqu'à grossir le cortège du ministre impérial. Mais enfin Modeste arrive à Césarée.

L'évêque, saint Basile, est invité à souscrire la formule hérétique. Il refuse. « Vous irez en exil, s'écrie le préfet. — La terre entière est pour moi un lieu d'exil, répond l'évêque, le ciel seul est ma patrie. — Vos biens seront confisqués. — Seuls les pauvres y perdront. — On vous jettera dans les fers. — Vous n'enchaînerez pas mon âme. — Vous serez livré au supplice. — Mon Dieu est mort en croix. — Vous serez mis à mort. — La mort sera pour moi la porte du ciel. — Jamais, dit alors le préfet en se tournant vers son cortège, où l'on comptait plus d'un évêque, jamais homme ne m'a répondu de la sorte. — C'est qu'apparemment vous n'avez pas encore rencontré d'évêque, » répliqua saint Basile.

Et il se trouve aujourd'hui des hommes qui prétendent donner à l'Église des leçons de liberté! Qu'ils commencent par donner l'exemple!

Rappelons encore ce moine, nommé Aphraate, qui ne craignit pas de reprocher à Valens lui-même l'indignité de sa conduite envers les catholiques. N'osant pas sévir contre un homme qui, par sa sainteté, avait conquis l'estime universelle, l'empereur lui ordonna du moins de retourner à son désert; mais Aphraate répondit : « Si une vierge timide voyait le feu

à la maison de son père, son devoir serait de sortir de sa retraite pour venir au secours; vous avez mis le feu à l'Église de mon Dieu, je viens l'éteindre. »

Leçon à ces chrétiens tranquilles qui se renferment pour gémir et prier, quand il faut se montrer, parler et agir.

A l'exemple des Constance et des Julien, Valens s'est heurté contre l'Église : Dieu le laisse à son génie. Fier contre les catholiques, qui ne lui opposent que la parole, le César fut moins hardi contre les Goths. Il les trompa. Les Goths prirent les armes. Valens marcha contre eux.

Comme il sortait de Constantinople, un moine, nommé Isaac, lui adressa ces paroles : « Prince, où allez-vous ? C'est Dieu qui envoie ces Barbares contre vous. Cessez la guerre que vous lui faites; sinon, vous ne reviendrez pas de cette expédition. — A mon retour, répliqua Valens, je te ferai trancher la tête. » Et il le fit jeter en prison.

Le 9 août 375, la bataille se livra près d'Andrinople. Pour trouver dans les annales romaines une défaite pareille, il faut remonter au désastre de Cannes. Les deux tiers de l'armée impériale restèrent sur le sol avec trente-cinq généraux. Valens, blessé, se faisait panser dans une chaumière. Les Goths y mirent le feu. Ainsi périt le persécuteur.

Théodose. — En Occident, Valentinien protégeait la foi de Nicée et contenait les Barbares. Il mourut en 375. Gratien, son fils, lui succéda à l'âge de seize ans. Ce fut un prince sage et vertueux. Il céda généreusement une partie de son empire à son frère Valentinien II, âgé de quatre ans (377). Il fit enlever du Capitole la statue de la Victoire, dernier reste de l'idolâtrie. Alors l'Espagnol Maxime profita du mécontentement des soldats païens et les souleva contre le jeune empereur, qui fut obligé de s'enfuir à Lyon, où, trahi par un de ses officiers, il fut tué à l'âge de vingt-quatre ans (383).

A la mort de Valens (378), Gratien, voulant réparer une injustice de son père, s'était associé Théodose, fils du comte Théodose, qui, sur de faux soupçons, avait été mis à mort par Valentinien. Théodose succéda ainsi à Valens dans le gouvernement de l'Orient.

Après la mort de Gratien, l'Occident tout entier se trouva sous la main de son jeune frère Valentinien II, encore enfant. Maxime n'eut pas de peine à le détrôner; mais Théodose survint, l'usurpateur reçut son châtiement, et Arbogaste, Franc

de nation, fut chargé par Théodose de diriger le jeune Valentinien II. L'ambitieux ministre assassina l'enfant et donna la couronne à un rhéteur nommé Eugène. Pour se soutenir contre Théodose, zélé protecteur de la foi chrétienne, l'usurpateur et Arbogaste cherchèrent un appui dans le paganisme. Aussi Dieu intervint par un miracle pour assurer la victoire à Théodose, qui alors se trouva seul empereur (392).

Trois ans après, le vertueux prince mourut, à peine âgé de cinquante ans. Ce grand homme fut un de ceux qui avancèrent le plus le règne de Jésus-Christ.

Au nord de l'empire, les Barbares, tous païens ou ariens, s'amoncelaient sur toute la ligne; Théodose, partout victorieux, sut les arrêter et les repousser.

Au dedans de l'empire, il défendit l'Église contre les attaques simultanées du paganisme et de l'arianisme, en même temps que, par des lois sages et chrétiennes, il assurait à ses sujets la justice et la paix. Son règne toutefois fut troublé par deux révoltes, celle d'Antioche et celle de Thessalonique.

A Antioche, les statues de la famille impériale furent renversées. Flavien, patriarche de cette grande cité, s'inspira de sa propre charité et de l'éloquence de Jean, son prédicateur, si connu sous le nom de Chrysostome, et il parvint à calmer le trop juste courroux du prince. Antioche fut sauvée.

Thessalonique, plus coupable, fut aussi moins heureuse. Les officiers impériaux avaient été massacrés. Ordre fut donné d'exterminer les habitants. La terrible sentence, il est vrai, fut promptement révoquée; mais déjà sept mille hommes avaient péri par le glaive.

Quelques jours après, Théodose se présente à l'église : c'était à Milan. A la vue de l'empereur, l'évêque, saint Ambroise, s'avance et l'arrête. Le prince, tout en reconnaissant sa faute, allègue l'exemple de David.

« Vous l'avez suivi dans son péché, répond l'évêque, suivez-le dans la pénitence. » *Quem secutus es peccantem, sequere penitentem.*

Vainement les ministres de Théodose s'efforcèrent de l'irriter contre Ambroise. Cédant à un premier mouvement, l'homme avait pu pécher; mais le chrétien puisa dans sa foi assez de grandeur d'âme pour reconnaître et réparer son emportement. Théodose se soumit à la pénitence publique : alors Ambroise l'admit à la communion de l'Église.

Le libéralisme est sévère à l'égard de l'illustre pénitent. On

lit dans un abrégé de l'histoire universelle publié sous le nom d'un évêque (M^{sr} Daniel) : « L'empereur, malgré les lumières du christianisme, connut les tristes égarements du pouvoir absolu. Irrité contre les habitants de Thessalonique, qui avaient outragé ses statues, il ordonna le massacre de toute la population. »

Notons d'abord que les habitants de Thessalonique n'avaient pas seulement outragé les statues, mais massacré les officiers.

Mais que fait ici *le pouvoir absolu*? Vous n'avez qu'un seul acte à reprocher à Théodose, et vous oubliez la destruction froide et calculée de Carthage par la *république* romaine, l'injustice à peu près constante de la *démocratique* Athènes envers ses plus grands hommes, la conduite de Sparte envers les Ilotes; vous oubliez les procédés de l'Angleterre *constitutionnelle* à l'égard de l'Irlande et des Indes, enfin les amabilités de la *république* française qui durèrent près de dix ans.

On sait bien que le pouvoir absolu n'est point, ici-bas, l'idéal du gouvernement, et que, vu la faiblesse humaine, l'élément monarchique demande à être tempéré par l'élément aristocratique et mélangé d'un peu de démocratie; mais l'histoire s'accorde avec la raison pour déclarer que, si les emportements d'un seul sont redoutables, ceux de la multitude le sont bien autrement.

Sous le nom de ce même évêque et dans ce même abrégé, on reproche à Théodose d'injustes violences dans la répression des païens, et l'on ajoute que « d'illustres évêques du temps, et parmi eux saint Chrysostome, blâmèrent des rigueurs qui allaient jusqu'à la cruauté ». Toujours la manie libérale qui s'acharne sur la mémoire des plus illustres défenseurs de l'Église et de la vraie foi! — Du reste, on ne cite pas un fait, pas un texte. Assertion sans preuve, cela suffit.

Eh bien! à l'évêque du xix^e siècle serait-il permis d'opposer un évêque, illustre aussi, contemporain de Théodose, et peu suspect de servilisme? Écoutons saint Ambroise; son jugement diffère quelque peu des jugements libéraux : « J'ai aimé, s'écrie le saint évêque, j'ai aimé l'homme miséricordieux et humble sur le trône, l'homme au cœur plein de mansuétude, l'homme qui aimait mieux être repris qu'être flatté, qui a pleuré publiquement dans l'église un péché que d'autres lui avaient fait commettre par artifice, qui l'a pleuré tous les jours de sa vie. »

Et nous aussi nous aimons les princes qui au-dessus de tout mettent les intérêts de Jésus-Christ; nous aimons moins les

politiques qui n'ont pas même une parole pour la liberté de l'Église et de son Chef.

Décadence. — Encore un peu, et l'empire politique de l'ancienne Rome va s'écrouler sous les coups des Barbares. De ses débris se formeront de puissantes monarchies; mais sur le globe il n'y aura plus d'autre empire universel que celui de Jésus-Christ.

Théodose laissait deux fils, Arcade et Honorius : le premier eut l'Orient, le second l'Occident. Théodose avait donné à chacun d'eux un ministre capable de diriger leur inexpérience. Rufin, Goth de nation, fut le premier ministre d'Arcade; Stilicon, Vandale d'origine, fut celui d'Honorius.

Arcade se laissa dominer par Rufin, puis par Eutrope et enfin par sa propre femme, l'impératrice Eudoxie. Il mourut en 408.

Aussi faible que son frère, Honorius voit son empire envahi de tous côtés par les Barbares. Radagaise avec les Goths païens ravage l'Italie; les Vandales ariens dévastent la Gaule et s'arrêtent en Espagne; Alaric avec ses Visigoths ariens menace Rome. Cependant Stilicon défend un empire qu'il se propose d'usurper. Honorius, averti, le met à mort et ne peut le remplacer.

Poussé par une force supérieure, ainsi que lui-même le déclare, Alaric saccage Rome, respecte les églises des chrétiens et se retire. Ataulphe, son beau-frère et son successeur, revient à Rome et prend pour épouse Placidie, sœur d'Honorius. Vallia succède à Ataulphe, envahit l'Espagne et renvoie Placidie, qui épouse Constance, dont elle a un fils nommé Valentinien.

Honorius meurt sans enfants. Théodose, son neveu, empereur d'Orient, désigne pour lui succéder le fils de Placidie et de Constance. Placidie gouverne pour son fils. Déjà une partie de la Gaule était occupée par les Burgondes. Les Francs, commandés d'abord par Pharamond, puis par Clodion, cherchaient aussi à pénétrer dans cette riche province de l'empire. Les Barbares vont faire leur œuvre.

III

LÉON LE GRAND — GRÉGOIRE LE GRAND

440 — 604

Attila. — « Les étoiles tombent, le sol tremble, quand je parais; l'herbe ne pousse plus là où a passé le cheval d'Attila. Je suis le fléau de Dieu. »

Tel est le portrait que le ravageur a tracé de lui-même. Mais le Fléau de Dieu s'arrête ou se détourne devant les hommes de Dieu. L'évêque saint Loup sauve Troyes, sa ville épiscopale. La bergère Geneviève préserve Paris par sa prière. L'évêque d'Orléans, saint Aignan, soutient le courage de son peuple et donne ainsi à Aétius le temps de délivrer la ville.

Enfin les peuples dont la fusion formera la France, les Burgondes, les Visigoths, les Francs, les Gaulois et les Romains, unis sous la conduite d'Aétius, écrasent, dans les plaines de Châlons-sur-Marne, les cinq cent mille guerriers d'Attila. Le Barbare s'enfuit, et l'année suivante il marcha sur Rome.

Depuis Constantin, les empereurs avaient abandonné la Ville éternelle. La majesté de la terre eût pâli auprès de la majesté du ciel. A l'approche d'Attila, le César d'alors vint se renfermer dans Rome, non pour la défendre, mais pour s'y réfugier.

A cette heure, Léon le Grand était assis sur le siège de saint Pierre. Celui qui avait porté le dernier coup aux grandes hérésies d'Orient n'était pas homme à trembler en face de la force brutale. Revêtu des insignes de son sacerdoce royal, précédé de la croix qui a vaincu le monde, Léon sort de Rome et s'avance au-devant du Fléau de Dieu. A cette vue, le géant de la barbarie se trouble, il recule et s'en va mourir dans une orgie.

Genséric. — Aétius et Boniface, grands hommes de guerre, pouvaient seuls défendre l'empire. Des intrigues de cour les divisèrent. Boniface, calomnié, cède à un premier emportement, et il ouvre l'Afrique à Genséric et aux Vandales.

Un jour, ce Genséric monta sur son navire : « Où allons-nous ? demanda le pilote. — Laisse aller, répond le barbare ; le vent nous mènera vers les peuples que Dieu veut châtier. » Le vent poussa sur Rome.

Léon le Grand fut encore assez puissant pour modérer du moins la fureur du Vandale.

Cependant l'empereur Valentinien III avait outragé la femme d'un grand de la cour, nommé Maxime. Celui-ci, dissimulant sa colère, persuade à l'empereur de faire périr Aétius ; puis il souffle la vengeance au cœur des amis du grand guerrier. Valentinien III est tué (455).

Maxime usurpe l'empire et prend pour épouse Eudoxie, femme de Valentinien. Celle-ci, à son tour, dissimule sa vengeance et appelle d'Afrique le Vandale Genséric. Rome fut alors saccagée pour la troisième fois. Au lieu de défendre l'empire qu'il venait d'usurper, Maxime se disposait à fuir ; mais mis en pièces par le peuple et par les soldats (455), il ne jouit pas même une année entière du fruit de ses crimes.

Toutes ces révolutions préparaient le règne social de Jésus-Christ par les Papes. Léon le Grand put encore modérer le Barbare. Défenseurs de Rome, les Papes en deviendront les rois. De toutes les origines du pouvoir, aucune ne sera plus divine et à la fois plus naturelle, aucune plus légitime et plus populaire.

Fin de l'empire romain en Occident. — Et maintenant Dieu va en finir avec la vieille capitale politique du monde. Les empereurs se succèdent avec une effrayante rapidité. Avitus règne deux ans, Majorien quatre ans, Sévère un an, Anthémius cinq ans. C'était un Suève, nommé Ricimer, grand guerrier, mais ambitieux et cruel, qui faisait et défaisait à son gré tous ces Césars. Après Anthémius, on voit passer en quatre ans Olybrius, puis Glycérius, détrôné par Julius Nepos, qui est renversé par le Pannonien Oreste. Celui-ci fait solennellement reconnaître empereur son fils, sous le nom de Romulus Augustulus (475).

Ces deux noms, qui rappelaient à la fois le commencement de Rome et le commencement de l'empire, devaient désigner

à l'histoire le dernier empereur romain d'Occident. De même aussi, le dernier empereur romain d'Orient se nommera Constantin, comme le fondateur de la Rome orientale.

A cette époque, l'empire d'Occident ne comprenait plus que



Le pape saint Léon arrête Attila.

l'Italie, la Dalmatie et une partie des Gaules. La population était un mélange de Romains, d'indigènes et de Barbares. Un an à peine s'était écoulé depuis l'avènement de Romulus Augustulus, quand arriva du nord le plus faible des peuples envahisseurs. C'étaient les Hérules, sous la conduite d'Odoacre.

Rome subit un quatrième pillage. Le vainqueur laissa la vie au jeune empereur. L'empire romain était fini en Occident.

Ainsi passent les puissances qui oublient que leur mission première est de sauver les peuples en soutenant la foi et l'Église de Jésus-Christ. Dieu leur retire sa main ; elles tombent sans gloire pour ne plus se relever.

Rome politique et Rome catholique. — Rome a perdu pour toujours l'empire politique du monde ; mais en échange elle exercera sur les nations un empire d'un autre ordre qui, mieux que l'autre, lui assurera son titre de ville éternelle. César a disparu, mais Pierre le remplace. Contre Pierre aucune puissance ne prévaudra.

De Romulus, son fondateur, à Romulus Augustulus, Rome comptait 1229 ans d'existence. Depuis Auguste, devenu seul maître par la bataille d'Actium, son règne sur le monde civilisé avait duré cinq cent sept ans.

Mais l'argile de la corruption s'est mêlé au fer, et le colosse s'est écroulé. Née pour la guerre, Rome fut forte et grande tant qu'elle demeura militante. La clôture du temple de Janus, cérémonie qui n'avait lieu qu'en temps de paix, marque à la fois l'apogée de sa puissance et le commencement de sa décadence.

Sous l'empire, le sénat et le peuple se reposent dans les jouissances de l'oisiveté, du luxe et de la débauche. Un chef militaire, l'*imperator*, gouverne et combat pour son propre compte ; ce n'est plus Rome qui commande et qui milite. La guerre d'ailleurs a cessé d'être la conquête. La Rome politique a rencontré de toutes parts des barrières qui ne seront forcées que par la Rome catholique.

A l'ouest, c'est l'Océan, qui attend Christophe Colomb et les missionnaires.

Au sud, ce sont les monts et les déserts de l'Afrique, dont les côtes immenses attendent que l'intrépide Vasco de Gama ait doublé le cap des Tempêtes, devenu par lui le cap de Bonne-Espérance.

A l'orient, ce sont les Parthes, bientôt remplacés par les Perses, qui pourront bien reculer un instant, mais qui sauront toujours reprendre leurs limites.

Seuls les Apôtres de Jésus-Christ dépasseront de ce côté l'empire des Césars et comprendront dans leurs conquêtes, outre la Perse, les immenses contrées qui s'étendent au nord,

à l'est et au sud de cette puissante monarchie. Les Scythes, les Chinois, les Indiens entendront le nom de Jésus-Christ, et ils ignoreront celui des Césars, qui alors cependant sont à l'apogée de la puissance.

Au nord, les Germains ne se contenteront pas d'arrêter l'invasion romaine. Encore un peu, ils iront jusqu'à Rome. Ils n'y domineront pas. La Rome des Césars s'écroulera, puis du sein de ses débris s'élèvera une Rome nouvelle qui soumettra les conquérants nouveaux pour les dominer au nom de Jésus-Christ et par son Vicaire.

Avant de passer outre, jetons un coup d'œil sur le rôle de la Papauté depuis son origine jusqu'à cet instant solennel où le monde social va changer de face.

L'action des Papes jusqu'à Léon le Grand. — Depuis saint Pierre jusqu'à saint Sylvestre, l'action des Papes, en ce qu'elle offre d'éclatant, semble se réduire au martyre. Depuis saint Sylvestre jusqu'à saint Léon le Grand, l'influence pontificale ne se manifeste pas encore par de grands effets extérieurs. Aussi nous ne ferons que nommer les Papes qui se succédèrent entre ces deux Pontifes. Ce furent saint Marc, saint Jules, Libère dont il a été parlé plus haut, saint Félix II, saint Damase, saint Sirice, saint Anastase, saint Innocent, saint Zozime, saint Boniface, saint Célestin, saint Sixte III.

N'osant se produire à Rome sous l'œil vigilant du Vicaire de Jésus-Christ, l'hérésie cherche ailleurs son point de départ. La lutte s'engage donc généralement autour de Rome et à distance. Et comme c'est la lutte qui enfante ou du moins qui déclare les grands hommes, c'est surtout hors de Rome que brillent les plus insignes défenseurs de la foi.

Tels Athanase à Alexandrie, Hilaire à Poitiers, Martin à Tours ; Basile, Grégoire de Nazianze, Jérôme en Orient ; Jean Chrysostome à Antioche et à Constantinople, Ambroise à Milan, Augustin en Afrique, Cyrille enfin à Alexandrie.

Rien toutefois ne se fit par ces hommes supérieurs en dehors de la direction suprême des Papes.

Mais voici que la lutte devient universelle. Tandis que l'hérésie poursuit ses ravages en Orient, l'Occident est envahi par la barbarie.

Alors Dieu fait asseoir sur le trône de saint Pierre un pontife qui, par le génie et par le caractère autant que par la doctrine et par la sainteté, se trouvera supérieur aux circonstances.

Son règne, qui dura vingt-deux ans, fut un combat perpétuel, d'une part contre l'hérésie, de l'autre contre la barbarie.

En Afrique, les Vandales, barbares et ariens, oppriment les catholiques : Léon, par ses lettres, soutient cette église désolée. Les manichéens osent se montrer : Léon fait châtier leurs abominations. En Espagne, les priscillianistes sont réprimés. En Vénétie, les pélagiens essayent de revivre : ils ne peuvent échapper à la vigilance du Pontife.

En Orient, le parti d'Eutychès domine un concile avec une violence qui fera nommer cette réunion le *brigandage* d'Éphèse : Léon convoque le concile de Chalcedoine et adresse à l'auguste assemblée une lettre dogmatique, dans laquelle la doctrine véritable était si nettement déclarée, que les évêques s'écrièrent tous d'une voix : « Pierre a parlé par la bouche de Léon : telle est la foi que nous tenons tous. »

Devant la barbarie, Léon fut aussi grand, aussi majestueux que devant l'hérésie. Nous l'avons vu arrêtant Attila, modérant Genséric.

Politiques et sophistes de tous les âges et de tous les pays, ne vous étonnez pas de la royauté, même temporelle, du Pontife romain. Aux jours où les lâchetés politiques livrent les peuples à la séduction des sophistes et à la violence des Barbares, seuls les Papes se lèvent pour défendre et pour sauver la société. Les faits sont là pour l'attester depuis Léon le Grand jusqu'à Léon XIII.

Luttes et conquêtes de la foi. — Les papes saint Hilaire (461-467), saint Simplicien (467-483) et saint Félix III (483-492), se succèdent sans qu'aucun incident vienne troubler leur action pacifique. Sous le dernier cependant, un empereur voulut s'immiscer dans une question de dogme. Zénon, — ainsi s'appelait le César théologien, — essaya d'accorder les eutychiens et les catholiques. Dans ce but il publia un édit d'union : *Ἐνωτικόν*. Comme si l'erreur pouvait s'unir à la vérité !... Autant vaudrait fondre en un la nuit et le jour.

On ne touche pas impunément à la foi chrétienne. Le libertinage de l'esprit engendre le libertinage du cœur ; l'altération dans la croyance amène l'altération dans les mœurs. Zénon termina sa vie dans les hontes de la débauche.

En Italie, Théodoric, roi des Ostrogoths, renversait Odoacre et ses Hérules. Le nouveau conquérant était arien. Toutefois d'abord il respecte les catholiques. L'histoire moderne se peut

lire dans l'ancienne. Que de débuts ont ressemblé à ceux de l'Ostrogoth arien !

Géclase I^{er} (492-496) gouvernait alors l'Église. Il tient à Rome, en 494, un concile de 70 évêques. On y reconnut quatre conciles œcuméniques : Nicée (325), Constantinople (381), Éphèse, (431), Chalcédoine (451). On y recommanda la doctrine de douze Pères : saint Cyprien, saint Athanase, saint Hilaire de Poitiers, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Prosper, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Léon le Grand. Cette haute approbation n'était pas une déclaration d'infailibilité : ce privilège n'appartient qu'au Pape quand il enseigne comme docteur universel, et au concile œcuménique, qui n'est tel qu'en vertu de la confirmation accordée à ses décrets par le Pape. Mais les écrivains sacrés que l'Église désigne au respect des fidèles jouissent d'une grande autorité, sauf pour les opinions qui leur seraient particulières et qui ne se trouveraient pas conformes à la doctrine générale de l'ensemble des Pères.

Désolée en Orient par la domination de l'hérésie, en Occident par l'invasion de la barbarie, l'Église est consolée, en Orient, par la constance du peuple qui le premier avait professé la foi comme nation ; en Occident, par la conversion du peuple qui le premier, entre les Barbares, ait embrassé la foi catholique. Ces deux nations étaient : en Orient, celle des Arméniens ; en Occident, celle des Francs.

La Perse menaçait la liberté religieuse et politique des Arméniens. Un héros nommé Vahan, issu d'une famille impériale de la Chine qui s'était réfugiée en Arménie, conduisait les Arméniens à la victoire. Et par la force des armes ce vaillant peuple fit respecter son droit d'être et de rester chrétien.

Clovis. — A Tolbiac, le roi des Francs, Clovis, encore païen, voit ses guerriers plier sous le poids des masses allemandes. Se rappelant alors le Dieu que Clotilde lui a tant de fois annoncé, il promet à Jésus-Christ de se faire chrétien. A l'instant le souffle de la victoire ranime les Francs, et les Allemands tombent aux pieds de Clovis.

Le vainqueur se rendit à Reims, où il se fit instruire des vérités de la religion chrétienne.

« La nuit qui précéda son baptême, saint Remi vint le trouver dans son palais, et l'ayant conduit, avec la reine et un

grand nombre de princes et d'officiers, dans une chapelle dédiée à saint Pierre, il leur prêcha l'unité de Dieu, la vanité des idoles, l'incarnation du Fils de Dieu, la rédemption du genre humain, le jugement dernier, le paradis des justes et l'enfer des impies.

« Pendant qu'il parlait, la chapelle se remplit d'une lumière mystérieuse et d'une odeur des plus suaves, et l'on entendit une voix céleste qui disait : « *La paix soit avec vous ! Ne craignez rien, demeurez dans mon amour.* »

« Le visage du saint parut aussi tout rayonnant de lumière. A cette vue, le roi, la reine, tous les seigneurs et les dames se jetèrent à ses pieds. Il les releva et leur prédit les grandeurs futures des rois de France, s'ils restaient fidèles à Dieu et s'ils ne faisaient rien d'indigne de l'auguste qualité de rois chrétiens.

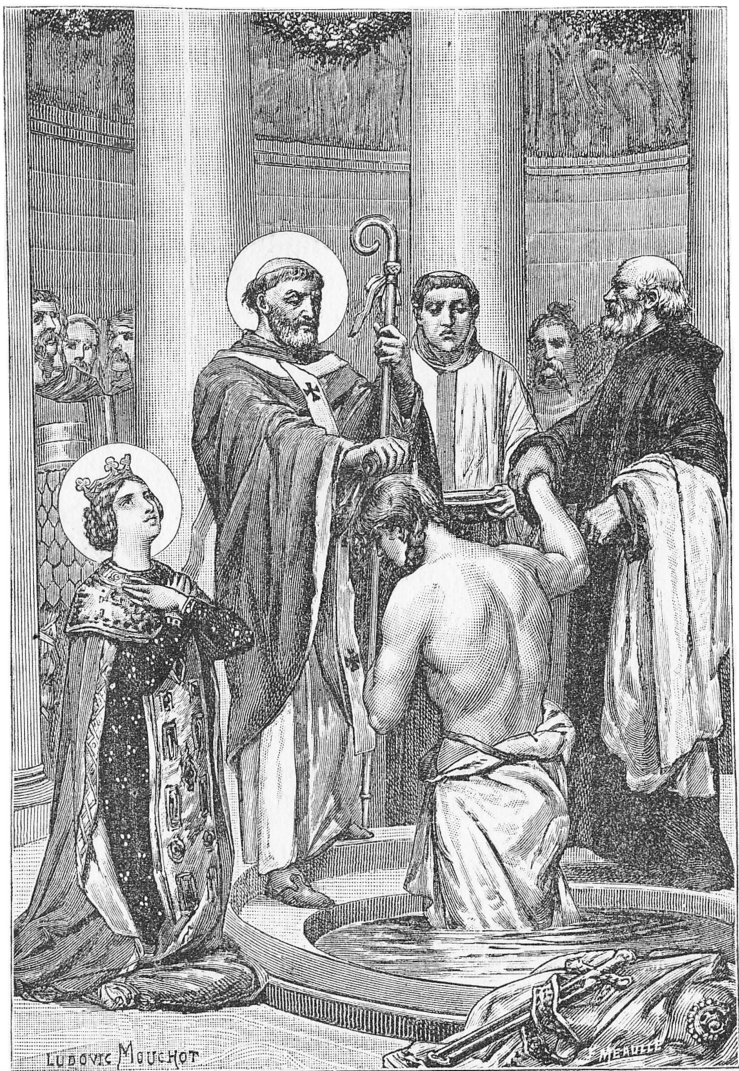
« Ce fut alors, sans doute, que saint Remi fit à Clovis cette prophétie remarquable, que les meilleurs auteurs nous donnent comme authentique :

« — Apprenez, mon fils, que le royaume de France est prédestiné de Dieu à la défense de l'Église romaine, qui est la seule véritable Église du Christ. Ce royaume sera un jour grand entre tous les royaumes de la terre, et il embrassera les limites de l'empire romain. Il durera jusqu'à la fin des temps. Il sera victorieux et prospère, tant qu'il restera fidèle à la foi romaine et qu'il ne commettra pas un de ces crimes qui ruinent les nations ; mais aussi il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation. » (*Baronius*, ann. 494 et 512.)

« Le jour de son baptême, Clovis se rendit à l'église de Notre-Dame (aujourd'hui la cathédrale de Reims) à travers les rues ornées de tapisseries. Lorsqu'il fut sur les fonts baptismaux, saint Remi lui dit : « Fier Sicambre, baisse humblement la tête : brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé ! »

« Lorsqu'il fallut bénir l'eau baptismale, il ne se trouva point de saint-chrême, parce que le clerc chargé de l'apporter ne put percer les rangs pressés de la foule. Dans cette nécessité, saint Remi leva les yeux vers le ciel, et aussitôt une colombe, plus blanche que la neige, descendit vers lui, apportant dans son bec une fiole d'un baume céleste. Le saint accepta cette fiole mystérieuse avec joie et action de grâces, en jeta quelques gouttes dans l'eau baptismale, et s'en servit pour oindre le front du roi. La colombe s'envola et disparut ; mais

la fiole demeura. C'est ce qu'on appelle la *sainte Ampoule*. Elle a servi pour le sacre de nos rois jusqu'à Louis XVI. On l'a brisée pendant la Révolution ; cependant, avec les débris, que des mains pieuses s'étaient empressées de conserver, on a pu,



Baptême de Clovis.

en 1823, recueillir une goutte du saint baume pour le sacre du roi Charles X. » (*Semaine religieuse de Toulouse.*)

En ce temps-là tous les autres rois en Europe, y compris l'empereur de Constantinople, étaient ou hérétiques ou païens. Clovis se trouva donc le seul roi catholique. Bientôt, par la

victoire de Vouillé gagnée sur Alaric et sur les Visigoths ariens, le jeune héros refoula l'hérésie au delà des Pyrénées. Il ne resta plus dans les Gaules que les Burgondes qui fussent ariens.

Ces événements se passaient sous le pontificat de saint Anastase II (496-498) et de saint Symmaque (498-514).

On voit par ces faits ce que peut un seul homme, parfois même une seule femme. C'est à la valeur et au génie d'un seul que l'Arménie dut de conserver sa foi et sa liberté. C'est à la vaillance de Clovis que la Gaule dut d'être délivrée du joug de la domination arienne ; mais ce fut à une femme que Clovis dut la foi et la victoire, et que les Gaulois et les Francs, fondus en un seul peuple, durent de former la France très chrétienne. *Exoriare aliquis!*

Justin et Théodoric. — Dieu cependant eut pitié de l'Orient. Sous le pontificat de saint Hormisdas (514-523), un simple berger, après avoir passé par tous les degrés de l'armée dans laquelle il s'était engagé comme soldat, fut élu empereur de Constantinople. Il se nommait Justin ; c'était un homme droit et ferme, et un vrai catholique. Depuis longtemps l'influence politique et religieuse en Orient appartenait aux disciples intriguants des Arius, des Nestorius et des Eutychès. Justin mit fin à la domination de ces hérétiques.

Mais il faut que l'Église soit toujours sur la croix. Si elle se repose dans une contrée, elle souffre dans une autre. Justin ne poursuivait pas les hérétiques, il se bornait à leur refuser sa confiance. Convaincu sans doute que celui qui est rebelle à Dieu ne saurait être fidèle au prince, il retirait les emplois à des hommes qui n'usaient de l'autorité que pour faire prévaloir l'erreur sur la vraie foi. C'en fut assez pour soulever les fureurs de l'hérésie.

Théodoric, ce roi ostrogoth qui s'était établi en Italie, menaçait de persécuter les catholiques de cette contrée, si Justin refusait sa confiance et retirait sa faveur aux hérétiques de l'Orient. Le pape saint Jean I^{er} (523-526) se rendit auprès de Justin pour obtenir que les ariens fussent ménagés. Inutile condescendance.

Il y avait alors en Italie deux personnages aussi remarquables par leur haute naissance que par leur génie et leur vertu. L'un se nommait Boèce. Il descendait des Anicius, famille illustre dès les temps les plus anciens de la république

romaine. L'autre s'appelait Symmaque ; il était beau-père de Boèce. Pendant que le pape saint Jean sollicitait l'empereur Justin en faveur des ariens, Théodoric faisait périr dans les supplices Boèce et Symmaque, sous le prétexte calomnieux que le premier avait cherché à rendre l'Italie à l'empereur de Constantinople. Jean lui-même, à son retour, fut jeté en prison par l'Ostrogoth, et fut si maltraité qu'il y mourut.

Trois mois après, Théodoric était à table. On sert un magnifique poisson. Tout à coup le roi se trouble, il pâlit, il pousse un cri. Il avait cru voir sortir de ce poisson la tête de Symmaque, dont les yeux lançaient sur lui un regard foudroyant. Un frisson mortel le saisit, et peu après il expira.

Malheur à qui ose mettre la main sur le Pape ! — Huit ans après, c'en était fait en Italie de la domination des Ostrogoths. Ce peuple arien était rayé de la liste des nations.

Si les rois et les politiques du jour savaient l'histoire !

Justinien et le Code. — A saint Jean I^{er} succède saint Félix IV (526-529). A la même époque, Justinien, neveu de Justin, succède à son oncle. Le malheur du nouvel empereur fut d'avoir épousé une courtisane nommée Théodora, qui l'entraîna dans les fautes les plus graves.

Justinien est célèbre par le Code qui porte son nom, et qui fut rédigé sur son ordre. La rédaction des lois et surtout leur multiplication ne prouve pas en faveur de la civilisation d'un peuple ou d'une époque. Tacite y voit plutôt un signe de décadence : *Corrupta republica, plurimæ leges.*

Assurément les lois sont utiles, nécessaires même ; et si elles sont mauvaises, le premier soin d'un roi doit être de les réformer. Mais ce qu'il faut avant tout réformer, ce sont les mœurs, et les mœurs se réforment surtout par l'action et par l'exemple. Aussi l'on peut affirmer que l'homme qui alors contribua le plus à la civilisation du monde fut saint Benoît.

Saint Benoît. — Dès sa jeunesse il s'était retiré au désert ; mais, ne pouvant rejeter les disciples que le bruit de sa sainteté attirait autour de sa cellule, il leur dicta une règle de vie qui, au jugement de saint Grégoire le Grand, est un chef-d'œuvre de sagesse. Côme de Médicis la lisait assidûment.

Avant Benoît on avait vu fleurir de nombreux monastères : en Orient, sous la conduite de saint Antoine, de saint Pacôme, de saint Basile ; en Occident, sous l'inspiration de saint

Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Martin, et d'autres encore. Mais autant de monastères, autant de règles différentes. Celle de Benoît fut trouvée si sage, qu'elle fut adoptée presque partout.

L'ordre nouveau a civilisé l'Occident en même temps qu'il l'a sanctifié. Par l'écriture et par le travail de l'intelligence, les Bénédictins ont sauvé la littérature et la philosophie grecque et latine, païenne et chrétienne. Par l'agriculture et par le travail des mains, ils ont façonné à une vie utile, calme, réglée, les hordes remuantes, grossières et indisciplinées des enfants du Nord.

L'ordre de saint Benoît a donné à l'Église trente-cinq papes, deux cents cardinaux, environ douze cents archevêques, cinq mille cinq cents évêques et cinquante-cinq mille quatre cent soixante saints canonisés.

Les hommes du siècle qui s'acharnent à détruire les ordres religieux savent bien ce qu'ils veulent et ce qu'ils font.

Bélisaire et Vigile. — Justinien cependant gouvernait encore avec sagesse. Comprenant que Dieu ne donne le pouvoir que pour le bien du monde et que ce bien dépend avant tout de la vraie religion, il s'efforçait d'attirer les Barbares à la foi et d'en finir avec les restes de l'hérésie d'Eutychès.

Secouru par le fameux Bélisaire, il voyait l'Afrique enlevée aux Vandales hérétiques et barbares, et du même coup rendue à l'empire et à la religion catholique. Ceci se passait sous le pontificat de saint Jean, deuxième du nom.

A cette époque se rattache un fait qui montre bien que l'empire de Rome chrétienne a définitivement remplacé l'empire de Rome politique. Jusque-là on comptait les années d'après les fastes consulaires. Un saint et savant prêtre romain, Denis le Petit, émit l'idée de prendre pour point de départ, dans le comput des années, la naissance de Jésus-Christ. Cette innovation commence à se réaliser sous saint Agapit (535-536). Ainsi Jésus-Christ prenait solennellement possession des siècles, dont il est le roi immortel : *Regi sæculorum immortalis*.

Bélisaire avait entrepris la conquête de l'Italie sur les Ostrogoths. Ce fut une série non interrompue de succès. Malheureusement l'impératrice Théodora, dévouée à la secte d'Eutychès, avait donné au général l'ordre secret d'exiger du pape saint Sylvère la confirmation du patriarche eutychien de Constantinople. Sylvère s'y refusa; Bélisaire l'exila. Justinien, il

est vrai, le rappela ; mais poussés par Théodora, Bélisaire et le diacre Vigile, qui s'était fait élire pape, reléguèrent le pontife légitime dans l'île de Salmaria, où il ne tarda pas à mourir.

L'ambition avait fait du diacre Vigile un instrument de Théodora. Accepté pour successeur de Sylvère après la mort du pontife, Vigile pape oublia les promesses de Vigile antipape : le premier acte de son pontificat fut un solennel anathème contre les eutychiens, et nommément contre le patriarche de Constantinople.

Certains gallicans ont invoqué le nom de Vigile à l'appui de leur thèse de la faillibilité des Papes. L'argument n'est pas heureux. D'abord, même alors qu'il était antipape, Vigile n'a enseigné aucune erreur *ex cathedra*. L'ambition lui dicta une lettre favorable à l'hérésie d'Eutychès. Mais cette même ambition lui défendant de se compromettre auprès des catholiques, il recommanda sur sa lettre le plus grand secret. Ce n'est pas là précisément prescrire à l'Église entière ce qu'il faut croire sous peine d'anathème. Mais eût-il formellement et publiquement enseigné l'hérésie, qu'importe ? Jésus-Christ n'a pas garanti l'infaillibilité aux antipapes.

Revenons à Bélisaire. Pour ne pas se compromettre avec l'impératrice, le trop docile général a mis la main sur le Pape. Dieu va frapper. Vainqueur des Ostrogoths comme il l'a été jadis des Perses et des Vandales, le grand guerrier fait son entrée triomphale à Constantinople. Vitigès, enchaîné, marche devant le char du vainqueur. Bélisaire est au comble de la gloire. Et voici qu'il est accusé de conspiration contre l'empereur. Sommé par Justinien de répondre à ses accusateurs, le vieux guerrier se contente de ces mots : « A la calomnie je n'ai à opposer que mon caractère et mes quarante ans de service. Jugez votre général, et, si vous le croyez coupable, condamnez-le. » Il fut jeté en prison, et ses biens furent confisqués.

Dans la suite Justinien reconnut l'innocence du héros. Il était trop tard. Brisé par l'injustice et par l'ingratitude, l'infortuné Bélisaire mourut de chagrin en l'an 565. Ses funérailles furent sans pompe. Il n'y eut à le pleurer que ses vétérans et Gélimer, le dernier roi des Vandales, qu'il avait vaincu, mais qu'il avait traité humainement.

Le Pape, c'est Jésus-Christ présent et régnant en ce monde : n'y touchez pas.

Vexations et châtements. — Bélisaire fut remplacé en Italie par l'eunuque Narsès, qui n'avait ni son génie ni sa loyauté. Aussi la puissance des Goths parut-elle un instant se relever sous Totila. Ce prince s'empara de Rome, et il menaçait de la détruire si Justinien se refusait aux conditions de paix qu'il lui avait fait offrir. Or l'empereur s'obstinait à les rejeter. La consternation était grande à Rome.

On accourait à saint Benoît, on se recommandait à ses prières, on interrogeait ses lumières. « Rassurez-vous, répondit le saint : Rome sera battue par les tempêtes, mais elle ne sera pas renversée. Elle s'affaiblira peu à peu, comme un arbre qui sèche sur ses racines. » Tel est en effet l'aspect de Rome. On dirait un vieux chêne qui a bravé tous les ouragans, mais qui, creusé par les ans, ne tient plus que par ses racines et par la force de son immense tronc et de quelques branches principales.

Cependant Justinien a eu la faiblesse de tolérer les attentats de son épouse Théodora contre le Pape : la vengeance divine l'atteindra. Tandis que l'Italie lui échappe, l'Orient est dévasté par la guerre, la peste, la famine et les tremblements de terre. Durant une vingtaine d'années, Chosroès, roi de Perse, promène le ravage sur l'empire. Antioche, la brillante capitale de l'Asie impériale, est réduite en cendres.

Pendant ce temps Justinien s'occupait de théologie. Laisant le métier d'empereur pour usurper les fonctions du Pape, il se permettait de condamner trois livres que l'Église n'avait pas condamnés. Ces trois écrits étaient, l'un de Théodore de Mopsueste, l'autre de Théodoret de Cyr, le troisième d'Ibas d'Édesse. Ils sont célèbres sous le nom des *trois Chapitres*.

Soumis à l'examen du concile de Chalcédoine, ils n'avaient pas été censurés. Les hérétiques eutychiens cherchaient à les faire condamner pour compromettre l'autorité de ce concile, qui avait anathématisé Eutychès leur chef. Justinien, mettant son pouvoir au service de l'hérésie, contraignit les évêques catholiques à souscrire son édit impérial portant condamnation des trois Chapitres.

Le pape Vigile, après avoir essayé une transaction qui ne satisfait ni les eutychiens ni les catholiques, propose un concile œcuménique. Les eutychiens s'y opposent, et leur protecteur impérial pousse la témérité jusqu'à menacer le Pape.

Vigile se réfugie dans l'église Saint-Pierre. Les soldats impériaux y pénètrent, l'épée nue à la main. Le Pape cherche

un asile sous l'autel. Les clercs qui entouraient le Pontife sont saisis par les cheveux et entraînés loin de leur père. Les guerriers de l'empereur se jettent sur l'auguste vieillard. Les uns le tirent par les cheveux, les autres par la barbe.

La force brutale sera vaincue par la force morale. « Nous vous déclarons, dit Vigile aux satellites du César, que si vous nous tenez, vous ne tenez pas saint Pierre. » Cependant le vieillard ne lâchait point les colonnes de l'autel. Tout à coup ces colonnes se brisent : le peuple enfin pousse un cri d'horreur et d'indignation ; l'officier impérial craint une émeute et fait retirer ses soldats. Théodora était morte depuis deux ans ; ces odieuses lâchetés ne peuvent donc retomber que sur Justinien.

Vaincu par la fermeté du Pontife, l'empereur finit par consentir à la célébration du concile. Ce fut le cinquième œcuménique. Il se tint à Constantinople. Les trois Chapitres y furent condamnés à cause des erreurs qui en effet s'y trouvaient contenues ; mais l'autorité du concile de Chalcédoine fut maintenue. Cette assemblée s'était abstenue de censurer ces trois livres par égard pour les auteurs, qui avaient eux-mêmes reconnu les erreurs dans lesquelles ils avaient été entraînés par l'excès de leur zèle à combattre les erreurs contraires. L'hérésie fut donc déjouée et vaincue, et la violence impériale ne servit qu'à rehausser l'éclat de la fermeté pontificale. Vigile mourut en retournant à Rome.

Pélage (555-558), son successeur, profita du concours de Narsès pour faire accepter en Italie la condamnation des trois Chapitres. Ce Pape eût peu compris le libéralisme de certains catholiques. Voici ce qu'il écrivait à Narsès : « Ce n'est pas persécuter que de réprimer les crimes et de procurer le salut des âmes. Persécuter, c'est contraindre à mal faire. Si empêcher de mal faire est une persécution, il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui ordonnent la punition des crimes. Or le schisme est un mal ; l'Écriture et les canons nous enseignent qu'il doit être réprimé, même par la puissance séculière. »

La doctrine de l'Église était au VI^e siècle ce qu'elle est au XIX^e. Pélage parle comme Pie IX.

Narsès et les Lombards. — Le pontificat de Jean III (559-572) fut marqué par une révolution qui eut pour l'Italie et pour le Saint-Siège des conséquences désastreuses. Mais la

Providence, par ces malheurs même, préparait cette souveraineté temporelle des Papes qui devait être la garantie extérieure de leur indépendance en face des puissances de la terre.

Après quarante ans d'un règne mesquin, Justinien mourait dans sa quatre-vingt-quatrième année et laissait le trône impérial à son neveu Justin, qui abandonna les affaires à l'impératrice Sophie, nièce de Théodora.

L'eunuque Narsès avait su ramener l'Italie sous l'autorité de l'empire, et il gouvernait avec sagesse. Sophie lui envoya une quenouille et un fuseau avec ce billet : « Revenez à Constantinople. Je vous donne la surintendance des ouvrages de mes femmes. Il faut être homme pour manier les armes et pour gouverner des hommes. »

Narsès répondit au porteur de ce billet : « Va dire à ta maîtresse que je lui file une fusée que jamais elle ne pourra dévider. »

Aussitôt il envoya au roi des Lombards, Alboin, l'invitation d'échanger le rude climat de la Pannonie pour les douceurs de l'Italie. Le Lombard ne se fit pas prier. Tout le nord de l'Italie tomba entre ses mains.

Sophie ne sut ni arrêter ni réparer les suites de son impertinence. Narsès du reste ne jouit pas de sa vengeance. Il mourut l'année même de l'invasion.

Les Lombards étaient ariens et féroces. Ils se firent persécuteurs. Ils se disposaient à assiéger Rome, quand le Pape Jean III mourut (572). Benoît I^{er} lui succéda. Dieu ménageait à son Église une compensation dans une autre péninsule.

Au moment où les Lombards ariens envahissaient l'Italie, les ariens Visigoths d'Espagne se convertissaient à la foi catholique. Cette conversion était le prix du sang. Herménégilde, fils de Lewigilde, roi des Visigoths, avait embrassé la vraie foi. Son père, après de vains efforts pour le séduire, le fit mettre à mort. Mais Récarède, frère du martyr et successeur du tyran, se fit catholique, et son exemple fut suivi de tous les Visigoths.

Grégoire le Grand. — De nouvelles conquêtes se préparaient pour l'Église. Il y avait alors à Rome un jeune homme distingué par sa vertu autant que par sa noblesse. Il se nommait Grégoire. Il était entré dans l'ordre de saint Benoît. Le pape Benoît I^{er} éleva ce moine à la dignité d'archidiacre de l'Église romaine.

Un jour Grégoire, traversant le marché, y aperçut des esclaves d'une taille et d'une beauté remarquables. « De quel pays sont ces jeunes gens ? demanda-t-il. — Ce sont des Angles, lui fut-il répondu. — Non des Angles, reprit Grégoire, mais des Anges : *Non angli, sed Angeli*. Quel malheur, ajouta-t-il, qu'un tel peuple soit encore dans les ténèbres du paganisme ! » Et aussitôt il va se jeter aux pieds du Pape, demandant la permission de partir pour évangéliser la Grande-Bretagne.

Benoit ne put résister aux instances de l'archidiacre. Mais le peuple le réclama, et il fallut envoyer des courriers pour le rappeler. Dieu avait sur Grégoire de plus hauts desseins.

Benoit I^{er} (553-577) eut pour successeur Pélage II (577-590). Sous ce pontificat, Rome fut bloquée par les Lombards. Constantinople, occupée contre les Perses, n'envoya aucun secours. Au fléau de la guerre s'ajouta celui de la peste. Pélage transforma son palais en hôpital, et il mourut en 590.

L'Église se trouvait alors dans une situation critique. Si l'Espagne respirait par la conversion du peuple qui la dominait, la France était agitée par la rivalité de deux femmes, Frédégonde et Brunehaut ; et tandis que l'Italie gémissait et que Rome tremblait sous le joug des Lombards, l'Orient se préparait au schisme par l'orgueil des patriarches de Constantinople, qui, disputant la prééminence au Pontife romain, osaient prendre le titre d'évêque universel. Mais Dieu n'oublie pas son Église ; il lui donna un Pape dont la place est marquée parmi les grands hommes.

Élevé malgré lui sur le trône de saint Pierre, Grégoire apaise par ses prières une peste affreuse, instruit les empereurs, console l'Afrique, confirme en Espagne les Visigoths convertis de l'arianisme et Récarède le Catholique, convertit l'Angleterre, réforme la discipline en France, fléchit les Lombards, sauve Rome et l'Italie que les empereurs ne pouvaient aider, réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople, éclaire toute l'Église par sa doctrine, la gouverne avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique. Ce portrait de saint Grégoire le Grand est de la main de Bossuet.

Par l'élévation de sa taille, par la noblesse et la sérénité de son visage, par le reflet du génie qui brillait sur son front, par le succès des négociations que lui avaient confiées les Pon-

tives précédents, le nouveau Pape s'imposait sans le savoir à la vénération universelle.

Son activité prodigieuse embrassait tout. Il régla l'administration des biens immenses qui déjà constituaient le domaine de saint Pierre. Son palais devint le centre des sciences, des lettres et des arts. Il prêchait souvent, et le peuple se pressait pour entendre son éloquente parole.

Il écrivit *le Pastoral (De cura pastoralis)*, petit chef-d'œuvre qui ne doit pas sortir des mains de ceux qui sont chargés de gouverner les autres. Pour se délasser de l'importunité des affaires, il composa ses Dialogues sur la vie des saints personnages de son époque. Son grand ouvrage, les *Morales sur Job*, avait été composé avant son pontificat. Ses homélies sur Ézéchiel et les quatre Évangiles sont le résultat de ses continuelles prédications.

Cependant il n'avait pas oublié son projet de convertir l'Angleterre. Dès qu'il le put, il envoya dans la Grande-Bretagne le moine saint Augustin, avec plusieurs religieux et avec de jeunes Anglais qu'il avait rachetés et fait élever dans la foi. Rien de plus beau que l'entrée solennelle et religieuse de la troupe sacrée sur le sol anglais.

En même temps l'infatigable Pontife surveillait avec un soin particulier l'éducation chrétienne de la France. A cette époque malheureuse, malgré les désordres et les crimes enfantés par les fureurs de Frédégonde et par l'ambition de Brunehaut, la nation des Francs était la plus ferme espérance de l'Église. Aussi Grégoire, s'adressant à Childebart et à Brunehaut, dont les défauts étaient compensés par de grandes qualités, pouvait sans flatterie s'exprimer en ces termes : « Autant la dignité royale est au-dessus de la condition des autres hommes, autant votre royaume est au-dessus des autres royaumes. Être roi n'est point une faveur particulière, car il en est d'autres qui le sont ; mais être roi catholique, ce que tant d'autres n'ont pas mérité d'être, voilà un privilège spécial. Or la splendeur de votre foi brille au milieu des nations infidèles, comme la lumière d'un flambeau qui resplendit dans les ténèbres d'une nuit obscure. »

C'est qu'en effet, pour un peuple comme pour un particulier, la mesure de la grandeur est la fidélité à Jésus-Christ, qui seul est le roi et le grand : *Hic erit magnus*. Le peuple le plus grand, le plus libre, le plus fort, le plus heureux, fut et sera toujours le plus chrétien et le plus catholique. On montre, il

est vrai, des nations qui aujourd'hui rampent bien bas, et l'on ajoute : « Voyez les nations catholiques ! » Dites plutôt : « Voyez les nations qui furent catholiques et qui, comme nations, ne le sont plus ! »

Or, s'il est vrai que le degré de religion donne le degré de civilisation, personne n'a plus fait pour civiliser le monde que saint Grégoire le Grand. On le voit provoquer partout des conciles provinciaux pour la réforme des abus ; on l'entend sans cesse avertir les princes de leurs devoirs et de leurs fautes.

L'empereur Maurice, prince du reste bon et vertueux, mais plus habile à conduire une armée qu'à gouverner un empire, s'était permis de défendre à tous les officiers civils et militaires d'entrer dans l'état religieux. Grégoire lui adressa des avertissements, qui furent écoutés.

Malheureusement ce même empereur n'eut pas la force de suivre tous les avis qui lui furent donnés par le sage Pontife. Il ne sut pas réprimer les exactions commises par ses officiers. Le besoin d'argent lui fit pressurer les peuples et négliger le rachat de douze mille prisonniers romains qui furent égorgés par le Kan des Avars. Cette boucherie fut le prétexte d'une révolte ouverte.

Un centurion, nommé Phocas, fut élu empereur par l'armée. Surpris par l'usurpateur, Maurice vit égorger sous ses yeux ses cinq fils. A chaque victime qui tombe, le malheureux père se contente de répéter ces mots du Psalmiste : « Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables. » Il fut exécuté le dernier. Expiation sublime qui élève Maurice bien au-dessus de Phocas, mais en même temps grande et terrible leçon pour les princes qui négligent les avertissements du Pape !

Informé par Phocas lui-même de la révolution qui venait de s'accomplir à Constantinople, Grégoire, connaissant les fautes de Maurice et ignorant les excès de l'usurpateur, crut à une de ces révolutions militaires si communes dans la succession des empereurs ; et comme d'ailleurs, après l'extinction de la famille de Maurice, il ne restait personne qu'on pût opposer au nouveau César, et que le bien général défendait de tenter une révolution nouvelle qui pour le moment était impossible, le Pontife adressa à Phocas les félicitations qu'autorisait la circonstance et les leçons que réclamait l'intérêt de la justice et de la religion.

Il n'est pas permis de quitter saint Grégoire sans rappeler

ce qu'il fit pour rehausser l'éclat du culte divin. Homme d'ordre, comme le sont tous les personnages vraiment supérieurs, ce grand Pape comprit que, pour l'honneur de Dieu et même pour la moralisation des peuples, il importe de régler tout ce qui concerne les cérémonies et les chants sacrés. C'est ce qu'il fit par la publication du *Sacramentaire* et de l'*Antiphonaire*. Le premier est le recueil des prières que le prêtre doit réciter pendant la messe et pour l'administration des sacrements; le second contient tout ce qui doit se chanter. Grégoire nota lui-même ces chants, et établit à Rome une école de chantres dont les élèves répandirent le chant *grégoirien* en France et en Angleterre. Grégoire avait appris de l'exemple de Moïse et de Salomon que rien n'est petit dans ce qui peut élever les âmes à Dieu.

IV

GRÉGOIRE LE GRAND — LÉON III

604 — 816

Grégoire le Grand avait gouverné l'Église pendant quatorze ans (590-604). Son règne fait époque. De saint Pierre à saint Sylvestre ou, si l'on veut, à Constantin, c'est la lutte contre la violence, c'est l'ère des martyrs; de saint Sylvestre à saint Léon le Grand, c'est la lutte contre la barbarie et contre l'hérésie; de saint Léon le Grand à saint Grégoire le Grand, c'est l'ère de la formation des nations chrétiennes sous l'influence des Papes et des évêques.

Ce travail va se poursuivre jusqu'à Charlemagne. Mais Dieu ne prodigue pas les grands hommes. Après Grégoire le Grand, le Saint-Siège est occupé par des Pontifes qui se succèdent sans laisser trace de leur passage. Tels saint Sabinien (604-605), saint Boniface III (606-607), saint Boniface IV (607-614), saint Deusdedit (614-617), saint Boniface V (617-625).

Héraclius. — Du reste, pendant ce temps, on ne signale qu'un seul fait saillant. L'usurpateur Phocas ne tarda pas à soulever par ses crimes l'indignation universelle. Héraclius fut proclamé empereur par l'armée d'Afrique, et Phocas périt misérablement. Cependant Chosroès II, roi de Perse, envahissait l'empire et faisait périr des milliers de chrétiens.

Héraclius se laissa d'abord aller au découragement, mais enfin il se réveilla; il rétablit les finances et forma une armée, puis il se rendit à l'église de Sainte-Sophie, se mit à genoux devant l'autel, et après avoir demandé à Dieu la victoire, il se tourna vers le patriarche: « Je laisse, lui dit-il, ma capitale et mon fils à la garde de Dieu, de la sainte Vierge et à la vôtre. »

Cela fait, il partit à la tête d'une armée formidable. L'expédition dura six ans (622-628). Ce fut pour Héraclius une série de victoires qui provoquèrent une révolte contre Chosroès. Ce prince était très avare. Siroès, son fils, le fit enfermer dans le lieu où il avait amassé ses trésors, disant : « Qu'il mange son or, s'il a faim ! »

Héraclius rentra triomphant à Constantinople. Devant lui on portait le bois de la vraie croix qu'il avait reconquis sur les Perses, et qui fut bientôt reporté en grande pompe à Jérusalem.

Mahomet. — A cette époque, au fond de l'Arabie, un ennemi nouveau se préparait contre l'Église. Dupe lui-même de son hallucination selon les uns, imposteur effronté, d'après un sentiment plus probable, Mahomet se donne comme un prophète. Il est chassé de la Mecque. Sa fuite (622) sert de point de départ à la fameuse hégire des mahométans, qui comptent les années d'après cet événement.

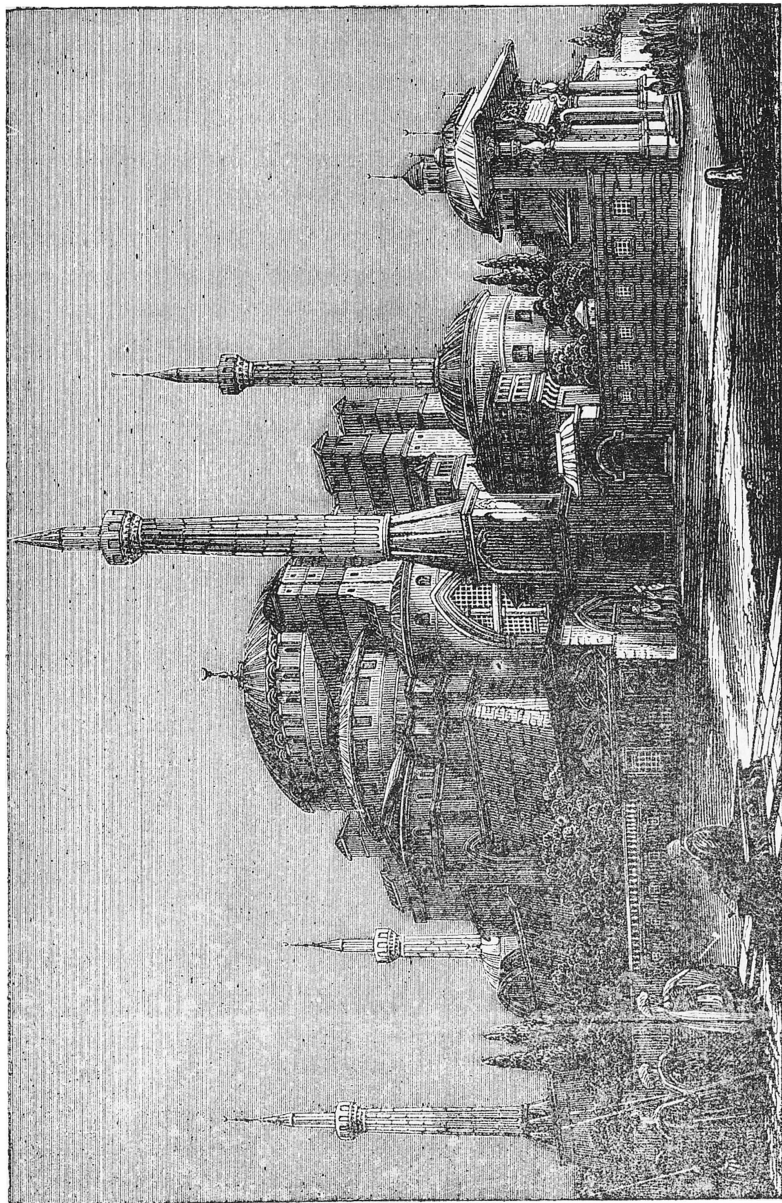
L'Arabie avait suivi tour à tour ou simultanément quatre religions différentes : l'idolâtrie, le sabéisme de Zoroastre ou le culte du feu et des astres, le judaïsme et le christianisme. Mahomet entreprit de les fondre ensemble dans le Coran (le *livre* par excellence). Ceci explique pourquoi dans ce ramassis incohérent il se rencontre quelques vérités.

Mais, en fait, toute sa religion, comme toute sa politique, peut se réduire à cette formule : « Jouis ou meurs. » Promesse et permission de toutes les voluptés sensuelles, menace de mort contre quiconque ne se courbe pas sous ce joug ignoble : tel est le secret des succès prodigieux de Mahomet et du mahométisme.

Il n'est point nécessaire de reconnaître à cet homme un génie extraordinaire. Flattez les passions, surtout les plus viles ; ménagez l'orgueil en supprimant les mystères imposés par la foi ; avec cela ayez la chance de rencontrer une société dégradée, comme l'était l'Asie au moment où parut le mahométisme : le succès vous est assuré, fussiez-vous aussi nul que les hommes de 1789 et de 1871, pourvu cependant que vous ne finissiez point par rencontrer les croisés.

Tandis que les successeurs de Mahomet promenaient le cimeterre musulman sur l'Orient, que faisait donc le vainqueur des Perses ? La Syrie tombait sous le joug du calife ; où était donc Héraclius ? Il était là, et presque sous ses yeux,

Damas abandonnée se rendait aux Sarrasins, tandis que, prévoyant la prise de Jérusalem, il en retirait la vraie croix pour la transporter à Constantinople. Désormais ce grand homme de guerre ne sortira de son inaction que pour soutenir l'hé-



Sainte-Sophie, à Constantinople.

résie dans la guerre religieuse qu'elle ne cessera de livrer à l'Église.

L'affaire d'Honorius. — On dirait que le destin de la seconde Rome fut d'enfanter l'erreur, comme la mission de l'ancienne,

depuis sa conversion, fut de conserver la vérité. L'arianisme, il est vrai, naquit à Alexandrie, mais c'est un Eusèbe de Constantinople qui le propagea ; c'est Macédonius, évêque de Constantinople, qui attaqua la divinité de l'Esprit-Saint ; c'est Nestorius, évêque de Constantinople, qui mit deux personnes en Jésus-Christ ; c'est Eutychès, archimandrite de Constantinople, qui, par un excès contraire, ne voulut en Jésus-Christ qu'une seule nature. Enfin, au temps d'Héraclius, paraît Sergius, encore un évêque de Constantinople, qui, modifiant l'hérésie d'Eutychès, consent bien à reconnaître en Jésus-Christ deux natures, mais à condition de n'admettre qu'une seule volonté et une seule opération. Cette mitigation de l'hérésie eutychienne s'appela le monothélisme.

Honorius occupait alors le siège de saint Pierre (626-638). L'erreur nouvelle lui ayant été dénoncée, Sergius lui écrivit une lettre artificieuse pour demander le silence sur la question, qui se réduisait, selon lui, à une dispute de mots. Le Pape alors, craignant que la dispute ne provoquât le développement de l'erreur, écrivit à Sergius une lettre dans laquelle il défendait de parler d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ.

Cette défense ne renfermait aucune erreur, et ne pouvait aucunement s'interpréter dans le sens de l'hérésie, surtout après la déclaration si formelle que contenait la lettre. « Nous confessons, disait le Pape, les deux natures en Jésus-Christ, opérant et agissant, chacune avec la participation de l'autre : la nature divine opérant ce qui est de Dieu, la nature humaine opérant ce qui est de la chair, sans division, sans confusion, sans que la nature divine soit changée en l'homme ni la nature humaine en Dieu, mais les différences de nature demeurant entières. Qu'il nous suffise de nous en tenir à ce dogme. »

Si l'effet eût répondu à l'intention d'Honorius, l'on n'aurait pas aujourd'hui assez d'éloges pour la sagesse du Pontife. Mais Honorius étant mort sur ces entrefaites, le fourbe Sergius profita de la vacance du Saint-Siège pour fabriquer une exposition de foi ou *Ecthèse*, qu'il fit publier par l'empereur Héraclius, et dans laquelle le prince imposait silence sur les deux opérations, et par là favorisait le monothélisme en fermant la bouche aux catholiques qui eussent voulu l'attaquer.

Les Romains avaient élu un nouveau Pape ; mais l'empereur, pour le reconnaître, exigeait que l'élu ratifiât son

Ecthèse. A cette prétention, les envoyés du Pape se contentèrent d'opposer cette réponse : L'Église de Rome a reçu le privilège de régler les questions de foi, elle ne peut se laisser imposer sa croyance par aucun autre. A la fin cependant, ils promirent d'engager le Pontife à souscrire l'Ecthèse s'il en approuvait la doctrine. Héraclius dut se contenter de cette réponse évasive.

Séverin, tel était le nom du nouveau Pape, condamna l'Ecthèse et ses partisans. Séverin ne régna que quelques mois (640).

Sous Jean IV, son successeur, Héraclius rétracta l'Ecthèse et la désavoua.

Le pape Théodore I^{er} (642-649) continua la lutte contre le monothélisme. Ce Pape est le premier qu'on ait appelé officiellement le *Souverain* Pontife. Successeur de Pierre, il continuera de donner aux évêques le nom de *frères*; mais ceux-ci ne donneront plus ce nom à celui qui est le père des évêques aussi bien que des simples fidèles. Tant il est vrai que la lutte ne sert qu'à rehausser la puissance pontificale et à en faire ressortir l'éclat !

Cependant, à l'instigation de Paul, nouveau patriarche de Constantinople, l'empereur Constant lançait un décret doctrinal qu'il appelait le *Type*, par lequel il supprimait l'Ecthèse, mais pour interdire de nouveau toute discussion sur une ou deux volontés en Jésus-Christ.

C'était la même tactique, la tactique libérale de nos jours, qui, sous prétexte de rétablir la paix, met sur la même ligne l'erreur et la vérité. L'hérésie ne réclame d'abord qu'une chose de la part de l'autorité : le silence. Mais le silence ne doit être imposé qu'à l'erreur, il ne peut pas l'être à la vérité, et les défenseurs de la vraie foi n'ont ni le pouvoir ni le droit de se taire. Aussi le successeur de Théodore I^{er}, le pape saint Martin I^{er} (649-655), condamna de nouveau et le monothélisme, et l'Ecthèse, et le Type.

Laissez la liberté à l'erreur, elle étouffe la vérité; condamnez-la, elle s'arme aussitôt de la force brutale. Le pape saint Martin a condamné le Type hérétique de l'empereur Constant. C'est en vain qu'il n'a négligé aucun moyen pour ménager l'orgueil impérial. Le prince théologien, outré de fureur, ordonne à Olympius, exarque de Ravenne, de faire assassiner Martin.

On trouva un assassin. Cet homme devait frapper le Pontife

au moment où il se baisserait pour donner la communion aux fidèles. Mais le sicaire se troubla, et il revint dire à l'exarque que jamais il n'aurait le courage de porter la main sur un saint dont Dieu était le défenseur.

Olympius lui-même se jeta aux pieds du Pape, confessa son crime et obtint le pardon. Il fut destitué, et son successeur, Calliopas, enleva le Pontife, qui, après avoir subi les plus indignes traitements, mourut dans la Chersonèse Taurique, où il avait été relégué.

Eugène I^{er} (655-658) lui succéda et continua de poursuivre le monothélisme.

Enfin, sous le pontificat de saint Vitalien (658-672), l'empereur Constant II reçut son châtement. A ses crimes contre le Pape, le tyran avait ajouté le fratricide. Quelque temps après, il fut assassiné lui-même dans le bain par un de ses officiers (668).

Adéodat ou Dieudonné (672-676), puis Domnus (676-678), se succédèrent sur le Saint-Siège.

Enfin, sous saint Agathon (679-682), le sixième concile œcuménique se tient à Constantinople. Dans ce concile, la lettre d'Honorius à Sergius fut condamnée.

Les adversaires de l'infaillibilité pontificale ont fait grand bruit de cette sentence. Ce tapage ne prouve que leur ignorance ou leur mauvaise foi.

Et d'abord le Pape n'est infaillible que dans son enseignement *ex cathedra*, c'est-à-dire quand il s'adresse à l'Église entière, déclarant ce que tous les fidèles sont obligés de croire; or la lettre d'Honorius est adressée à un seul évêque, et nullement à l'Église universelle.

Puis cette lettre, nous l'avons dit, ne renferme aucune erreur. Loin de là, on y lit, sur les deux volontés et sur les deux opérations en Jésus-Christ, un exposé qui est la condamnation formelle du monothélisme.

Honorius n'a péché que par excès de prudence et de modération, imposant le silence à la vérité aussi bien qu'à l'erreur. Sont tort unique fut d'avoir fait ce qu'on eût voulu obtenir, d'abord de Pie IX, au sujet des doctrines qu'il a condamnées dans le célèbre *Syllabus*, puis du concile du Vatican au sujet des doctrines gallicanes. Les libéraux et les gallicans d'aujourd'hui, comme les monothélistes d'autrefois, ne demandaient que le silence.

Quoi qu'il en soit, si Honorius a manqué de prudence, il n'a

point failli dans la foi, il n'a enseigné aucune erreur. Or ce n'est pas l'impeccabilité que Jésus-Christ a promise et conférée à Pierre, c'est simplement l'infailibilité. Un Pape peut pécher, il peut manquer d'une vertu ; il ne peut pas, quand il enseigne l'Église universelle, se tromper ou tromper en matière de foi. (Sur la question d'Honorius et du sixième concile œcuménique, on trouvera de plus amples éclaircissements dans notre opuscule intitulé : *Réponses aux objections contre la puissance et l'infailibilité des Papes*, page 40 et suivantes.)

Le concile ouvert par Agathon fut confirmé par Léon II, son successeur (682-683). Ce Pape, ainsi que les suivants, saint Benoît II (684-685), Jean V (685-686) et Conon (686-687), ne font que passer.

Un concile complaisant. — Sous saint Sergius (687-701), l'empereur Justinien II réunit à Constantinople, dans la salle dite du Dôme, un concile qui de là fut appelé le concile *in trullo* (dôme). Les prélats se prêtèrent à toutes les exigences du prince. Le pouvoir spirituel y fut subordonné en tout au pouvoir civil.

Sergius refusa son approbation. Justinien voulut le faire enlever par Zacharie, son grand écuyer ; mais le peuple et même la milice s'armèrent pour défendre le pontife. L'écuyer se réfugia sous le lit de Sergius, qui lui sauva la vie.

Dieu se chargea de venger son serviteur. Les Sarrasins s'emparèrent de ce que l'empire possédait encore en Afrique. L'empereur en personne fut battu par les Bulgares. Enfin Constantinople se révolta contre ses cruautés. Le patrice Léonce lui fit couper le nez et l'exila. Après diverses révolutions qui renversèrent l'un après l'autre plusieurs usurpateurs, Justinien II reparut sur le trône, mais pour en être précipité de nouveau.

Ces bouleversements eurent lieu sous les papes Jean IV (701-705), Jean VII (705-707), Sisinnius (708) et Constantin (708-715). — L'hérésie portait ses fruits. Sous son influence, l'empire de Constantinople devenait de plus en plus le Bas-Empire. Tel sera le sort de toute nation comme de tout prince qui se dressera contre le Pape.

Léon l'Iconoclaste. — En Occident, le zèle de saint Boniface étend les conquêtes de la foi au nord de l'Europe. En Orient, un prince politique s'avise de proscrire les images pour complaire

aux musulmans, ennemis déclarés de ces signes religieux. Ce prince se nommait Léon l'Isaurien ; il est plus connu sous le nom de Léon l'Iconoclaste.

L'illustre et docte Jean Damascène défendit par ses écrits le culte dû aux saintes images en raison de ce qu'elles représentent. A Rome, le peuple, apprenant que l'empereur de Constantinople brisait les images de Jésus-Christ, foula aux pieds les images de l'Iconoclaste.

Léon, n'osant se venger sur le peuple, ordonne à son lieutenant d'organiser une conspiration contre le Pape. Les conjurés sont découverts et mis à mort.

Paul, exarque de Ravenne, marche contre Rome et essaye d'assassiner le Pontife. C'était saint Grégoire II. Le peuple romain s'arme pour défendre son père, et il demande à être gouverné désormais par le Vicaire de Jésus-Christ. Ainsi, par l'excès même de leurs attentats, les empereurs préparaient l'indépendance et la souveraineté temporelle de la Papauté.

L'Iconoclaste alors s'allia avec Luitprand, roi des Lombards, qui marcha contre Rome avec l'exarque de Ravenne. Grégoire, accompagné de son clergé, sort au-devant du roi lombard. Luitprand se prosterne aux pieds du Pontife, lui jure une inviolable amitié et reprend la route de Pavie.

D'ailleurs, le Pape s'était assuré un protecteur plus sincère et plus généreux dans la personne du duc des Francs, qui bientôt au nom de Charles pourra joindre le glorieux surnom de Martel. Aussi Grégoire ne craignait pas d'écrire à l'Isaurien : « L'Occident a les yeux sur notre humilité ; il nous regarde comme l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique. » Léon menaça saint Grégoire du sort du pape saint Martin. Mais les temps étaient changés.

Les menaces de l'Iconoclaste parvinrent au successeur de saint Grégoire II, qui fut saint Grégoire III. Le nouveau Pape répondit : « Vous croyez nous épouvanter en disant : J'enverrai à Rome briser l'image de saint Pierre, et j'en ferai enlever le pape Grégoire, comme fit l'empereur Constantin pour le pape Martin. Nous ne craignons pas vos impuissantes menaces. »

Charles Martel. — Le Pontife avait ses raisons pour prendre un ton si ferme. Il avait envoyé au duc des Francs une ambassade solennelle chargée de lui présenter les clefs du tombeau de saint Pierre. L'aïeul de Charlemagne, posant sa forte main sur les clefs, avait répondu : « Je jure que, sans ma per-

mission, ni l'empereur de Constantinople ni le roi des Lombards n'ouvriront le tombeau du Prince des Apôtres. » Dans cette circonstance le Pape donnait à Charles le titre de Prince Très Chrétien. Plus tard, en 1460, Pie II déclara ce titre héréditaire dans la personne des rois de France.

Charles s'est déclaré défenseur du Pape, Dieu va le récompenser. Après avoir envahi l'Espagne, les Arabes, sous la conduite d'Abdérame, venaient de passer les Pyrénées. Déjà ils inondaient d'un côté l'Aquitaine et de l'autre la Bourgogne, qui comprenait alors la Provence, le Dauphiné, la Savoie et la Suisse.

Un brave Mérovingien, Eudes, l'un des successeurs de Charibert, régnait alors en Aquitaine. Accablé par le nombre, forcé lui fut de recourir à Charles. Déjà les envahisseurs avaient brûlé à Poitiers l'église Saint-Hilaire, ils menaçaient d'un pareil sort celle de Saint-Martin de Tours. Mais Eudes avec sa petite armée les suivait de près, et Charles arrivait au-devant d'eux.

La rencontre eut lieu entre Tours et Poitiers. Trois fois, caracolant avec leurs chevaux rapides, les Arabes se précipitèrent sur la phalange de Charles. Trois fois la lance des Francs s'abaissa et fit reculer les guerriers d'Abdérame. Enfin, profitant du désordre causé dans les rangs ennemis par ces charges inutiles, à un signe de leur chef, les Francs s'ébranlèrent. Ce fut un carnage. Trois cent soixante-quinze mille enfants de Mahomet restèrent sur le sol. Les Francs ne perdirent que quinze cents hommes. Par ce grand coup Charles mérita le nom de Martel. Les disciples du faux Prophète n'avaient encore rencontré personne qui pût les arrêter. Sans le marteau des Francs, ils achevaient la conquête du monde. C'en était fait de l'Église et de la civilisation.

Vienne un homme qui se déclare le défenseur du Vicaire de Jésus-Christ, Dieu lui réserve la gloire d'écraser la révolution anti sociale et anti religieuse, qui prétend aujourd'hui replonger le monde dans la barbarie et dans le chaos du nihilisme.

Charles Martel, occupé en France à poursuivre l'extermination des Arabes, ne put passer les Alpes. L'an 471 vit mourir Léon l'Iconoclaste, Charles Martel et saint Grégoire III, c'est-à-dire le Pape, son ennemi et son défenseur. Restait le roi des Lombards; mais Pépin succédait à Charles Martel.

L'histoire adresse un grave reproche au vainqueur des musulmans; mais, aux yeux de certains politiques du siècle, ce grief serait à peine une peccadille. Un professeur, qui

depuis fut ministre de l'instruction publique en France, s'exprime en ces termes : « Pour récompenser ses glorieux soldats, Charles leur distribua des terres ou bénéfices qu'il prit sur les immenses domaines de l'Église. Le clergé lui en garda rancune et maudit sa mémoire. » (Duruy, *Manuel du baccalauréat*, p. 27.)

Immenses ou non, ces domaines avaient été consacrés au service divin par la piété des donateurs, ou acquis et développés par le travail des possesseurs. L'Église considérée dans son ensemble, chaque diocèse, chaque paroisse, chaque communauté religieuse en particulier, forment une société tout aussi légitime que le peuvent être une famille, une nation ou tout autre association ; par conséquent elles ont le droit d'acquérir, de posséder, de donner et de recevoir des biens matériels. Charles violait donc le droit de propriété. Ces domaines au reste n'avaient pas les proportions que, par une assertion toute gratuite, on veut leur supposer. Le résultat de ces usurpations fut déplorable. Elles mirent aux mains des hommes de guerre le choix des prêtres qui devaient remplir les fonctions spirituelles annexées aux bénéfices.

Aujourd'hui le vol eût été plus radical. Les spoliateurs des biens ecclésiastiques se soucient fort peu du service divin, qui est l'une des conditions imposées par les donateurs. Ils s'emparent du bien temporel et suppriment le spirituel. Les guerriers francs du temps de Charles étaient plus scrupuleux. Ils respectaient, du moins sur ce point, les intentions des donateurs et les vœux ainsi que les besoins des populations ; mais, incapables de distinguer le vrai mérite, ils confiaient souvent le service divin à des prêtres peu dignes, au grand détriment de la religion et de la vraie civilisation.

Du reste, à l'ignorance ou à la mauvaise foi du professeur Duruy on peut opposer une appréciation très différente d'un autre professeur qui, n'étant guère moins hostile à l'Église, ne peut pas être suspect en cette matière. Dans ses *Mélanges d'histoire*, etc., dans un article sur saint Anselme, intitulé : *Un moine philosophe du XI^e siècle* (p. 28), M. Saisset justifie en ces termes la propriété ecclésiastique : « Au siècle d'Anselme, la liberté de l'Église et même de sa richesse était une garantie pour les petits, pour les pauvres, pour tous les opprimés. Ces magnifiques domaines qu'il défendait contre la rapacité du roi étaient le patrimoine des pauvres. »

Quoi qu'il en soit, le *clergé ne garda point rancune* à Charles,

et il ne *maudit* point sa *mémoire*. Il est vrai qu'on fit courir une légende d'après laquelle Charles Martel aurait été vu en enfer. Mais le clergé est fort innocent de ce conte populaire. Et nous aimons à croire que devant Dieu Charles aura trouvé grâce en raison de son dévouement au Saint-Siège; car après avoir écrasé les restes de l'invasion musulmane en France, le vainqueur d'Abdérame se disposait à franchir les Alpes pour défendre le Pape contre les Lombards, quand la mort l'arrêta. Mais il revivra dans son fils et surtout dans son petit-fils.

Dieu ne donne le pouvoir et la force que pour le soutien de la religion, premier bien et premier droit des peuples comme des individus; il renverse et il brise tous les adversaires de l'Église, mais il se plaît à exalter les hommes, les familles et les peuples qui se dévouent à la défense de son Christ et du représentant suprême de son autorité ici-bas.

Pépin. — Carloman et Pépin, fils de Charles Martel, succèdent à la puissance de leur père. Carloman embrasse la vie monastique. Pépin, resté seul, « fit consulter le Pape saint Zacharie sur les rois qui régnaient alors en France et qui n'avaient que le nom de roi sans aucune puissance royale. Le Pontife répondit qu'il valait mieux que le titre de roi fût donné à celui qui en avait la puissance. » (Eginhard, *Annales*.)

Sur cette réponse, il est curieux d'entendre M. le professeur Duruy. « L'Église, écrit ce savant, l'Église avait besoin du secours du puissant maire d'Austrasie pour protéger les missionnaires qui s'efforçaient de gagner à la foi chrétienne les peuples du nord de l'Allemagne et pour défendre le Saint-Siège contre les Lombards. Aussi Pépin, sûr de l'affection du pape Zacharie, lui fit porter cette question : « Ne vaut-il pas mieux que celui qui possède déjà l'autorité du roi le soit en effet? » Le Pape répondit qu'il en devait être ainsi. En conséquence Pépin fut appelé roi des Francs et oint pour cette haute dignité de l'onction sacrée par la sainte main de Boniface, archevêque et martyr, d'heureuse mémoire. » (Duruy, *Manuel*.)

Souriez, pieux écrivain! La *sainte main du martyr d'heureuse mémoire* est à l'abri des traits de votre plume. Les évêques et les Papes ont fait leurs preuves. Cent fois, plutôt que d'abandonner la cause du droit, ils ont exposé non seulement leur personne, mais les intérêts mêmes de l'Église, préférant toutes les conséquences de la persécution

tion à la moindre concession en faveur de la force injuste.

« Pépin, dit encore le professeur Duruy (*Histoire du moyen âge*), Pépin récompense le Pape en le secourant contre les Lombards et en lui donnant la Pentapole et l'exarchat de Ravenne. » Voudrait-on encore insinuer que le Pape a sacrifié le droit à l'intérêt temporel? Vains efforts : la mémoire d'un Pape reconnu saint par l'Église est au-dessus de ces petits coups.

Écoutez maintenant des hommes sérieux. Bossuet parle de la décision de Zacharie dans sa Défense de la Déclaration de 1682. C'était le cas, ce semble, de chercher quelque argument contre l'infailibilité des Papes et contre leur droit à s'immiscer dans les questions relatives au temporel des rois. Eh bien ! Bossuet ne trouve rien à reprendre dans la réponse de Zacharie. « En un mot, écrit-il, le Pontife est consulté comme dans une affaire importante et douteuse, s'il est permis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il répond que cela est permis. Cette réponse, partie de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation même ôte le royaume à Childéric et le transporte à Pépin. Car on ne s'adresse point au Pontife pour qu'il ôtât ou qu'il donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit. » (*Defensio*, l. I, c. xxxiv.)

Fénelon s'exprime ainsi sur ce fait : « Le pape Zacharie répondit seulement à la consultation des Francs, comme le principal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience pour mettre les âmes en sûreté. » (*Œuvres*, Versailles, t. II, p. 382.)

Ainsi « Pépin réunit le titre de roi à l'autorité que sa maison exerçait depuis plus de cent ans ».

Ce cas de conscience a une haute signification. Il fut un temps où la force était moins scrupuleuse ; mais voici que, grâce à l'action de l'Église, le droit commence à prévaloir sur le fait, et le plus fier et le plus fort des peuples issus de la barbarie s'incline devant l'autorité spirituelle.

Cependant le nouveau roi des Lombards, Astolphe, aspirait à la monarchie universelle en Italie. Dans ce but, il s'était emparé de plusieurs villes appartenant au Saint-Siège et de l'exarchat de Ravenne. Déjà il marchait sur Rome. Le pape Étienne demande du secours à l'empereur Constantin Copro-

nyme, et n'en obtient pas. Le Pontife s'adresse alors au Ciel, il ordonne une procession générale. Puis il envoie une ambassade secrète à Pépin.

Dans sa lettre Étienne rappelait que la nation des Francs était, depuis Clovis, le boulevard de la chrétienté contre la barbarie du nord et du midi. Il faut lire aussi la lettre que ce même Pontife écrivit à Pépin et à ses deux fils au nom de saint Pierre et en son propre nom :

« Pierre, apôtre, appelé par Jésus-Christ Fils du Dieu vivant, et avec moi l'Église catholique, apostolique, romaine, maîtresse de toutes les autres, et Étienne, évêque de Rome :

« A vous hommes très excellents, Pépin, Charles et Carloman, tous trois rois; aux évêques, abbés, ducs et comtes, à toutes les armées et à tous les peuples des Francs.

« Moi, Pierre, ordonné de Dieu pour éclairer le monde, je vous ai choisis pour mes *filis adoptifs*, afin de défendre contre leurs ennemis *la cité de Rome, le peuple que Dieu m'a confié* et le lieu où je repose *selon la chair*. Je vous appelle donc à délivrer l'Église de Dieu qui me fut recommandée d'en haut; et je vous presse, parce qu'elle souffre de grandes afflictions et des oppressions extrêmes. »

Le roi franc envoya des députés avec mission d'amener le Pape en France. Étienne se rendit d'abord auprès d'Astolphe avec les députés de Pépin. Astolphe resta inflexible; alors les ambassadeurs le sommèrent au nom de leur souverain d'accorder au Pontife un sauf-conduit pour se rendre en France.

L'entrevue entre le Pape et le roi eut lieu à Ponthyon. Pépin passa les Alpes et vainquit Astolphe. Le vaincu promit tout ce qu'on voulut. Étienne rentra dans Rome. Mais bientôt, méprisant ses promesses, Astolphe revient assiéger le Pontife.

A cette nouvelle, Pépin repasse les Alpes, reprend les villes que le Lombard avait enlevées au Saint-Siège et les rend au Pape; puis, par une donation en règle, il y ajoute celles qu'il avait conquises sur Astolphe, se moquant de Constantin Copronyme, qui redemandait ce qu'il n'avait pas voulu défendre.

Pépin a soutenu l'Église et le Pape contre les ambitions italiennes; Dieu le récompensera. Le fils de Pépin sera Charlemagne.

Coup d'œil rétrospectif. — Comme les grands chênes, les grands hommes viennent lentement; comme les hautes montagnes, ils sont préparés par une série de hauteurs qui vont

s'élevant et se surpassant continuellement les unes les autres, pour aboutir à un sommet dominateur après lequel la chaîne se brise et laisse place au précipice.

Tandis que les Mérovingiens déclinent, on voit surgir une race nouvelle d'hommes forts, issue de deux saints. Petit-fils du bienheureux Pépin de Landen par Begga sa mère, et de saint Arnould (depuis évêque de Metz) par Anségise son père, Pépin d'Héristal fut maire du palais et chef des Francs, par le fait d'une situation qu'il n'avait point créée. Depuis longtemps les rois mérovingiens ne gouvernaient plus. Un roi qui *règne et qui ne gouverne pas* n'est plus un roi ; il abdique de fait, sinon de parole.

Les Austrasiens ou Francs de l'est étaient las du joug tyrannique du maire de Neustrie (France du nord). Martin, maire du palais d'Austrasie, est déclaré duc des Francs, avec son cousin Pépin d'Héristal. Le cruel maire du palais de Neustrie, Ébroïn, fait mourir Martin par trahison. Il est lui-même assassiné en 681.

Bertaire lui succède et marche sur ses traces. Les Francs ne voulant pas souffrir ce nouveau tyran, une bataille s'engage à Testry, près Péronne (687). Bertaire y est battu par Pépin d'Héristal. Thierry III demeura roi. Pépin mourut en 714, après avoir établi maire du palais Théobald, fils de Grimoald, un enfant confié à la tutelle de Plectrude, son aïeule.

Mais la Neustrie, ne voulant pas être gouvernée par un enfant et par une femme, se donna un maire nommé Rainfroy. L'Austrasie se voyant pressée à la fois par les Saxons, les Frisons et les Neustriens, choisit pour chef Charles, fils de Pépin, à peine âgé de vingt ans.

Ce jeune homme bat les Neustriens à Vincy (717), puis à Soissons ; il laisse sur le trône Chilpéric II, que Rainfroy y avait mis ; il soumet les Allemands, les Bavaois et les Thuringiens, qui s'étaient révoltés ; il menace les Frisons et pénètre six fois chez les Saxons. C'étaient les jeux de son enfance.

On a vu comment il se déclara le défenseur de l'Église et comment il mérita le surnom de Martel. Pépin, son fils et le premier roi carlovingien, fut en bataille durant tout le cours de son règne. C'est par la lutte que se forment les hommes forts et que les familles et les peuples s'élèvent : le grand roi va paraître.

Charlemagne. — Du consentement des Francs, Charles et

Carloman succèdent à leur père. Les débuts de Charles ne furent pas heureux. D'abord les deux frères se brouillèrent; Bertrade leur mère les réconcilia. Puis, pour assurer la paix avec Didier, successeur d'Astolphe, elle entreprit de faire épouser la fille du roi lombard à Charles, déjà marié. Elle fit même le voyage de Rome pour obtenir d'Étienne IV l'approbation du divorce et du nouveau mariage. Un refus devait irriter et Didier et Bertrade et Charles, et priver le Pape de son unique défenseur. Mais le Vicaire de Jésus-Christ est supérieur aux calculs de la politique. Étienne déclara Charles excommunié s'il se permettait ce mariage criminel. Bertrade persista, et Charles eut la faiblesse d'obéir à sa mère plutôt qu'à Dieu. Il épousa la fille de Didier, et la remplaça au bout d'un an par une princesse suève nommée Hildegarde. Ce fut un nouveau scandale qui offensa tous les honnêtes gens, mais qui fut bientôt réparé par la soumission du jeune roi aux remontrances du Pape.

Les Lombards. — Cependant Carloman vint à mourir (771). Il laissait deux fils; mais les Francs ne voulurent pas d'autre roi que Charles. La veuve de Carloman confia ses fils à Didier, nouveau roi des Lombards. Celui-ci, ravi de cette occasion de brouiller les Francs entre eux, fit prier Adrien, successeur d'Étienne IV, de sacrer les deux jeunes princes. Le Pape répondit qu'il n'avait pas le droit de sacrer des princes que les grands du royaume ne reconnaissaient pas.

Didier marcha sur Rome, Adrien recourut à Charles. Après une négociation inutile, Charles passe les Alpes, bat Didier, l'assiège dans Pavie, en même temps s'empare de Vérone et des deux fils de Carloman. Didier, contraint de se rendre, est confiné dans le monastère de Corbie, où il finit ses jours. Charles confirme au pape Adrien la donation de Pépin et prend pour lui-même le titre de roi des Lombards.

Luitprand, Astolphe, Didier, se sont obstinés contre les Papes, leur dynastie tombe et disparaît : telle est la loi de l'histoire.

Charles continuait les traditions de Charles Martel et de Pépin. Il grandira, et en lui se réalisera l'idéal du roi chrétien.

Les Saxons. — La vie de l'homme sur la terre est un combat. Charlemagne sera le grand roi, parce que son règne sera une

lutte continue. Tous les ennemis de l'Église et de la foi chrétienne sont devenus les ennemis des Francs.

Charles était encore en Italie lorsqu'il apprit l'invasion des Saxons. Il vole au secours de son peuple. La guerre commençait. Dix-huit fois interrompue, elle devait durer trente-trois ans (770 à 803). Comme l'idolâtrie était le premier mobile des agressions sans cesse renouvelées par les Saxons contre les chrétiens, Charles en 771 renversa Irminsul, leur principale idole.

Vaincus, ils jurèrent de respecter les Francs et de permettre à ceux des leurs qui le voudraient d'embrasser la foi chrétienne; mais à peine Charles s'était-il éloigné, qu'à la voix de leurs chefs, dont le plus ardent se nommait Witikind, ils massacraient les missionnaires et les chrétiens et ils ravageaient le pays des Francs. Ces perfidies et ces violences répétées contraignirent Charles à faire un exemple. En 782, quatre mille cinq cents Saxons, complices de Witikind, furent exécutés pour avoir violé la foi jurée.

Trois ans après, Witikind, s'étant déguisé, pénétra dans le camp de Charles et assista aux offices divins. Au moment où les guerriers francs, Charles en tête, s'approchaient de la sainte table, le chef saxon vit entre les mains du prêtre un petit enfant d'une merveilleuse beauté qui, avant que l'hostie fût déposée sur les lèvres des communicants, souriait aux uns et se détournait des autres. Frappé de cette vision, il en demanda l'explication, crut à la présence réelle, et demanda le baptême avec Albion, autre chef saxon. Cette conversion fut sincère, et en entraîna bien d'autres. Toutefois la Saxe entière ne fut pacifiée qu'en 803.

Résumant les historiens antichrétiens, M. Duruy prétend « que Charles fit aux Saxons une guerre dont la religion fut le prétexte » : première calomnie. Charles ne fit que défendre son peuple attaqué.

L'historien professeur ajoute que ce fut une guerre d'extermination : seconde calomnie, que ne peut justifier l'exécution des quatre mille cinq cents Saxons qui, étant pris les armes à la main, en flagrant délit de parjure, méritaient la mort pour avoir eux-mêmes porté le fer et le feu chez les Francs.

Le débonnaire écrivain s'indigne encore de la translation d'une partie des Saxons. Mais ils méritaient un sort plus rigoureux. Par cette translation, Charles épargnait leur vie et assurait celle de ses sujets.

Enfin, on reproche au roi franc la conversion forcée de ce peuple païen. Autre calomnie. Les Saxons s'étaient engagés à laisser prêcher l'Évangile dans leur pays et à ne pas s'opposer à la conversion de ceux des leurs qui voudraient se faire chrétiens. Cet engagement reposait sur un droit qui prime tout autre droit, le droit de prêcher la vraie religion et de la professer. Par une lâche et cruelle perfidie, les Saxons païens massacrèrent les missionnaires; Charles châtia le parjure et le meurtre.

Il est vrai que certains hommes, sans pitié pour les victimes, réservent toutes leurs larmes pour les assassins et réclament en faveur de ces derniers l'abolition de la peine de mort, c'est-à-dire la liberté de l'assassinat, corollaire obligé, du reste, de la liberté de l'erreur. Ceux-là sans doute eussent préféré que Charles eût laissé aux Saxons la liberté du pillage, de l'incendie et du massacre. Mais Charles comprenait son devoir autrement que les politiques du siècle dix-neuvième; quand le loup se jetait sur l'agneau, son glaive brillait et frappait, non pas l'agneau, mais le loup.

Après avoir tant de fois violé leurs serments, les Saxons n'avaient que trop mérité la peine capitale. Charles fait grâce, mais à la condition que, comme garantie de leur fidélité, ils se feront chrétiens. C'était un acte de clémence. La condition est acceptée par les Saxons, trop heureux de recevoir la vraie vie en échange de la mort.

La guerre. — On ne saurait trop le redire, une des causes principales de la grandeur de Charlemagne fut la lutte continue qu'il se vit forcé de soutenir. Malheur à qui cherche ici-bas le repos! il sera entraîné par le courant. Charles ne fut jamais l'agresseur; mais, sans cesse attaqué, on le voit sans cesse voler d'une frontière à l'autre, et chaque campagne est une conquête.

Ses expéditions sont au nombre de cinquante-quatre, savoir: deux contre les Aquitains, sept contre les Sarrasins d'Espagne, cinq contre les Lombards, cinq contre les Sarrasins d'Italie, deux contre les Grecs dans la même contrée, deux contre les Bretons, une contre les Bavares, une contre les Thuringiens, quatre contre les Avars ou Huns de la Pannonie, quatre contre les Slaves au delà de l'Elbe, trois contre les Danois, et enfin dix-huit contre les Saxons.

Par ces guerres, il étendit sa domination sur tous les pays qui environnaient les anciennes Gaules, c'est-à-dire sur les

Pays-Bas et l'Allemagne jusqu'à la Baltique et jusqu'au Raab, sur l'Italie jusqu'à Bénévent, sur l'Espagne jusqu'à l'Ebre.

Charles se proposait avant tout de faire régner Jésus-Christ; Dieu laissa les ennemis se multiplier autour de lui pour lui donner l'occasion de multiplier ses victoires et ses conquêtes. C'est par cette vie de lutte que se préparait le grand événement de la vie de Charlemagne.

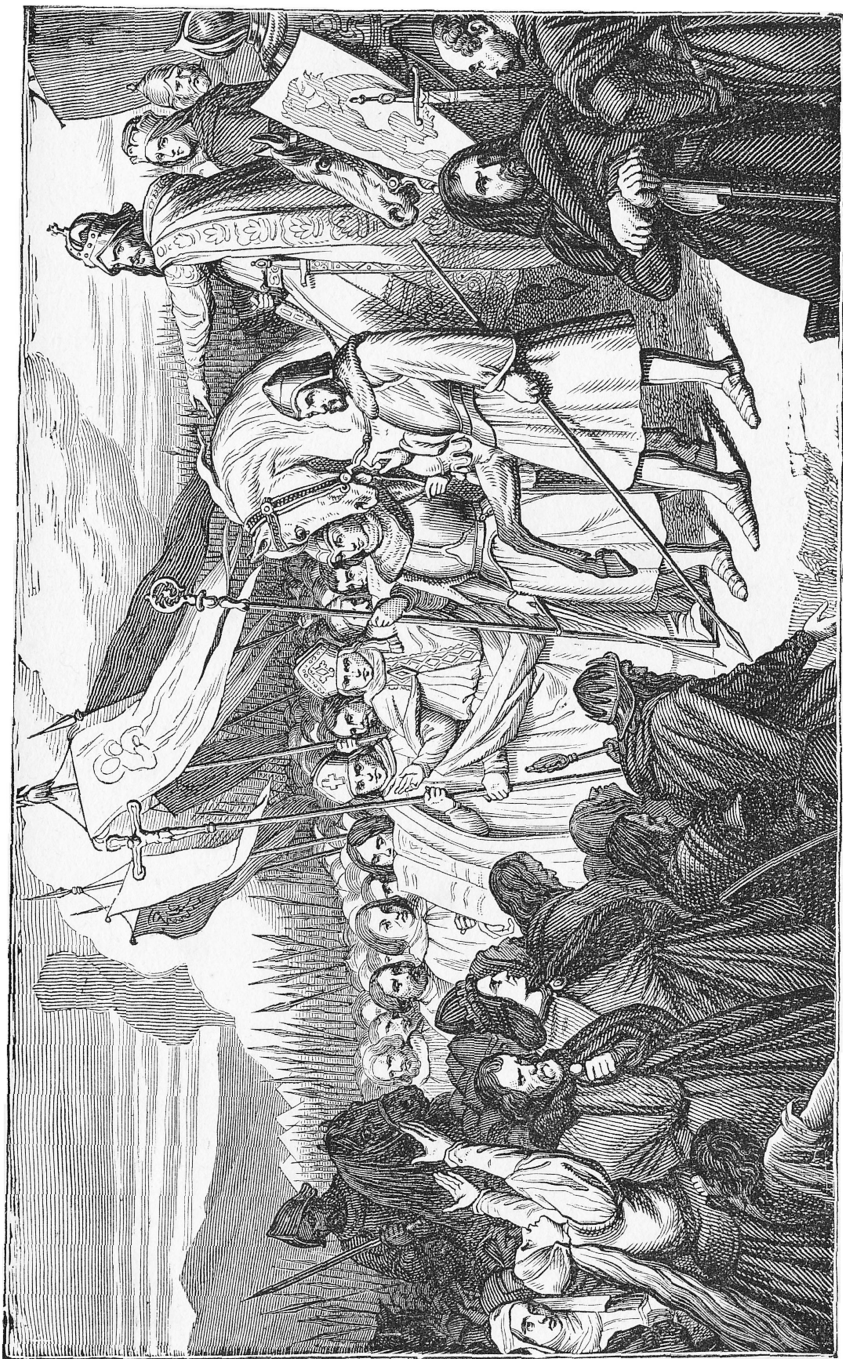
Le sacerdoce et l'empire. — Saint Léon III était alors assis sur le Siège apostolique. Poussés par la jalousie, deux prêtres abominables, Pascal et Campule, se saisissent de sa personne, lui arrachent les yeux et la langue, et le jettent dans un cachot. Le duc de Spolète le délivre. Dieu lui rend miraculeusement les yeux et la langue. Léon va trouver Charles à Paderborn, et revient à Rome, où le roi ne tarde pas à le suivre.

Le Pape avait rassemblé un concile pour se justifier des calomnies répandues contre lui; mais lorsqu'il voulut parler, les évêques s'écrièrent tous d'une voix : « Il ne nous appartient pas de juger le Siège apostolique, chef de toutes les Églises. Ce Siège et le Pasteur qui y réside sont nos juges à tous. »

Cependant Léon III avait depuis longtemps conçu un grand dessein : la présence de Charles dans la capitale du monde chrétien lui offrait l'occasion de le réaliser. Abandonnés depuis des siècles par les successeurs grecs du grand Constantin, qui d'ailleurs furent presque tous hérétiques et persécuteurs, les peuples chrétiens aspiraient à vivre sous la protection du seul prince qui alors se fit gloire de régner sous Jésus-Christ.

Ce prince était Charlemagne, dont tous les édits commençaient par ce préambule : « Jésus-Christ Notre-Seigneur étant le Roi éternel, moi, Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, défenseur dévoué et humble auxiliaire de la sainte Église de Dieu. » *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum : Ego Karolus, gratia Dei ejusque misericordia donante, rex et rector regni Francorum et devotus sanctæ Dei Ecclesiæ defensor humilisque adjutor.* (Baluze, *Cap.*, tit. I, p. 210.)

Noël en l'an 800. — C'était la nuit de Noël de l'an 800. Revêtu des insignes de patrice, Charles se rendit à l'église de Saint-Pierre pour y assister à l'office divin. L'édifice était illuminé. A l'arrivée du prince, le peuple, oubliant la sainteté du temps



Soumission de Witikind (d'après Ary Scheffer).

et du lieu, fit éclater sa joie par des acclamations prolongées. Charles imposa silence et se prosterna devant l'autel. Le Pape se tenait prêt à commencer les saints mystères. Le front incliné devant le tombeau des Apôtres, le roi pria. Un silence solennel régnait dans l'assemblée.

Tout à coup le Pape se tourne vers le prince et vient poser sur sa tête une couronne d'or, étincelante de pierreries. A cet instant, de toutes les poitrines s'échappe une immense clameur : « Vie et victoire à Charles, Auguste, grand et pacifique empereur des Romains, couronné par la volonté de Dieu ! »

Surpris, Charles essaya d'abord de résister ; mais il fallut céder « au vœu public, dont il se trouva l'élu avec non moins de droit que tant d'autres qui avaient été proclamés Césars à Rome et à Constantinople par une tourbe vénale ou par une soldatesque turbulente ». « Il fut donc sacré solennellement comme chef suprême temporel de la chrétienté, et fit serment de protéger l'Église de Rome de tout son pouvoir. » (Cantù.)

Le Pape fit couler l'huile sainte sur le front du nouvel empereur ; puis, s'inclinant devant lui, il lui rendit le premier ses hommages.

Léon III venait de relever l'empire d'Occident renversé depuis trois siècles. L'Église et l'empire s'associaient pour assurer le bonheur des peuples. Et des catholiques ont rêvé la séparation de l'Église et de l'État !

Le Saint-Empire. — Par le couronnement de Charlemagne comme empereur, « la civilisation antique, dit Cantù, demeurerait séparée de la civilisation à venir : celle-là représentée par les empereurs dégénérés de Byzance, celle-ci gardée par le Pontife, qui se mettait à sa tête en conférant au roi franc le pouvoir temporel suprême. Si toute autorité vient de Dieu (*non est potestas nisi a Deo*), nul autre que le Chef visible de l'Église ne devait se considérer comme investi immédiatement de la puissance d'en haut : il se trouvait donc virtuellement le chef de l'humanité entière réunie dans l'Église universelle.

« Cette puissance donnée par le Ciel au Pontife fut considérée comme étant d'une double nature, temporelle et spirituelle (*data est mihi omnis potestas in CÆLO et in TERRA ; euntes ergo, docete OMNES GENTES*). Or, de même qu'il confère une portion de cette dernière aux évêques qui l'exercent sous sa dépendance, ainsi il confie l'autorité temporelle à l'empereur consacré

par lui pour l'exercer sous la dépendance et la direction du Pape, tout en devenant chef visible de l'Église dans les intérêts temporels. Les deux pouvoirs sont donc inséparables, l'un devant servir d'appui à l'autre, et ils ne sauraient se détruire, vu l'essence divine de leur juridiction.

« Celui des deux pouvoirs qui prédomine est naturellement le pouvoir pontifical, prononçant comme arbitre sur les différends des princes, soit entre eux, soit avec leurs peuples. Pensée admirable, qui pouvait apporter aux massacres de la guerre le remède que l'on demande aujourd'hui aux protocoles de la diplomatie.

« L'empereur étant non seulement le chef de l'Empire, mais de l'Italie et de toute la chrétienté, la raison voulait que l'on s'adressât au Pontife, pour qu'il donnât son consentement et son approbation à l'élection. L'élu jurait entre les mains du clergé d'observer les règles de la justice et les lois positives, car c'était là comme la condition du couronnement.

« Quand les empereurs la violaient, et lors surtout qu'ils portaient atteinte à la foi, dont ils devaient être les défenseurs, ils perdaient tout titre à l'obéissance.

« C'est là ce qu'il est nécessaire d'avoir bien présent à la pensée, si l'on veut comprendre l'histoire du moyen âge et trouver le motif d'actes qui, vus d'une autre manière, ont paru arbitraires et entachés d'usurpation.

« L'empereur, à son tour, comme administrateur temporel de la chrétienté, exerçait la suprématie sur tous les royaumes et sur Rome, qui recouvrait son premier lustre comme capitale du monde chrétien.

« La chrétienté devint alors une vaste monarchie : les princes révéraient Charlemagne comme leur supérieur, les infidèles traitant avec lui comme avec le chef des croyants.

« Mais ce chef était électif, c'est-à-dire de confiance ; et quelque forme de gouvernement que ce fût pouvait subsister sous sa suprématie, même la république la plus libre. Cette unité n'était donc pas la monarchie universelle rêvée tour à tour par l'Allemand Frédéric et par Napoléon, contraignant toutes les nations d'obéir à une seule volonté, de se soumettre à des lois faites pour d'autres habitudes que les leurs, les sacrifiant à l'intérêt d'un seul pays. Il y avait là influence et non pas domination : l'individualité des nations n'était pas détruite ; mais leurs civilisations diverses se trouvaient mises d'accord, et les institutions de chacune d'elles étaient respectées comme

étant fondées sur le caractère, sur les usages, sur l'histoire de chaque peuple.



Charlemagne.

« Le titre de *Saint-Empire* atteste que ce pouvoir était appelé à une supériorité morale, à façonner la société laïque sur le modèle de la hiérarchie ecclésiastique, à concilier les peuples

sous cette influence souveraine, et telle était en effet l'intention des Papes.

« La prééminence de l'empereur sur les rois devait encore résulter de ce que cette dignité n'était ni héréditaire ni divisible, ce qui fit que les Pontifes soutinrent des luttes répétées pour garantir aux peuples la libre élection du chef commun, et pour ne pas l'abandonner aux hasards de la naissance.

« Cet empire, dans le sens chrétien d'union religieuse de tous les peuples de l'Occident, produisait l'intime accord de la force avec le droit. »

Nous avons esquissé, d'après César Cantù, l'idéal du Saint-Empire tel que les Papes l'avaient conçu ; le même dira comment Charlemagne sut le réaliser dans l'organisation du gouvernement impérial.

Organisation. — Immédiatement après l'empereur, « l'apocrisiaire ou grand aumônier, et le comte du palais (comte palatin) étaient à la tête de la double hiérarchie ecclésiastique et civile. Le premier s'occupait de tout ce qui concernait la religion et l'ordre ecclésiastique, des contestations des chapitres et des monastères, et des réclamations portées devant le prince relativement à des affaires d'Église. »

« Il ne s'agit ici ni du dogme, ni de la morale, ni du culte, ni même de la discipline ecclésiastique, choses qui regardaient uniquement le Souverain Pontife. »

Le comte palatin avait à « prononcer sur les affaires soumises au roi, comme de juger en appel, d'interpréter ou de concilier les lois ».

Comprenant qu'un seul homme ne pourrait gouverner un si vaste empire, Charlemagne en détacha l'Aquitaine et la Lombardie, dont il fit des royaumes, et qu'il confia à ses plus jeunes fils. L'unité de l'Empire subsistait, car ces rois n'étaient que les lieutenants de l'empereur.

L'étendue de l'Empire rendant impossible les assemblées nationales, Charles institua des réunions partielles. Les royaumes d'Aquitaine, d'Austrasie, de Neustrie, de Bourgogne, d'Italie, furent divisés en plusieurs légations, chaque légation en comtés, correspondant le plus souvent à la division ecclésiastique.

Les comtes étaient chefs militaires et civils de leur district.

Une maison avec les écuries et les édifices rustiques formait une cour ; une cour avec ses champs et ses bois était appelée

manse, métairie d'une contenance de douze arpents. Plusieurs manses constituaient une marche, et plusieurs marches un district (*pagus*).

La prééminence des comtes de frontières ou margraves (*marchio*, marquis) provenait uniquement des forces plus considérables que réclamait leur position.

La charge de comte n'était point héréditaire.

Pour rendre la justice, ils posaient la question à résoudre par les juges ; puis, sur la décision de ceux-ci, ils prononçaient la sentence et en poursuivaient l'exécution.

Le comte faisait ainsi fonction de procureur du roi et de président ; le jugement restait aux échevins élus par le peuple parmi les propriétaires des pays francs ou romains. (Voir Cantù.)

L'appel pouvait être porté soit à la cour du comte palatin, soit au roi, soit à son conseil. Les plus graves étaient soumises à l'assemblée générale.

Les assemblées. — Charles, voulant que l'autorité royale fût partout présente, désigna comme envoyés du trône (*missi dominici*) deux inspecteurs par province, dont l'un était choisi parmi les évêques ou abbés, l'autre parmi les ducs ou comtes.

Quatre fois par an, ces envoyés parcouraient leur légation et convoquaient aux plaids ou assemblées les chefs ecclésiastiques et séculiers, pour s'assurer que la justice était bien rendue.

Dans ces assemblées on publiait les lois, on proposait les améliorations. Les envoyés royaux ou les comtes proposaient les officiers inférieurs, vicomtes, échevins, etc., et le peuple les nommait.

La classe des nobles se composait des grands de l'empire, ecclésiastiques ou séculiers, possesseurs des alleux les plus étendus.

Venait ensuite la classe des petits propriétaires libres, puis les affranchis.

Les esclaves ou serfs ne jouissaient d'aucun droit civil, mais ils possédaient leur liberté individuelle. Progrès immense que l'Église devait encore développer.

Charlemagne convoquait fréquemment les assemblées générales ; on en mentionne trente et une en vingt-trois ans (de 770 à 813).

Tout homme libre avait droit d'y assister.

Le peuple y était d'ailleurs représenté par les échevins, qui étaient élus par lui et qui devaient se trouver avec chaque comte au nombre de douze.

L'empereur proposait les lois, l'assemblée les examinait, puis le prince décidait *selon la sagesse qu'il avait reçue de Dieu* (Hincmar) et avec le consentement du peuple, ainsi que le porte expressément la formule (Capitulaires de 813) : « Charles, Empereur Auguste, couronné par Dieu avec les évêques, les abbés, les comtes, les chefs et tous les fidèles, avec leur consentement et leur conseil, établit que, etc. »

Charles le Chauve dit également : « La loi se fait par le consentement du peuple et par la constitution du roi. » (*Edict. Pisten.* an. 854, ch. vi.)

Mais ces assemblées, comme l'observe Cantù, « n'avaient rien de commun avec les chambres législatives de notre temps. Elles se réunissaient où et quand le voulait le monarque, discutaient les propositions qu'il leur soumettait, attendaient de lui la sanction de leurs délibérations, de sorte que lui, âme de tout, se servait d'elles comme d'un moyen de gouvernement efficace pour s'informer du véritable état des choses, » et pour porter les lois utiles.

L'empereur se rendait en personne dans les commissions chaque fois qu'il était désiré ; il y discourait d'égal à égal sur les propositions qui s'y débattaient, aussi longtemps qu'on voulait.

Les Capitulaires. — C'est de ces assemblées mi-ecclésiastiques et mi-laïques que sortirent en partie les fameux Capitulaires, ainsi appelés parce qu'ils sont divisés par chapitres. Ce précieux recueil contient d'abord les lois anciennes et nationales propres aux divers peuples de l'empire ; — car Charlemagne n'eut pas la triste manie de réduire tout à l'uniformité : chaque nation garda ses lois et ses coutumes en ce qu'elles avaient de juste et d'honnête ; — puis viennent les lois nouvelles portées par l'empereur ou par les assemblées.

On ne doit pas s'étonner d'y rencontrer un grand nombre de lois religieuses et même de décisions théologiques. Une partie de l'assemblée se composait des supérieurs ecclésiastiques qui portaient les lois et rendaient les décisions relatives aux choses de religion et aux personnes d'Église, comme c'était leur devoir et leur droit. L'empereur n'y mettait son nom que pour en assurer l'exécution.

Les Capitulaires contenaient aussi une foule de questions, qui sont comme des notes sur des points à résoudre et à proposer.

C'est dans ce recueil surtout que l'on voit l'incroyable activité de Charlemagne, l'élévation et l'étendue de son génie. Il embrasse tout : l'ensemble et le détail, le grand et le petit.

Ainsi au moment où il songe à réunir l'Océan et le Pont-Euxin par la jonction du Danube et du Rhin, il ordonne d'élever dans ses basses-cours cent poulets et trente oies, d'engraisser des moutons et des porcs, de vendre sur le marché l'excédent en œufs et en poissons provenant de ses basses-cours et de ses étangs. Rien n'est petit aux yeux du représentant de Celui dont la Providence gouverne l'atome aussi bien que le soleil.

Ce n'est point qu'il voulût tout voir et tout faire par lui-même, car il est le premier à déclarer son impuissance à cet égard. « L'empereur, dit-il, ne peut veiller sur chacun individuellement avec tout le soin nécessaire; il faut donc que chacun s'applique à se maintenir lui-même, selon son intelligence et ses forces, au saint service de Dieu et dans la voie de ses commandements. »

Le triomphe de l'Église sur la civilisation romaine et sur la barbarie éclate à chaque page de ces admirables Capitulaires. Le roi a compris qu'il n'est roi que pour faire régner Dieu et pour le faire servir; la société a compris que les hommes doivent s'unir pour s'assurer, avant tout, le moyen de servir Dieu et de marcher dans la voie de ses commandements.

« On se sent saisi de respect par la noble simplicité de ces temps où le législateur, ne craignant pas de mêler à ses lois le nom de la Divinité, semblait plutôt un moraliste aimant à persuader et à toucher le cœur, qu'un souverain qui commande et veut être obéi. (M. PARDESSUS, *Cours de droit commercial*, Introduction.)

« Charlemagne n'avait trouvé l'exemple d'une semblable morale ni dans les codes des Barbares ni dans la législation perfectionnée de Rome, mais bien dans un livre qui entrait partout au moyen âge : la Bible. Elle lui offrit le conseil mêlé à la prescription impérative, l'instruction précédant la pénalité, et l'idée de devoir fondée sur la loi divine. »

Du reste l'esprit de Charlemagne se retrouve tout entier dans le préambule des Capitulaires que nous avons déjà cité. C'est là surtout que se manifeste le triomphe de Jésus-Christ, l'union de l'Église et de l'État, du Pape et de l'empereur, du spirituel

et du temporel, et la subordination de celui-ci à celui-là. Rappelons encore cette admirable déclaration. On ne saurait trop la répéter :

« Jésus-Christ Notre-Seigneur, régnant éternellement : moi, Charles, par la grâce et par la miséricorde de Dieu, roi des Francs, défenseur dévoué et humble auxiliaire de la sainte Église, à tous les ordres de la piété ecclésiastique et aux dignitaires de la puissance séculière, salut de paix perpétuelle et béatitude en Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu éternel. »

On ne pouvait reconnaître plus expressément la royauté de Celui qui est par excellence le Roi.

La milice et les finances. — Guidé par l'esprit chrétien autant que par l'équité naturelle, Charlemagne n'appelait à la défense du pays que ceux qui avaient intérêt à le défendre. La landwehr se composait de tous les hommes libres ou arhimans. Le service était réglé d'après les possessions ; les hommes libres non propriétaires en étaient exempts ; chaque guerrier était obligé de s'entretenir à ses frais. Ainsi le royaume était exempt de la charge la plus lourde, celle de l'entretien de l'armée. D'ailleurs, le prince possédait un territoire dont le revenu suffisait aux frais de son gouvernement. En outre, les amendes et certains droits sur les rivières, les ponts, les ports, etc., donnaient le moyen de subvenir aux dépenses exigées par le bien public.

Les sciences et les lettres. — Les invasions avaient arrêté le mouvement intellectuel des iv^e et v^e siècles. Charlemagne le ressuscita. Cantù affirme que ce grand homme sut tout ce qu'on pouvait savoir à cette époque, et cependant il répète, avec d'autres historiens, que cet insigne restaurateur des sciences et des lettres ne sut pas écrire. On fonde cette assertion sur ce texte d'Eginhard : « Il essayait d'écrire, et il avait coutume de porter partout des tablettes et des cahiers qu'il tenait dans sa lièze sous son chevet, et il profitait des moments libres pour s'exercer la main à enluminer des livres ; mais, ayant commencé cet exercice trop tard, il n'y réussit pas très heureusement. »

Ce passage paraît cependant très clair. On y voit qu'il ne s'agit pas précisément de l'écriture ordinaire, mais de ces lettres mélangées de dessins et d'images dont alors on ornait les manuscrits. Le mot *effigiandis* ne semble pas pouvoir signifier

autre chose. Et encore Eginhard ne dit pas que Charlemagne ne parvint pas à tracer ces sortes de caractères, mais seulement qu'il ne réussit pas à y devenir habile.

Ce qui est du moins hors de doute, c'est que Charles était fort instruit. Il s'exprimait avec une éloquence vigoureuse et abondante : il parlait le latin comme sa langue propre, et composait des vers latins. Il comprenait le grec. Dans les assemblées il discutait avec une précision qui étonnait les évêques.

Il protégea quiconque montrait un esprit distingué, il fonda des écoles et encouragea le savoir.

L'école du palais le suivait partout. Elle fut confiée d'abord à Pierre de Pise, puis à Alcuin (785-804), homme supérieur à son siècle, qui, lui aussi, sut tout ce qu'on savait de son temps. D'une activité qui répondait à celle de Charles, il préférait le soin d'écrire des livres à celui de planter des vignes.

Charles avait confié à un maître habile un grand nombre d'enfants : les uns pris dans les premières familles, les autres dans les classes inférieures. Après une longue absence, il voulut constater par lui-même leurs progrès. Les enfants de basse condition dépassèrent ses espérances ; il n'en fut pas ainsi des nobles.

Alors Charles fit ranger les premiers à sa droite et leur dit : « Louange à vous, mes fils, d'avoir si bien secondé mon zèle ; appliquez-vous à vous perfectionner, et je vous donnerai de bons évêchés, de magnifiques abbayes, et je songerai toujours à vous. »

Puis se tournant vers les autres : « Mais vous, les délicats et les gentils, qui, fiers de votre naissance, avez négligé mes ordres et votre honneur pour vous livrer à la paresse, sachez que je fais très peu de cas de votre noblesse et de votre beauté, et que si vous ne réparez pas votre faute, vous n'obtiendrez aucune faveur de Charles. »

On voit que Charlemagne cherchait à populariser les sciences et les lettres ; c'était d'ailleurs l'esprit de l'Église. Ainsi Théodule, évêque d'Orléans, ordonne que les prêtres tiennent des écoles, même dans les bourgs et les campagnes, et qu'ils instruisent les enfants sans exiger aucun prix.

Charlemagne amena d'Italie des musiciens pour enseigner le chant grégorien et le jeu des orgues ; il regardait la musique comme propre à adoucir les âmes.

Ce triomphe de la science sur la barbarie était en même temps le triomphe de l'Église, car c'était le clergé qui instruisait

partout. Les couvents étaient alors le sanctuaire de la doctrine et de l'art aussi bien que de la sainteté.

Aussi, parlant de la barbarie des Arabes, Cantù observe que « c'est sans doute parce qu'ils considéraient les couvents comme autant de remparts contre elle (contre leur barbarie) que les Arabes, lorsqu'ils s'élançèrent de l'Espagne ou de la mer pour tomber sur l'Europe, dirigeaient sur eux leurs attaques ».

Portrait de Charlemagne. — D'une taille élevée, d'un aspect majestueux, Charlemagne avait le teint clair, une vigueur à l'épreuve de toute fatigue. Sa conversation était vive. Il se montra toujours plein de respect pour la religion. Doué d'un caractère énergique, ferme dans ses desseins, impassible dans les revers comme dans les succès, rien ne pouvait l'écarter de la route qu'il s'était tracée. De tels hommes entraînent facilement les autres. Ceux qui se révoltent sont écrasés, les mécontents murmurent en vain. Les hommes actifs deviennent l'instrument de la robuste main qui elle-même n'agit que sous l'inspiration de la prudence.

Charles fut l'âme et la tête de son siècle. Il fut le quatrième, dans l'ordre des temps, d'une race d'hommes politiques et guerriers. Il eut la passion des grandes choses, et une volonté capable de les exécuter.

« Soldat et conquérant, il aima la paix et le clergé, il révéra la sagesse romaine et en recueillit les débris; savant, il ne dédaigna pas les langues incultes du Nord; religieux, il mesura et contint les droits des ecclésiastiques, sut les respecter sans servilité, les tenir en bride sans arrogance. » (Cantù.)

Tudesque d'origine, de langage et d'habitudes, il ne se montra que deux fois, et seulement à Rome et à la prière des Papes, avec la chlamyde et les brodequins, à la mode latine. En dehors de ces deux circonstances, il porta toujours le costume des Francs : chemises et chausses de toile de lin, tunique serrée par une ceinture de soie, des bandes roulées autour des jambes, des sandales aux pieds.

Les Francs, par-dessus le costume que nous venons de décrire, portaient un manteau blanc ou bleu clair à quatre pans, taillé de manière que, mis sur les épaules, il tombait devant et derrière jusqu'aux pieds, tandis que des côtés il descendait à peine jusqu'aux genoux. Ils portaient à la main droite un bâton de pommier à nœuds symétriques, droit,

redoutable, avec pomme d'or ou d'argent ciselé. (Moine de Saint-Gall.)

En hiver Charles portait un justaucorps en peau de loutre et toujours le sayon à la manière vénète, avec l'épée à gaine et à pommeau d'or ou d'argent, enrichi de pierreries, aux jours des grandes solennités. Dans ces occasions, il portait souvent une tunique brodée d'or, des sandales brodées ornées de pierres précieuses, un sayon clos par un fermoir d'or, et un diadème tout en or et en pierreries. Mais, aux jours ordinaires, son vêtement différait peu du commun des Francs.

Dans cette simplicité, Charles apparaissait majestueux et plus qu'humain. (Cantù.)

Sobre dans la nourriture, buvant et dormant peu, il se levait de nuit pour travailler, et se faisait lire, durant son dîner, soit des ouvrages d'histoire, soit la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

L'Église, dit Sismondi, le réclame comme un saint, la France comme son plus grand roi, l'Allemagne comme un indigène, l'Italie comme son empereur.

Cet homme extraordinaire est la tête de toutes les histoires et de toutes les grandes nations modernes. Il ne fit pas la guerre pour conquérir, mais pour protéger et pour unir. Il acheva la fusion des Gaulois et des Francs.

Il avait pris pour modèle du gouvernement politique le gouvernement de l'Église, qui marchait en avant de la civilisation. Aussi est-il resté lui-même le type du grand roi.

Mort du roi fort et grand. — Malgré son âge avancé, Charlemagne jouissait encore d'une vigueur qui ne permettait pas de craindre la fin prochaine de son règne. Toutefois le sage empereur crut devoir assurer l'avenir, et il résolut de s'associer son fils Louis. Ayant donc convoqué les grands et les évêques à Aix-la-Chapelle, il conduisit le prince devant l'autel sur lequel on avait déposé la couronne, il pria quelque temps; puis, se tournant vers l'assemblée, il adressa un petit discours à son fils sur les devoirs de la royauté.

Citons seulement ces mots : « Le rang où Dieu vous élève aujourd'hui, mon fils, vous oblige à respecter plus que jamais sa puissance. Voici que, devenant empereur, vous devenez le protecteur des églises. Vous devez les défendre contre la violence des méchants et des impies. »

Alors Louis se leva, prit lui-même la couronne et se la mit sur la tête. Les deux princes s'embrassèrent, et l'assem-

blée émue demeura partagée entre la crainte et l'espérance.

Peu après, Charlemagne, au sortir du bain, se sentit atteint d'un frisson. Comptant sur l'exercice et sur la sobriété, il négligea le secours des médecins et il mourut le 28 janvier 814, à l'âge de soixante-douze ans.

Les études sacrées avaient occupé ses dernières années. Le jour qui précéda sa mort, il corrigeait le texte des Évangiles avec des Grecs et des Syriens.

Il fut déposé dans le tombeau assis sur une chaire d'or, avec un évangile en or sur les genoux, une épée en or au côté, revêtu des insignes impériaux sous lesquels on voyait un cilice qu'il avait coutume de porter. Sur sa tête fut suspendue une couronne qui renfermait du bois de la vraie croix, et devant lui son sceptre avec son bouclier d'or, qui avaient été bénis par saint Léon III.

Dans son testament Charlemagne ne parle pas de la dignité impériale, sachant, dit Cantù, qu'elle ne pouvait être conférée que par le Souverain Pontife; car, dans le droit public d'alors, c'était au protégé à élire le protecteur.

Or, comme le déclare Nicolaus Alemanus, l'empire romain ou l'empire des chrétiens comprend une double fonction : la prééminence entre tous les princes chrétiens qui vénèrent l'empereur comme le père de la patrie, et la défense de l'Église, dont les princes sont tenus de se charger comme étant les premiers soldats de la milice chrétienne, l'empereur ayant le rôle de général en chef. *Principio pono quod est verissimum, romanum, hoc est christianorum imperium, duo in primis complecti : summam inter christianos omnes principum dignitatem, a quibus Cæsar quasi pater patriæ suspicitur; et Ecclesiæ defensionem, quam illi quidem ceu primipili, Cæsar vero tanquam legionum imperator suscipere tenetur.* (*De lateranensibus parietinis, cap. XIV.*)

Malgré la décadence qui suivit la mort du grand roi, son œuvre demeura. La corruption romaine, l'invasion barbare, le cimeterre musulman, devaient renverser l'Église et du même coup ruiner le règne social de Jésus-Christ; mais Dieu suscita Charlemagne, et, par l'alliance intime de l'État avec l'Église, il se forma dans le monde une société nouvelle qui fut la société chrétienne.

V

LÉON III — GRÉGOIRE VII

816 — 1087

L'âge de fer. — Après Charlemagne, les invasions normandes, favorisées par les divisions des princes, arrêtent le mouvement littéraire et scientifique. Hincmar et Raban Maur, le premier à Reims et le second à Mayence, sont les lumières de cette époque.

Les Papes successeurs de saint Léon III, de 816 à 858, travaillent toujours à réconcilier les rois chrétiens et à défendre la civilisation contre les Barbares du Nord et du Midi, contre les Normands et les Sarrasins.

Entre saint Léon IV et Benoît III une imposture anonyme place le conte de la papesse Jeanne. Une femme aurait alors occupé le Saint-Siège. Cette calomnie a été victorieusement réfutée. Personne aujourd'hui n'oserait la répéter.

A Constantinople, un fourbe hypocrite et ambitieux usurpe le siège patriarcal sur saint Ignace. L'intrus se nommait Photius. Il développa les germes du schisme qui fut plus tard consommé par Michel Cérulaire. Mais alors Dieu suscita un Pape, extraordinaire par la hauteur de la conception, par l'énergie de la résolution et par une incroyable activité. Ce fut Nicolas I^{er} le Grand (858-867). Tous les artifices de Photius furent déjoués par le sage et ferme Pontife.

En Occident, Lothaire II répudie Teutberge, son épouse légitime, et la remplace par Waldrade. Il se trouva un concile d'évêques serviles pour ratifier l'adultère. Mais le Pape veillait. Les auteurs du scandale furent excommuniés. « Obéissez au roi, écrit Nicolas, à cause de Dieu et non contre Dieu. »

Après la mort de Nicolas, le prince adultère espéra quelque indulgence de la part d'Adrien II (867-872), qui montait sur le Saint-Siège avec un grand renom de douceur. Adrien confirma tous les actes de Nicolas. Lothaire II alors essaya de rentrer dans la communion du Pape en le trompant par un serment sacrilège. Mais Dieu intervint, et la profanation hypocrite du prince et des courtisans fut punie par d'effroyables châtimens.

Les Sarrasins de la basse Italie inquiétaient Rome. Deux petits princes italiens, Lambert de Spolète et Adalbert de Toscane, menaçaient l'indépendance du Pape. Jean VIII (872-882), successeur d'Adrien II, vint en France pour réclamer de Louis le Bègue une protection qui demeura insuffisante. Plus tard, Charles le Gros promit du secours, mais ne tint pas sa promesse. La race carlovingienne n'était plus à la hauteur de sa mission, elle ne suffisait plus à la défense de l'Église; elle va disparaître.

Dans l'intervalle le Pape s'était adressé à Basile, empereur de Constantinople. Ce prince consentait à secourir Rome, mais à condition que Photius remonterait sur le siège patriarcal. Saint Ignace, le pasteur légitime, venait de mourir. Jean VIII consentit à reconnaître Photius, mais à condition que celui-ci désavouerait sa conduite passée. L'hypocrite, pour éluder cette clause, recourut à ses artifices ordinaires. Le Pape alors, sachant bien que par cet acte il se privait de tout secours humain, renouvela les anathèmes lancés contre Photius par Nicolas I^{er} et par Adrien II.

Ce fut un diacre nommé Marin, qui, au péril de ses jours, osa notifier à l'empereur Basile et à Photius la sentence qui condamnait l'intrusion. Il fut jeté en prison, mais il parvint à s'échapper. Son courage le désignait pour succéder à Jean VIII (882-884). Il mourut trop tôt pour réaliser les grandes espérances qu'avait fait concevoir sa fermeté.

Adrien III (884-885) poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs : défense de l'Italie contre les Sarrasins, et condamnation de Photius. Les empereurs d'Occident avaient perdu toute influence en Italie. Adrien décréta qu'on n'attendrait plus leurs ordres pour procéder à l'élection des Papes.

Son successeur, qui fut Étienne VI (885-891), fut donc élu et sacré sans consulter Charles le Gros. Ce prince étant mort sans enfants mâles, le Pape, selon le vœu de l'Italie entière, *universa hortante Italia*, mande à Rome Gui, duc de Spolète, et le sacre empereur.

Après la mort de ce prince, le pape Formose (891-896), successeur d'Étienne, se voyant menacé par Lambert, fils de Gui, appela d'Allemagne le roi Arnould, qui le délivra de ses ennemis et reçut de lui la couronne impériale.

L'Italie était en proie aux divisions. Bérenger régnait au nord de la Péninsule, et il disputait l'empire et à Lambert, fils de Gui, qui prétendait succéder au titre de son père, et à Arnould, que Formose avait couronné empereur. Il fit élire Boniface VI pour succéder à Formose. Boniface mourut quelques jours après son élection (896).

L'Église entre dans l'âge de fer. Par les conséquences funestes de leur influence sur les élections pontificales, les petits princes italiens des IX^e et X^e siècles vont démontrer combien il est nécessaire que le Pape soit libre, même dans l'ordre temporel, et que par conséquent il soit roi.

Les factions à Rome. — Rome est livrée aux factions. On verra donc des Pontifes peu dignes portés sur le Saint-Siège par des élections qui ont cessé d'être entièrement libres. Sous une pareille épreuve, tout autre société eût succombé. Il suffit de regarder les églises schismatiques de la Grèce et de la Russie, et les églises protestantes de l'Angleterre et du nord de l'Europe. L'Église romaine restera une, sainte, catholique, car elle est divine.

A Boniface VI succéda Étienne VII, élu par la faction d'Adalbert, marquis de Toscane (896-897). Ce Pape est le premier qui mérite le blâme de l'histoire. Tant il est vrai, redisons-le, que l'indépendance temporelle importe à la liberté et à la dignité du gouvernement spirituel !

Voici ce que l'on reproche à Étienne VII. A cette époque, la translation d'un siège épiscopal à un autre était contraire aux usages d'Occident. Formose était évêque d'Ostie quand il fut élevé au siège de Rome. Étienne déclara cette élection irrégulière, et il prétendit que les ordinations faites par Formose comme Pape étaient frappées de nullité.

Ce jugement n'est pas un enseignement ni une définition de foi adressée à l'Église entière, c'est un acte de violence et de tyrannie : *Non fuit error in fide*, dit Baronius, *sed violenta tyrannis in facto*. Le Pape est infaillible quand il enseigne *ex cathedra* ce qu'il faut croire et faire pour être sauvé ; mais il n'est pas impeccable. Étienne s'est trompé dans un acte particulier, mais il n'a rien enseigné, rien défini. Cette conduite

cependant souleva une tempête; Étienne fut jeté dans un cachot par ses ennemis, et étranglé après treize mois de pontificat.

Une faction opposée à celle d'Adalbert fit élire Pape un certain Romain qui mourut au bout de trois mois (897).

Théodore II, qui lui succéda, ne régna que vingt jours. Mais il eut le temps de rétablir dans leurs droits les évêques et les clercs qui, ordonnés par Formose, avaient été déposés par Étienne, et il fit replacer dans le tombeau des Papes le corps de ce même Formose, qu'Étienne avait fait exhumer.

Jean IX, successeur de Théodore (898-900), acheva la réhabilitation de Formose. Le nouveau Pape, voulant affranchir le Saint-Siège de la tyrannie des factions et assurer la liberté des élections pontificales, chercha un appui auprès des empereurs.

La faiblesse du pouvoir impérial avait déterminé Adrien III à décréter que désormais on n'attendrait plus le consentement de l'empereur pour l'intronisation du Pape. Jean IX abolit ce décret, et il statua que le Pontife serait élu par les évêques et le clergé, sur la demande du sénat et du peuple, et qu'il serait consacré en présence des députés impériaux : *Volumus ut... constituendus Pontifex convenientibus episcopis et clero eligatur, expetente senatu et populo, qui ordinandus est et sic in conspectu omnium celeberrime electus ab omnibus presentibus legatis imperialibus consecretur.* (Lab. t. IX, conc. 505.)

Les Papes n'ont qu'une politique : assurer la liberté de l'Église, et pour cela maintenir l'indépendance de l'autorité suprême que Jésus-Christ a établie pour la gouverner. Cette politique est invariable dans son but; mais, suivant les circonstances, elle peut et doit varier dans le choix des moyens.

Benoît IV (900-904) suivra la même ligne de conduite, et il couronnera Louis III empereur.

Léon V qui lui succède (904) est jeté en prison par un prêtre nommé Christophe, et il meurt un mois après son élection.

Ce Christophe monte sur le trône pontifical. Détrôné à son tour par Sergius, il périt en prison après six mois de règne.

Sergius était soutenu par la faction d'Adalbert, qui le fit élire Pape (905-912). De graves reproches pèsent sur sa mémoire. Mais ces accusations reposent sur l'autorité de Luitprand, Espagnol, évêque de Crémone, ennemi déclaré des Papes. Les protestants et les gallicans n'ont pas manqué de se faire les échos fidèles de ce méchant historien. Cependant Flodoard et

Jean Diacre, contemporains de Sergius, louent sa vertu et son gouvernement.

Anastase III (912-914) et Landon (914-915) n'offrent rien de remarquable.

Jean X (915-928) est étrangement noirci par Luitprand et par ceux qui ont suivi cet écrivain. Flodoard, contemporain, assure néanmoins que, par la sagesse et les vertus de sa vie, ce Pape a mérité un trône dans le ciel.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec le secours de l'empereur d'Orient et des princes d'Italie, il fit disparaître les Sarrasins qui depuis quarante ans occupaient les environs de Rome.

Il sut aussi défendre les droits de la justice. Héribert, comte de Vermandois, tenait en prison le roi Charles le Simple. Jean le contraignit, par la menace de l'excommunication, à rendre la liberté au roi.

Il est vrai que pour obtenir ce résultat le Pape consentit à ce que Hugues, fils de Héribert, et âgé de cinq ans, fût élu archevêque de Reims. Mais il chargea un évêque d'administrer le diocèse en attendant que Hugues fût en âge d'être ordonné.

Enfin Jean ayant eu le malheur de déplaire à Marosie, alors toute-puissante à Rome, il fut étranglé sous un oreiller.

C'est que, redisons-le, l'indépendance du Pontife romain exige que, même dans l'ordre temporel, il soit libre, et pour cela souverain.

L'âge de fer continue. En vain Léon VI, successeur de Jean X (928-929), s'efforce de rétablir l'ordre dans Rome. Après sept mois de pontificat il est jeté en prison par les factieux, et meurt, probablement par le poison.

Étienne VIII lui succède (929-931), puis Jean XI (931-936), fils de la fameuse Marosie, qui le fit élire Pape à l'âge de vingt-cinq ans. Il ne régna que quatre ans et dix mois, sous la dépendance de sa mère, ou plutôt d'Albéric, son frère. L'histoire, du reste, n'a rien à lui reprocher.

Cependant les grands seigneurs abusent de la faiblesse des rois pour disposer des évêchés selon leur fantaisie. Aussi l'on vit bientôt la simonie et le libertinage marcher la tête levée. Mais Dieu veillait sur son Église.

A ce moment-là même, saint Odon, abbé de Cluny, entreprenait la réforme de la vie monastique. Son moyen suprême fut le silence. « Le silence, disait-il, est le père des saintes pensées et des grandes choses. La paix et la charité habitent la communauté où règne le silence. » La réforme se répandit

rapidement, et l'on peut dire que Cluny fut le berceau de la grandeur des XII^e et XIII^e siècles.

L'épreuve, il est vrai, devait grandir encore. Toutefois l'Église respira un instant sous le pape Léon VII. Alors Othon fut sacré roi de Germanie par Hildebert, archevêque de Mayence. En lui ceignant l'épée royale, le prélat lui adressa ces paroles qui sont l'expression la plus exacte de la seule politique véritable :

« Recevez, dit l'archevêque au roi, recevez ce glaive, pour repousser tous les ennemis du Christ, barbares et mauvais chrétiens; car Dieu vous donne avec la royauté des Francs la mission de protéger la chrétienté tout entière. » Tels sont et tels doivent être en tout temps les rapports de l'Église et de l'État.

Mais Othon ne comprit qu'imparfaitement la royauté franque, dont il se trouvait investi, de nom plutôt que de fait, comme successeur de Charlemagne dans la partie allemande de la grande monarchie des Francs.

A Léon VII succéda Étienne IX (939-943), qui fut horriblement maltraité par la faction d'Albéric.

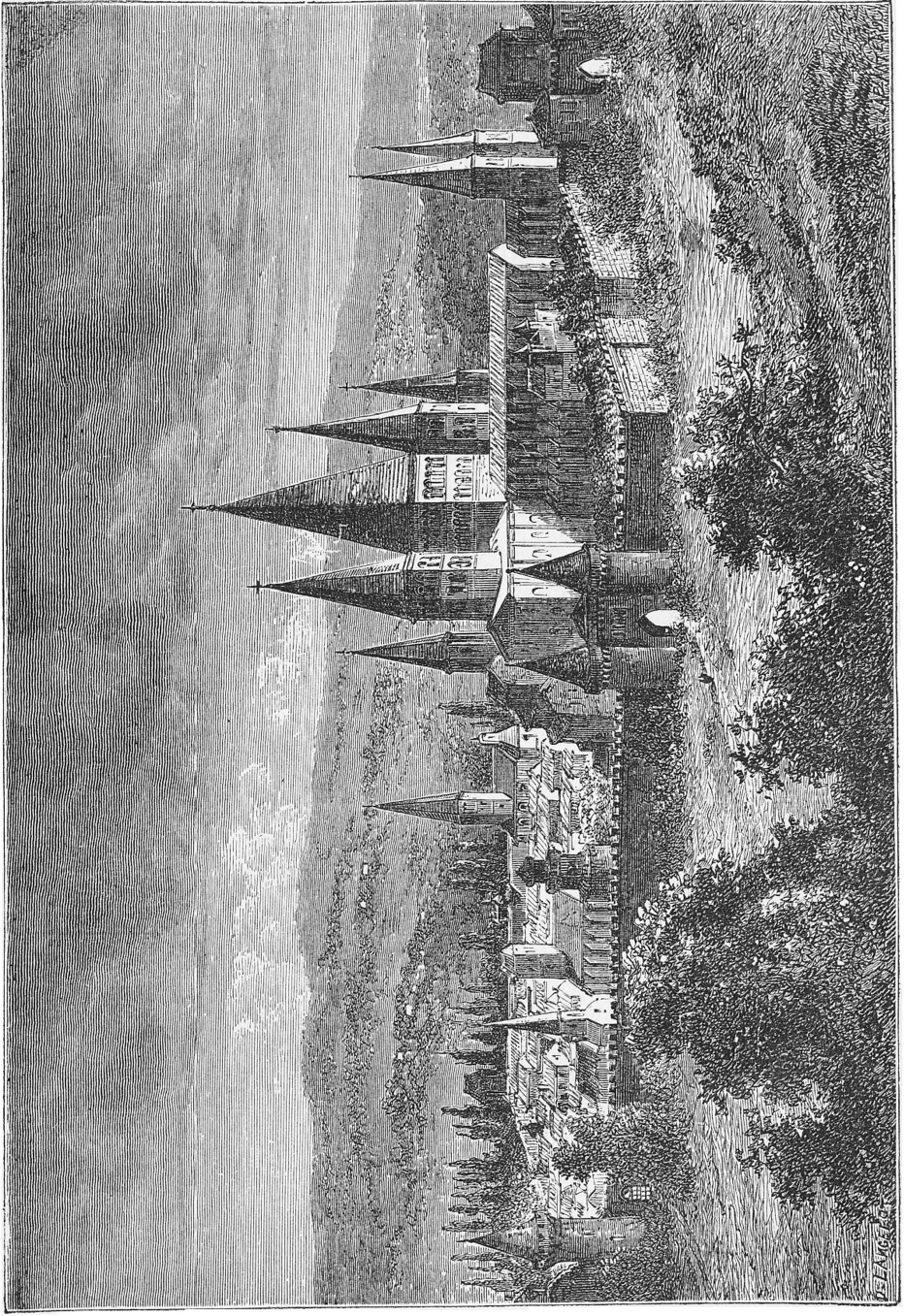
Son successeur fut Marin II ou Martin II (943-946). On n'est pas d'accord sur le nom.

Puis vint Agapet II (946-955). Celui-ci, à l'exemple d'Étienne IX, soutint le droit et l'autorité du roi de France Louis IV dit d'Outre-Mer, contre Hugues le Grand. Ce prince, menacé d'excommunication, fit sa paix avec le roi.

En ce temps-là, et malgré les troubles de l'époque, l'intervention du Vicaire de Jésus-Christ suffisait pour maintenir les bases de l'ordre social.

Jean XII et Othon. — L'avènement de Jean XII (955-963) va démontrer encore la nécessité morale de l'indépendance et par conséquent de la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Ce Jean XII se nommait d'abord Octavien. Fils d'Albéric, duc de Toscane, et cleric de l'Église romaine, il succède à son père et devient duc de Toscane à l'âge de dix-huit ans. A la mort d'Agapet il est élu Pape et prend le nom de Jean XII. C'est le premier Pape qui ait changé son nom. La crainte d'un schisme le fit accepter par l'Église entière. On tenait pour un moindre mal, dit Baronius, de porter une tête monstrueuse que d'en supporter deux. (*Ad ann.* 955, § 4.)

Vivement pressé par Bérenger, le jeune Pape eut recours à



Cluny.

Othon. Bérenger fut battu. Othon se fit couronner empereur par le Pape. Il confirma les donations faites au Saint-Siège par Pépin et Charlemagne, déclara qu'il ne se réservait ni pour lui ni pour ses successeurs aucune part au gouvernement des États pontificaux, à moins d'en être requis par le Pape lui-même.

De son côté, Jean XII prouit de ne jamais s'allier avec les ennemis d'Othon. Il fut convenu que désormais l'élection des Papes se ferait selon les règles anciennes, et que ensuite le Pontife élu serait consacré en présence des ambassadeurs impériaux. C'était la rénovation du décret de Jean IX.

Mais Othon n'avait pas encore regagné l'Allemagne, que Jean XII se liguait avec Adalbert, roi de la haute Italie, pour expulser les Allemands de la Péninsule. L'empereur revient à Rome. Le Pape s'enfuit. Othon rassemble les évêques dans l'église de Saint-Pierre. Jean est accusé des crimes les plus graves, sauf l'hérésie. Il est déposé, et on lui donne un successeur qui prend le nom de Léon VIII.

Ce Léon était antipape, car les évêques n'avaient pas le droit de déposer un Pape, quelle que fût son indignité. A peine Othon fut-il reparti, que Jean reparut et reprit le pouvoir. Mais il mourut peu après (964).

La pression allemande. — Benoît V est élu et consacré sans attendre le consentement de l'empereur. C'était contraire aux conventions jurées. Othon vient à Rome. Benoit est relégué à Hambourg, où il fut reçu et traité en Pape par l'évêque de Adaldage. Léon fut imposé aux Romains. Benoit V mourut saintement à Hambourg. Léon mourut la même année. Ainsi finit le schisme (965).

Othon peut être excusé. Il a pu être induit en erreur par les évêques qui, en matière de droit ecclésiastique, devaient être ses conseillers. — Léon est, d'un commun accord, tenu pour antipape. Toutefois le premier Pape de ce nom après lui s'appellera Léon IX.

Jean XIII est élu et consacré du consentement d'Othon (965). Les grands de Rome se soulèvent contre le nouveau Pape, qui se réfugie à Capoue. L'empereur arrive et fait condamner à mort les chefs de la sédition; puis il rend au Pape Ravenne et son territoire, qui avaient été enlevés au Saint-Siège. — Sous ce pontificat, la Pologne se convertit à la foi.

Othon meurt; une sédition éclate contre Benoît VI, succes-

seur de Jean XIII (972). Le nouveau Pape est tué par Francon, qui usurpe le pontificat sous le nom de Boniface VII; mais, redoutant les comtes de Tusculum, l'intrus, au bout d'un mois, se sauve à Constantinople.

Donus II (974-975) et Benoit VII (975-984) gouvernent sans événement remarquable.

Le successeur de Benoit, Jean XIV (984-985), n'eut pas le temps d'être sacré. Francon survint et le fit périr; mais peu après ce monstre périt lui-même, victime d'une tempête populaire.

Jean XV (986) quitte Rome pour échapper aux vexations de Crescentius, préfet de la ville, et il demande du secours à Othon II. Les Romains effrayés le rappellent. Son pontificat fut tranquille.

Ce fut en ce temps-là que la dynastie changea en France. L'avènement des Capétiens fut avantageux à la religion.

A cette époque, Wladimir, duc de Russie, embrasse la foi.

Jean XV étant mort (997), Othon III fait élire Brunon, son neveu, âgé de vingt-quatre ans. Le nouveau Pape prend le nom de Grégoire V. Il couronne son oncle empereur.

Quelques auteurs pensent que ce fut Grégoire V qui, de concert avec Othon III, décida dans un concile que l'élection de l'empereur se ferait par sept princes d'Allemagne. D'autres veulent que ce chiffre de sept électeurs n'ait été fixé que plus tard, par la bulle d'or de Charles VI.

Crescentius oppose à Grégoire V un antipape qui prend le nom de Jean XVI. Le Pape quitte Rome et excommunie l'antipape. Othon III accourt, se saisit de l'antipape, lui fait arracher les yeux, couper les oreilles et le nez. Crescentius est mis à mort.

Grégoire excommunie Robert, roi de France, pour son mariage incestueux avec Berthe, sa parente. Il est faux que l'interdit ait été jeté sur tout le royaume.

Grégoire mourut à la fleur de l'âge, laissant la réputation d'un savant et d'un saint (999).

Gerbert. — Gerbert, né à Aurillac, d'une famille pauvre, fut élevé par charité au monastère de Saint-Gervais. Philosophe, mathématicien, musicien, précepteur d'Othon III, archevêque de Reims, puis de Ravenne, il fut enfin élu Pape et prit le nom de Sylvestre II.

Il s'était rendu en Espagne pour y étudier les mathématiques,

et ce fut lui, dit-on, qui importa de là les chiffres arabes. Il paraît prouvé que ce fut aux écoles chrétiennes qu'il demanda la science et non à celles des musulmans.

Gerbert avait eu le malheur de lutter contre le Pape pour se maintenir injustement sur le siège de Reims. Mais il avait dû céder devant l'intervention de Hugues Capet, et il fut transféré à Ravenne.

Sylvestre est le premier pape qui ait conçu l'idée d'appeler les chrétiens aux armes pour la délivrance des lieux saints. On lui attribue aussi la première pensée du jubilé. Il vécut trop peu pour exécuter les hautes conceptions de son génie. Il sut maintenir l'indépendance du Saint-Siège.

Étienne venait de monter sur le trône de Hongrie. Il embrassa le christianisme avec une partie de ses sujets. Les seigneurs demeurés païens se révoltèrent. Étienne remporta une victoire complète, et la Hongrie devint un royaume chrétien.

Les comtes de Tusculum. — A la mort de Sylvestre II (1003), la faction des comtes de Tusculum élit un Pape qui prend le nom de Jean XVI ou XVII, et qui règne un peu plus de cinq mois (Jean XVII, à cause de l'antipape Jean XVI).

Sous Jean XVIII ou XIX (1004-1009), Gui d'Arezzo, moine bénédictin, invente les six premières notes de la gamme.

Sergius VI édifie par la sainteté de sa vie (1009-1012).

Benoît VIII, fils du comte de Tusculum, est élu sous la pression de son père. La faction opposée crée un antipape. Benoît se réfugie auprès de saint Henri, roi d'Allemagne. Rétabli par ce prince, il lui donne la couronne impériale. Le Pape et l'empereur s'unissent étroitement pour le bien de l'Église. Ils meurent tous deux la même année (1024).

Jean XIX ou XX, frère du précédent, est encore imposé aux suffrages par son père, le comte de Tusculum. Il gouverne avec sagesse comme avait fait son frère.

Les Grecs essayent d'obtenir, à force de présents, que l'évêque de Constantinople soit reconnu patriarche universel en Orient, au même titre que celui de Rome en Occident. Jean sut maintenir la suprématie universelle du successeur de Pierre.

On rapporte à cette époque l'origine de la chevalerie, qui fut la consécration religieuse du guerrier noble à la défense de l'Église et des pauvres.

Benoît IX (1033-1044). Le nouveau comte de Tusculum,

Albéric, frère des deux Papes précédents, fait élire son fils âgé de dix ans. La crainte d'un schisme le fit accepter. Chassé de Rome par une faction rivale, Benoît fut rétabli par l'empereur Conrad. Malheureusement il n'imita pas ses oncles, qui du moins avaient réparé le scandale de leur élection par une vie et un gouvernement irréprochables. La conduite du jeune Pape révolta les Romains. Il fut encore chassé et remplacé par un antipape du nom de Sylvestre. Mais il recouvra le pouvoir et abdiqua en faveur de Jean Gratiën, qui gouverna l'Église sous le nom de Grégoire VI (1045-1046).

Benoît IX n'avait renoncé à sa dignité qu'à la condition de recevoir une pension annuelle. Cette convention fit accuser Grégoire de simonie. L'accusation était injuste. Grégoire cependant donna sa démission, et il se retira dans un monastère, où il mourut saintement.

Suidger, évêque de Bamberg, lui succède sous le nom de Clément II. Il porte un décret sévère contre la simonie et meurt après neuf mois et demi de règne (1046).

Alors on vit reparaître Benoît IX, qui remonta sur le Saint-Siège. Cependant, au bout de huit mois, il comprit l'énormité de ses crimes, et, sur le conseil d'un saint abbé, il abdiqua sérieusement et se retira dans un monastère.

Damase II (1048) ne règne que vingt-trois jours.

Saint Léon IX. — Une ère nouvelle s'ouvre enfin pour l'Église. Brunon, allié aux plus illustres familles d'Allemagne, et plus célèbre encore par son mérite personnel, gouvernait l'église de Toul depuis vingt-deux ans. L'empereur Henri III le fit élire Pape à la diète de Worms (1049). Le prélat ne consentit à cette élection qu'à la condition qu'elle serait confirmée par le clergé et le peuple romain. Il partit pour Rome en habit de pèlerin, et y fit son entrée pieds nus. On le reçut en triomphe. Il demanda que l'élection se fit en toute liberté. On lui répondit en l'intronisant par acclamation. Il prit le nom de Léon IX.

L'illustre et humble pèlerin n'arrivait pas seul à Rome. Chemin faisant, il s'était arrêté à Cluny. Il y avait trouvé un moine, jeune encore, mais remarquable déjà par la hauteur de son génie, par la fermeté de son caractère et par la sainteté de sa vie. Ce moine s'appelait Hildebrand. On en parlera.

Léon IX eut à lutter contre quatre ennemis : la simonie, l'hérésie, le schisme, les Normands.

Il combattit la simonie par de fréquents conciles et par des décrets sévères qu'il fit exécuter.

L'hérésie fut celle de Bérenger, qui osa nier la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Léon le condamna. L'hérétique ne se soumettra définitivement que sous saint Grégoire VII, et il mourra après une sincère pénitence.

Le schisme éclate enfin à Constantinople. Le patriarche Michel Cérulaire réclame ouvertement la suprématie. Après avoir essayé, mais en vain, la raison et la douceur, Léon le fait excommunier à Constantinople même par ses légats.

Déjà le châtement se préparait. Les Turcs, sous la conduite de Seldjouk, puis de Thogrul, son fils, s'élevaient sur les débris de la puissance des Arabes, et le nouvel empire joignait ses limites à celles de l'empire grec, à l'instant même où celui-ci, par le schisme, se séparait de l'Occident.

Les Normands, venus de France et établis dans la Basse-Italie, attaquaient Bénévent, possession du Saint-Siège. Léon appela les Allemands à son secours et les conduisit lui-même au combat. Les Allemands furent vaincus, et Léon tomba au pouvoir des Normands.

Les habiles vainqueurs se jetèrent aux pieds de leur captif, lui firent hommage de toutes les conquêtes qu'ils avaient faites en Italie sur les Sarrasins, et reçurent l'investiture de celles qu'ils pourraient faire encore.

En peu de temps, Robert Guiscard et Roger, son frère, enlèvent aux Grecs et aux Sarrasins tout ce qu'ils possédaient en Italie et en Sicile, et ils fondent le royaume des Deux-Siciles, dont ils font hommage aux Papes.

Saint Pierre Damien s'étonne de voir Léon IX à la tête d'une armée. Baronius oppose à saint Pierre Damien le dogme catholique d'après lequel sont notés d'hérésie tous ceux qui refusent à Pierre l'un des deux glaives pour ne lui laisser que le spirituel. (Baronius, *ad an.* 1053, § 14.) Bellarmin s'exprime dans le même sens. (*De Script. Eccl. ad an.* 1060. *In Petro Dumiani.*)

Dieu, du reste, a confirmé par des miracles la sainteté de son serviteur, et l'Église n'a pas trouvé dans cette expédition un obstacle à sa canonisation.

Si saint Léon IX n'extermina pas la simonie et l'incontinence des clercs, il eut du moins le courage de commencer énergiquement la lutte. Il était réservé au moine dont il avait su discerner le mérite de porter les coups décisifs à ce vice abo-

minable, que l'usurpation des princes sur le droit d'investiture avait introduit et maintenait dans l'Église.

Hildebrand. — A la mort de saint Léon IX, Hildebrand, sous-diacre de l'Église romaine, est député par les Romains auprès de l'empereur Henri III avec la mission de demander pour Pape Guebhard, évêque d'Eichstedt, chancelier de l'empire. Guebhard consentit à grand'peine, et prit le nom de Victor II (1055). Son court pontificat fut employé à poursuivre la simonie et l'incontinence des clercs, l'usurpation des biens de l'Église par les laïques et l'hérésie de Bérenger. Hildebrand, son légat dans les Gaules, fut son principal instrument.

Étienne X (1057-1058) poursuivait l'œuvre de Victor II et de Léon IX, quand il fut atteint de la maladie qui devait l'emporter. Aussitôt, d'accord avec les évêques, le clergé et le peuple romain, il décréta que l'élection de son successeur ne se ferait pas avant le retour d'Hildebrand, occupé alors d'une légation en Allemagne.

A peine eut-il rendu le dernier soupir, que le comte de Tusculum fit transporter la nuit, par ses soldats, au palais de Saint-Jean-de-Latran, l'évêque de Velletri, qui prit le nom de Benoît X.

Hildebrand arrivait d'Allemagne. Il s'arrête à Florence, demande l'avis des cardinaux. Tous protestent contre l'intrusion. Hildebrand convoque à Sienne un concile où Gérard, évêque de Florence, est élu Pape (1059). Benoît X est excommunié et répare sa faiblesse par le repentir.

Nicolas II, tel fut le nom que prit le nouveau Pontife, régla que l'élection des papes se ferait par les cardinaux seuls, qu'ensuite on demanderait le consentement du clergé et du peuple, et qu'enfin on attendrait la confirmation de l'empereur.

Robert Guiscard et Richard, chefs principaux des Normands d'Italie, rendent à l'Église romaine les terres enlevées, et ils abattent la fierté des seigneurs italiens qui pesaient sur l'indépendance du Saint-Siège.

Secondé par Hildebrand, Nicolas II poursuit l'hérésie de Bérenger et la simonie, qui, sous la minorité de Henri IV, devenait de plus en plus criante.

Alexandre II est élu malgré lui (1061) et sans le consentement de Henri IV, qui fait élire un certain Cadolaüs par deux évêques. Crainte toutefois de compromettre sa puissance en Italie, le roi allemand abandonne bientôt son antipape.

Alexandre poursuit la simonie et l'incontinence des clercs. Henri IV répudie son épouse légitime. Le Pape fait examiner l'affaire par saint Pierre Damien. Le jeune prince est obligé de reprendre sa femme.

La couronne d'Angleterre est disputée entre Harold et Guillaume, duc de Normandie. Harold était le plus proche parent d'Édouard, le dernier roi; Guillaume s'appuyait sur un testament de ce même Édouard. Le Normand recourut au Pape, qui, après un mûr examen, prononça pour Guillaume. La bataille d'Hastings fit le reste.

« *Dominabitur a mari ad mare.* » — Un enfant, qui peut-être ne savait pas encore lire, s'amusait un jour avec de petits morceaux de bois. Quand son jeu fut fini, ces fragments se trouvèrent disposés de telle sorte qu'on put lire ces mots : *Dominabitur a mari ad mare* : « Il dominera depuis la mer jusqu'à la mer. »

Seul Jésus-Christ a réalisé cette prophétie du roi David, et il ne l'a réalisée que par les Papes. Or l'enfant qui, sans s'en douter, venait de reproduire cet oracle, prophétisait à son tour, et à son insu il avait écrit ce que un jour il serait lui-même. Il se nommait Hildebrand, fils d'un charpentier, suivant les uns; issu d'une famille distinguée, suivant les autres. Les uns le font naître à Rome, les autres en Toscane.

L'obscurité qui plane sur son origine rappelle un mot qu'il prononça plus tard et qu'on peut lui appliquer : « Nul ne devient grand tout à coup; les hauts édifices se construisent lentement. » Tel fut aussi celui qui passa pour le fils du charpentier, et qui ne s'en défendit pas : *Nonne hic est fabri filius?*

Ce fut cet Hildebrand qui, amené à Rome par Léon IX, s'appellera Grégoire VII.

Grégoire VII! — Mais c'est la domination universelle! — Précisément. — La domination universelle de Jésus-Christ par l'Église, la domination sur toute intelligence par la foi, sur toute volonté par la charité; la domination sur tous les hommes, et par conséquent sur toutes les familles et sur toutes les nations qui ne sont pas autre chose que les hommes réunis et associés; mais domination qui laisse aux rois et aux peuples, comme aux particuliers, le libre exercice de leurs droits, à la condition toutefois qu'ils respecteront et la morale et la religion. Tel fut, tel est, tel sera toujours l'idéal des Papes, l'idéal de l'Église,

l'idéal de Jésus-Christ, qui, pour être Jésus, c'est-à-dire le Sauveur universel, doit être le Christ, c'est-à-dire le Roi des peuples et des rois.

De là cette règle : le plus grand Pape, le plus grand roi, le plus grand chrétien, j'ajoute le plus grand homme, sera celui qui aura le plus fait pour étendre la domination universelle et suprême de Jésus-Christ sur le monde.

A ce point de vue, qui est le vrai, saint Grégoire VII apparaît au premier rang avec Léon le Grand, avec Grégoire le Grand, avec Nicolas le Grand, avec Innocent III. Peut-être même l'emporte-t-il sur ces hommes prodigieux, parce qu'il a plus souffert.

Dieu n'épargna rien pour préparer Hildebrand à la haute mission qu'il lui destinait. A cette époque le monastère de Cluny était le centre d'où la science et la sainteté rayonnaient sur le monde : Hildebrand s'y fit moine.

Henri III, empereur d'Allemagne, lui confia l'éducation du jeune prince qui, depuis, fut Henri IV, roi de Germanie. Le moine eut le temps d'apprécier le caractère de son élève ; il n'eut pas le loisir de le former. L'enfant fut appelé trop jeune à une grandeur qui l'éblouit. Livré aux courtisans, trouvant le champ libre et ouvert à toutes ses passions, ce prince se perdit.

Hildebrand vint à Rome avec le pape saint Léon IX, qui dans le moine avait deviné le sage, le fort et le saint. Depuis lors, dans l'Église, il ne se fit rien de grand sans Hildebrand. Plus d'une fois on s'en remit à lui pour l'élection des Papes.

Mais vint un jour où on ne le consulta pas : c'était en 1073. Alexandre II venait de mourir ; on célébrait ses obsèques ; une foule immense remplissait la basilique de Saint-Pierre. Hildebrand paraît. Soudain une clameur s'élève : « Hildebrand ! Hildebrand ! » C'était la voix publique qui le demandait pour Pape. Le choix du clergé ratifia le cri du peuple. Hildebrand fut élu.

Il restait toutefois à l'humilité du moine un rayon d'espérance. En vertu de certains règlements pontificaux, l'élection devait être confirmée par le roi d'Allemagne. Hildebrand notifia donc l'élection à Henri IV, le suppliant de refuser son consentement et pour cause. « Si vous approuvez le choix qu'on a fait de ma personne, lui disait-il, mon devoir est de vous prévenir que je ne pourrais laisser impunis les excès notoires dont vous êtes accusé par les honnêtes

gens. » Henri craignit de soulever l'Italie, il confirma l'élection.

Ici, pour comprendre Grégoire VII, jetons un regard d'ensemble sur l'état où le monde se trouvait à l'avènement du nouveau Pontife.

Le monde à l'avènement de Grégoire VII. — En Allemagne, par l'excès des prétentions impériales, le pouvoir tend à se partager entre les grands seigneurs.

En France, au contraire, la politique populaire des Capétiens concentre de plus en plus l'autorité dans la personne du roi.

Henri IV règne en Allemagne; il n'a pas encore reçu la consécration impériale, il ne la recevra jamais. Déjà par son despotisme il a révolté la fierté des Saxons.

Philippe I^{er} règne en France; mais, esclave d'une malheureuse passion, il ne gouverne pas.

L'Espagne est un champ de bataille. Depuis Pélage les chrétiens reprennent peu à peu le pays sur les musulmans. Alphonse VI, dit le Vaillant, pousse la conquête avec vigueur.

En Angleterre, Guillaume de Normandie comprend la nécessité de ne pas s'aliéner l'Église, s'il veut consolider son pouvoir.

Le Danemark, sous Suénon III; la Norvège, sous Olaüs III, vivent en bonne harmonie avec le Saint-Siège. En Suède, le paganisme résiste encore à l'action du christianisme.

Sous le sceptre de Casimir I^{er}, qui avait été moine de Cluny et qui n'en était sorti que par obéissance, la Pologne vit tranquille et heureuse.

Une lutte sanglante pour la succession au trône déchire la Russie.

La Hongrie est agitée. La Saxe et la Bohême se font une guerre acharnée.

En Orient, Malech-Schah, petit-fils de Thogrul, enlève la Syrie aux Fatimites, et l'Asie Mineure aux Grecs. Ainsi le cercle se resserre autour de la schismatique Constantinople.

Rapprochons-nous de Rome. Au sud de l'Italie règne le Normand Robert Guiscard, qui s'est reconnu vassal du Saint-Siège. Au nord, la Toscane et une partie de la Lombardie obéissent à la comtesse Mathilde. Sincèrement dévouée à l'Église, cette femme sera le plus ferme et parfois l'unique défenseur de Grégoire VII. Elle donnera même ses terres au Saint-Siège, ne s'en réservant que l'usufruit jusqu'à sa mort.

Telle est la situation politique. La situation religieuse est déplorable.

En Allemagne et en France, les princes vendaient les bénéfices ecclésiastiques au plus offrant. Ils s'arrogeaient le droit de conférer l'investiture aux évêques et aux abbés par la crosse et par l'anneau. La crosse représente la juridiction spirituelle, et l'anneau l'union spirituelle entre le prélat et son église.

Le pouvoir spirituel procède de Jésus-Christ seul, la chose est évidente : l'homme par lui-même ne possède aucun pouvoir dans l'ordre surnaturel ; il ne lui appartient pas de conférer la grâce, il n'a aucune autorité sur les âmes. Or c'est à Pierre seul et à ses successeurs que Jésus-Christ a communiqué ce pouvoir et le droit de le transmettre. Le prince n'a donc aucun droit sur la crosse et sur l'anneau.

Les conséquences de ces usurpations sacrilèges étaient, en outre, singulièrement funestes au peuple fidèle et au clergé lui-même. Les évêchés ou les abbayes tombaient aux mains des guerriers, ou des courtisans, qui transportaient dans l'Église les désordres du camp ou de la cour. De là l'incontinence des clercs s'ajoutant au scandale de la simonie. Tel devait être le résultat de l'investiture des fonctions sacrées par le pouvoir laïque.

Grégoire VII ne désespère pas. — Le lendemain de son avènement au pontificat, écrivant à Didier, abbé du Mont-Cassin, qui lui succédera sous le nom de Victor III, Grégoire exprimait son épouvante en ces termes : « La mort du pape Alexandre est retombée sur moi, et je puis dire avec le prophète : J'ai été jeté en haute mer, et la tempête m'a submergé. Je vous conjure donc de me procurer les prières de vos frères, afin qu'elles me sauvent dans le péril imminent dont elles n'ont pu me préserver. »

Mais, s'il s'effraye, il ne se déconcerte pas. Dès la seconde année de son pontificat, en 1074, il convoque un concile. Un décret est fulminé contre la simonie et l'incontinence des clercs.

En Allemagne et en France, les prélats coupables eurent assez de crédit pour faire rejeter le décret par le pouvoir civil. Tels sont les illustres ancêtres du gallicanisme et du joséphisme, et généralement de tous ceux qui réclament pour l'autorité laïque le droit d'intercepter les ordres du Souverain spirituel.

En Angleterre, Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, secondé par Guillaume le Conquérant, parvint à faire recevoir le décret du concile.

La résistance ne servit qu'à faire ressortir aux yeux de Grégoire et la grandeur du mal et l'urgence du remède. L'année suivante, 1075, un nouveau concile fut convoqué à Rome.

Il se rencontre aujourd'hui des âmes qui, à la vue des maux de l'Église, se scandalisent, s'effrayent, se découragent et désespèrent. Qu'eussent-elles donc pensé au XI^e siècle ! Il est utile et nécessaire même, au risque de provoquer un autre scandale, de rappeler la situation de la chrétienté au milieu de ce moyen âge, que l'on aime à se figurer si soumis, si docile, même si servile sous le joug de la Papauté.

Voici le résumé du décret qui fut lancé par le concile de 1075. On peut y voir à quel degré d'abaissement les usurpations de l'autorité civile avaient réduit une partie notable du clergé, et par conséquent ce qu'il faut penser de la réalité de cette domination absolue que le sacerdoce aurait exercée au moyen âge sur les peuples et sur les rois. Mais si alors l'Église se releva, on comprendra que, aujourd'hui où, grâce à Dieu, elle se montre et si libre et si pure dans la majorité de ses évêques et de ses prêtres, son triomphe est assuré.

Tels sont les principaux articles du décret : « 1^o Défense à tout laïque, quelle que soit sa dignité, de conférer l'investiture ecclésiastique, et à tout clerc de la recevoir d'un laïque. — 2^o Nul ne pourra conserver un bénéfice ecclésiastique acquis à prix d'argent. — 3^o Toute fonction sacrée est interdite aux clercs incontinents. — 4^o Aucun prêtre ne pourra se marier. Tout prêtre déjà marié renverra sa femme, sinon il sera déposé. — 5^o Nul ne sera élevé au sacerdoce, s'il n'a promis solennellement de garder la continence perpétuelle. — 6^o Le peuple n'assistera pas aux offices célébrés par un clerc connu pour enfreindre ces décrets. »

Lecteur, ne vous scandalisez pas. Si l'Église, dans la personne de ses ministres, est tombée si bas, c'est qu'elle est humaine ; si elle se relève, c'est qu'elle est divine. Or elle se relèvera.

Dieu, il est vrai, pour cette résurrection prend un homme, et un homme de génie et de caractère, car il veut le concours humain ; mais cet homme, Dieu l'isole : il ne lui laisse aucun espoir de la part des puissances d'ici-bas. Écoutons Grégoire lui-même :

« Une immense douleur, écrit-il à saint Hugues, abbé de Cluny, et une tristesse universelle m'environnent. L'Église d'Orient, poussée par le diable, se détache de la foi catholique !

A l'Occident, au Midi, au Nord, je trouve à peine quelques évêques d'une vie régulière qui gouvernent le peuple chrétien pour l'amour de Jésus-Christ et non par ambition; et parmi les princes séculiers je n'en connais pas qui préfèrent à leur honneur celui de Dieu et au gain la justice. Les peuples qui m'entourent, les Romains, les Lombards, les Normands, comme je ne cesse de le leur répéter, paraissent, sous certains rapports, pires que les Juifs et les païens. » (*S. Gregorii Papæ VII Epist.*, lib. II, ep. XLIX.)

Comparé au siècle de saint Grégoire VII, le siècle présent est l'âge d'or. Grégoire VII ne désespéra pas. Pie IX et Léon XIII, du fond du Vatican, n'ont pas désespéré. Espérons, nous aussi.

Le complot allemand-italien. — Les sombres pressentiments du Pontife n'étaient que trop fondés. Aussitôt que Henri IV eut connaissance des décrets qui devaient rendre au clergé la dignité, la liberté et la sainteté, il prit la résolution de substituer à Grégoire un certain Guibert, archevêque simoniaque de Ravenne. Ce Guibert gagna un misérable nommé Censius, qui, pour ses désordres, avait mérité la prison. Grégoire VII lui avait fait grâce. Robert Guiscard était alors excommunié pour avoir violé les conventions faites avec le Saint-Siège. Il entra dans un complot tramé contre le Pape.

C'était la nuit de Noël de l'an 1075. Grégoire officiait à Sainte-Marie-Majeure. Tout à coup Censius, suivi d'une troupe de soldats, pénètre dans l'église. Le Pape est saisi, renversé, trainé par les cheveux et renfermé dans une tour de la forteresse que Censius occupait à Rome. On devait, avant le jour, emmener le Pontife et le conduire en Allemagne, pour le livrer à Henri. Mais le peuple romain entourra la forteresse, menaçant de tout renverser si à l'instant même le Pape ne lui était pas rendu.

Épouvanté, le lâche Censius se jette aux pieds de son prisonnier. Grégoire pardonne, et pour toute pénitence il impose au criminel le pèlerinage de Jérusalem. Rendu à son peuple, le Pontife est porté en triomphe à l'église, où il reprend et achève tranquillement le saint sacrifice. Pour ce qui concerne Censius, les Romains furent plus sévères que le Pape. Les biens du sacrilège furent saccagés, et il fut banni à perpétuité.

Le Pape est le Vicaire de Jésus-Christ : n'y touchez pas !

La déposition. — Ce premier attentat n'ayant pas réussi, Henri rassemble à Worms les évêques d'Allemagne. A la voix du tyran, les simoniaques, dociles esclaves, prononcent la déposition de Grégoire. Un clerc indigne, nommé Roland, osa porter au Pontife une lettre insolente du roi allemand. Cette pièce fut lue en présence d'un concile que Grégoire tenait alors à Rome. Puis le Pape, aux acclamations de tous les prélats, déclara les sujets de Henri déliés du serment de fidélité.

Là-dessus Othon de Frisingue s'écrie : « Je lis et je relis les annales des rois et empereurs romains, et nulle part je ne trouve qu'aucun d'eux, avant Henri IV, ait été excommunié par le Pape ou privé de la royauté. »

A cela Bellarmin répond (*De potest. S. Pont. in rebus tempor.*, cap. ix) : « Othon de Frisingue fut assurément remarquable par son savoir, ses mœurs et sa noblesse ; toutefois, en lisant et relisant, il n'a pas tout découvert. L'empereur Arcade fut excommunié par Innocent I^{er} pour avoir chassé saint Jean Chrysostome. (Voir Nicéphore, livre XIII, chap. xxxiv.) Saint Grégoire VII lui-même rappelle ce fait dans sa lettre à l'évêque de Metz. L'empereur Léon l'Isaurien, s'étant fait le fauteur des Iconoclastes, fut excommunié par Grégoire II, puis par Grégoire III, et privé des revenus d'Italie. »

Ici survient la critique moderne. « Saint Pierre, dit-elle avec un fin sourire, n'a pas excommunié Néron. » — Nous regrettons de n'avoir pas noté le nom du *savant* insigne ou de l'insigne journal ou manuel qui eut l'honneur de cette découverte. Excommunier, c'est séparer de la communion chrétienne. Il eût été difficile, même à saint Pierre, de séparer Néron d'une communion, ou, si l'on veut, d'une société à laquelle jamais il n'avait appartenu.

Mais l'Allemand Henri IV était chrétien par le baptême. Corrompant le clergé par la simonie, renversant le Pape par son intrus et par son conciliabule, il travaillait à détruire l'Église. La justice commandait de le retrancher d'une société dont il méditait la ruine, et de le priver des biens spirituels dont il cherchait à tarir la source même.

Mais de quel droit Grégoire se permet-il de délier les sujets de Henri du serment de fidélité ?

Jésus-Christ a dit à Pierre : « Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié au ciel. » Qui dit tout n'excepte rien. — Du moins le serment, étant un acte religieux, rentre dans la classe des engagements dont Pierre peut délier.

Passé pour le serment, dit-on, mais la déposition? Or on sait que Grégoire VII poussa jusque-là.

Oui, et l'on sait aussi que l'Église a canonisé Grégoire VII; il faut donc que dans ce fait si grave elle n'ait rien trouvé à reprendre, car on ne sache pas que Grégoire s'en soit repenti.

Ce droit vient-il ou ne vient-il pas de Jésus-Christ? Est-il écrit dans l'Évangile? C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider. A l'Église seule de prononcer définitivement sur un point si délicat.

Ce qui est certain, c'est que, à l'époque de Grégoire VII, les rois eux-mêmes, aussi bien que les peuples, reconnaissaient ce droit aux Papes. Plus fiers alors et plus libres qu'ils ne le furent depuis, les peuples ne pensaient pas que leurs droits fussent en sûreté sous un roi qui n'eût pas respecté le droit de Dieu; il leur répugnait d'obéir à des princes qui, rebelles eux-mêmes à Dieu, auraient méconnu la plus haute représentation de l'autorité divine ici-bas.

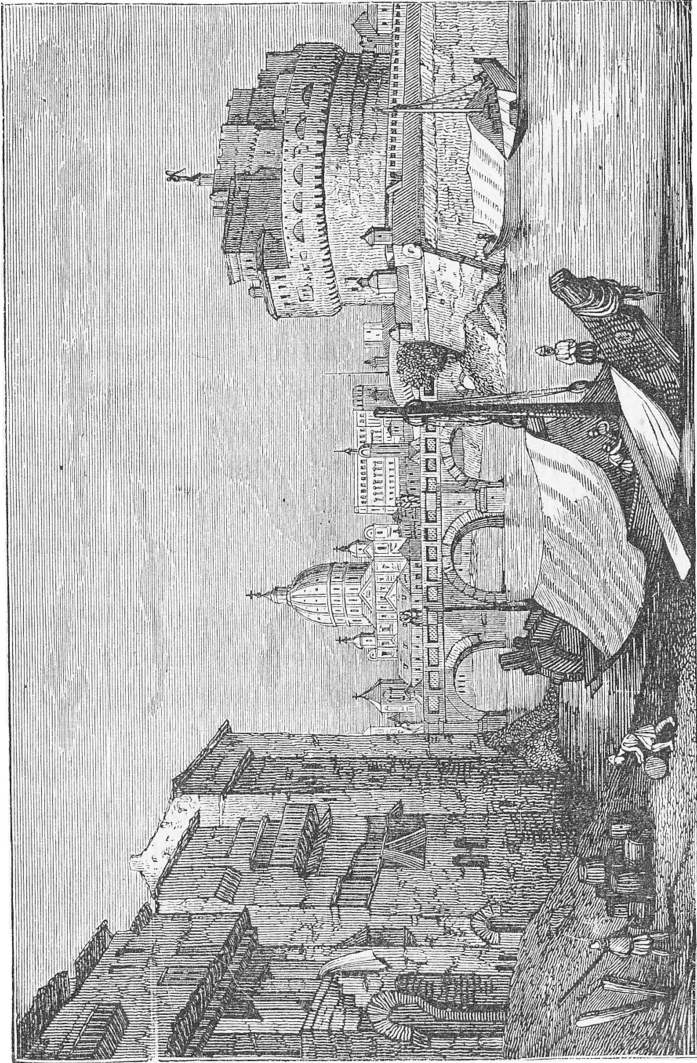
Toutefois, n'osant pas se constituer juges dans leur propre cause, au lieu de proclamer l'insurrection comme le plus saint des devoirs, et s'accordant sur ce point avec les rois eux-mêmes, ils reconnaissaient au père spirituel de la chrétienté le pouvoir de prononcer entre le monarque et les sujets. — Que tel fût le droit reconnu en ce temps-là, c'est ce que démontre le fait même qui nous occupe, ainsi qu'on va le voir.

Comment le roi triomphe du Pape. — D'abord, il est vrai, Henri dédaigna la sentence pontificale. Mais les seigneurs lui déclarèrent que si, dans l'espace d'un an, il ne s'était pas fait relever, il serait tenu pour définitivement déchu. Cette déclaration abattit sa fierté. Il vint se présenter au Pape, qui se trouvait alors à Canossa, forteresse appartenant à la comtesse Mathilde. Là, s'étant de lui-même revêtu de l'habit des pénitents et soumis à leur régime, il implora son pardon avec tant de soupirs et de larmes, que Grégoire crut enfin à la sincérité de son repentir et leva l'excommunication.

Cette scène n'était qu'un jeu hypocrite. Henri sortit de Canossa la rage dans le cœur, et peu après il essaya encore de faire enlever le Pape. Grégoire cependant s'efforça d'arrêter les seigneurs allemands, qui avaient résolu d'élire un autre roi. Ceux-ci passèrent outre, et ils contraignirent Rodolphe, duc de Souabe, d'accepter la couronne. Le Pape refusa son

approbation, et même il menaça d'excommunier les prélats qui avaient consacré Rodolphe.

Mais bientôt, par de nouveaux excès, Henri força Grégoire à prononcer une seconde fois la déchéance. L'élection de Rodolphe fut alors confirmée par le Pontife. Henri se vengea



Le château Saint-Ange.

en faisant de son Guibert un antipape qui prit le nom de Clément III. Rodolphe périt à la bataille de Mersebourg (1080), de la main du jeune Godefroy de Bouillon, qui expiera par la croisade cette erreur de ses premières années.

Autour de l'antipape on vit se grouper tous les clercs simoniaques et concubinaires. Ils créèrent un schisme, ou plutôt une hérésie appelée, du nom de leur protecteur, l'hérésie des

henriciens. On peut la réduire à deux points : 1^o il n'y a de Pape ou d'évêque légitime que ceux qui sont élus par le roi ou empereur de Germanie; 2^o on ne doit tenir aucun compte de l'excommunication lancée contre un souverain temporel.

Grégoire ne se déconcerta pas; et pour élever les âmes à la hauteur de la sienne, il écrivit en ces termes à tous les fidèles : « Nous voulons que votre mépris pour l'orgueil et pour les efforts des impies soit égal au nôtre; sachez que leur ruine est d'autant plus certaine, que leurs prétentions sont plus hautes. »

Cependant le Pontife ne pouvait compter que sur deux alliés, Mathilde et Robert Guiscard. Ce dernier s'était réconcilié avec le Pape, mais il était alors occupé contre les Grecs.

Henri vint mettre le siège devant Rome. Grégoire s'enferma dans le château Saint-Ange. Il y attendit longtemps Robert. Le Normand parut enfin à la tête de trente mille hommes. Le Pape fut délivré; mais les soldats du libérateur causèrent tant de dégâts, que, pour en débarrasser les Romains, Grégoire sortit de Rome et se retira sur les terres de son défenseur.

Peu après il tomba malade à Salerne. Voyant sa fin approcher, il maintint les sentences portées contre Henri et contre l'antipape.

Ses dernières paroles résument toute sa vie : *Dilexi justitiam, et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio* : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité; pour cela je meurs en exil. » (1085.)

Action de saint Grégoire VII. — La vie de saint Grégoire VII semble remplie par la lutte qu'il dut soutenir pour la liberté de l'Église. Mais cette lutte n'absorba pas son génie, et ne l'empêcha pas d'avoir l'œil sur les autres intérêts de la chrétienté.

Boleslas, roi de Pologne, avait mis à mort saint Stanislas, évêque de Cracovie; Grégoire déclara le tyran déchu de la dignité royale.

Bérenger s'obstinait à nier la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; le Pontife n'épargna aucune démarche pour ramener ce malheureux.

L'idée des croisades n'appartient pas moins à saint Grégoire VII qu'à Sylvestre II; et sans les traverses continuelles que lui suscita Henri IV, il eût réalisé le vaste projet qu'il avait conçu d'affranchir du joug infâme de Mahomet les pays usurpés par l'invasion musulmane, savoir : l'Espagne, l'Afrique

et la Palestine. Déjà, par ses soins, un armement de cinquante mille hommes était prêt. Mais la liberté de l'Église et la dignité du sacerdoce réclamaient toute l'énergie de son zèle. Grégoire alla au plus pressé.

A cet illustre pontificat se rattache encore l'origine de l'un des plus saints ordres religieux qui existent : nous voulons parler des Chartreux, institués par saint Bruno en 1084.

Toutefois l'œuvre du grand Pontife fut la liberté rendue à l'Église. Moïse n'eut pas la consolation d'introduire Israël dans la terre promise, mais c'est à lui que revient l'honneur de la délivrance du peuple de Dieu; ainsi Grégoire n'eut pas le bonheur de jouir ici-bas de sa victoire sur la simonie, mais c'est à lui que l'Église doit son indépendance et sa dignité.

Aussi faut-il entendre de quelle façon les ennemis de l'Église traitent le plus grand peut-être et l'un des plus saints de ses Pontifes! Écoutons, entre autres, l'un des maîtres officiels de l'enseignement en France.

La domination universelle. — « En 1073, Hildebrand fut élu Pape sous le nom de Grégoire VII. C'est le premier de ces grands Papes du moyen âge qui aspirèrent à une domination universelle. » (Duruy, *Histoire du moyen âge.*)

La découverte est curieuse. Depuis Pierre jusqu'à Pie IX, tous les Papes aspirent à la domination universelle. Et cela en vertu du droit divin et de la mission qu'ils tiennent de Celui qui, étant le Roi des rois, a dit à ses apôtres : *Docete omnes gentes* : « Enseignez toutes les nations, » les baptisant... et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai chargés de leur ordonner.

« Traiter l'Italie en vassale, réclamer la souveraineté des royaumes de Hongrie, de Danemark et d'Espagne, obliger Guillaume le Conquérant à lui céder la nomination des évêques d'Angleterre, ce n'était rien. » (*Idem.*)

Rien de nouveau, du moins en ce qu'il y a de vrai au fond de quelques-unes de ces assertions.

Spontanément et pour mieux assurer leurs droits, certains rois, certains peuples s'étaient déclarés vassaux du Saint-Siège, dont la suzeraineté offrait de grands avantages sans aucun danger. Grégoire se borne à maintenir ce qui a été fait sous ses prédécesseurs.

Quant à la nomination des évêques d'Angleterre, il n'est permis à personne d'ignorer que si, en vertu d'une concession pontificale, les rois peuvent parfois présenter au Pape les

sujets qu'ils désirent voir élever à l'épiscopat, c'est au Pape seul qu'il appartient proprement de nommer, de déclarer et d'instituer un évêque.

Vraiment le savant a raison : tout ceci, *ce n'était rien*.

On accuse donc saint Grégoire VII d'aspérer à la domination universelle, et voici la preuve : « Il s'attaqua hardiment au premier des souverains temporels, l'empereur. » (Duru, *Histoire du moyen âge*.)

Henri IV ne fut jamais empereur : donc jamais il ne fut *le premier des souverains temporels*; la suprématie sur les autres princes n'était attachée qu'au titre impérial. Henri IV fut un roi allemand, rien de plus.

« La querelle s'engagea à propos des investitures. Sous la minorité de Henri IV, toutes sortes de désordres avaient envahi le clergé allemand. Grégoire les imputa au mauvais choix des prélats et somma l'empereur (lisez : le roi) de renoncer à la collation des dignités ecclésiastiques. » (*Id. ibid.*)

Nous voici loin de la domination universelle. Que restera-t-il donc au Pape, s'il n'a pas même le droit de conférer les dignités ecclésiastiques et d'assurer la sainteté du sacerdoce par le choix de ministres dignes et capables ?

« Il (Grégoire VII) le fit même sommer par ses légats de comparaître à Rome pour se justifier de ses déportements privés. » (*Idem.*)

L'ignorance de l'histoire égale ici l'impertinence théologique. On semble refuser au Pape le droit de citer à son tribunal un chrétien coupable, et c'est ce que j'appelle impertinence théologique.

Privés ou publics, les déportements de tout fidèle rentrent sous la juridiction du chef spirituel de tous les chrétiens. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'Évangile. Mais les déportements de Henri étaient-ils simplement *privés*? L'histoire atteste le contraire, savoir qu'ils étaient publics dans tous les sens du mot : publics, parce qu'ils étaient notoires et scandaleux; publics, parce que presque tous étaient des attentats de la part du roi, comme tel, contre les droits de ses sujets et de ses vassaux.

« Henri IV, indigné, fit déposer Grégoire. »

On l'a vu, ce qui indigna Henri, ce fut le décret porté par Grégoire contre les clercs simoniaques et concubinaires. L'historien de la jeunesse entreprendrait-il la défense de ces hommes-là ?

« Grégoire excommunia Henri IV et le déclara déchu... Henri IV plia, se rendit en Italie et alla trouver le Pape dans le château de Canossa... Il lui fallut attendre l'audience du Pontife *pendant trois jours les pieds nus dans la neige...* »

Tableau ! Mais le peintre n'a pas compris que l'excès même démontre l'absurdité du mensonge. Impossible de rester *pendant trois jours les pieds nus dans la neige*, sans avoir les pieds complètement gelés et perdus. L'historien professeur n'a pas compris que le mot latin *disculceatus* signifie simplement *déchaussé*, et nullement pieds nus. Il existe, en effet, plus d'une sorte de chaussures. Dans certaines cérémonies religieuses le célébrant doit se déchausser ; il retire la chaussure extérieure et ne se trouve point, pour cela, pieds nus. Ainsi Henri, ayant voulu de lui-même revêtir l'habit de pénitent, retira la chaussure d'honneur, la chaussure royale, pour en prendre une plus modeste, et il se tint à la porte de la forteresse, c'est-à-dire dans les bâtiments où logeaient d'ordinaire les officiers préposés à la garde des portes ; il s'y trouvait à l'abri du froid et de la neige. Un peu d'intelligence eût suffi pour comprendre la chose. Mais l'effet eût été manqué.

« Il se retira enfin absous, mais furieux... Et Grégoire lui-même fût tombé aux mains de l'homme qu'il avait tant outragé, si Robert Guiscard et ses Normands ne l'eussent délivré. » (*Id. ibid.*)

Outragé ! Le Pape reproche à un tyran les crimes dont il s'est rendu coupable, puis un historien prend la défense de la tyrannie et du crime contre le juge que Dieu même a établi ! Qui outrage ici ? Un mot comme celui-ci suffit pour donner la mesure de l'intelligence, du savoir historique et du sens moral de certains docteurs qui s'imposent à la jeunesse.

Grégoire VII a-t-il échoué ? — La valeur de certains manuels de baccalauréat est assurément fort contestable ; mais leur influence sur les idées du pauvre jeune homme qui ne sait et ne retient que ce qu'il apprend dans ces officines-là est un fait qu'on ne saurait nier et qu'on ne peut négliger. Ces manuels, d'ailleurs, sont un reflet de l'esprit qui inspire les maîtres officiels et imposés. Écoutons donc encore le savant professeur. Dans son manuel, il est plus court et tout aussi exact.

« Grégoire VII, dit-il, avait voulu soumettre tous les trônes à sa tiare. Il avait échoué dans son entreprise. Mais en tenant

sur la tête des rois l'arme terrible de l'excommunication, c'est-à-dire en leur fermant les portes de l'Église, les Papes pouvaient soulever les peuples et faire trembler les plus puissants monarques. » (Duruy, *Manuel.*)

Le savant ignore deux choses : la première, que, au point de vue religieux, tout roi chrétien est soumis à la tiare, aussi bien que le plus humble des fidèles ; la seconde, que, au point de vue politique, jamais saint Grégoire VII n'eut les prétentions qu'on lui impute.

Grégoire entreprit seulement d'exterminer la simonie, c'est-à-dire la vente et l'achat des prélatures sacrées, et l'investiture par la crosse et l'anneau, c'est-à-dire le droit que les princes s'étaient arrogé de conférer le pouvoir spirituel aux évêques et aux abbés. Il a réussi dans son entreprise.

Quant à l'*excommunication*, rappelons que, avant comme après saint Grégoire VII, cette *arme terrible* plana sur la tête des rois aussi bien, mais pas plus que sur celle des simples fidèles. Il est bon que quelqu'un et quelque chose fasse *trembler les plus puissants monarques*. La liberté du monde, la sécurité des peuples, l'intérêt spirituel et temporel des puissants eux-mêmes, l'exigent également. Si Napoléon eût tremblé devant l'excommunication, le froid peut-être n'eût pas fait tomber les armes de la main de ses soldats ; peut-être aussi n'eût-il pas connu le rocher de Sainte-Hélène. Quand l'excommunication, quand la privation des biens spirituels ne suffit pas pour ouvrir les yeux au coupable, Dieu le frappe, ou plutôt il l'abandonne à son propre génie et à sa passion. Bientôt le malheur, fils du crime, survient et justifie la Providence. Le scandale est réparé.

VI

GRÉGOIRE VII — BONIFACE VIII

1087 — 1294

Victor III. — Sur les instances des cardinaux qui entouraient son lit de mort, saint Grégoire VII avait indiqué, comme les plus dignes de lui succéder : Didier, abbé du Mont-Cassin ; Odon, évêque d'Ostie, et Hugues, évêque de Lyon.

Didier fut élu et prit le nom de Victor III. Il poursuivit la double idée de son saint ami : délivrer l'Église du joug musulman et du joug allemand.

C'était de l'Afrique surtout que les musulmans se répandaient sur tous les rivages chrétiens. Victor envoya contre eux une armée, qui remporta une insigne victoire.

Le roi allemand s'appuyait principalement sur son antipape. Victor renouvela contre ce dernier la sentence d'excommunication.

Mais contre les hommes de Dieu tous les moyens sont bons. Un jour, après la célébration de la messe, Victor fut pris d'une dysenterie qui l'emporta rapidement. Le parti de Henri fut soupçonné d'avoir mêlé du poison au vin du sacrifice (1087).

Désigné au suffrage des cardinaux par saint Grégoire VII, puis par Victor III, Odon fut élu Pape et prit le nom de Urbain II. Ce Pontife était Français.

Urbain II. — Urbain II maintint l'excommunication déjà lancée contre Henri et contre son antipape.

Philippe I^{er}, roi de France, entretenait un commerce adultère avec Bertrade. Après avoir épuisé les moyens de douceur pour faire cesser le scandale, le pape excommunia le roi. Les Fran-

çais de ce temps-là ne voulaient pas avoir de relations avec un excommunié. Il n'y eut pas de révolte; mais sur la plupart des actes de l'époque, au lieu de la formule : « Sous le règne de Philippe, » on écrivit : « Sous le règne de Jésus. » (Brietius, *Annal. ad an.* 1095.) Philippe enfin se soumit. Il renvoya Bertrade. La sainteté du mariage fut sauvegardée.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, usurpait les biens des églises et des abbayes vacantes, laissant si peu aux successeurs des prélats défunts, que, au dire d'un contemporain, il ne restait plus à perdre aux clercs et aux moines que la vie. Saint Anselme, alors archevêque de Cantorbéry, résista aux empiètements du despote. Il fut exilé. Urbain II soutint l'intrépide défenseur des libertés et des propriétés de l'Église.

Cependant l'ermite Pierre parcourait l'Europe, appelant tous les hommes de cœur à la défense des chrétiens d'Orient et à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. Urbain II convoque à Clermont un concile de prélats et une assemblée de seigneurs, et, reprenant la grande et sainte idée de Sylvestre II et de Grégoire VII, il proclame la croisade. « Dieu le veut ! s'est écrié le pontife. — Dieu le veut ! » répond la France par la bouche de l'élite de ses guerriers. Et la France se croisa.

Infatigable quand il s'agit des intérêts de l'Église, Urbain, durant les onze années de son pontificat, célébra douze conciles, six en Italie, six en France.

Ce fut dans le concile tenu à Clermont, en 1096, qu'il ordonna de réciter les Heures de la sainte Vierge tous les jours, et l'Office entier tous les samedis. Le pape qui ouvrit l'ère des croisades voulut mettre ces saintes expéditions sous la protection de la Reine de l'Église militante.

Durant le règne d'Urbain, l'Allemand ne remua pas.

Pascal II.— Pascal II succède à Urbain (1099-1118). Henri IV lui oppose successivement trois antipapes. Henri s'est révolté contre le Père des chrétiens, il voit son propre fils se lever contre lui, et il est contraint par les seigneurs allemands d'abdiquer en faveur du jeune prince. Puis il eut l'impudence de recourir contre son fils à cette même puissance pontificale qu'il avait combattue toute sa vie.

Le droit était du côté du jeune Henri. Abandonné de Dieu et des hommes, le père se vit réduit, pour subsister, à demander l'office de lecteur ou de sous-chantre dans l'église de Spire; il ne put l'obtenir à cause de l'excommunication.

Il mourut de misère et de chagrin au moment où il essayait un armement contre son fils. Il n'avait que cinquante-cinq ans, dont cinquante de règne.

Henri V avait promis de renoncer aux investitures. Devenu maître par la mort de son père, il reprit les prétentions allemandes. Puis il vint à Rome pour demander la consécration impériale. Le pape mit pour condition le renoncement aux investitures par la crosse et l'anneau. Le roi mit la main sur Pascal et sur un grand nombre de cardinaux, de clercs et de citoyens de Rome, auxquels il prodigua les plus indignes traitements. Cette lâche violence durait depuis cinquante jours.

Touché des maux de ses compagnons de captivité, Pascal accorda le pouvoir de conférer aux évêques et aux abbés élus librement sans simonie l'investiture non de la crosse, mais du sceptre et de l'anneau : *virgæ et annuli*. (Baronius.)

Ce n'était pas tout ce que le roi réclamait; mais l'anneau était de trop, car ce signe figure l'union spirituelle entre le prélat et son église; or le prince temporel n'a aucun droit sur le spirituel. Henri se contenta cependant. Il rendit la liberté aux prisonniers, et le Pape le sacra empereur.

Pascal II a-t-il failli dans la foi? — Pascal II a faibli, il n'a pas erré, il n'a rien enseigné de faux. Ici le dogme de l'infaillibilité n'est pas en cause. D'abord le pape n'est infaillible que dans le cas où il enseigne comme pape, c'est-à-dire *ex cathedra*, spontanément, librement, magistralement, quand il s'adresse à toute l'Église et qu'il impose l'obligation de croire ce qu'il définit.

Or ici Pascal n'enseigne rien, il accorde seulement un pouvoir; il ne parle pas spontanément, librement, mais sous l'empire de la violence; il ne parle pas *ex cathedra* et en maître, mais de la prison comme prisonnier; il ne s'adresse pas à toute l'Église, mais à un seul homme, au seul Henri V; il n'impose à personne aucune obligation de croire quoi que ce soit.

D'ailleurs le pape n'est infaillible que dans les questions de dogme, de morale ou de discipline générale. Il n'est ici question ni de dogme, ni de morale, ni de discipline *générale*. C'est une concession faite à un seul prince pour un seul royaume.

Ce n'est pas une hérésie, dit Baronius, d'accorder les investitures par une dispense (Pascal n'a pas fait autre chose); c'en serait une d'affirmer que de droit les investitures doivent se

faire par les laïques (Pascal n'a pas affirmé cela). (Baronius, *ad annum* 1112, § 2.)

Aussi Bossuet lui-même n'ose pas se servir contre les papes du fait de Pascal II, mais à ce propos il rappelle que « tout acte extorqué par la violence est nul de plein droit ».

Pascal fut plus sévère envers lui-même. D'abord il voulut abdiquer, on s'y opposa. Il réunit un concile à Latran; il y condamna l'acte extorqué, et il renouvela le décret par lequel saint Grégoire VII défendait aux laïques de donner l'investiture par la crosse et l'anneau, et aux clercs de la recevoir des laïques.

Henri I^{er}, roi d'Angleterre, s'avisa lui aussi de revendiquer ce même droit; mais il dut céder devant la fermeté de saint Anselme et du Pape.

Gélase II. — Pascal meurt (1118). Son successeur, Gélase II, est élu sans le consentement de l'empereur, qui, depuis le décret du prédécesseur de saint Grégoire VII, n'avait rien à voir à l'élection pontificale. Mais Censio Frangipani, chef de la faction allemande, accourt à l'église, saisit le nouveau pape, le frappe à coups de poing et de pied, le déchire avec ses éperons, le fait enchaîner et jeter en prison.

On avertit le préfet de Rome, qui survient, suivi de ses troupes et du peuple. Censio alors se prosterne aux pieds de sa victime et demande grâce. Il l'obtient. Gélase est porté en triomphe et prend possession du saint-siège.

Cependant Henri arrive du fond de l'Allemagne; il occupe en armes l'église de Saint-Pierre, et fait dire à Gélase : « Si vous confirmez le traité que j'ai fait signer à Pascal, je me sou mets à votre obédience; sinon, je fais élire un autre pape. » Gélase parvint à s'échapper. Henri trouva un évêque courtisan, nommé Maurice Bourdin, dont il fit un antipape sous le nom de Grégoire VIII. Après le départ de l'empereur, Gélase rentra dans Rome; mais, attaqué de nouveau par l'ingrat Censio, il chercha un asile en France, où il fut reçu par Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis le Gros. Peu après il mourut à Cluny (1119).

La France alors était dans son rôle, l'Allemagne préludait.

Calixte II. — Avant de mourir, Gélase avait proposé au choix des cardinaux Conon, évêque de Préneste. Mais Conon refusa la tiare, et il conseilla de choisir Gui, frère du duc de Bour-

gogne et archevêque de Vienne. Gui fut élu et prit le nom de Calixte II. Aussitôt il convoqua un concile à Reims. Là, en présence de deux cents évêques, Henri V et son antipape Bourdin furent excommuniés. Les investitures et le mariage des clercs furent de nouveau condamnés.

Puis Calixte partit pour Rome. Son entrée en Italie fut un triomphe. Saisi d'effroi, Bourdin quitte la ville sainte et s'enfuit à Sutry. Mais, à la prière du pape, les Normands se rendirent maîtres de la ville et de l'antipape, qui fut mis en prison.

L'Allemand Henri V commençait à comprendre l'impuissance de la force contre l'Église.

Conrad, archevêque de Salzburg, n'avait pas craint de lui reprocher publiquement sa conduite envers Pascal II. Un officier tira son épée et menaça le prélat. « Frappez, dit tranquillement l'évêque; on peut me tuer, mais on ne tue pas la vérité. » On lui répondit par un exil de neuf ans.

Un acte du même genre valut les fers à l'archevêque élu de Mayence, Albert, chancelier de l'empire. Ces saintes hardiesses ne laissent pas d'être un avertissement.

Henri renonça enfin à l'investiture par la crosse et l'anneau (*per annulum et baculum*), et à toute suzeraineté sur les terres du Saint-Siège. Calixte lui accorda le droit de conférer par le sceptre (*per sceptrum*) l'investiture des régales (*regalia*), c'est-à-dire des fiefs et autres biens du même genre que les princes avaient autrefois concédés à l'Église.

Telle fut la fin de la première lutte entre l'Église et l'Empire. Elle avait duré cinquante ans. Un concile fut convoqué par le pape dans l'église de Latran. Ce fut le premier œcuménique tenu en Occident. La paix y fut consolidée. Cette paix était le triomphe de l'Église et le couronnement de l'œuvre de saint Grégoire VII.

César ne se heurte pas impunément contre Pierre. On a vu la triste fin de Henri IV. Le fils, à son tour, meurt dans la force de l'âge, sans laisser d'enfants mâles. Sa dynastie disparaît. Il est vrai qu'on reverra ses neveux sur le trône; mais de nouveaux essais contre le Saint-Siège amèneront la ruine entière de cette maison si puissante.

Le pape est le Vicaire du Roi des rois. Peuples et rois, n'y touchez pas; car il est écrit : *Nolite tangere Christos meos.* (Ps. CIV, 15.)

Honorius II. — Après la mort de Calixte (1124), les cardinaux

élurent un pape qui prit le nom de Célestin. Mais tout à coup un certain Léon Frangipani, suivi d'une troupe de gens armés, envahit l'église en criant : « Lambert, évêque d'Ostie, est notre pape. Vive Lambert, souverain Pontife, père des Romains ! »

Lambert était complètement étranger à ce mouvement. Célestin lui céda la tiare. Sept jours après, le nouveau pape, voyant le calme rétabli, rassembla les cardinaux et se démit d'une dignité qui lui avait été imposée par la violence. Mais on le supplia de rester à la place dont il se montrait si digne. Lambert prit le nom d'Honorius II.

Le nouveau pape donna la couronne d'Allemagne à Lothaire, duc de Saxe. Frédéric et Conrad, neveux de Henri, prétendant à l'Empire, voulurent le disputer par les armes. Le pape les excommunia, et Anselme, archevêque de Milan, qui avait osé couronner Conrad roi d'Italie, fut déposé de son siège. Honorius mourut en 1130.

Innocent II. — Son successeur, Innocent II, n'accepta la tiare que sur la menace de l'anathème s'il s'obstinait dans son refus. Une faction puissante lui opposa Pierre de Léon, qui fut antipape sous le nom d'Anaclet II.

Innocent se réfugia en France. Il y fut splendidement reçu par Louis VI dit le Gros. Lothaire, roi d'Allemagne, le rétablit à Rome et fut sacré empereur. Le pape lui céda l'usufruit des terres de la comtesse Mathilde, moyennant un tribut annuel au Saint-Siège et à la condition que, après la mort de l'empereur, ces biens seraient remis à l'Église. Lothaire avait réclamé le droit des investitures, auquel Henri V avait été contraint de renoncer. Mais Innocent fut inflexible.

Cependant, en France, Louis VII le Jeune entrave la liberté d'une élection épiscopale. Le comte de Vermandois répudie son épouse légitime et en prend une autre. Le pape fut obligé de recourir aux grands moyens : il jeta l'interdit sur le royaume. La liberté des élections épiscopales fut maintenue, ainsi que la sainteté du mariage.

L'homme de ce siècle est saint Bernard. On le trouve partout, et partout triomphant. Le schisme, la passion du roi, les erreurs du trop célèbre Abailard, tout cède devant son influence.

Roger, duc de Sicile, s'était emparé de la Pouille sans le consentement du pape. Cet acte constituait une violation des conventions arrêtées entre les chefs normands et le Saint-Siège.

Innocent II marcha contre Roger. Il fut fait prisonnier et traité avec les plus grands égards; mais le Normand profita de sa victoire pour se faire confirmer, à titre de bénéfice, la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre et la Sicile, avec le titre de roi.

Arnaud de Brescia. — A cette époque parut celui que Baroniüs appelle le patriarche et le prince des hérétiques politiques. (*Ad ann.* 1141, § 3.) Il se nommait Arnaud de Brescia. Il se mit à dogmatiser à Rome même. Selon lui, il n'y a pas de salut pour les clercs, les évêques et les moines qui possèdent quelque propriété; tout appartient au prince : *cuncta hæc principis esse*; les laïques seuls ont le droit de posséder.

Valdo et les pauvres de Lyon, Louis de Bavière et ses partisans rediront la même doctrine. Wiclef et Jean Huss prétendront que ce fut sous l'impulsion du diable que les empereurs et les seigneurs ont donné à l'Église des biens temporels (39^e proposition de Wiclef, condamnée au concile de Constance). Luther se fera l'écho de ces clameurs.

La prophétie de saint Malachie. — Célestin II succède à Innocent II. Panvinius observe que ce pape est le premier qui ait été élu par les cardinaux seuls, sans que le peuple eût été consulté. Célestin II mourut après cinq mois de règne (1144).

C'est à ce pontife que commence la prophétie sur les papes, attribuée à saint Malachie, évêque d'Armagh en Irlande. Contre cette pièce on objecte le silence des écrivains du temps de saint Malachie, notamment de saint Bernard, qui a écrit en détail la vie de son saint ami, qui rapporte de lui d'autres prédictions et qui ne dit pas un mot de celle-ci. Arnold Wion, le premier qui ait publié ce document, vivait en 1595, quatre siècles et demi après saint Malachie; il n'indique pas où il l'a pris.

On objecte encore que pour accorder la prophétie avec l'histoire, il faut y faire figurer huit antipapes. Pourquoi pas? Le prophète a pu les annoncer.

Trois antipapes, ajoute-t-on, Victor IV, Pascal III et Calixte III, sont placés avant Alexandre III. — Pourquoi pas? Ces trois antipapes furent opposés à Alexandre, qui leur survécut, et qui ainsi se trouve avant et après eux.

Clément VII, Clément VIII et Benoit XIII, sont placés avant Urbain VI, qui les précéda. Ceci serait plus grave. Mais on peut rejeter l'erreur sur les interprètes qui ont pu mal appli-

quer les signes indiqués par le prophète. Une faute de copiste est également possible.

Baronius, Spondanus, Bzovius, Raynauld et d'autres historiens ne tiennent pas compte de cette pièce. Mais il est bien d'autres prédictions dont les historiens ne s'occupent pas.

Lucius II. — Sous le pontificat de Lucius II, successeur de Célestin II (1144), Alphonse, duc de Portugal, déclare ses États tributaires de l'Église romaine, et il s'engage à un cens annuel de quatre onces. A ce propos nous empruntons au livre de Gretser, sur la munificence des princes envers le Saint-Siège, la liste des royaumes tributaires de l'Église, la voici : Croatie, Dalmatie, Hongrie, Bohême, Pologne, Danemark, Suède, Norvège, Saxe, évêché de Bamberg, Aragon et autres États de l'Espagne, spécialement la ville de Tarragone, Portugal, France, Pouille, Capoue, Calabre, Sicile, Sardaigne, Angleterre, Écosse, Irlande, l'Empire romain.

Cependant, à Rome, les partisans d'Arnaud s'avisent de créer un patrice, et de lui adjuger toutes les possessions de l'Église romaine. Lucius envoya des troupes contre le Capitole, où les rebelles s'étaient fortifiés. Il accompagna lui-même les soldats, et il fut atteint d'un coup de pierre dont il mourut après onze mois de pontificat (1145).

Eugène III. — Eugène III, qui lui succéda, était le disciple de saint Bernard. Le saint abbé lui adressa le livre *de la Considération*, où sont exposés les devoirs et les écueils de la souveraineté. Ce traité, avec celui de saint Grégoire le Grand sur *la Sollicitude pastorale*, doit être le manuel de tous les supérieurs.

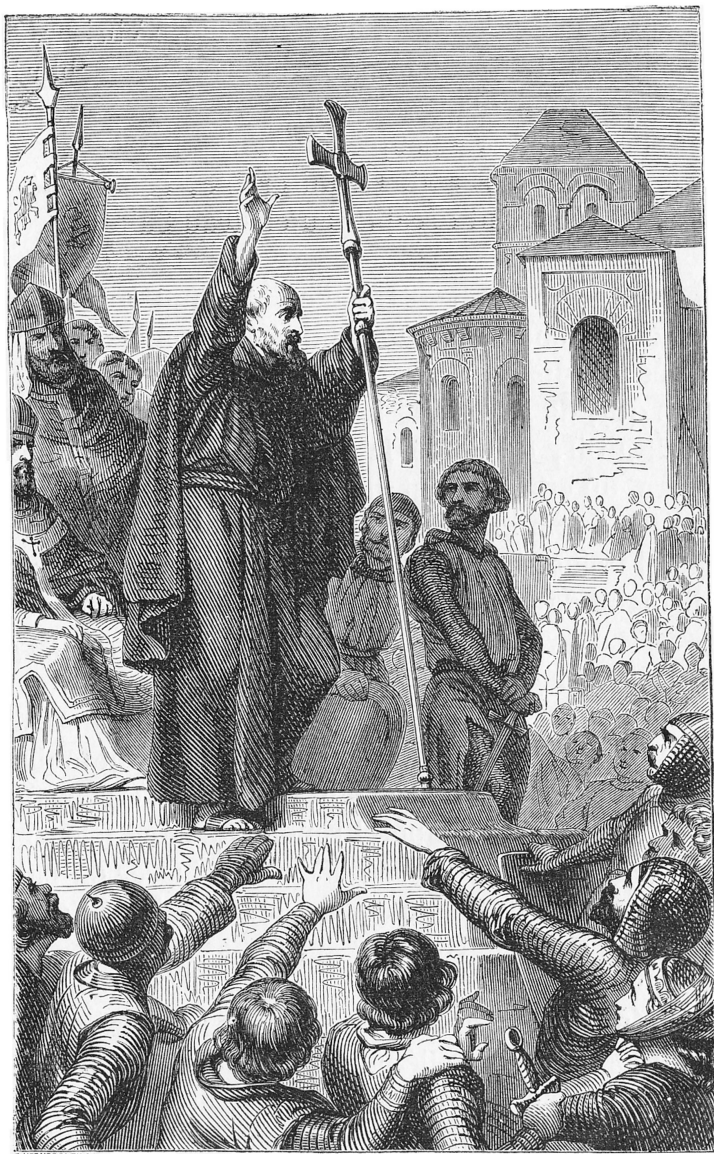
Les troubles de Rome obligèrent le nouveau pape à se retirer en France, refuge assuré des pontifes romains, dit Sandinus : *Secessit in Galliam, tutissimum perflugium Pontificum romanorum.*

Eugène condamna les erreurs de Gilbert de la Porrée sur la Trinité; et, après un mûr examen, il approuva les écrits de sainte Hildegarde.

Par son ordre saint Bernard prêcha la croisade contre les musulmans, qui faisaient d'effrayants progrès.

Sous le pontificat d'Anastase IV, qui ne fit que passer (1153-1154), arriva la mort du saint abbé de Clairvaux : ce fut un deuil pour l'Église entière.

Adrien IV. — Un jour un pauvre vint frapper à la porte du monastère de Saint-Ruf, près d'Arles. C'était un jeune Anglais : il se nommait Breck-Pear (brise-lance). Venu en France, il



Saint Bernard prêchant la croisade.

errait, cherchant le moyen de vivre. Les chanoines réguliers de Saint-Ruf le recueillirent ; il étudia, et il entra dans l'ordre. Son mérite le fit élire abbé du monastère.

Bientôt sa fermeté déplut, et on l'accusa auprès d'Eugène III. Quand le pape eut examiné l'affaire, il appela les accusateurs

et leur dit : « Allez, choisissez un supérieur avec lequel vous puissiez vivre; celui-ci ne vous sera plus à charge. Je le nomme cardinal. » A la mort d'Anastase IV, le pauvre Anglais fut élu pape et régna sous le nom d'Adrien IV. Vérifiant son premier nom, le nouveau pontife eut plus d'une lance à briser.

A Rome d'abord, Arnaud de Brescia voulait rétablir la république. Un cardinal fut blessé par les factieux. Adrien lança l'interdit sur la ville. Le peuple enfin ouvrit les yeux et força le sénat à expulser Arnaud. Ce misérable, condamné comme fauteur de rébellion, fut décapité au château Saint-Ange (1155).

Frédéric Barberousse. — L'Italien Arnaud avait rêvé une république qui de Rome eût dominé le monde entier. L'Allemand Frédéric I^{er} de Hohenstaufen, dit Barberousse, rêva un empire qui, de Rome aussi, devait dominer l'univers. « Que le pape, disait-il, confirme la légitimité de mon dessein; le monde sera un empire dont il sera le chef spirituel et dont je serai le chef temporel. » Cela dit, il se met en campagne. Déjà le nord de l'Italie est soumis. Les républicains de Rome prient le roi allemand de les délivrer du pape et de rétablir le sénat et l'ordre des chevaliers. Frédéric se moque d'eux et se déclare souverain de Rome.

Adrien le laissa dire, et vint au-devant de lui. D'après le cérémonial usité depuis Charlemagne, le roi devait tenir l'étrier au moment où le pape descendait de cheval. C'était un hommage que le supérieur temporel rendait au supérieur spirituel. Frédéric refusa. Adrien ne l'admit pas au baiser de paix. Frédéric enfin se soumit. Le pape alors le conduisit à Saint-Pierre et le couronna empereur.

Les républicains de Rome se jettent sur les écuyers de Frédéric et les tuent. La lutte s'engage entre l'empire allemand et la république romaine. Celle-ci disparut dans son propre sang.

Guillaume le Mauvais, roi de Sicile, avait favorisé les républicains de Rome. Adrien l'avait excommunié. Il était juste de mettre hors de l'Église celui qui menaçait la souveraineté temporelle du pape et par là même l'indépendance qui est nécessaire au gouvernement spirituel de la chrétienté. L'excommunication toucha peu le roi de Sicile. Le pape eut donc recours à la force armée; mais il fut serré de si près dans Bénévent, que, pour sortir de là, il fut obligé de faire des concessions fâcheuses, savoir : 1^o qu'aucun sujet des Deux-Siciles ne pourrait en appeler au pape; 2^o que le pape ne pourrait envoyer

aucun légat dans le royaume des Deux-Siciles sans l'agrément du roi et de ses successeurs. Ces concessions ne furent retirées que par Innocent III.

Un autre malheur survint. Frédéric rompit avec Adrien, sous prétexte que ce pontife s'était allié avec Guillaume.

Cependant la Lombardie secoua le joug impérial. Frédéric vint avec des forces imposantes. Trente-deux juristes de Bologne déclarèrent que l'empereur, en sa qualité de seigneur temporel, avait seul le droit de posséder les terres et les fiefs du monde entier. L'archevêque de Milan appela Frédéric « l'empereur universel et unique », et il lui dit : « Votre volonté est le droit, la justice, la loi. » Le pape excommunia l'archevêque. Frédéric ne respirait que vengeance, mais la mort lui déroba sa victime (1159).

Le despote allemand a reçu les éloges du libéralisme contemporain. Le juif Frank, professeur de droit naturel au Collège de France, a vu dans les doctrines socialistes et impériales de Frédéric « la forme sous laquelle se dégage le principe des nationalités ». Ce principe serait-il le droit pour l'Allemagne d'absorber l'Italie et toutes les nations du monde ?

Alexandre III. — Entre les causes de la fureur de Frédéric Barberousse contre Adrien IV, on cite un curieux contresens des jurisconsultes impériaux. Dans une remontrance adressée à l'empereur, le pape lui rappelait les nombreux bienfaits dont il l'avait comblé : *multa beneficiu*. Le mot *beneficium* signifiait aussi bénéfice. Les barons allemands crurent que le pape regardait les terres de l'Empire comme des fiefs du Saint-Siège. On se figure facilement la colère que cette interprétation mit au cœur de Frédéric. Il fallut tout le calme et l'intrépidité du légat Roland, porteur de la lettre pontificale, pour tenir tête à l'ouragan.

Ce fut ce légat qui succéda au pape Adrien sous le nom d'Alexandre III. Pour lui la lutte commença dès le premier instant de son élection. Trois cardinaux lui avaient refusé leur suffrage; aussitôt ils élurent l'un d'entre eux, Octavien, qui prit le nom de Victor III. Les cardinaux avaient déjà revêtu Roland de la chape pontificale. Octavien la lui arracha et se la mit lui-même sur les épaules. On la lui reprit; mais il en tenait une autre toute prête, et il se hâta de s'en revêtir. Ce qu'il fit avec tant de précipitation, qu'il la mit en sens contraire. L'assemblée partit d'un éclat de rire et s'écria que c'était un pape à rebours. Mais voici que le tragique succède au comique. Des

gens armés surviennent, et Alexandre III n'a que le temps de se réfugier en lieu sûr.

Quatre antipapes surgiront les uns après les autres contre le nouveau pontife, sous le nom de Victor III, Pascal III, Calixte III, et Innocent III, qu'il faut bien se garder de confondre avec le grand pape du même nom. Alexandre ne se déconcerta pas, et finalement la victoire lui resta.

Saint Thomas de Cantorbéry. — Henri II, roi d'Angleterre, soutenait des coutumes contraires au droit et au bien de la religion. Seul contre le roi et contre presque tous les prélats anglais, Thomas, archevêque de Cantorbéry, défendit la liberté de l'Église. Il fut assassiné par quatre courtisans de Henri.

Alexandre avait soutenu Thomas durant la lutte; il vengea sa mort par l'excommunication des meurtriers.

Puis il canonisa le martyr, dont Dieu glorifiait le tombeau par d'éclatants miracles.

Henri II, poursuivi par les remords, se soumit à la pénitence et cassa les coutumes que Thomas avait combattues. Peu après Alexandre permit à Henri d'unir au royaume d'Angleterre l'Irlande, qu'il venait de conquérir avec l'autorisation du pape précédent.

Toujours Barberousse. — Mais la lutte principale d'Alexandre fut celle qu'il eut à soutenir contre Barberousse. Comme il connaissait la fermeté du nouvel élu, Frédéric s'était empressé de reconnaître Octavien. Reprenant alors ses projets de domination universelle, il envahit de nouveau l'Italie. Après une résistance héroïque, Milan fut pris et rasé.

Alexandre excommunia l'empereur et se réfugia en France. Frédéric somma le roi de France de se soumettre à la sentence impériale portée contre le pape. Le roi de France se contenta de sourire. Alexandre fit son entrée triomphale à Paris, et le jour de Pâques (1163) il posa la première pierre de l'église actuelle de Notre-Dame.

L'antipape Victor meurt, Frédéric fait élire à sa place Gui de Crème, l'un des trois cardinaux qui s'étaient opposés à l'élection d'Alexandre. Mais les villes lombardes se liguent contre le tyran. Milan sort de ses ruines. Au confluent du Tomaro et de la Bornida, une ville nouvelle se bâtit et, du nom du pape, est appelée Alexandrie. L'Allemand accourt avec une armée formidable. Ancône se rend après un an de résistance.

Frédéric marche sur Rome et s'y fait de nouveau couronner empereur par son antipape Pascal III. Dieu l'attendait là. Le lendemain même du sacre, une effroyable mortalité se met dans les troupes impériales. Frédéric quitte l'Italie.

Trois ans après il revient, mais des échecs multipliés lui font comprendre enfin la nécessité de se réconcilier avec le pape. Il se rend donc à Venise, où Alexandre se trouvait alors. Là il quitte le manteau impérial, se présente à l'église Saint-Marc, et, vénérant Dieu même dans la personne de son vicaire, il se prosterne aux pieds du pontife. Touché jusqu'aux larmes, Alexandre le relève, lui donne le baiser de paix; puis il s'avance vers l'autel entre l'empereur et le doge. (Baronius.)

Les protestants racontent que le pape aurait mis le pied sur la tête du roi prosterné et que, appuyant avec force, il se serait appliqué à lui-même ces paroles du Psalmiste : « Tu marcheras sur l'aspic et le basilic, tu fouleras le lion et le dragon. » L'empereur aurait répliqué : *Non tibi, sed Petro* : « Ce n'est pas à vous que je rends cet hommage, mais à Pierre; » et Alexandre aurait repris : *Et mihi, et Petro* : « Et à moi, et à Pierre. »

Ce conte, qui ne repose sur aucune autorité, est en désaccord avec le caractère des deux personnages en question. Alexandre était trop digne et trop calme pour se permettre de pareils procédés et un pareil langage; Frédéric trop fier pour les supporter, ou du moins pour ne pas en conserver un éternel ressentiment. Plus tard il se serait vengé. Or, il n'en fut rien, et la réconciliation fut aussi constante que sincère.

Les Albigeois.— Il n'est point de paix pour l'Église militante. Les manichéens apparaissent sur le territoire d'Albi, ce qui leur fit donner le nom d'Albigeois. C'était la révolte de la chair contre l'esprit, et généralement de toute infériorité contre toute supériorité; c'était la négation, en principe et en fait, de toute autorité; c'était la liberté, ou, pour parler le langage de notre temps, c'était la révolution avec toutes ses licences, tous ses brigandages et tous ses forfaits.

Le pape rassembla un concile, qui fut le troisième œcuménique de Latran. Les Albigeois y furent excommuniés, et les fidèles reçurent ordre de réprimer la violence de ces audacieux sectaires. Ce concile couronna un des plus dignes pontificats qui aient honoré l'Église.

Croisade contre Saladin.— Avant de mourir, Alexandre avait

eu le temps d'appeler les princes chrétiens à une croisade nouvelle contre les musulmans. Cet appel fut entendu.

Malheureusement les papes suivants ne firent que passer : Lucius III (1181-1185), Urbain III (1185-1187), Grégoire VIII (1187-1187 : 57 jours), Clément III (1187-1191). Mais ces règnes si courts ne furent pas oisifs. Ces quatre papes poursuivirent la double lutte et contre les révolutionnaires romains, dont les prétentions furent enfin abattues par Clément III, et contre les musulmans.

Saladin poussait vivement les chrétiens de la Palestine. Jérusalem tomba en son pouvoir le 2 octobre 1187. L'Europe alors s'ébranla. Malgré son grand âge, Frédéric Barberousse se croise et part le premier. Saladin tremblait déjà; mais le vieil empereur périt en traversant le Cydnus.

Clément III mourut au moment où, grâce à son zèle, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion allaient s'embarquer pour la terre sainte.

Célestin III (1191-1198) couronne empereur Henri VI, fils de Frédéric I^{er}. Ce prince n'hérita de son père que la violence contre l'Église.

La division se mit entre Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. La croisade cependant ne fut pas sans résultat. Elle arrêta Saladin et ne lui permit pas de pousser ses conquêtes.

A son retour, Richard tomba entre les mains de Léopold, duc d'Autriche, qui le livra à Henri VI. Celui-ci exigea une rançon énorme. Le pape, vengeur du droit et de la liberté, excommunia Léopold et Henri. L'empereur mourut peu après, mais avant d'expirer il reconnut ses torts et les répara. Célestin III eut pour successeur Innocent III.

Innocent III. — Génie vaste et profond, coup d'œil sûr, expérience prématurée, énergie persévérante, inaltérable douceur, tels sont les traits qui distinguent le diacre Lothaire élu souverain Pontife à l'âge de trente-sept ans. En vain il objecta sa jeunesse, il fallut obéir. Il prit le nom d'Innocent III.

Homme d'ordre, comme le sont tous ceux qui possèdent le secret des grandes choses, le nouveau pape commença par régler sa maison, qu'il réduisit au nécessaire, puis sa journée, puis Rome, puis les États de l'Église, puis le monde. Ou plutôt tout cela se fit ensemble et dès son avènement.

Chaque matin, après la messe, il tenait un consistoire avec les cardinaux et les religieux les plus distingués dont il avait

formé son conseil. Les affaires y étaient réglées avec la plus minutieuse exactitude. Après les avoir expédiées, Innocent se rendait au dîner, où présidait la plus grande simplicité. Le dîner était suivi d'un court sommeil, selon l'usage de l'Italie. Puis il accordait audience aux ambassadeurs, aux étrangers, à ceux qui avaient à lui parler.

Il trouvait encore le temps de composer des ouvrages qui semblent sortis des loisirs de la retraite. Tel est le livre sur le sacrifice de l'autel : *De sacro altaris mysterio*. On lui attribue la prose *Veni sancte Spiritus* et le *Stabat*. Cette dernière prose est cependant attribuée au B. Jacopone.

Les grands hommes ne sont pas novateurs. Le vrai génie consiste à continuer l'œuvre commencée et à la poursuivre sur le même plan. Innocent III n'est autre que Grégoire VII triomphant. Une seule idée, établir le règne de Jésus-Christ, *evangelium regni*, voilà l'Église.

Pour cela, trois choses. D'abord, réformer les mœurs des clercs et des fidèles. Mais, pour être sainte, l'Église doit être libre et indépendante des influences du pouvoir temporel. Alors le royaume de Dieu pourra s'étendre sur les nations infidèles.

Sainteté des mœurs, liberté de l'Église, propagation de la foi : ce triple travail résume les tendances de tous les papes et constitue l'unité de leur marche. Les plus grands pontifes sont ceux qui ont le plus fait et le plus souffert pour réaliser ce triple objet.

Innocent commença la réforme morale par l'exemple de sa vie : Quant à l'Église universelle, il fallait avant tout lui assurer la liberté. Il détruisit à Rome ce qui restait encore des institutions révolutionnaires d'Arnaud de Brescia. Puis il recouvra toutes les possessions que les empereurs allemands et les princes italiens avaient usurpées sur le Saint-Siège. Dès la première année de son règne il avait reconquis Ancône, Ferino, Osimo, Fano, Sinigaglia, Spolète, Riéti, Assise, Foligno, Nocera, Todi, Pérouse, Sabine et le comté de Bénévent.

Constance, reine de Sicile, veuve de Henri VI, confie à Innocent la tutelle de son jeune fils Frédéric. Le pape protège la minorité de l'enfant contre les factions, et il profite de l'occasion pour abolir les concessions que Guillaume le Mauvais avait extorquées au pape Adrien IV.

Philippe-Auguste et Bouvines. — Philippe-Auguste avait répudié son épouse légitime Ingelburge, et il avait épousé

Agnès de Méranie (1196). Célestin était mort avant d'avoir terminé l'examen de cette affaire. Innocent la reprit et envoya en France un légat avec ordre de jeter l'interdit sur toutes les terres soumises à Philippe, s'il ne se séparait pas d'Agnès pour reprendre Ingelburge. Philippe refusa. L'interdit fut lancé. Le roi se venge sur le clergé. Innocent est inflexible.

Philippe s'emporte jusqu'à dire : « Saladin était heureux, il n'avait point de pape. » Enfin il convoque une assemblée solennelle. Il s'y présente avec Agnès, pâle, défaite, consumée par les luttes intérieures de son âme. Le roi espérait que cette vue toucherait les barons. Les barons gardent le silence. « Que dois-je faire? demande Philippe. — Obéir au pape, répondent les barons, éloigner Agnès, reprendre Ingelburge. » Philippe obéit. Plus heureux que Saladin, il avait rencontré un pape pour le ramener au devoir; il devint un des plus grands rois de France.

Ainsi la sainteté du mariage, base de la famille, et par là même de la société tout entière, fut maintenue par la papauté.

Deux princes prétendaient à la couronne impériale : Philippe, duc de Souabe, frère de Henri VI, et Othon de Brunswick, duc de Saxe. Tous les deux ont recours à Innocent. Philippe eût été le quatrième empereur de la maison des Hohenstaufen, c'eût été fixer l'empire dans la même famille. De plus, Philippe était excommunié pour avoir usurpé avec Henri VI, son frère, les domaines pontificaux en Italie, pour avoir chassé des évêques de leurs sièges, et pour d'autres méfaits encore. Le pape se prononça pour Othon.

Mais Othon usurpa les domaines de l'Église en Toscane. Innocent l'excommunia, le déclara déchu du trône et délia ses sujets du serment de fidélité. Frédéric II, roi de Sicile, fut élevé à la dignité impériale. Othon en appela aux armes. Dieu l'attendait à Bouvines.

Rappelons d'abord les causes qui préparèrent cette formidable rencontre et qui lui donnent un caractère universel dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique.

Après Richard Cœur-de-Lion, la couronne d'Angleterre revenait au jeune Arthur de Bretagne. Jean sans Terre, son oncle, prince fourbe et lâche, le fit assassiner. Le meurtrier étant le vassal du roi de France, Philippe-Auguste le cite à son tribunal. Jean refuse de comparaître. Il est condamné, et ses biens sont confisqués. Philippe saisit la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou. Il allait passer jusqu'en Angleterre; mais l'Angle-

terre ne relevait pas du roi de France. Innocent III intervint, Philippe s'arrêta. Jean obtint une trêve.

Bientôt l'ingrat prétend usurper le droit d'investiture, c'est-à-dire le droit de conférer les dignités spirituelles de l'Église, et il chasse de son siège l'archevêque de Cantorbéry. Innocent jette l'interdit sur l'Angleterre. Jean répond par la dérision et la cruauté. L'évêque Godefroid avait promulgué la sentence pontificale. Le tyran le fait revêtir d'une chape de plomb, sous laquelle il le laisse mourir de faim. Le pape excommunie Jean, le déclare déchu du trône, délie ses sujets du serment de fidélité et transfère la couronne d'Angleterre à Philippe-Auguste. Déjà une flotte de dix-sept cents voiles est prête à l'embouchure de la Seine. Jean sans Terre remet sa personne et ses États entre les mains du pape. Innocent fait grâce, et Philippe-Auguste s'arrête encore.

C'est alors que Jean soulève l'Europe contre Philippe-Auguste. Par ses manœuvres, les ducs de Saxe, de Lorraine, de Brabant et bien d'autres se liguent contre la France sous la conduite de l'ex-empereur Othon. L'Église donc était en cause aussi bien que la France.

Philippe-Auguste invoqua le secours de la Reine du ciel, et à Bouvines il écrasa les ennemis de l'Église et de la France. Les barons anglais se révoltèrent contre Jean, qui mourut au moment où Louis, fils de Philippe-Auguste, s'emparait de Londres.

Lutte contre les musulmans. — Innocent avait toujours l'œil sur l'Orient. Par son ordre, Foulques, curé de Neuilly, prêche la croisade. On sait que malgré les remontrances du pape les croisés s'étant tournés sur Constantinople, l'expédition n'eut d'autre résultat qu'un empire latin qui ne dura pas.

Le pape fut plus heureux en Espagne, où il parvint à unir tous les rois chrétiens contre les Maures. Grâce à cette union, ils remportèrent la fameuse victoire de las Navas de Tolosa (1212), coup terrible dont la domination musulmane en Espagne ne se releva pas.

Lutte contre les Albigeois. — Forts de la protection de Raymond, comte de Toulouse, les Albigeois pillaient les églises et les monastères, massacraient les prêtres, profanaient les choses saintes: Innocent chargea son légat, Pierre de Castelnau, de ramener ces hérétiques par la persuasion.

Saint Dominique, armé du Rosaire, seconda puissamment cet effort. Les conversions se multiplièrent et soulevèrent les fureurs de la secte. Le légat fut assassiné par deux officiers de Raymond. Le pape excommunia le comte et délia ses sujets du serment de fidélité. A la voix du pontife, les catholiques se croisèrent pour réprimer la violence par la force.

Un héros chrétien, Simon de Montfort, commanda les croisés, et sa vaillante épée assura la vraie liberté de conscience. Les victimes de la violence ou de la séduction purent alors revenir à la foi sans s'exposer au fer des hérétiques.

L'Inquisition. — Ce fut à l'occasion des Albigeois qu'Innocent institua les inquisiteurs de la foi. Leur mission fut de découvrir l'ivraie, c'est-à-dire l'hérésie, de la séparer du bon grain, c'est-à-dire de la vraie foi, et d'empêcher la perversion des catholiques par les hérétiques. Il serait étrange que le pasteur n'eût pas le droit de rechercher les loups cachés sous la peau de la brebis et de défendre celle-ci contre ceux-là !

Saint Dominique et saint François. — La Providence, pour seconder le zèle du grand pape, suscitait deux hommes, deux saints, et par eux deux ordres religieux, dont l'un, celui des Frères Prêcheurs, fondé par saint Dominique, devait dissiper l'erreur par l'éclat de la doctrine, et l'autre, celui des Frères Mineurs, fondé par saint François d'Assise, devait réformer les mœurs par l'exemple de son austère pauvreté.

Concile de Latran. — Enfin, en 1215, Innocent convoquait et présidait lui-même le quatrième concile œcuménique de Latran, où se trouvaient les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, soixante-dix archevêques, plus de quatre cents évêques, en tout plus de douze cents prélats, en y comprenant les abbés et autres supérieurs. La discipline de l'Église y fut admirablement réglée. Tout ce que saint Grégoire VII avait frappé y fut condamné.

Par suite du relâchement, un certain nombre de chrétiens demeuraient un temps considérable sans approcher des sacrements. Le concile ordonna, sous peine d'excommunication, à tous les fidèles de se confesser et de communier au moins une fois l'an. C'était une obligation ancienne qu'on rappelait et qu'on sanctionnait. Il fallait la mauvaise foi protestante pour

découvrir dans ce décret ce qu'elle a nommé l'invention de la confession.

Le concile décréta une croisade pour le recouvrement des lieux saints. Le seul obstacle à ce grand dessein était la discorde qui régnait entre Pise et Gênes. Innocent partit de Rome pour réconcilier les deux républiques. Mais il tomba malade à Pérouse, et il mourut l'année qui suivit le concile, après dix-huit ans de pontificat (16 juillet 1216). Il n'avait que cinquante-six ans.

Honorius III. — Honorius III, successeur d'Innocent (1216-1227), presse la croisade. Elle se fit enfin sous la conduite de André, roi de Hongrie, puis de Jean de Brienne. Les succès furent suivis de revers, et le résultat fut peu important.

En France, depuis la mort de l'héroïque Simon de Montfort (1218), les Albigeois, toujours soutenus par le comte de Toulouse, relevaient la tête. Honorius, après avoir pacifié l'Angleterre et la France, écrivit à Philippe-Auguste : « La puissance séculière est tenue de réprimer les rebelles par les armes, quand le glaive spirituel ne suffit pas à les arrêter. » Le roi envoya son fils Louis à la tête de l'armée catholique, tandis que saint Dominique était chargé de rechercher les hérétiques et de dénoncer au pouvoir séculier ceux qui s'obstinaient dans leurs doctrines subversives.

Philippe-Auguste mourut en 1223. Ce fut un des grands rois de la France. Son successeur Louis VIII, dit le Lion, régna trop peu de temps (1226). Un enfant de douze ans monta sur le trône sous la tutelle de sa mère, Blanche de Castille. Cet enfant sera notre saint Louis.

La guerre des Albigeois, vigoureusement conduite par Louis le Lion, fut enfin couronnée d'un plein succès par l'abjuration solennelle du jeune comte de Toulouse, Raymond VII.

Grégoire IX. — Honorius III est remplacé par un vieillard de quatre-vingts ans, qui prend le nom de Grégoire IX (1227-1241). Dieu lui avait donné le génie et le caractère, et il lui laissa le temps de consacrer l'un et l'autre à la défense de l'Église contre l'ambition de Frédéric II. Naturellement brave, et devenu savant grâce aux excellents maîtres que lui avait donnés Innocent III, le pupille du grand pape abusa des dons de Dieu contre l'Église.

L'Italie était alors partagée entre les Guelfes et les Gibelins. Les premiers luttèrent pour délivrer l'Italie de la domination

allemande. Ils étaient représentés par la ligue des villes lombardes, dont Milan était le centre. Les seconds formaient le parti impérial.

Frédéric II s'était croisé depuis longtemps. Par ses délais, il venait de compromettre gravement une croisade toute préparée. Grégoire IX l'excommunia. Sans même daigner se faire relever de son excommunication, l'empereur part pour la terre sainte. Mais les chevaliers et le clergé de la Palestine refusèrent de communiquer avec lui. Alors il écrit à Méléidin, sultan d'Égypte : « Je suis votre frère. La religion de Mahomet est à mes yeux aussi respectable que celle de Jésus-Christ. Héritier du royaume de Jérusalem, je viens prendre possession de mes États et ne veux nullement vous troubler dans la possession des vôtres. » Méléidin comprit qu'il n'avait rien à craindre d'un chrétien comme celui-là. Il lui permet d'entrer dans Jérusalem.

Il ne s'y trouva pas un évêque qui consentit à lui ceindre la couronne; il la prit donc lui-même sur l'autel et il se couronna de ses propres mains. Il resta deux jours à Jérusalem. Le lendemain de son départ, les Sarrasins y rentrèrent.

A son retour en Italie, le *croisé* retrouva contre l'Église l'activité qui lui avait fait défaut contre l'islamisme. Il poussa vivement la guerre contre les Guelfes, qui soutenaient le pape. Grégoire IX délia du serment de fidélité tous les sujets de ce prince impie. Frédéric eut peur, il négocia et se soumit (1230).

Huit ans après il envahit de nouveau l'Italie; le pape l'excommunia de nouveau. Grégoire offrit alors la couronne à Robert, comte d'Artois, frère du roi de France. Louis refusa pour son frère un honneur qui eût engagé la France dans une guerre difficile.

Cependant les violences de Frédéric devenaient intolérables. Grégoire convoqua un concile (1241). Les évêques français qui s'y rendaient furent arrêtés et remis aux mains de Frédéric. Saint Louis lui écrivit : « Nous exigeons la liberté immédiate de tous les évêques arrêtés... Le royaume de France n'est pas tellement affaibli, qu'il puisse souffrir davantage vos coups d'éperon. » Les évêques furent immédiatement mis en liberté. Alors il y avait un roi de France.

Cette arrestation des évêques et le meurtre de plusieurs d'entre eux par Entius, bâtard de Frédéric, avait vivement affligé le vénérable pontife. Grégoire IX mourut à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans (1241).

C'est à ce pape que l'on doit le corps du droit canon. Il fit rédiger en un volume par saint Raymond de Pennafort, son pénitencier, toutes les constitutions et toutes les réponses de



Frédéric II.

ses prédécesseurs, et il les promulgua en cinq livres sous le nom de Décrétales (1234), voulant que ce recueil fût seul suivi dans les jugements et dans les écoles.

Avant de quitter ce grand pape, nous citerons une lettre qu'il écrivit à saint Louis. La mission de la France y est clairement exprimée.

Lettre de Grégoire IX à Louis IX. — « Jésus-Christ a établi sur la terre divers peuples et divers gouvernements pour l'accomplissement des célestes conseils. Mais comme autrefois, entre les tribus d'Israël, la tribu de Juda reçut des privilèges tout particuliers, ainsi le royaume de France a été distingué entre tous les peuples de la terre par une prérogative d'honneur et de grâce.

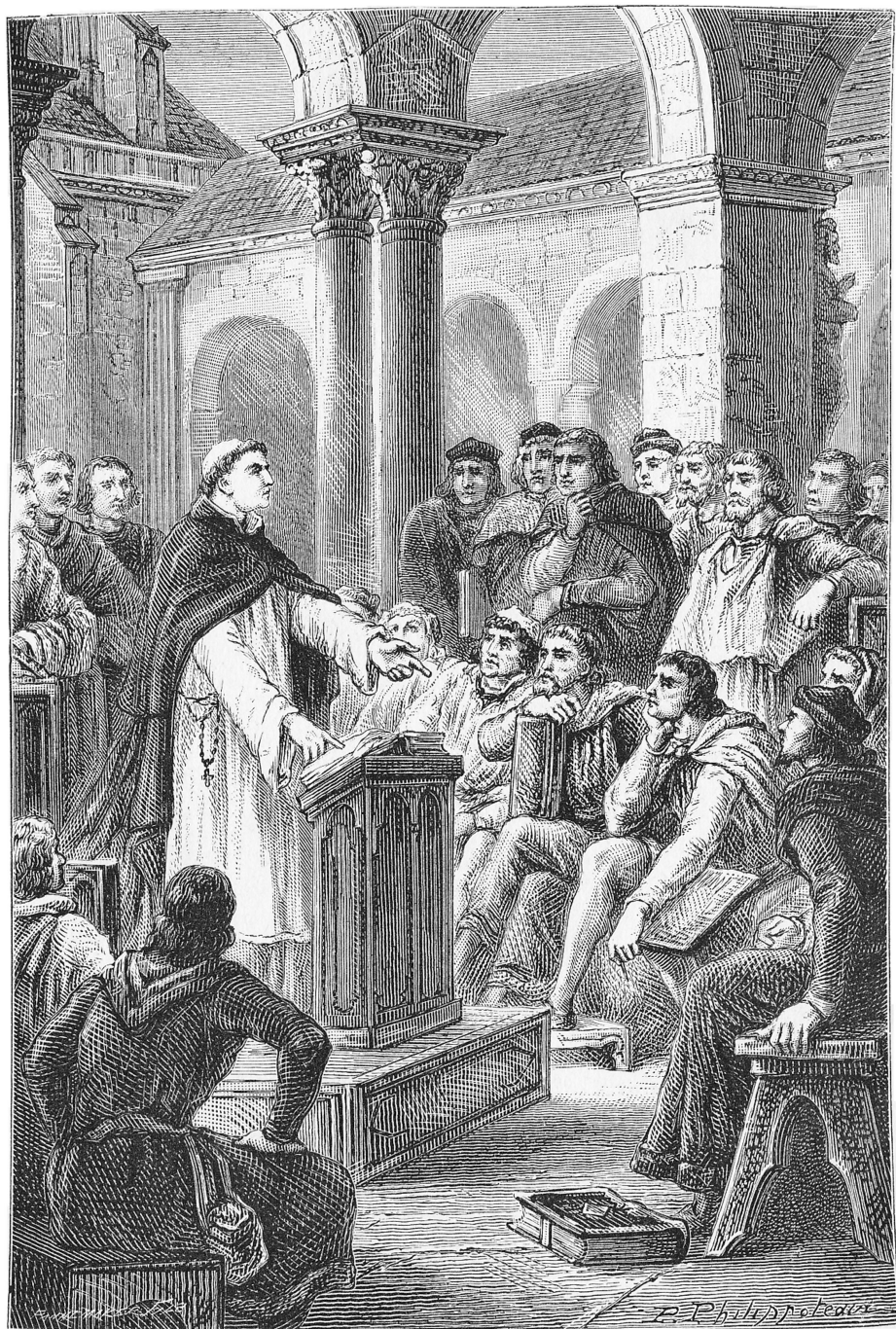
« De même que cette tribu, *qui figurait ce royaume*, mettait en fuite, terrifiait, détruisait de toutes parts les bataillons ennemis et les foulait aux pieds, de même la nation franque, sous l'étendard de vos prédécesseurs d'illustre mémoire, combattit les combats du Seigneur pour accroître la foi catholique, défendre la liberté ecclésiastique en Orient et en Occident, et dompter les ennemis de l'Église.

Le zèle de vos prédécesseurs l'a délivrée de nombreux dangers, tantôt en arrachant la terre sainte aux mains des païens, tantôt en soumettant l'empire de Constantinople à l'autorité de l'Église romaine. La perversité de l'hérésie avait presque anéanti la foi catholique chez les Albigeois; la France n'a cessé de les combattre qu'après avoir entièrement confondu l'hérésie et rendu à la foi son sceptre antique.

« De même que la tribu de Juda n'imita jamais les autres dans leur apostasie, mais vainquit, au contraire, en maints combats les infidèles, ainsi le royaume de France ne put jamais être ébranlé dans son dévouement à Dieu et à l'Église; jamais il n'a permis que la religion chrétienne perdît son énergie propre; bien plus, pour la conservation de ces biens, les rois et les peuples (de la nation franque) n'ont pas hésité à s'exposer à toutes sortes de dangers et à verser leur sang...

« Il est donc manifeste que ce royaume béni de Dieu a été choisi par notre Rédempteur pour être l'exécuteur spécial de ses divines volontés. Jésus-Christ l'a pris en sa possession comme un carquois d'où il tire fréquemment des flèches choisies, qu'il lance avec la force irrésistible de son bras, pour la protection de la liberté et de la foi de l'Église, le châtimement des impies et la défense de la justice.

« C'est pourquoi les pontifes romains, nos prédécesseurs, se rappelant de génération en génération les actes si louables de vos ancêtres, avaient habituellement recours à eux dans les moments difficiles; et ceux-ci, convaincus qu'il s'agissait de la gloire de Dieu plutôt que de celle des papes eux-mêmes, ne leur refusèrent jamais le secours qu'ils réclamaient. Bien



Saint Thomas d'Aquin enseignant à l'Université de Paris.

plus, on les a vus souvent prêter d'eux-mêmes à l'Église le secours de leur bras puissant dans les circonstances où cela était opportun... »

Innocent IV. — Célestin IV, élu pour succéder à Grégoire IX, mourut avant d'être sacré.

Frédéric, pendant deux ans, empêcha l'élection d'un nouveau pape. Enfin il permit aux cardinaux de se réunir. Ceux-ci choisirent un cardinal qu'on savait agréable à l'empereur. Condescendance inutile. « Le pape et le cardinal sont deux, dit Frédéric; aucun pape ne saurait être Gibelin. » Il disait vrai, jamais pape ne pourra seconder les prétentions iniques d'une puissance quelconque.

Et cependant le nouveau pape, qui avait pris le nom d'Innocent IV (1213), se disposait à traiter personnellement avec l'empereur. Mais celui-ci prenait des mesures pour faire arrêter le pontife. Prévenu à temps, Innocent IV se retire en France, asile ordinaire des papes. Il se fixe à Lyon et y convoque un concile, qui fut le treizième œcuménique et le premier de Lyon.

Le temps de la justice était venu. Frédéric fut solennellement excommunié, puis déposé par le pape et par le concile. Sa fureur alors ne connut plus de bornes. Mais Dieu était las enfin.

La mort frappa successivement ceux qui avaient le plus contribué aux attentats de l'empereur contre l'Église : Pierre des Vignes, Thaddée de Suesse, Ezzelin le Féroce; Entius, bâtard de Frédéric; le roi Henri, son fils aîné. Presque tous périrent misérablement. C'étaient des avertissements. L'orgueilleux ne comprit pas. Son tour vint. Il fut, dit-on, étouffé par un autre de ses bâtards, nommé Mainfroy, qu'il avait fait prince de Tarente.

Conrad, son fils légitime, fut empoisonné par ce même Mainfroy; celui-ci périra dans une bataille.

Conradin, dernier rejeton légitime des Hohenstaufen, sera mis à mort à l'âge de dix-sept ans. Ainsi disparaîtra cette dynastie qui avait prétendu s'asservir l'univers et l'Église.

Encore un coup, le pape est le vicaire de Jésus-Christ; n'y touchez pas. *Nolite tangere Christos meos.*

Innocent appela les chrétiens à la défense de la religion et de la civilisation contre les Turcs et contre les Tartares Mongols.

Ces derniers, sous la conduite de Gengis-Khan, ravageaient le monde. On a calculé que le nombre d'hommes qui ont péri à l'occasion des guerres de Gengis-Khan s'éleva au chiffre de cinq à six millions. A sa mort (1237), son empire s'étendait de Tauris à Pékin, ce qui donne une étendue de quinze cents lieues.

Saint Louis prit la croix en 1248. Plus grand dans les fers que sur le trône, ce glorieux vaincu fit plus pour la cause des croisades que tous ceux qui l'avaient précédé.

Le Pape encourage la fondation de la Sorbonne, ainsi nommée de son fondateur le docteur Robert Sorbon, chapelain de saint Louis, qui établit cette université à l'aide des libéralités du roi.

Les religieux de Saint-Dominique et de Saint-François étaient en butte à la jalousie de l'Université de France : Innocent les soutient de son autorité.

Rien n'échappe à la vigilance pontificale, ni les cruautés de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, ni la tyrannie de Sanche II, roi de Portugal, qu'il réprime et qu'il punit. Il meurt en 1254 et a pour successeur Alexandre IV.

Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV. — Mainfroy refusait de recevoir du Pape l'investiture des Deux-Siciles pour son neveu. C'était méconnaître la suzeraineté pontificale. Mainfroy fut excommunié, ainsi que son neveu, et le trône de Sicile fut déclaré vacant.

Il restait encore en France des Albigeois qui commettaient des crimes affreux ; les Juifs s'y permettaient des cruautés inouïes sur les enfants chrétiens qu'ils pouvaient saisir. Saint Louis (1225) prie le Pape d'établir en France le tribunal de l'Inquisition pour réprimer ces attentats.

L'Université de France continuait à se venger de la supériorité doctrinale des Dominicains et des Franciscains par ces agressions et ces taquineries mesquines dont elle posséda toujours le secret. Toiles d'araignée que tout cela ! La royauté intellectuelle de l'époque demeure aux Franciscains Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot et saint Bonaventure, et aux Dominicains Vincent de Beauvais, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin.

Urbain IV (1261-1264) établit la fête du saint Sacrement, dont l'office fut composé par saint Thomas.

Clément IV (1265-1268) appelle Charles d'Anjou à la cou-

ronne de Sicile. Ce prince fait périr Conradin, le dernier des Hohenstaufen. Cette rigueur est énergiquement blâmée par le Pape.

C'est sous ce pontificat que les gallicans font apparaître la Pragmatique Sanction, qu'ils attribuent à saint Louis, et dont ils font la base de leurs prétendues libertés. La fausseté de cette pièce a été démontrée.

Le saint roi, ayant entrepris une seconde croisade, mourut devant Tunis l'an 1270. Cette expédition fut la dernière de ce genre.

A la mort de Clément IV (1268), les cardinaux ne purent s'accorder pour l'élection du successeur, et le Saint-Siège demeura vacant pendant trois ans. Enfin, grâce à l'intervention de saint Bonaventure, l'Église sortit de cette épreuve; un Pape fut élu, il prit le nom de Grégoire X (1271-1276).

Grégoire X. — Nicolas IV. — En 1274, Grégoire X convoque un concile général à Lyon. On s'y proposait trois grands objets : une croisade pour délivrer Jérusalem, la réunion des Grecs, la réformation des mœurs. La croisade ne se fit pas; la réunion des Grecs s'opéra, mais ne dura pas.

Quant aux mœurs, la réforme est toujours à recommencer : sans les Papes, il y a longtemps que les nations catholiques seraient au niveau des peuples dégradés par le schisme ou par l'hérésie.

Le concile confirma trois ordres religieux de fondation récente, savoir : les Carmes, les Servites, qui avaient pris la règle de saint Augustin, et les Célestins, qui suivaient celle de saint Benoît.

Grégoire X obtint de Philippe le Hardi la cession du comtat Venaissin, en échange des droits de suzeraineté du Saint-Siège sur tous les autres États qui avaient appartenu aux comtes de Toulouse.

Il ordonna aux électeurs impériaux de procéder à l'élection d'un empereur. Le choix tomba sur Rodolphe, comte de Habsbourg, landgrave de la Haute-Alsace, qui, par les femmes, descendait de Charlemagne.

Puis viennent trois Papes, auxquels la mort ne laisse pas le temps de marquer leur passage. Ce sont : Innocent V (1276), Adrien V (1276), Jean XXI (1276-1277).

Nicolas III (1277-1280) avait formé le projet de partager l'empire en quatre monarchies : 1^o l'Allemagne, 2^o les pays de

la France et de la Suisse actuelle, qui alors relevaient de l'Empire, avec Vienne en Dauphiné pour capitale ; 3° la Lombardie, comprenant la Haute-Italie ; 4° la Sicile, prenant la Basse-Italie. La mort fit avorter ce dessein.

Sous le pontificat de Martin IV (1281-1285) eurent lieu les Vêpres siciliennes. Le Pape excommunia tous les princes qui avaient trempé dans ce lâche guet-apens.

Honorius IV (1285-1287) et Nicolas IV (1288-1292) s'efforcent de pacifier les princes chrétiens et de tourner leurs armes contre l'ennemi commun, contre les musulmans. Ce fut en vain : Ptolémaïs, dernier boulevard du royaume latin de Jérusalem, tombe au pouvoir de l'ennemi du nom chrétien.

Saint Célestin V. — Après la mort de Nicolas IV, les cardinaux restent plus de deux ans sans pouvoir s'accorder sur le choix d'un Pape. Enfin on élut un moine nommé Pierre de Mouron, qui, après de longues résistances, consentit à son élection et prit le nom de Célestin V (1294).

Son premier soin fut de confirmer l'ordre religieux des Célestins, qu'il avait institué et qui avait déjà été approuvé par le dernier concile de Lyon.

Mais tandis que le saint vieillard se livre à la contemplation, les intrigants abusent de sa droiture et de sa simplicité pour obtenir des privilèges et mettre le désordre dans l'Église. Célestin abdique et retourne dans son monastère. Plusieurs cardinaux s'opposèrent à cette abdication.

Parmi eux on cite le cardinal Gaétan, qui fut élu pour lui succéder et qui prit le nom de Boniface VIII (1294). Il y eut même des prélats qui soutinrent qu'un Pape n'avait pas le droit d'abdiquer, et que, par conséquent, Célestin était toujours le seul Pape légitime. Pour prévenir un schisme, Boniface fut obligé de retenir Célestin dans un château, où il fut traité très honorablement.

Dante voit dans cette abdication un signe de bassesse. L'Église a pensé autrement : elle a canonisé le Pape redevenu moine.

VII

BONIFACE VIII — LÉON X

1294 — 1513

Les princes vont se séparer des Papes. Cette séparation finira par les conduire à l'abîme qui s'appelle la révolution. Un seul roi restera debout : ce roi sera Jésus-Christ et son lieutenant. Les apostasies royales et civiles ne serviront qu'à démontrer la nécessité sociale du règne de Jésus-Christ par les Papes.

Boniface VIII. — Doué d'un génie élevé, d'un caractère ferme, d'un vaste savoir, Boniface VIII conçut de grands desseins pour le bonheur de la chrétienté. L'obstacle se rencontra là où il n'était pas permis de l'attendre.

Les princes chrétiens étaient partout armés les uns contre les autres ; le nouveau Pape s'efforça de les réconcilier et de tourner leur ardeur belliqueuse contre les musulmans. Il n'y réussit pas.

Les Colonna, sous la conduite de deux chefs de leur famille, les cardinaux Pietro et Jacopo, se soulèvent contre Boniface. Ils sont excommuniés et contraints par la force à rentrer dans le devoir.

On attribue à Boniface VIII l'institution ou le rétablissement du jubilé. Cette institution consiste dans une indulgence très complète accordée d'abord tous les cent ans, puis tous les cinquante, à tous les fidèles qui visitent le tombeau de saint Pierre à Rome dans le cours de l'année désignée.

C'est un hommage rendu au prince des Apôtres, une reconnaissance de sa primauté et de celle de ses successeurs ainsi que de la juridiction pontificale sur l'Église entière ; c'est un

moyen de maintenir l'unité de l'Église, en ralliant les fidèles à leur chef et en les unissant entre eux par ce pèlerinage commun.

Le jubilé était un réveil de la foi, un gage d'espérance et le retour à la charité par une facilité plus grande d'obtenir le pardon des péchés.

Philippe le Bel. — Philippe le Bel, roi de France, et Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, étaient en guerre. L'Europe se partageait entre les deux rivaux. La conflagration menaçait de devenir universelle. Le Pape, père de tous les chrétiens, offre sa médiation. Elle est acceptée, mais sans résultat.

En partie pour soutenir leur injuste querelle, en partie pour satisfaire leur cupidité, les deux rois levaient des impôts exorbitants. Le Pape fut obligé de maintenir les droits de l'Église. Par la bulle *Clericis laicos*, il défendit aux clercs de payer les subsides demandés, sans la permission du Saint-Siège.

Pour se venger, Philippe défendit l'envoi des subsides que les clercs devaient au Souverain Pontife pour subvenir aux frais du gouvernement de l'Église.

Le Pape représenta au roi de France qu'il n'avait pas défendu aux clercs de contribuer pour leur part aux frais de la défense nationale, mais seulement de disposer des biens ecclésiastiques sans l'autorisation du Saint-Siège. Philippe le Bel s'obstina.

Boniface canonise Louis IX. Telle fut l'allégresse de la France, que le roi fut entraîné. Il révoqua ses injustes édits, et il accepta de nouveau la médiation du Pape entre lui et le roi anglais; mais il refusa de se soumettre à la décision pontificale. Et même Charles de Valois, son frère, s'étant permis en sa présence d'arracher la sentence des mains du légat et de la jeter au feu, il ne blâma point cette insolence. Loin de là, il déclara qu'il n'accomplirait aucun des articles proposés.

Le Pape envoie un second légat, le roi le met en prison, et il députe à Rome Pierre Flotte pour justifier cette violation du droit des gens. Boniface rappelle à l'envoyé royal que le Saint-Siège a reçu de Jésus-Christ une double puissance, l'une spirituelle, l'autre temporelle.

« Mais, réplique Pierre Flotte, celle de Votre Sainteté n'est que nominale, au lieu que celle de mon maître est réelle. » Le Pape répond par la bulle *Ausculta fili*.

Cette pièce débute par cet avertissement mémorable : « Dieu nous a établi sur les rois et les royaumes pour arracher,

détruire, perdre, dissiper, édifier en son nom et par sa doctrine. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'avez point de supérieur, et que vous n'êtes point soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique. Qui pense ainsi est un insensé, et qui le soutient opiniâtrément est un infidèle, séparé du troupeau du bon Pasteur. »

Puis le Pape énumère les injustices dont le roi s'est rendu coupable, et il l'avertit des moyens qu'il va prendre pour mettre fin à ses désordres. Il est certain que le Pape a le droit de reprendre tous les chrétiens quand ils pèchent, les rois aussi bien que les simples fidèles. Le nier serait d'un *insensé*, et s'obstiner dans cette négation serait d'un *infidèle*.

Philippe le Bel, faute de raison, jeta la bulle au feu (11 février 1302); mais il ne brûla que le parchemin, le feu ne peut rien sur la vérité.

Pierre Flotte imagina mieux que cela. Il fabriqua une bulle dans laquelle il faisait dire au Pape que le royaume de France était un fief du Saint-Siège, et que le roi était son vassal. Boniface et les cardinaux protestèrent contre cette audacieuse falsification; mais Philippe avait besoin de ce faux pour soulever les esprits contre le Saint-Siège. Le 10 avril 1302, il ouvrit les états généraux dans l'église de Notre-Dame de Paris, et il y produisit cette pièce.

La noblesse, coupable envers le clergé des mêmes excès que le roi, et le tiers état, toujours prêt à s'incliner du côté du plus fort, se déclarèrent pour le roi contre le Pape.

Le clergé essaya de gagner du temps. Il adressa au monarque un discours pour l'adoucir; mais Philippe interrompit l'orateur et déclara qu'on devait se décider sur-le-champ, ajoutant que celui qui paraîtrait ne pas être de son avis serait tenu pour ennemi du roi et de l'État. Le clergé eut peur, et il se montra aussi souple que la noblesse et que les communes.

La France s'associait ainsi à la rébellion de son roi contre le Pape; elle partagera le châtiment. Les prélats avaient espéré obtenir par leur complaisance la permission de se rendre au concile indiqué par Boniface; Philippe le défendit. — Telle est l'origine des *libertés* de l'Église gallicane.

L'attentat d'Anagni. — Non content de ce succès, le roi voulut s'emparer du Pape. Il chargea de cet attentat deux misérables, dont l'un était l'Italien Colonna Sciarra, de la famille des cardinaux Pietro et Jacopo, ennemis jurés de Boni-

face, et l'autre Guillaume de Nogaret, fils d'un hérétique albigeois.

Le Pape se trouvait à Anagni, sa patrie. Nogaret et Sciarra entrent dans cette ville avec des troupes, aux cris de : « Meure le Pape ! Vive le roi de France ! » « La commune sonne la cloche, dit Michelet, mais elle prend pour capitaine un ennemi de Boniface. Le Pape, près d'être forcé dans son palais, fait avertir la commune ; la commune s'excuse. » Les portes et les fenêtres du palais sont brisées. Les menaces et les outrages sont prodigués à ce vieillard de quatre-vingt-six ans. Il ne répond rien. On le somme d'abdiquer. « Voilà mon cou, voilà ma tête, » dit-il. (Michelet.)

Selon Villani, il aurait dit à l'approche de ses ennemis : « Trahi comme Jésus, je mourrai ; mais je mourrai Pape. » Et il aurait pris le manteau de saint Pierre, mis la couronne de Constantin sur sa tête et pris dans ses mains les clefs et la crosse.

« On dit (c'est encore Michelet qui parle) que Colonna frappa le vieillard à la joue de son gantelet de fer. Nogaret lui adressa des paroles qui valaient un glaive : « O toi, chétif Pape, con-
« fesse et regarde de Monseigneur le roi de France la bonté qui
« tant loing est de toy son royaume, te garde par moy et te
« défend. » Le Pape répondit avec courage : « Tu es de famille
« hérétique, c'est de toi que j'attends le martyre. »

Alors le Pape fut saisi, promené par la ville sur un mauvais cheval, outragé par une vile canaille, puis jeté dans une affreuse prison où il serait mort de faim si une pauvre femme ne lui eût procuré un peu de pain et quatre œufs. Au bout de trois jours, le peuple d'Anagni délivra le sublime vieillard. Boniface partit pour Rome, où il mourut des suites de ces indignes traitements.

Un cardinal contemporain raconte qu'il rendit son âme à Jésus-Christ après avoir fait sa profession de foi.

Lecto prostratus anhelus

*Procubuit : fessusque fidem veramque professus
Romanæ Ecclesiæ, Christo tunc redditur almus
Spiritus.*

(*De canonisatione S. Petri Cælestini*, l. I, c. XI, t. III, *Scriptorum rerum italicarum*, p. 660.)

Trois siècles après sa mort, en 1605, le corps de Boniface fut trouvé sans corruption.

Au premier bruit de l'attentat des envoyés de Philippe, l'évêque de Morienne (*civitatis Morianensis*), qui avait la réputation d'un saint, s'écria : « Cette nouvelle donnera une grande joie au roi de France ; mais la joie finira par le chagrin, car un si grand excès attirera sur lui et sur sa race la sévérité des jugements de Dieu. Il sera rudement châtié, il éprouvera beaucoup d'adversités, et plusieurs se révolteront contre lui et contre ses fils. »

L'évêque avait prophétisé. Philippe le Bel laissera trois fils ; tous les trois régneront l'un après l'autre, et mourront sans postérité. La branche qui a frappé le Pontife sera brisée. *Nolite tangere Christos meos.*

Philippe le Bel jugé par un écrivain peu suspect. — Philippe le Bel est, du reste, sévèrement jugé par les ennemis mêmes de l'Église et de la Papauté. Citons seulement quelques extraits d'une revue dont tout le mérite est d'être l'écho de l'Université de France.

On lit dans la *Revue de l'Instruction publique* (18 juin 1863, pages 178 et 179) : « Philippe le Bel poursuivit pendant tout le cours de son règne un double but : au dehors, la domination en Europe au profit de la France ; au dedans, le despotisme consultatif, l'absolutisme représentatif, au profit de la royauté. Cette ambition exorbitante est au fond la vraie cause où l'on doit rapporter les deux événements les plus fameux de son règne, le différend avec le pape Boniface VIII et la suppression violente des Templiers. Philippe rompit avec Boniface VIII parce qu'il trouvait dans ce Pape un obstacle à ses vues ambitieuses ; il supprima l'ordre du Temple afin de s'approprier ses dépouilles, dont il avait besoin pour poursuivre ses projets de conquête.

« La pensée dominante de la Papauté, à partir du XI^e siècle, fut la conquête de la terre sainte. Elle ne cessa de travailler dès lors à rétablir la paix entre les princes chrétiens pour tourner leurs armes réunies contre les musulmans. Ces Papes comptèrent principalement sur la France pour ce grand dessein. De là leurs efforts pour augmenter la puissance des rois français. Mais Philippe ne cessa de se jeter dans des guerres toutes entreprises uniquement dans des vues d'agrandissement personnel. Boniface VIII insista plus encore que ses prédécesseurs... On sait le reste, et comment la publication de la bulle *Ausculta fili* mit le bon droit du côté du roi de France,

dont le Pape attaquait les droits les plus légitimes, et comment Philippe se donna tort à son tour. »

In cauda venenum. La bulle *Ausculta fili* n'attaqua pas un seul droit du roi de France. L'ignorance ou la mauvaise foi auront pris la pièce fabriquée par Pierre Flotte pour la vraie bulle de Boniface VIII.

C'est le même esprit qui aura dicté cette phrase à un autre professeur de la même Université : « Le Pape, dans la bulle *Ausculta fili*, rappelait ses prétentions à la suprématie universelle. » (CHÉRUÉL, *Manuel pour le baccalauréat.*)

De deux choses l'une : ou l'écrivain universitaire a en vue la suprématie universelle dans l'ordre temporel et politique, or dans la bulle *Ausculta fili* il n'est pas question de cela ; ou bien il s'agit de la suprématie universelle dans l'ordre spirituel, et tel est, en effet, le sens de la bulle. Or ici ce ne sont pas des prétentions, mais des droits formels que le Pape avait à rappeler.

Au risque d'anticiper, revenons à l'écrivain universitaire de la *Revue de l'Instruction publique*. Ses aveux au sujet de Philippe sont trop précieux pour être négligés. Le roi, pour ses guerres et ses projets, avait besoin d'argent.

« Il se mit à altérer les monnaies, et le surnom de faux monnayeur lui en est resté. Cet expédient ne suffit pas... Il ne fut satisfait que quand il eut arraché, sous divers prétextes, au pape Clément, sa créature, la condamnation et l'exécution des Templiers. »

Puis l'écrivain montre Philippe n'osant assumer à lui seul la responsabilité de ses actes. « Il trouva plus commode et plus sûr de rejeter une partie de cette responsabilité sur la nation entière, en convoquant les célèbres états généraux de 1302, 1308 et 1312. Cette forme ingénieuse de despotisme, qui consiste à ne prendre conseil que de soi-même et, quand on s'est trompé, à faire endosser son erreur par un simulacre de représentation nationale, a été réalisée dès le XIV^e siècle par Philippe le Bel. »

La *Revue* vise ici certains despotes contemporains qui répètent le despotisme de ce roi, et elle poursuit en ces termes : « Ce prince a créé ce qu'on peut appeler l'absolutisme représentatif, le despotisme consultatif. » (Il ne l'a point créé. L'invention remonte à Auguste, à Tibère, à Néron...)

« Ces états, continue la *Revue*, n'eurent ni contrôle à exercer ni avis à émettre; ils ne jouirent d'aucune liberté.

« Le suffrage universel, poursuit-on, fut le mode d'élection usité pour les députés du tiers ordre aux états généraux. »

Et il en sera toujours ainsi. Toujours le despotisme trouvera dans le suffrage universel un instrument docile; et l'écrivain universitaire, sans y penser, en a donné lui-même la raison.

« Les gens du commun, dit-il en parlant du tiers ordre, étaient les seuls sur l'appui desquels le roi comptait en toute sûreté. »

Or le suffrage universel assure précisément la prépondérance aux *gens du commun*, qui toujours et partout font la majorité.

La *Revue* signale encore un artifice de Philippe le Bel renouvelé par les despotes de notre temps. « Chaque fois que Philippe réunit les états généraux, il mit préalablement tout en œuvre pour passionner l'opinion contre ses adversaires. Il eut soin de répandre dans le public, avant la convocation de ces états, des libelles où les faits étaient présentés sous le jour le plus favorable aux desseins qu'il méditait. » Tous les méchants se ressemblent, et les plus fins n'inventent rien.

Et maintenant voici le résumé et la conclusion de l'universitaire sur l'homme qui persécuta le Pape et qui détruisit les Templiers :

« Philippe le Bel, à le juger dans le détail, mérite les plus grands reproches. Au dehors, politique envahissante... Au dedans, royaume épuisé; il tua partout la liberté: dans l'administration ecclésiastique, dans l'administration communale, dans l'ordre industriel et commercial. — Par le mariage de sa fille Isabelle avec Édouard II, il posa le germe de la guerre de Cent ans... »

Après une énumération aussi complète, quel jugement attendez-vous sur cet homme et sur son règne? Que l'homme fut un misérable, et son règne une calamité! — Pas le moins du monde. La logique, dans la *Revue* universitaire, est plus souple et plus facile.

« Et pourtant, conclut l'écrivain, et pourtant... le règne de Philippe le Bel a été un grand règne. »

Et qu'eut-il donc de si grand? — Il a combattu la Papauté, il a détruit un ordre religieux. Attaquez les Papes, exterminatez les religieux, et puis soyez despote, tyran, faux monnayeur: tout est pardonnable et pardonné!

Écoutez plutôt la *Revue*; elle vous dira pourquoi, malgré

l'universalité de ses méfaits, Philippe fut un grand roi, pourquoi son règne fut un grand règne :

« En résistant victorieusement contre Boniface VIII à la théocratie papale, en frappant, dans l'affaire des Templiers, le clergé régulier ou le moine qui était le bras de cette théocratie, Philippe le Bel a porté le coup de mort au moyen âge. » (Siméon Luce, *Revue de l'Instruction publique*, 18 juin 1863.)

C'est entendu : Philippe le Bel, autant qu'il est en lui, a renversé l'œuvre commencée par Clovis, consummée par Charlemagne, couronnée par saint Louis, je veux dire l'union entre l'Église et l'État, la subordination de celui-ci à celle-là en tout ce qui tient à la religion et à la morale ; Philippe le Bel a substitué au droit de Dieu, à la *théocratie*, le droit du suffrage universel, le droit du nombre, le droit des *gens du commun*, sur l'appui desquels le despotisme peut toujours compter en toute sûreté, cela suffit : le règne de Philippe le Bel fut un grand règne !

Mais Dieu jugea autrement, et, pour avoir servilement souffert et secondé des excès auxquels du moins elle devait refuser la complicité de son suffrage, la France expiera sa bassesse par une guerre de Cent ans, dont ce même Philippe le Bel avait posé le germe.

Dante et Boniface VIII. — Un autre historien, nommé Chalmel, qui a écrit une histoire populaire des Papes dans un esprit tout à fait conforme à celui de l'Université, rappelle que « Dante a marqué la place de Boniface VIII en enfer ».

Ce savant oublie que si Dante est un grand poète, il n'est pas prophète, et que pour savoir ce qui se passe dans l'autre monde, il n'a eu d'autres révélations que celles de Béatrix et de Virgile, qu'il fait parler l'un et l'autre selon les inspirations personnelles de son génie, souvent de sa passion et de ses haines, spécialement contre les Papes : car Dante était Gibelin, c'est-à-dire impérialiste.

Le sacerdoce vaincu. — Ce même historien populaire s'accorde avec la *Revue de l'Instruction publique* pour enseigner au peuple ce que celle-ci enseigne à la jeunesse des écoles : « En lui (en Boniface) le sacerdoce était vaincu, en lui mourait la théocratie. Les Capétiens de France avaient brutalement accompli ce que n'avait pu faire la maison de Souabe. Mais,

disons-le, la fille aînée de l'Église avait frappé sa mère au sein. » (Challamel.)

Aussi faudra-t-il un miracle, une Jeanne d'Arc, pour mettre fin au châtement et expier le crime.

Mais reprenons un à un tous les mots de ce résumé, écho fidèle de l'enseignement universitaire et gallican.

« En lui le sacerdoce était vaincu ! » — Souffleté, oui ;



Le Dante.

vaincu, non ; — pas plus qu'il ne le fut en la personne de Jésus-Christ par les soufflets des valets d'Anne et de Caïphe, pas plus qu'il ne le fut dans la personne des Papes, des évêques et des prêtres sans nombre qui furent mis à mort par les Césars. Le soufflet de Colonna est retombé sur la joue de Philippe.

Du reste, Boniface eût-il été vaincu, ce qui ne fut pas, un seul Pape n'est pas tous les Papes ; bien moins encore est-il la Papauté même et le sacerdoce.

« En lui mourait la théocratie. » — La théocratie est le gou-

vernement de Dieu, le gouvernement au nom et par l'autorité de Dieu. Après Boniface comme avant, aujourd'hui comme hier, c'est au nom de Dieu et par l'autorité de Dieu que le Pape gouverne, et c'est Dieu, et Dieu seul, qui gouverne par le Pape.

« Les Capétiens de France... » — Ne flétrissez pas tous les Capétiens pour le crime d'un seul. Philippe le Bel fut un fils dégénéré de Hugues Capet et de saint Louis, mais il est le seul de sa race qui ait prodigué à un Pape les insultes *brutales* qu'on a vues.

Et encore ce Capétien, unique dans sa race, n'a rien accompli de ce qu'avait voulu la maison de Souabe. Convenons aussi, car il faut être juste, qu'il n'eut aucune des prétentions de cette maison : il ne prétendit ni à l'empire universel du monde, ni aux investitures par la crosse et par l'anneau. Ne dites donc pas que « les Capétiens de France avaient brutalement accompli ce que n'avait pu faire la maison de Souabe ».

Ce qu'avait voulu la maison de Souabe et ce qu'elle n'a pu faire, le Capétien de France Philippe ne l'a pas voulu, et, l'eût-il voulu, il n'eût pu le faire. D'autres ont essayé depuis, d'autres essayent encore à cette heure : les Pharaons et les Césars français et germains ne réussiront pas plus que ceux de Rome païenne ou de l'Égypte.

Enfin, dit-on, « la fille aînée avait frappé sa mère au sein. » — Ce n'est pas elle qui a frappé, c'est son roi, ou plutôt son tyran. Toutefois, comme sans se révolter elle pouvait opposer la résistance de la protestation et qu'elle a laissé faire, elle partagera le sort de son pharaon, et peu s'en faudra qu'elle ne se noie dans une mer de sang.

Benoît XI. — Le successeur de Boniface VIII prit le nom de Benoît XI (1303-1305). Sa mère, à la nouvelle de son élévation, vint le voir superbement vêtue. Il ne l'admit pas qu'elle n'eût repris les vêtements de sa condition. Un Pape de ce caractère ne devait pas être facile à dominer. Il rendit à Jacques et à Pierre Colonna leurs biens personnels, mais il ne les rétablit pas dans la dignité de cardinal.

Philippe se montrait plus docile envers le Saint-Siège. Le but de Boniface était donc atteint. Benoît put rendre au roi les privilèges que Boniface avait dû retirer.

Philippe exigeait la condamnation de la mémoire de Boniface. Benoît, au lieu de le condamner, s'occupa aussitôt de le

venger. Il cita à son tribunal Sciarra Colonna, Guillaume de Nogaret et leurs complices, et sur leur refus de comparaitre il les condamna. C'est ainsi que le *sacerdoce était vaincu* !

Aveuglés par la jalousie, certains docteurs du clergé séculier de Paris soutenaient que les fidèles qui se confessaient aux moines étaient obligés de répéter leur confession à leur curé. Le Pape déclara que cette obligation n'existait pas.

Comme Boniface et comme ses autres prédécesseurs, Benoît poursuit la délivrance des saints lieux. Comme eux, dans ce but, il s'efforce de pacifier les rois chrétiens. Il envoie des officiers recevoir les sommes que Boniface avait imposées pour ce grand objet. Des chrétiens, indignes de ce nom, fournissaient des armes aux musulmans contre les croisés : Benoît les excommunia et les déclare ennemis de la croix.

Quoi qu'on ait dit, sous Benoît, la marche pontificale est la même que sous les précédents. Ce Pape régna trop peu de temps pour accomplir ses grands desseins. Il fut empoisonné, dit-on. Soyez doux ou soyez ferme, si vous êtes juste, vous aurez des ennemis.

Clément V (1305-1314). — Sur l'autorité du seul Villani, écrivain notoirement hostile aux Papes, on a répété que Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, aurait eu une entrevue secrète avec Philippe le Bel, dans une chapelle située au sein de la forêt de Saint-Jean-d'Angély ; que là, par une promesse signée, il se serait engagé à flétrir Boniface VIII et à justifier pleinement Philippe ; qu'à cette condition le roi se serait engagé à faire nommer Pape le docile archevêque, qui serait devenu ainsi Clément V.

Contre ce récit les difficultés se pressent. Pourquoi Villani est-il le seul entre les contemporains qui ait connu ce fait ? De qui l'a-t-il appris ? de Philippe ou de Clément ?

Si ce fait a transpiré, comment les cardinaux, mécontents de la translation du Saint-Siège à Avignon, ont-ils gardé le silence sur un pacte qui faisait de Clément V un simoniaque ?

Comment, de son côté, Philippe ne somma-t-il pas Clément de remplir sa promesse, lorsque ce Pape, au lieu de flétrir Boniface, proclama la légitimité de son pontificat et l'exactitude de sa doctrine ?

On a blâmé Clément V d'être resté à Avignon. Mais on a oublié que les Italiens avaient lâchement abandonné Boniface aux fureurs de Colonna et de Nogaret, que Benoît venait de

mourir empoisonné : c'était du moins un soupçon. Tantôt serviles, tantôt rebelles, les Romains méritaient une leçon. Clément leur infligea le châtement de son absence.

Cependant Philippe pressait le nouveau Pape de supprimer la bulle *Unam sanctam*. Clément eût bien voulu ne pas déplaire au roi, mais il ne put condamner une bulle qui ne contenait que la vérité.

Philippe insistait toujours pour faire flétrir la mémoire de Boniface. Clément laissa venir toutes les accusations, puis elles furent mises en poudre par les défenseurs de Boniface.

Effrayé de cette réplique foudroyante, Philippe s'en remit à la décision du Pape. Celui-ci attendit la réunion du concile œcuménique de Vienne, et alors, par une bulle solennelle, il déclara que la mémoire de Boniface était inattaquable et que ce Pape avait bien mérité de l'Église et de l'humanité.

Les Templiers. — Des bruits étranges circulaient sur les chevaliers du Temple. Au temps de leur ferveur, la reconnaissance des princes les avait enrichis. Philippe avait besoin d'argent. Le 13 octobre un édit est lancé. Les officiers royaux devaient l'ouvrir le même jour et à la même heure. Dans toute la France, au même instant, tous les Templiers, y compris le grand maître, sont arrêtés et leurs biens séquestrés.

A cette nouvelle, Clément, qui se trouvait alors à Poitiers, déclara au roi qu'il avait outrepassé ses droits ; il réclama la personne et les biens des chevaliers, et il évoqua l'affaire à son tribunal.

L'arrestation, les tortures et le supplice des chevaliers sont le fait du roi ; l'examen juridique et sans torture est le fait du Pape.

Bossuet a dit des Templiers : « Ils avouèrent dans les tortures, ils nièrent dans les supplices. »

Ce mot est inexact. Un grand nombre de chevaliers avouèrent devant Clément V, et sans tortures, que c'était une coutume générale, et non un fait isolé, de renier Jésus-Christ, de cracher sur la croix, de la fouler aux pieds, d'adorer des idoles obscènes, de se livrer aux désordres les plus honteux, de n'admettre dans l'ordre que ceux qui consentaient à ces infamies. — La franc-maçonnerie moderne se donne comme l'héritière du Temple !

Cette grande cause fut longuement examinée au concile de Vienne, quinzième œcuménique. Enfin le 22 mars 1312, de

l'avis du concile, le Pape prononça, non la condamnation, mais la suppression de l'ordre. Les biens des Templiers devaient être employés selon les vues des donateurs ; ils furent adjugés aux chevaliers de Saint-Jean.

Le grand maître, Jacques Molay, fut brûlé vif par Philippe, le 11 mars 1314. Ferreto et Godefroi de Paris, ce dernier témoin oculaire, racontent que le grand maître monta sur le bûcher avec l'air inspiré d'un homme qui n'est plus de ce monde, mais qui voit et qui vit dans l'avenir ; qu'il en appela du jugement des hommes au Dieu vivant qui est dans les cieux, citant au tribunal suprême Clément et Philippe pour y répondre à ses accusations dans l'intervalle d'un an et d'un jour.

Clément mourut le 20 avril 1314, Philippe le Bel mourut le 9 novembre 1314. — Tout se dévoilera au jugement dernier.

L'empereur Henri VII avait essayé de ressusciter les prétentions des Hohenstaufen. Clément l'avait excommunié. Henri mourut à la fleur de l'âge.

Jean XXII. — Jean XXII (1316-1334) reste à Avignon. Son zèle pour la réforme des mœurs l'exposa plus d'une fois à la mort.

La division se met dans l'ordre de Saint-François. Soutenus de l'autorité du général Michel de Cesène et du génie de Guillaume Occam, Frère Mineur, surnommé le Docteur invincible et chef des Nominiaux d'alors, les Fratricelles ou Spirituels prétendaient que la pauvreté évangélique interdisait absolument toute propriété, même celle des aliments. Michel de Cesène et Occam sont excommuniés.

Ils se réfugient à la cour de Louis de Bavière, qui avait des prétentions d'un autre genre. Il prétendait tenir la couronne impériale du droit de son épée et nullement de la main du Pape. Occam lui dit : « Soutenez-moi par votre épée, je vous soutiendrai par ma plume. »

Louis se rend à Rome et fait élire un Fratricelle pour anti-pape. Jean XXII excommunie l'empereur et délie ses sujets du serment de fidélité.

On voit par là que la conduite des Papes n'a point changé et que le martyre de Boniface ne fut point la défaite du sacerdoce.

A partir du jour où il fut excommunié, Louis vit tous ses desseins échouer. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, vrai

type de la chevalerie et défenseur de tous les opprimés, pacifia l'Italie. Le Pape se disposait à se rendre à Rome ; mais la mort l'arrêta en 1334.

On sait que Jean XXII enseigna une erreur relativement à la vision béatifique, qui, d'après lui, serait différée au jugement dernier. Mais on sait aussi que d'abord il déclara soutenir cette doctrine comme docteur particulier et non comme Pape, et que jamais il ne prétendit obliger l'Église à partager son sentiment. On sait de plus qu'avant de mourir il se rétracta.

C'est à Jean XXII que la sainte Vierge apparut et promit de délivrer du purgatoire, le samedi après leur mort, ceux qui, portant le scapulaire du Carmel, garderaient la chasteté selon leur état et réciteraient chaque jour le petit office.

Benoît XII. — Benoît XII (1334-1342), son successeur, ne put, malgré son désir, retourner à Rome. C'est sous ce pontificat que la postérité masculine de Philippe le Bel s'éteint et que la couronne de France passe à Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel.

On fait remonter à Benoît XII l'origine de la tiare papale dont les trois couronnes figurent, selon les uns, la triple puissance : royale, impériale, sacerdotale ; et, selon d'autres, la puissance spirituelle sur les fidèles, la suprématie sur les évêques, la royauté temporelle de Rome. Sandinus l'attribue à Urbain V. Quoi qu'il en soit, ceci prouve encore contre l'assertion de ceux qui prétendent que la politique des Papes a changé depuis la mort de Boniface VIII.

Clément VI. — **Innocent VI.** — La conduite de Clément VI offre également un démenti formel à cette opinion. Ce Pape, successeur de Benoît XII (1342-1352), dépose Louis de Bavière et fait élire à sa place Charles de Luxembourg, fils du vieux roi de Bohême Jean de Luxembourg. Dieu fit le reste. Louis fut frappé d'une apoplexie foudroyante en 1347, et Charles IV fut reconnu empereur par toute l'Allemagne, après avoir lui-même reconnu expressément tous les droits du Pape sous le rapport temporel.

Clément ne put retourner à Rome. Nicolas de Rienzi avait rêvé pour cette cité la république et la gloire des temps anciens. Il monte au Capitole, se fait proclamer libérateur de Rome et de l'Italie, et impose une constitution qui lui confère

la dictature à l'effet de rétablir, sur le plan d'Auguste, un nouvel empire romain. — Ces républicains sont tous les mêmes. — Le libérateur régna en tyran. Une émeute l'avait élevé, une émeute le renversa.

Sous le pontificat d'Innocent VI (1352-1362), Rome rendit le pouvoir à son Rienzi ; mais le tyran, par son orgueil et par ses cruautés, souleva de nouveau la fureur du peuple, qui l'égorgea. Ces révolutions romaines expliquent pourquoi Innocent VI ne revint pas.

Urbain V. — Grégoire XI. — Quoique Français, Urbain V (1362-1370) comprit que la place du Pape est à Rome, et il s'y rendit en dépit de tous les obstacles. Il est vrai que, par quinze années de succès en Italie, le cardinal Alborno, grand homme de guerre et grand politique, avait préparé les voies à ce retour. Mais bientôt l'esprit factieux des Romains se réveilla. Urbain reprit le chemin d'Avignon. Sainte Brigitte lui avait prédit une mort prochaine s'il quittait Rome. A peine arrivé à Avignon, une maladie inconnue l'enleva dans la plénitude de la force.

Grégoire XI (1370-1378), pressé par sainte Catherine de Sienne, se rend à Rome, où il est reçu avec enthousiasme ; mais la mobilité toujours factieuse de ce peuple le force à s'éloigner. Il se retire dans la ville d'Anagni, où la mort le surprit, tandis qu'il s'occupait à condamner les erreurs de Wiclef qui venaient d'éclater en Angleterre. Grégoire XI fut le dernier Pape français (1378).

Urbain VI et le schisme d'Occident. — Ici commence le schisme d'Occident, qui durera quarante ans. A la mort de Grégoire XI, la majorité des cardinaux étaient Français. Ils regrettaient la France. Les Romains entourèrent le conclave et demandèrent à grands cris un Pape romain. On élit un Napolitain, qui prit le nom d'Urbain VI (1378-1389). Sollicité de retourner à Avignon, le nouveau Pape refusa. Puis il entreprit de réprimer le luxe de la cour pontificale.

Les cardinaux mécontents se réunirent à Anagni, et, prétendant que l'élection n'avait pas été libre, ils traitèrent d'intrus celui que, depuis trois mois déjà, ils reconnaissaient comme Pape. Sainte Catherine de Sienne écrivit aux cardinaux schismatiques une lettre admirable : ce fut en vain. Urbain VI offrit de soumettre la cause à un concile général, l'offre fut rejetée.

Robert de Genève fut élu, et il accepta le rôle d'antipape sous le nom de Clément VII.

Trompé par les cardinaux français et par l'université de Paris, qui alors inonda le monde d'un déluge de manifestes contre le Pape légitime, Charles V reconnut Clément VII.

Les docteurs d'Oxford répliquèrent aux docteurs de Paris : De deux choses l'une, ou les cardinaux ont reconnu la validité de l'élection d'Urbain VI, ou ils ne l'ont pas reconnue. — S'ils ne l'ont pas reconnue, pourquoi, pendant trois mois, ont-ils traité Urbain comme Pape ? Pourquoi ont-ils notifié au monde son élection comme légitime ? Si cette notification fut un mensonge, ils ont trompé l'Église ; dès lors ils n'ont plus droit à ce qu'on accepte leur témoignage. — S'ils l'ont reconnue, pourquoi ont-ils élu un autre Pape ?

Dans son traité sur la béatification et la canonisation des saints (l. I, c. ix, n° 10), Benoît XIV déclare expressément qu'il est aujourd'hui démontré que les Papes légitimes furent Urbain VI et ses successeurs. *Depulsa temporum caligine, in clara luce hodie positum est, legitimum jus pontificatus penes Urbanum VI, ejusque successores Bonifacium IX, Innocentem VII, etc., stetit.*

Urbain VI fut le Pape légitime, Clément VII fut un antipape. Donc, même durant ce schisme, l'Église n'eut qu'un chef. Les nations qui reconnurent l'antipape eurent le malheur de se tromper sur le véritable ; mais il n'en est pas moins vrai que, alors même, l'unité de chef subsista en fait aussi bien qu'en droit.

Il y eut des saints dans les deux obédiences. Sainte Catherine de Sienne tenait pour Urbain VI ; saint Vincent Ferrier, l'apôtre de l'époque, crut que Clément VII était le Pape légitime.

Saint Antonin, archevêque de Florence, fait là-dessus l'observation que voici : « Pendant toute la durée du schisme, chaque obédience comptait dans son sein des docteurs habiles, des personnages illustres par leur sainteté et même par le don des miracles. Mais, dans le cas d'une double élection pontificale, il ne nous paraît pas qu'il soit nécessaire au salut de croire que tel ou tel en particulier soit le Pape légitime. Les peuples ne sont point obligés de connaître le droit canonique : ils ne peuvent donc être obligés de savoir quel est celui qui est élu canoniquement. Il leur suffit, en général, d'être disposés à obéir au Pape légitime quel qu'il soit, et ils peuvent,

sur ce point, s'en rapporter au jugement de leurs évêques.

Urbain VI fut remplacé par Boniface IX (1389-1404). L'antipape Clément VII fut remplacé, en 1394, par Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII. — Innocent VII succéda à Boniface IX (1404-1406).

Grégoire XII, Benoît XIII et Jean XXIII. — A la mort d'Innocent, les cardinaux de Rome promirent que si l'un d'eux était élu, il renoncerait à la tiare, dans le cas où l'antipape (Benoît XIII) y renoncerait de son côté ou viendrait à mourir. Le futur Pape s'engageait, en outre, à convoquer, dans le cours des trois premiers mois de son pontificat, un concile général qui terminerait le schisme.

Ange Corrarío, révérend pour sa sagesse et sa sainteté, fut élu Pape et prit le nom de Grégoire XII. Benoît XIII ne renonçant point à la tiare, Grégoire XII n'y renonça pas.

Mais comme ce dernier ne tenait pas l'engagement pris de convoquer un concile dans les trois mois qui suivraient son élection, les cardinaux des deux obédiences réunirent eux-mêmes une assemblée qui se tint à Pise, et qui déclara le Saint-Siège vacant. Un nouveau Pape fut élu ; il prit le nom d'Alexandre V.

Grégoire XII avait manqué à la promesse qu'il avait faite, comme simple cardinal, de convoquer un concile dans les trois mois. Ce fait suffisait-il pour invalider son élection ? S'il ne suffisait pas, la convocation du concile était nulle, l'autorité du concile également nulle, et par conséquent il n'avait pas le droit de déclarer le Saint-Siège vacant. Dès lors le nouvel élu, Alexandre V, n'était pas légitime. Le schisme continua donc, ou même, selon le mot de saint Antonin, il augmenta.

Alexandre, élu en 1409, mourut en 1410. Alors dix-sept cardinaux, réunis à Bologne, élurent Pape Balthasar Cossa, homme entendu et politique, mais ambitieux. Il avait gouverné sous le court pontificat d'Alexandre, qu'il fut accusé d'avoir empoisonné. Il prit le nom de Jean XXIII. Il fallut toute l'influence de Sigismond, empereur d'Allemagne, pour le déterminer à convoquer un concile qui mit fin au schisme.

Concile de Constance. — L'assemblée s'ouvrit à Constance, sous la présidence de Jean XXIII en personne. On y décida que Jean, Grégoire et Benoît, abdiqueraient. Jean XXIII renonça donc au pontificat ; puis il se repentit d'avoir renoncé,

et il s'enfuit de Constance, prétendant avoir été forcé à l'abdication. D'autre part, Benoît XIII s'obstinait, et Grégoire XII, le vrai Pape, ne reconnaissait pas un concile qu'il n'avait pas convoqué.

Gerson, chancelier de l'université de Paris, affirma la supériorité du concile sur le Pape. Mais le concile ne le suivit pas jusque-là. Quelques Pères, malgré l'opposition des légats et de bien d'autres, décrétèrent, il est vrai, que « toute personne, de quelque dignité que ce soit, même papale, est obligée d'obéir au concile de Constance en ce qui concerne la foi, l'extinction du schisme présent et la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres » ; mais il ne s'agissait que du concile de Constance et non de tout concile en général ; il ne s'agissait pas de tous les cas et de tous les temps, mais du cas présent et particulier du schisme. Ce n'était donc pas déclarer la supériorité de tout concile général sur tout Pape certainement légitime. Aux yeux des Pères, le droit de chacun des trois Papes était contestable, l'Église se trouvait sans chef certain ; leur décret n'atteint que cette hypothèse et cette circonstance spéciale.

Cependant Jean XXIII protestait contre son abdication. Le concile le déposa et lui fit notifier la sentence par quatre cardinaux. Jean se résigna et abdiqua définitivement.

Enfin, le 15 juin 1415, arrive à Constance un envoyé de Grégoire XII, nommé Charles Malatesta, avec la renonciation de ce Pontife, mais aux conditions suivantes. Grégoire exigeait : 1° que son envoyé s'adressât, non au concile, dont il ne reconnaissait pas l'autorité, mais à l'empereur Sigismond ; 2° que Balthasar de Cossa, dit Jean XXIII, ne présidât l'assemblée ni par lui-même ni par qui que ce fût en son nom ; 3° que le concile ne fût tenu pour légitime qu'à partir du moment où il serait convoqué et autorisé par lui Grégoire XII.

Toutes ces conditions furent acceptées. C'était reconnaître la légitimité de Grégoire XII et l'illégitimité du concile jusqu'à ce jour, et par suite la nullité des décrets portés dans la quatrième et cinquième sessions au sujet de la supériorité, même accidentelle, du concile sur le Pape.

Après la lecture des bulles par lesquelles Grégoire nommait des légats pour ouvrir le concile et pour renoncer en son nom au pontificat, un de ces légats convoqua et autorisa solennellement le concile en vertu des pouvoirs qu'il tenait de ce Pontife.

Alors l'envoyé de Grégoire lut la déclaration suivante : « Moi, Charles de Malatesta, procureur général de l'Église romaine et du pape Grégoire XII, ayant un pouvoir spécial plein et irrévocable, comme il conste par la bulle qui vient d'être lue, n'étant ni contraint ni prévenu, mais pour donner une preuve effective du désir sincère que notre dit Seigneur Pape a de procurer la paix à l'Église, même par la voie de renonciation, je cède et renonce en son nom, purement, librement, réellement et de fait, au droit, titre et possession de la Papauté dont je fais démission dans ce saint concile général qui représente la sainte Église universelle. »

Ceci se passait dans la quatorzième session. C'est à partir de cette session seulement que le concile de Constance est légitime.

Benoît XIII s'obstinait toujours, le concile le déposa. Cette fois il était dans son droit : d'abord parce que certainement Benoît n'était point Pape, ensuite parce qu'à ce moment le concile était dûment et valablement convoqué. Le schisme était fini.

Martin V. — Les cardinaux des trois obédiences, au nombre de vingt-trois, procédèrent à l'élection d'un Pape. Le choix tomba sur Othon Colonna, qui prit le nom de Martin V (1417-1431).

Le nouveau Pape confirma les décrets portés sur les matières de foi et conciliairement, *conciliariter*. C'était exclure les décrets des sessions quatrième et cinquième qui avaient été rejetés par tous les cardinaux présents à l'assemblée, qui avaient été formulés au temps où le concile n'était pas encore légitime, qui ne roulaient pas sur des matières de foi, mais seulement sur l'obéissance due au concile spécial de Constance.

Ensuite Martin tourna toutes ses pensées sur un double objet : l'extinction de l'hérésie des hussites et la réforme de l'Église. Telle fut aussi la double préoccupation de son successeur Eugène IV (1431-1447).

Eugène IV. — L'hérésie de Jean Huss peut se résumer dans un seul principe : négation de toute autorité. Conclusion logique et pratique : révolution, révolte contre toute autorité. Une hérésie de ce genre ne pouvait être réduite que par la force. L'Église condamna l'erreur par la parole, l'em-

pire comprima par les armes la révolte, le brigandage et l'assassinat.

Pour opérer la réforme, Eugène convoqua un concile à Bâle. Mais huit mois après la convocation il ne s'y trouvait encore que trois évêques et sept abbés. D'autre part, l'empereur Jean Paléologue promettait la réunion des Grecs aux Latins, si le concile se tenait dans une ville d'Italie à la portée des Orientaux. Eugène transféra donc l'assemblée à Bologne.

Pendant le nombre des prélats de Bâle s'était accru : ils étaient quatorze. Ils eurent l'imprudence de se donner pour le concile général et de se poser au-dessus du Pape, et d'un Pape reconnu par l'Église entière. Ce n'était donc pas même le cas du concile de Constance.

Eugène cassa ces décrets. Il poussa cependant l'indulgence au point de reconnaître l'assemblée de Bâle; mais comme l'empereur grec insistait pour un lieu de réunion qui fût à la proximité de Constantinople, et que les prélats de Bâle s'obstinaient à renouveler les décrets de Constance relatifs à la supériorité du concile sur les Papes, Eugène déclara le concile de Bâle dissous, et il fixa la réunion à Ferrare. Les légats et les principaux évêques quittèrent Bâle. Il n'y resta que des ecclésiastiques du second ordre et quelques évêques. Le concile devenait un conciliabule. Dès lors on pouvait tout attendre.

Le conciliabule déposa Eugène et le remplaça par Amédée, duc de Savoie. Sage et vertueux, ce prince avait abdiqué en faveur de son fils, et il s'était retiré au château de Ripaille, où il vivait tranquille. Il se laissa tromper ou éblouir, et il prit le nom de Félix V.

Frédéric III, empereur d'Allemagne, et Charles VII, roi de France, firent la faute de rester neutre entre le Pape et l'antipape.

Charles VII tint même à Bourges une assemblée de seigneurs et d'évêques d'où sortit une pragmatique sanction qui déclarait le concile supérieur au Pape, qui refusait au Pape la nomination aux évêchés et aux bénéfices, qui supprimait les annates et autres subsides fournis jusque-là au Saint-Siège par la piété des fidèles et, il faut le dire, par la justice même. Il est juste que les fidèles de toute nation concourent aux frais du gouvernement général de l'Église. Sans ce concours le Saint-Siège ne peut pas subvenir aux dépenses exigées pour l'expédition des affaires.

Concile de Florence. — Le vrai concile s'ouvrit à Ferrare, le 10 janvier 1438. Eugène y cassa les actes du faux concile de

Bâle, et il excommunia l'antipape et ses partisans. La peste s'étant déclarée à Ferrare, le concile fut transféré à Florence. L'union des Grecs avec Rome y fut décrétée; mais ce décret fut sans résultat, parce que le peuple de Constantinople refusa de se soumettre sur ce point à son empereur et à ses propres évêques. Le schisme donc demeura. Le châtiment ne tardera pas.

Cénéas Sylvius, qui avait été secrétaire de l'assemblée de Bâle, reconnut son erreur, et, en qualité d'ambassadeur d'Allemagne, il négocia la réconciliation entre l'empereur et le Pape. Celui-ci ne se contenta pas de pardonner à Sylvius, il le fit son secrétaire. Eugène mourut avant la fin des négociations.

Nicolas V (1447-1455) signa la réconciliation. Le roi de France se prononça aussitôt pour Nicolas V. L'antipape comprit enfin sa faute; il abdiqua et mourut saintement dans sa solitude de Ripaille.

Chute de Constantinople. — Cependant Mahomet II entourait Constantinople avec trois cent mille Turcs. Le trône impérial était alors occupé par un héros, mais l'empire se réduisait à la capitale avec une armée de dix mille soldats. Ce héros se nommait Constantin Dragosès, frère et successeur de Jean Paléologue.

Ennemi du schisme comme son frère, il demanda du secours au Pape. Le Pape s'adressa aux princes chrétiens : ce fut en vain. Seules Venise et Gênes répondirent à cet appel. Mais les Grecs s'obstinaient dans le schisme. Les soldats latins furent mal accueillis. Constantin devint le point de mire des ergoteurs.

Un grand-duc alla jusqu'à dire : « J'aimerais mieux voir à Constantinople le turban de Mahomet que la tiare du Pape. » Ce vœu sera exaucé.

Il est vrai que l'héroïsme de Constantin et des guerriers de Venise et de Gênes déconcerta Mahomet au point de le faire désespérer du succès. Mais le Turc avait dit : « Constantinople sera mon trône ou mon tombeau. » Voyant que les quatre-vingts navires de sa flotte étaient impuissants du côté de la mer, il imagina de les faire transporter par terre dans la Corne d'or. C'en était fait de Constantinople.

Le vaillant empereur passa en prière la nuit qui précéda le 29 mai 1453. Le jour venu, il prend ses armes, monte à cheval, quitte le palais de ses pères pour n'y plus rentrer; il réunit ses soldats dans l'hippodrome et leur dit :

« Compagnons, voilà notre dernier triomphe ou notre der-

nière heure; la gloire nous attend, la patrie nous appelle, les âmes de nos héros nous contemplent. Je partagerai avec vous les périls du combat comme les fruits de la victoire. Mais si Constantinople doit tomber, je m'ensevelirai sous ses ruines. »

La valeur fut écrasée par le nombre. — Constantin voit ses braves étendus morts autour de lui : il tente un suprême effort, il se jette au plus fort de la mêlée, et, percé de coups, il tombe.

Depuis Constantin le Grand jusqu'au dernier Constantin, l'empire de Constantinople avait duré onze cent vingt-trois ans.

En moins de deux heures cinquante mille Grecs de Constantinople devenaient les esclaves du farouche vainqueur. Un certain nombre trouva un refuge sur les galères vénitiennes.

Dans leur fuite ils sauvèrent les manuscrits des grands écrivains de la Grèce païenne et chrétienne. Le Pape recueillit ces précieux débris. La presse venait d'être inventée. Cet ensemble de circonstances provoqua en Italie, puis en France, la renaissance des lettres, préparée par la renaissance de la théologie, de la philosophie et de l'architecture au XIII^e siècle.

En Orient, la barbarie musulmane remplace la civilisation, et la force brutale de la chair châtie l'orgueil de l'esprit. Les patriarches de Constantinople, si fiers contre le Pape, tomberont aux pieds d'un sultan.

Lutte contre l'islamisme. — La prise de Constantinople assurait l'unité de l'empire turc. La lutte entre l'Évangile et le Coran va prendre de nouvelles proportions. Les Papes seront à la tête de la résistance, et, à défaut des princes chrétiens, ils susciteront des héros pour la défense de la croix, qui finalement triomphera.

Nicolas V ouvre le feu, la mort l'arrête; mais Calixte III (1455-1458), son successeur, le jour même de son exaltation prononce ce serment :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, je jure de poursuivre à outrance les Turcs, ces cruels ennemis du nom chrétien, par tous les moyens qui seront en mon pouvoir. »

Cénéas Sylvius parcourut l'Europe, les princes chrétiens promirent de s'armer; mais quand Mahomet parut à Belgrade à la tête de cent cinquante mille hommes, Hunyade se trouva seul avec ses Hongrois et avec saint Jean de Capistran.

Le Pape, n'ayant plus d'autre arme que la prière, ordonna de sonner la cloche chaque jour à midi dans toutes les églises pour avertir les fidèles de demander le triomphe des guerriers

chrétiens sur les Turcs. Des indulgences étaient accordées à ceux qui, à ce signal et à cette intention, réciteraient trois *Pater* et trois *Ave*.

Hunyade tira son épée, saint Jean de Capistran prit la croix en main ; Mahomet, gravement blessé, se retira frémissant avec les débris de son armée. C'était le 6 août 1458. Le Pape, en action de grâces, institua la fête de la Transfiguration, qui fut fixée à ce jour-là même.

Calixte fit reviser le procès de Jeanne d'Arc, et la mémoire de l'héroïne fut réhabilitée.

Comme ce Pape était Espagnol d'origine et Aragonnais, le roi d'Aragon avait prétendu exercer sur lui quelque influence ; mais Calixte répondit : « Qu'il gouverne ses États, et qu'il me laisse gouverner l'Église. »

Pie II. — Calixte III eut pour successeur Cénéas Sylvius, qui prit le nom de Pie II (1458-1464).

Chancelier du concile de Bâle, Sylvius avait pris part aux décrets de cette assemblée contre Eugène IV. Le Pape désavoua le chancelier : « Suivez, dit-il, ce que nous savons maintenant, et croyez au vieillard plutôt qu'au jeune homme. N'estimons pas le particulier plus que le Pontife : rejetez Énée, recevez Pie. » (Lab., Concil., t. XIV, p. 409.) Pie II condamna donc tout ce qui s'était fait à Bâle contre l'autorité d'Eugène IV.

L'université de Paris et le parlement éclatèrent contre cette bulle. Charles VII ne comprit pas combien il était facile de retourner contre les rois les principes allégués contre les Papes.

Louis XI, son successeur, fut plus habile. Il abrogea la pragmatique sanction de Bourges. « Cette pièce, écrivait le roi, en même temps qu'elle supprime une partie de l'autorité du Pontife romain, qui est la source des lois sacrées, dissout tout droit et toute loi : *Quæ dum romano Pontifici a quo sacræ leges oriuntur et manant, quantamlibet eripit auctoritatem, omne jus et omnem legem dissolvit.* » (Lab., Concil., t. XIV, p. 497.)

Les Turcs cependant, profitant des divisions ou de l'inertie des princes chrétiens, poursuivaient leurs conquêtes. Pie II allait s'embarquer en personne sur la flotte de Venise pour les combattre, quand la mort l'arrêta.

Paul II. — Paul II, qui lui succéda à l'âge de quarante-huit ans (1464-1471), était neveu de Eugène IV. La sainte Vierge

lui avait prédit qu'il serait Pape. Les efforts du nouveau Pontife pour armer les princes chrétiens contre les Turcs furent aussi vains que ceux de ses prédécesseurs.

Mais durant vingt-trois ans la puissance musulmane fut tenue en échec par un seul homme qui, avec une poignée de soldats, vainquit les Turcs dans vingt-deux batailles rangées. Ce héros se nommait Scanderbeg.

Georges Podiébrad, roi de Bohême, favorisait les hussites. Paul II l'excommunia et lui ôta la couronne. — Preuve nouvelle que la politique des Papes, quoique disent certains écrivains, n'a point changé depuis Boniface VIII.

Le Pape poursuivit l'abolition de la pragmatique sanction, mais le parlement et l'université résistèrent, et Louis XI n'exécuta pas ce qu'il avait décidé sous Pie II.

C'est à Paul II qu'appartient l'honneur d'avoir le premier introduit à Rome l'art d'imprimer, inventé vingt-cinq ans auparavant. L'Église ne redoute pas plus la presse que l'écriture et la parole. La parole prononcée, écrite ou imprimée, est son arme principale.

Pie II avait établi à la cour pontificale un corps de gens de lettres qu'on nommait les abrégiateurs. Leur témérité détermina Paul II à les supprimer. Platina, l'un d'eux, réclama insolemment. Paul II le fit mettre en prison. *Inde iræ*. On doit se défier de Platina, quand il parle de Paul II.

Sixte IV. — Innocent VIII. — Sixte IV (1471-1484), pour réduire les hussites, délie les Bohémiens du serment de fidélité envers Wladislas, qui protégeait l'hérésie, et il adjuge la couronne de Bohême à Mathias, roi de Hongrie.

Tous les essais de ce Pape pour réunir les chrétiens contre les Turcs demeurèrent sans effet. Toutefois le cardinal Caraffa, avec les flottes de Venise et de Gênes, remporta sur l'infidèle de brillants succès.

Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Saint-Jean, défendit Rhodes contre cent mille Turcs (1480).

Mahomet s'appretait à venger cet échec en se jetant sur l'Italie, quand la mort l'arrêta. Il n'avait que cinquante-trois ans. Ses deux fils, Bajazet et Zizim, se disputent le trône. Zizim vaincu se réfugie entre les bras de Pierre d'Aubusson, et il est remis au pape Innocent VIII (1484-1492), qui, pour profiter de la circonstance, s'efforce, mais en vain, de rallier les princes chrétiens contre Bajazet.



Siège de Rhodes par les Turcs.

La cause chrétienne est plus heureuse en Espagne. Après huit siècles d'une lutte qui, commencée par l'héroïque Pélage, dura jusqu'à la magnanime Isabelle, les Espagnols, sous le commandement du grand capitaine Gonzalve de Cordoue, expulsent enfin complètement les Maures par la conquête de Grenade (1492).

La même année Christophe Colomb découvrait le nouveau monde.

Kiménès, le grand ministre, pour déjouer les perpétuelles conspirations des Maures, fait de l'Inquisition un tribunal qui désormais sera politique autant que religieux.

Alexandre VI. — La date de la prise de Grenade et de la découverte du nouveau monde fut aussi celle de l'avènement d'Alexandre VI. Rodrigue Lenzuoli, par sa mère, sœur du pape Calixte III, appartenait à la famille des Borgia. Militaire avant de s'engager au service de l'Église, il avait eu d'un mariage, légitime selon les uns, illégitime selon d'autres, quatre enfants, dont l'un fut César de Borgia, et l'autre Lucrece, qui devint duchesse de Ferrare.

Guichardin et d'autres écrivains ennemis déclarés des Papes ont flétri la mémoire de Lucrece, Giraldi, Sardi, Libanori, Caviceo, Bembo, l'Arioste, Strozzi, Conazano, Robusto, Valenziano, Alde Manuce et Léon X, ont loué la vertu de cette femme. Le protestant Roscoë, à la vue de ces contradictions, conclut que l'abominable Lucrece Borgia ne fut pas la même que cette duchesse de Ferrare, si respectable et si honorée.

A la mort d'Innocent VIII, les cardinaux, voyant que la situation réclamait un Pontife énergique, élurent Borgia, qui avait été fait cardinal par Calixte III son oncle. Le nouveau Pape prit le nom d'Alexandre VI (1492-1503).

Guichardin, l'adversaire des Papes, dit de lui : « Tout le monde appréciait la prudence de Borgia, sa rare perspicacité, sa pénétration, son éloquence portée jusqu'au plus haut degré, son incroyable persévérance, son activité, son adresse infinie dans tout ce qu'il entreprenait. »

Son exaltation fut accueillie avec enthousiasme par le peuple romain. Il rétablit l'ordre à Rome. Il s'opposa aux usurpations de Ludovic Sforza, duc de Milan, et aux prétentions de Charles VIII, roi de France, sur l'Italie. Mais, ne pouvant résister à la force, il dut traiter avec le roi français, auquel toutefois il refusa l'investiture du royaume de Naples.

Toute l'Italie s'était d'abord ralliée à Charles; puis toute l'Italie se liguait contre lui. Alexandre, fidèle au traité conclu avec ce prince, refusa d'entrer dans la ligue. Charles vainquit les confédérés à Fornoue. Mais son passage en Italie ne laissa pas de trace.

Les Espagnols et les Portugais, poursuivant les découvertes commencées dans le nouveau monde par Christophe Colomb, devaient bientôt s'y rencontrer. Désirant prévenir tout conflit, ils s'en remirent à la décision du Pape pour déterminer une ligne de démarcation. La partie orientale fut adjugée au Portugal, et la partie occidentale à l'Espagne.

Les Colonna, les Savelli et les Orsini menaçaient le Saint-Siège. Alexandre, pour les réprimer, se servit de l'épée de son fils César de Borgia. Ce jeune homme était doué de rares qualités; malheureusement il eut les vices de ses contemporains, et il ne valut pas mieux que ceux qu'il combattait.

Jérôme Savonarole, religieux dominicain, abusait de sa prodigieuse éloquence pour soulever le peuple contre l'autorité civile et religieuse. Le Pape l'excommunia. Le moine brava d'abord l'excommunication; mais, ayant été condamné au feu, il se confessa et, avant le supplice, il reçut l'indulgence que le Pontife lui avait envoyée.

Louis XII, étant duc d'Orléans, avait été contraint par trois années de captivité à épouser Jeanne, fille de Louis XI. Alexandre cassa ce mariage. Puis il approuva une expédition que le roi entreprit pour soutenir ses droits sur le Milanais et sur le royaume de Naples.

Les romanciers font mourir Alexandre VI pour avoir bu d'un vin empoisonné qu'il destinait à un cardinal. L'histoire a fait justice de cette absurde calomnie. Ce Pape mourut avec la piété la plus édifiante, après avoir reçu les derniers sacrements.

Pie III (1503), successeur d'Alexandre, se proposait de réformer Rome, de réunir un concile et de partir contre les Turcs. Dieu se contenta de ses bonnes intentions et l'appela au ciel vingt-six jours après son élection.

Jules II. — Jules II lui succéda (1503-1513). « Élu à l'unanimité, il devait être le Moïse de l'Italie. Impénétrable sans dissimulation, hardi à concevoir un dessein et prudent à l'exécuter, prompt dans ses déterminations et cependant ne se décidant qu'après avoir tout calculé, constant dans le malheur, intrépide dans le péril, miséricordieux dans la victoire : » tel

est le caractère de Jules II, d'après un écrivain moderne.

A son avènement, l'Italie était aux mains de l'étranger; sa première parole fut celle-ci : « Seigneur, délivrez-nous des Barbares. »



Jules II au siège de la Mirandole.

Venise s'était emparée des Romagnes. Jules se ligue contre elle avec l'empereur Maximilien et les rois de France et d'Espagne. Battus par les Français, les Vénitiens font la paix avec le Pape.

Louis XII cependant continue la guerre contre Venise, et il

soutient le duc de Ferrare révolté contre Jules II. Celui-ci excommunique le roi et forme une ligue pour lui résister. Louis XII oppose au Pape un conciliabule, qui expire sous le mépris universel. Un vrai concile est convoqué à Rome, et la pragmatique sanction y est condamnée.

Par sa politique, Jules II délivra l'Italie de la domination étrangère, et les villes des tyrans qui les opprimaient.

Il posa la première pierre de la nouvelle église Saint-Pierre, et il accorda des indulgences à ceux qui, par leurs aumônes, contribueraient à la construction de cet édifice. L'aumône est une bonne œuvre, et quand elle a pour objet le culte divin, elle devient un acte de religion. A ce double titre, le Pape pouvait y attacher des indulgences.

On a reproché à Jules II l'excommunication lancée contre Venise, puis contre Louis XII ; on lui a reproché la guerre contre Venise, puis contre Louis XII. Jules II devait-il donc laisser Venise et Louis XII usurper les biens de l'Église ? Est-ce que les Papes n'ont pas le droit et le devoir de défendre les intérêts de l'Église ?

Eh quoi, dit-on, l'excommunication pour la défense d'un bien matériel ? — Et pourquoi pas ? L'usurpation d'un bien appartenant à l'Église est d'abord un vol, puis un vol sacrilège ; car ces biens sont consacrés au service de Dieu, et nécessaires au gouvernement spirituel de l'Église entière. Il est juste de priver des biens spirituels, par l'excommunication, ceux qui privent l'Église des biens matériels dont la possession est moralement nécessaire ou du moins très utile au bien spirituel de la chrétienté.

Soit, reprend-on ; mais que le Pape se contente de l'excommunication et qu'il n'ait pas recours aux armes matérielles. — Et pourquoi pas ? Un prêtre est attaqué par un brigand. Il a, comme tout autre citoyen, le droit de se défendre par la force contre l'injuste agresseur. Il en est ainsi du Pape. Pourquoi celui-ci, comme roi temporel, n'aurait-il pas le même droit que les autres souverains ? Le simple bon sens déclare que, si l'excommunication ne suffit pas pour arrêter la violence, le Pape peut et doit employer la force.

Consultez sur ce sujet Bellarmin, *De potestate summi Pontificis in rebus temporalibus*, c. II, et il vous sera permis de sourire lorsqu'un abbé français s'écriera en parlant de Jules II : « Il poussa l'oubli de sa dignité jusqu'à se mettre à la tête de ses troupes. » (Drioux, *Hist. moderne*, p. 47.)

Plusieurs Papes avant Jules II avaient donné l'exemple de cet oubli. La dignité consiste à soutenir le droit. Le Pape n'est pas seulement Pontife, il est le Pontife-roi. Comme roi, il peut se mettre à la tête de ses guerriers ; comme prêtre, il doit se borner à bénir et à encourager les soldats. Jules II ne fit pas autre chose. Pas un ennemi n'est tombé sous les coups de sa pique redoutable.

VIII

LÉON X — PIE IX

1513 — 1878

Léon X. — Deux grandes choses remplirent le pontificat de Léon X, successeur de Jules II (1513-1522) : la résurrection des arts, qu'il favorisa de tout son pouvoir, et la condamnation de Luther, qu'il prononça après avoir épuisé tous les ménagements.

Quelques écrivains attribuent la renaissance aux protestants ; aussi certains catholiques enveloppent-ils dans une même horreur la renaissance et le protestantisme. L'histoire montre que la renaissance précéda Luther et qu'elle est due principalement à l'influence de l'Église.

Et d'abord la renaissance des sciences et des lettres date de Charlemagne. Interrompue par l'invasion normande, elle recommence avec Lanfranc, saint Anselme, Albert le Grand, saint Thomas. C'est alors la renaissance des sciences.

Celle des lettres reprit l'essor sous l'impulsion de Nicolas V. Nous avons vu comment la prise de Constantinople jeta les savants grecs sur l'Italie, et quel accueil ils reçurent de la part des Papes. Depuis lors les Pontifes ne cessèrent de favoriser ce mouvement.

Enfin, le siècle de la renaissance s'appelle le siècle de Léon X et non le siècle de Luther.

Clément VII. — Adrien IV ne fait que passer (1522-1523). Clément VII (1523-1534), effrayé de la prépondérance de Charles-Quint en Italie, se déclare contre ce prince. L'armée

impériale marche contre Rome. Elle se composait de luthériens, et avait pour chef le connétable de Bourbon, traître à sa mère patrie.

A propos de ce siège, un historien rappelle que Rome a été saccagée six fois : 1^o par Alaric et les Visigoths, sous Innocent I^{er} (409) ; 2^o par Genséric et les Vandales, sous saint Léon le Grand (455) ; 3^o par Totila et les Ostrogoths, sous Vigile (546) ; 4^o par Astolphe et les Lombards, sous Étienne II (755) ; 5^o par les Sarrasins d'Afrique, sous Sergius II (846) ; 6^o par les soldats de Charles-Quint, sous Clément VII (1527) : *Quæ direptio fuit omnium fœdissima*, dit Sandinus : « Ce dernier sac fut le plus hideux. » On ne peut se faire une idée des horreurs qui furent commises.

Clément VII, cédant à la force, couronna Charles-Quint. Ce fut le dernier empereur d'Occident couronné par un Pape.

Henri VIII, roi d'Angleterre, avait répudié Catherine d'Aragon pour épouser Anne de Bolen ; Clément VII refusa de casser le premier mariage, qui était parfaitement valide, et il cassa le second, qui ne l'était pas. Toutefois, par ménagement, il suspendit la sentence pendant trois années. Enfin la gravité du scandale obligea le Pontife à menacer Henri d'excommunication si, dans l'espace d'un mois, il ne renvoyait pas sa concubine et ne reprenait pas son épouse légitime. Le roi répondit à cette modération par un décret, où il prononçait la peine de mort contre ceux de ses sujets qui reconnaîtraient la suprématie du Pape. Il exigeait en même temps de tous les ecclésiastiques d'Angleterre et d'Irlande un serment par lequel il était lui-même reconnu chef de l'Église.

Paul III. — Pie IV. — Paul III (1534-1549) approuve l'Institut de la Compagnie de Jésus et le *Livre des exercices* de saint Ignace. Il excommunique Henri VIII et le déclare déchu du trône si, dans l'espace de quatre-vingt-dix jours, il ne se justifie pas des crimes dont il est accusé. Ce même Pape rétablit la paix entre François I^{er} et Charles-Quint. Il ouvre le concile de Trente, qui sera le dix-huitième œcuménique. Il établit la congrégation de l'Inquisition.

Jules III (1550-1555) poursuit le concile de Trente et profite du règne de Marie pour ramener l'Angleterre à l'Église.

Marcel II (1555) ne règne que vingt jours.

Paul IV (1555-1559) n'accepte ni l'abdication de Charles-Quint ni l'élection à l'empire de Ferdinand, frère de Charles,

parce que ces deux actes avaient eu lieu sans sa participation. Il maintient ainsi le droit pontifical sur l'empire.

La puissance espagnole menaçait l'indépendance de l'Italie. Le Pontife se ligue avec Henri II, roi de France, contre Philippe II, roi d'Espagne.

Paul marqua son règne par sa juste sévérité contre les crimes et spécialement contre les mauvais livres.

Le peuple romain lui érigea une statue, mais à sa mort il la renversa. Clément XI la relèvera avec cette inscription : *Paulo IV Pont. Max. scelerum vindici integerrimo, catholicæ fidei acerrimo propugnatori.*

Charles-Quint étant mort, Pie IV (1560-1566) put confirmer Ferdinand dans la dignité impériale. Ce prince toutefois ne se fit jamais couronner.

Paul IV avait eu le tort de favoriser les Caraffa, ses neveux; mais dès qu'il avait appris leurs excès, il les avait chassés de Rome, disant : « Maintenant mon pontificat commence. » Justice complète fut rendue sous Pie IV : ces Caraffa furent punis de mort.

Pie IV reprit le concile de Trente, le conclut et le confirma.

En France, grâce à la politique incertaine de Henri III, les huguenots lèvent la tête. Les catholiques seront obligés de se liguier pour s'assurer de la liberté de la foi.

Saint Pie V. — Le concile de Trente avait foudroyé l'hérésie et décrété la réforme des mœurs. L'exécution demandait un saint et un homme. Le successeur de Pie IV fut l'un et l'autre. On le nomme saint Pie V (1566-1572).

Dès qu'il s'entendit proclamer Pape, il fut saisi et demeura dans un morne silence. On lui demanda la cause de ce saisissement. « Religieux, dit-il, j'espérais mon salut; Pape, je suis tenté de désespérer. »

Son premier soin fut de faire promulguer et exécuter les décrets de Trente. Partout il soutint le droit. Il se déclara pour Marie Stuart contre Élisabeth. Il encouragea par lettres et par argent le duc d'Albe à réprimer les *Gueux*; ainsi se nommaient les protestants des Pays-Bas. La victoire que le duc remporta sur ces cruels hérétiques fut attribuée aux prières du saint Pape, qui, de son côté, en remercia Dieu solennellement et envoya au duc un casque et un glaive qu'il avait lui-même bénits. Saint Pie V aida encore de troupes et d'argent le roi Charles IX dans la guerre contre les huguenots.

Les Papes ne sont que les dépositaires du patrimoine de saint Pierre. C'est au Saint-Siège, c'est au Pape comme tel et non à l'individu que les donations ont été faites. Pie V défendit donc d'aliéner les biens de l'Église ou même de les inféoder. La constitution qu'il fit à ce sujet fut jurée par les cardinaux.

Les Juifs furent bannis du territoire pontifical ; mais il leur fut permis de se fixer à Rome et à Ancône.

Admirons encore les naïfs historiens qui ont écrit que, depuis Boniface VIII, les Papes ont renoncé à l'intervention dans les affaires temporelles. On a déjà vu maintes fois combien cette assertion est fausse. Mais la malice pouvait attribuer cette intervention à des vues humaines qu'on ne peut supposer dans un Pape dont la sainteté a été solennellement reconnue. Or aucun Pontife peut-être n'intervint autant que saint Pie V dans les démêlés temporels des princes, toutes les fois qu'il fut question de la justice, de la paix ou de la religion.

Les ducs de Florence et de Ferrare étaient en dispute sur la préséance. Pie V mit fin à cette querelle en créant Côme de Médicis grand-duc de Florence. L'empereur Ferdinand voulut s'y opposer, Pie V répondit à l'ambassadeur de ce prince : « De quel droit l'empereur lui-même porte-t-il le titre impérial, si ce n'est par l'autorité du Saint-Siège ? »

Élisabeth, reine d'Angleterre, persécute les catholiques : Pie V la frappe d'anathème et défend de lui obéir.

Poursuivant la grande pensée de la Papauté, le Pontife réunit une flotte contre les Turcs. Il en donna le commandement à un héros, don Juan d'Autriche. La victoire de Lépante justifia ce choix. A Rome le saint Pape était en prière, et par son ordre la confrérie du Rosaire faisait une procession solennelle pour le succès des armes chrétiennes. A ce moment-là même la bataille se livrait ; Pie V en connut aussitôt le dénouement, et à l'instant il le fit savoir à ceux qui l'entouraient. Jamais victoire navale ne fut aussi complète. L'ennemi perdit quarante mille hommes tués, dix mille faits prisonniers. Quinze mille chrétiens furent rendus à la liberté. Cent quatre-vingt-quinze trièmes et une multitude d'autres navires tombèrent au pouvoir du vainqueur. Du côté des chrétiens la perte fut légère. En mémoire de ce bienfait de la Reine des cieux, Pie V institua une fête sous le titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire, et il fit ajouter aux litanies de la sainte Vierge l'invocation : « Secours des chrétiens, » *Auxilium christianorum*.

Le saint Pape mourut après quarante jours de cruelles dou-

leurs, redisant sans cesse : *Domine, adauge dolorem, sed auge patientiam* : « Seigneur, augmentez la douleur, mais augmentez la patience. » L'Église l'a canonisé, Dieu l'a honoré par des miracles.

Ceci prouve quel est le jugement de Dieu et de l'Église sur la liberté des cultes, dont Pie V fut le plus constant adversaire.

Grégoire XIII. — Grégoire XIII (1572-1585) poussa la guerre contre les Turcs. Il rassembla une armée qui fit peu à cause de la discorde des princes chrétiens.

Comprenant l'importance de l'éducation de la jeunesse pour la réforme radicale de la chrétienté, ce Pape érigea en diverses contrées vingt-trois collèges qu'il confia à la Compagnie de Jésus. A Rome il rétablit le collège germanique, et il en fonda quatre nouveaux, un pour les Grecs, un pour les Anglais, un pour les Maronites, et enfin le célèbre collège romain. Il soutint les missions du Japon par des sommes considérables.

Il encouragea, par des envois d'argent et de troupes, le roi de France Henri III à défendre la religion contre les huguenots, et le roi d'Espagne Philippe II à délivrer les Anglais de la tyrannie d'Élisabeth.

Trompé par un message du roi Charles IX, qui, en lui annonçant le massacre de la Saint-Barthélemy, écrivait qu'il avait eu le bonheur d'échapper à un complot et de prévenir ses ennemis, Grégoire fit chanter un *Te Deum* en action de grâces; mais, dès qu'il sut la vérité, il flétrit avec indignation cet exécration guet-apens.

Le calendrier, réformé jadis par Jules César, appelait une réforme nouvelle; Grégoire XIII la fit exécuter : de là le nom de calendrier grégorien.

Très zélé pour l'étude, il disait que, s'il convient à quelqu'un de beaucoup savoir, c'est au Pontife romain : *Nullum magis decere plura scire, quam Pontificem romanum.*

Ce fut par ses soins que s'acheva la correction du corps de droit canon. Il entreprit aussi la correction de la Bible, mais la gloire de terminer cette œuvre importante était réservée aux papes Sixte-Quint et Clément VIII.

Sixte-Quint. — Sixte-Quint (1585-1590) ne s'arrêta jamais à mi-chemin, tous ses projets étaient immenses. *Is nihil medium, sed immensa omniaolvebat animo.* (Sandinus.)

Sous son règne le crime n'osa paraître et le vice se cacha.

Son nom seul faisait trembler les malfaiteurs, qui se disaient les uns aux autres : « Souviens-toi que Sixte vit encore : » *Memento Sixtum adhuc vivere.*

Les lettres et les arts furent puissamment encouragés.

A la congrégation de l'Inquisition, Sixte-Quint ajouta quatorze autres congrégations, dont plusieurs avaient pour objet le bien temporel des États pontificaux. L'une, par exemple, était chargée de l'entretien d'une flotte, l'autre de l'approvisionnement de Rome, une autre des ponts et des routes. Il y en avait une spéciale pour la presse, qui venait de naître.

Ce Pape suit encore la politique des Grégoire VII, des Innocent III et des Boniface VIII. La France était désolée par les attentats des huguenots. Ces hérétiques étaient soutenus par Henri de Navarre et par le prince de Condé. Sixte-Quint excommunia ces deux princes et les déclara déchus de leur droit à la couronne. Henri III fait assassiner le duc et le cardinal de Guise, le Pape l'excommunie pour ce double forfait : *Ob necem duci et cardinali Guisiis fratribus illatam.* (Sandinus.)

Élisabeth continuait de persécuter les catholiques. Sixte-Quint renouvelle l'excommunication lancée contre elle par son prédécesseur pour l'assassinat de Marie Stuart, et il défend sous peine d'anathème à tous les Anglais de lui obéir.

Ces Papes sont tous les mêmes : défenseurs du droit et vengeurs de l'innocence.

Urbain VII. — Grégoire XV. — Urbain VII (1590) règne treize jours. — Grégoire XIV (1590-1591) ne règne que dix mois, mais il a le temps de renouveler les anathèmes lancés par Sixte-Quint contre Henri de Navarre, chef des huguenots, et de menacer les ecclésiastiques et les grands qui ne quitteraient pas le parti du prince hérétique.

Innocent IX (1591) meurt au bout d'un mois.

Clément VIII (1591-1605) prend des mesures pour empêcher Henri de Navarre de monter sur le trône très chrétien. Mais Henri abjura le calvinisme; le Pape alors lui rendit ses droits à la communion chrétienne et à la couronne de France.

Léon XI (1605) règne vingt-six jours. — Sous Paul V (1605-1621), la république de Venise empiète sur les droits de l'Église. Le Pape lance l'interdit sur cette république. La paix se fit par la médiation de Henri IV.

Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, exigeait de ses sujets un ser-

ment où il était déclaré que le Pape ne peut pas lui ôter le royaume. Paul V condamna cette formule.

Grégoire XV (1621-1623) soutient l'empereur Ferdinand II dans la répression des protestants, et Sigismond, roi de Pologne, dans sa lutte contre les Turcs.

Urbain VIII. — Clément X. — Le long pontificat de Urbain VIII (1623-1644) est signalé par un zèle actif pour le bien de l'Église.

Le jansénisme commençait. Urbain condamna l'*Augustinus*. Tel est le titre de l'ouvrage dans lequel Jansénius a délayé le poison de sa doctrine, afin de la faire passer sous le nom du docteur de la grâce.

Le jansénisme peut se réduire à un seul point : Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, d'où il suit que tous les hommes n'ont pas la grâce suffisante pour le salut.

Le règne d'Innocent X (1644-1655) sera plus agité. La guerre de Trente ans se termine par le traité de Westphalie. Le Pape condamna ce traité, qui, entre autres iniquités, confirmait les protestants dans la possession des biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés. C'était la consécration du fait accompli et du vol sacrilège.

Le jansénisme poursuivait ses ravages. Innocent X condamna cinq propositions tirées de l'*Augustinus*, ainsi qu'un livre où il était dit que saint Paul avait eu dans l'Église une autorité égale à celle de saint Pierre. Non content de condamner ces erreurs, le Pape engagea les savants à les réfuter.

Alexandre VII (1655-1667) poursuit le jansénisme. Il soutient par hommes et par argent Venise et l'empereur Léopold dans leur lutte contre les Turcs; Charles-Emmanuel, duc de Savoie, dans la guerre contre les hérétiques des Alpes, et le roi de Pologne contre la Suède protestante.

Les mêmes luttes se poursuivent sous Clément IX (1667-1669) et sous Clément X (1669-1676).

Innocent XI. — Innocent XI (1676-1689) se verra forcé d'entrer en lutte avec le roi très chrétien. Voici à quelle occasion. A Rome le palais de chaque ambassadeur jouissait du droit de franchise. Pour échapper à la justice, il suffisait de se réfugier dans l'un de ces palais; le gouvernement du Pape n'avait pas le droit d'y pénétrer. Chaque palais d'ambassade était un asile ouvert à tous les criminels. A son avènement, Innocent XI

déclara qu'il ne recevrait plus de nouveaux ambassadeurs de la part des rois qui ne renonceraient pas au droit d'asile. Tous les cardinaux approuvèrent cette mesure. Tous les rois l'acceptèrent. Seul Louis XIV refusa.

Un jour on vit arriver à Rome le marquis de Lavardin, envoyé extraordinaire de Louis. Il fit son entrée avec une



Alexandre VII.

escorte nombreuse et armée. Innocent ne lui permit pas de paraître en sa présence. L'ambassadeur maintint le droit de franchise, le Pape l'excommunia. Tout excommunié qu'il était, Lavardin ose assister à l'office de Noël dans l'église Saint-Louis. Cette église fut interdite. L'ambassadeur resta dix-sept mois à Rome, mais il n'obtint rien. Louis XIV finit par le rappeler. A cette affaire succéda celle de la régale.

On appelait de ce nom un droit concédé aux rois de percevoir les revenus des évêchés vacants dont l'élection appartenait à la couronne, et le pouvoir de conférer pendant la vacance les bénéfices et prébendes qui n'entraînaient pas

charge d'âmes. Poussé par Colbert, qui fut avant tout un financier, Louis XIV étendit son droit de régale à tous les diocèses de France sans exception.

Le Pape soutint la liberté de l'Église de France contre cet empiètement du pouvoir laïque (1682). Le roi rassembla un certain nombre d'évêques choisis parmi les plus souples; Colbert fit rédiger en quatre articles une déclaration que Bossuet retoucha et adoucit, mais qui n'en fut pas moins condamnée par le Pape et, ajoutons-le, révoquée plus tard par Louis XIV lui-même.

Cependant le héros de ce temps-là, Jean Sobieski, par une insigne victoire sur les Turcs, délivrait la ville de Vienne. Sobieski attribua l'honneur du triomphe à la sainte Vierge, et le Pape institua en mémoire de cet événement la fête du saint Nom de Marie.

Jacques II rétablit la religion catholique en Angleterre; mais, détrôné par Guillaume d'Orange, il se réfugia en France.

Les protestants français abusaient des concessions et des privilèges que Henri IV leur avait assurés par l'édit de Nantes. Louis XIV, à la grande joie de toute la France, révoqua cet édit qui maintenait dans le royaume un foyer perpétuel de révolte. Les huguenots eurent le choix de quitter l'hérésie ou la France. Soixante mille s'expatrièrent, le reste se convertit. Pour défendre les catholiques et les nouveaux convertis contre la violence des hérétiques obstinés, le roi fut obligé d'envoyer des troupes dans certaines provinces.

On a beaucoup déclamé contre cette répression connue sous le nom de dragonades. Mais la déclamation ne prouve rien. La révocation de l'édit de Nantes était juste : les huguenots par leurs violences l'avaient rendue nécessaire. Innocent XI loua cet acte du roi très chétien.

Alexandre VIII. — Innocent XII. — Sous Alexandre VIII (1689-1691), Louis XIV renonça au droit de franchise. Alors aussi il rendit la cité d'Avignon, qu'il avait occupée dans l'espoir de vaincre la fermeté d'Innocent. La déclaration de 1682 et tous les actes de l'assemblée furent encore condamnés par le nouveau Pape.

Enfin, sous Innocent XII (1691-1700), Louis XIV, grand cette fois dans toute la vérité du mot, écrit au Pape pour désavouer les actes de l'assemblée de 1682, et il annonce que les ordres sont donnés pour la révocation de l'édit royal qui avait

suivi la fameuse Déclaration. Les évêques français déclarent de leur côté que les décrets de 1682 sont nuls et nonavenus.

En Allemagne on avait institué un nouvel électeur, le duc de Hanovre, qui n'était pas catholique : Innocent XII protesta.

Clément XI. — Clément XI (1700-1721) réprova de nouveau l'élevation d'un prince hérétique à la dignité d'électeur impérial. Ce Pape soutint avec l'argent du trésor pontifical les droits de Jacques II.

Les rois de Sicile depuis longtemps se donnaient pour les légats-nés du Saint-Siège, et ils s'arrogeaient un certain pouvoir spirituel : Clément XI abolit cet abus.

La bulle *Unigenitus* porte le coup de grâce au jansénisme.

La propagation de la foi prend un nouvel essor sous ce Pontife, qui envoie des missionnaires à toutes les contrées.

La discipline ecclésiastique est sévèrement maintenue.

La construction de monuments sacrés et profanes, tous utiles au bien public, attestent la magnificence de ce pontificat.

Très versé dans les langues grecque et latine, Clément seconde activement le progrès des sciences, des lettres et des arts.

A l'exemple des anciens Papes, il prêchait souvent au peuple. Son éloquence grave et robuste rappelait celle de saint Léon le Grand. Il entendait lui-même les confessions, visitait en personne les hôpitaux, écoutait les réclamations des plus petits.

Sa maxime était que le prince ne doit pas tout faire par lui-même, mais qu'il doit tout savoir.

Sous son règne, les magistrats furent contenus dans le devoir, et le bien public passa toujours avant le bien particulier.

Zélé pour l'honneur de Marie, Clément ordonna que la fête de la Conception de la Vierge immaculée fût célébrée par toute la terre. Il composa un nouvel office en l'honneur de saint Joseph. Il canonisa un nombre considérable de saints et de saintes, entre autres le grand pape Pie V.

Clément XI fut lui-même un des plus grands et des plus saints Pontifes de l'Église.

Le calme avant la tempête. — Le règne d'Innocent XIII (1721-1724) fut aussi court que tranquille.

Benoît XIII (1724-1732) fait ajouter le nom de saint Joseph

aux litanies des saints ; il accorde des indulgences à l'*Angelus*, tel qu'on le récite aujourd'hui. La bulle *Unigenitus* de Clément XI n'était pas encore acceptée par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris : Benoît parvint enfin à la faire recevoir.

Clément XII (1732-1740) profite de la paix pour exécuter de belles et grandes entreprises dans l'intérêt des États romains.

Benoît XIV (1740-1758), célèbre par son érudition et par sa douceur, se voit obligé de lutter contre le gallicanisme du parlement de Paris. Le calme de ces deux pontificats couvrait l'orage. La tempête va éclater sous Clément XIII (1758-1769).

La révolution. — La corruption des mœurs a favorisé la corruption des esprits. Le sophisme et l'impiété des Voltaire et des Rousseau marchent le front levé.

Les premiers coups portent sur la Compagnie de Jésus. Elle est chassée successivement du Portugal, de France, d'Espagne, de Naples, de Parme et de Malte. Clément XIII recueille les exilés avec une sollicitude paternelle.

Son successeur Clément XIV (1769-1774) accorde enfin aux menaces des cours catholiques le *bref* qui supprime la Compagnie.

Pie VI (1775-1799) recueillera les fruits d'une concession qui encourage l'ennemi à oser davantage.

L'empereur Joseph, en Allemagne, emploie son règne à tisser un réseau de lois pour entraver l'action de l'Église.

En France, une poignée de sophistes et de libertins, au nom de l'égalité et de la liberté, proclame la souveraineté du peuple et abolit toute autorité.

Cette déclaration, dite des Droits de l'homme, constitue ce qu'on appelle les principes de 89.

Une des conséquences logiques de ces principes fut la constitution civile du clergé, dont le point capital est l'élection des évêques par le peuple. Pie VI condamne cette constitution.

Le Directoire, espèce de gouvernement qui, à la suite de plusieurs autres, s'était imposé à la France, le Directoire fait enlever le Pape. L'auguste vieillard est amené de Rome à Valence, en France, où il meurt en 1799.

La révolution se résume enfin dans la personne de Napoléon, qui dira de lui-même : « Je suis la révolution, moi ! »

Toutefois, reconnaissant l'impossibilité de gouverner sans la religion, il rétablit le culte catholique par un concordat, se

réserve de le restreindre par des articles organiques habilement imaginés pour entraver l'action de l'Église.

Pie VII (1800-1823) sacre Napoléon à Paris. Mais les excès de la bonté sont impuissants à conjurer les excès de l'ambition. Napoléon envahit les États pontificaux. Le Pape l'excommunie. Napoléon fait enlever le Pape et le tient prisonnier.

En 1813, effrayé des maux dont son géolier menace l'Église, Pie VII signe à Fontainebleau un concordat, qu'il rétracte aussitôt qu'il a reconnu sa faute. Napoléon entre en fureur. Dieu l'attendait à Moscou.

De retour en France, c'est à Fontainebleau que, pour la dernière fois, le conquérant vaincu embrasse ses aigles.

Pie VII rentre à Rome. En 1814, il rétablit la Compagnie de Jésus.

Napoléon reparait; mais, cent jours après, Waterloo lui ouvre le chemin qui conduit au rocher de Sainte-Hélène.

Là il reconnaîtra qu'il n'est pas bon de toucher au Pape : *Nolite tangere christos meos*.

Le libéralisme. — Léon XII (1823-1829) conçoit de grands desseins, mais le temps lui manque pour les exécuter.

Charles X croit apaiser la fureur des libéraux en leur sacrifiant les Jésuites. Les ordonnances de 1828 ferment les huit collèges que la Compagnie renaissante avait ouverts en France. Deux ans après, Louis-Philippe remplaçait Charles X.

Pie VIII ne fait que passer (1829-1830).

Grégoire XVI (1831-1846) condamne la liberté de la presse et le système philosophique de Lamennais, qui ne reconnaissait comme principe de certitude que le consentement universel.

Aucun grand fait ne signale ce pontificat. Mais peu à peu les catholiques se réveillent. Au moment donné ils se trouveront prêts pour le grand combat qui va être livré à l'Église par la suprême hérésie des temps modernes, je veux dire par le libéralisme formulé en ces termes : l'Église libre dans l'État libre, ou la séparation de l'Église et de l'État.

Le libéralisme est la négation de la royauté de Jésus-Christ sur les peuples et sur les rois.

Mais il faut qu'il règne : *Oportet autem illum regnare*. Il régnera.

Le 16 juin 1846, Pie IX s'assied sur le trône de saint Pierre.

Pie IX. — « Prions pour le Pape, mon enfant, prions pour les Français, » disait une mère à son fils à peine âgé de sept ans. Cette mère venait d'apprendre l'enlèvement de Pie VI par les Français.

« Mais ces Français, ils sont méchants, reprit l'enfant, et vous me faites prier pour eux.

— C'est leur gouvernement qui est méchant, répondit la mère.

— Faut-il prier aussi pour leur gouvernement? demanda l'enfant.

— Sans doute. Notre-Seigneur a prié pour ceux qui le crucifiaient. »

L'enfant s'appelait Jean-Marie Mastai, plus tard il s'appellera Pie IX.

Mastai consacra sa jeunesse et les premières années de son sacerdoce au service des orphelins et des ouvriers pauvres. Enfin il fut nommé évêque, puis cardinal.

Grégoire XVI étant mort en 1846, le cardinal Mastai, alors évêque, se rendit au conclave pour l'élection du successeur. Comme il traversait la petite ville de Fossombrone, une blanche colombe vint se poser sur sa voiture. Ni les cris des assistants ni le roseau avec lequel on essaya de le chasser ne purent effrayer l'oiseau. Émerveillé de cet incident, la foule s'écria : « Voilà le Pape, le Pape de la colombe ! »

Cependant, ni à Rome ni même dans le conclave, personne au début ne soupçonnait un Pape dans le jeune cardinal. Mais Dieu est le maître des cœurs et des voix : le 16 juin 1846, Jean-Marie Mastai était élu Pape, et il prenait le nom de Pie IX.

L'Hosanna. — Par ses premiers actes le nouveau Pape étonna le monde. Il accordait une amnistie générale à tous les condamnés politiques; il étendait largement la liberté de la presse; il établissait dans les États pontificaux la représentation provinciale. Le libéralisme applaudissait. Mais la Providence avait ses desseins.

Pie IX avait accordé l'amnistie à la condition que les coupables s'engageaient à ne plus conspirer. L'expérience démontra ce que vaut la parole des hommes de la révolution. Les amnistiés recommencèrent leurs agissements pour renverser le pouvoir pontifical.

La liberté accordée à la presse ne concernait que les matières politiques, et encore sous la surveillance de la censure. De là

il y a loin à cette liberté absolue que le libéralisme réclame comme un droit. L'expérience a montré que c'était encore trop.

La représentation nationale que Pie IX établissait sous le nom de Consulte n'avait rien de commun avec le gouvernement représentatif tel que l'exige la révolution. D'après celle-ci, le peuple est le seul souverain, et c'est lui qui gouverne par les représentants qu'il est censé avoir élus. Or le nouveau Pape ne faisait que ressusciter une institution ancienne dont les Pontifes précédents eux-mêmes avaient été les auteurs.

Jadis, en effet, à Rome comme en France, comme en Espagne, comme dans la plupart des monarchies chrétiennes du moyen âge, il existait sous divers noms une vraie représentation nationale qui, sans s'arroger le pouvoir souverain, en partageait la charge et en exerçait certaines fonctions.

La Consulte instituée par Pie IX n'avait d'autre droit que celui d'émettre des vœux. Le Pape se réservait l'intégrité du pouvoir temporel, et il déclara qu'il ne réduirait pas de la pointe d'une aiguille la souveraineté pontificale.

Aussi le *Crucifigatur* ne tarda pas à remplacer l'*Hosanna*. Pie IX, au reste, s'y attendait : il l'avait prédit lui-même.

Le Crucifigatur. — Se disant trompé par Pie IX, parce qu'elle-même s'était trompée sur Pie IX, la révolution se rua sur le Pape de la colombe. Le doux Pontife avait cependant choisi pour ministre principal un homme qui avait donné des gages au parti libéral ; mais Rossi, c'était le nouveau ministre, Rossi était sincèrement résolu à soutenir la souveraineté temporelle du Saint-Siège. La franc-maçonnerie le poignarda.

Aidé par les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Bavière, Pie IX parvint à s'échapper de Rome. Il trouva dans la ville de Gaëte une hospitalité qui devait attirer sur la famille royale de Naples toutes les haines libérales.

Du fond de cet exil, le Pontife invoqua la très sainte Vierge ; à Gaëte il prépara le dogme de l'Immaculée Conception. Alors sous le charme d'une inspiration dont sans doute elle ne se rendait pas compte, la vieille France de Marie se réveilla.

Il était l'écho de cette France-là, le généreux Montalembert, lorsque, le 30 novembre 1848, il disait à la tribune : « La personne du Pape nous est infiniment chère et infiniment sacrée ; mais il y a quelque chose de plus cher et de plus sacré pour nous, c'est son autorité. »

L'Espagne se souvenant, elle aussi, de son titre de catholique, avait la première réclamé l'honneur de rétablir le Pape à Rome. Mais la France fit valoir son titre de Fille aînée. Ce fut elle qui délivra Rome et qui la rendit au Pape.

La révolution cependant voulut imposer son programme à Pie IX. Montalembert se leva de nouveau. Réclamant pour l'Église le respect que l'homme, comme le plus fort, doit à la femme, comme à la plus faible : « L'Église, ajouta-t-il, n'est pas une femme ; c'est bien plus, c'est une mère. » Devant les applaudissements qui accueillirent cette parole, la révolution n'osa pas insister.

On conseillait à Pie IX de ne pas trop se hâter de retourner à Rome, encore occupée par l'armée de la France. On lui représentait que les soldats français ne fléchiraient pas le genou sous sa bénédiction : « Eh bien ! répondit le Pape, je les bénirai debout. » Mais lorsque le Pontife parut, les soldats français criaient plus haut que les Romains : *Benedizione, Padre* ; et ils pleuraient.

Toujours entreprenant quand il s'agit du bien des âmes, Pie IX rétablit la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre et en Hollande. Dans ces deux pays l'hérésie bondit de fureur. Mais aujourd'hui les évêques anglais et hollandais sont à leur poste, ils y sont tranquilles et honorés.

L'Immaculée Conception. — Enfin, à la grande joie de l'Église entière, le 8 décembre 1854, Pie IX proclama le dogme de l'Immaculée Conception.

Le serpent infernal se tordit en déroulant ses plis, et il fit entendre de sourds sifflements. Pie IX demeura impassible.

Un sculpteur admirait le front haut et large du Pontife, dont il se disposait à reproduire le buste ; Pie IX prit le ciseau de l'artiste, et il traça lui-même ces mots sur l'argile : *Ecce dedi frontem tuam duriorum frontibus eorum* : « Voici que j'ai rendu ton front plus dur que les leurs. » Obstinez-vous contre l'Église, fiers ennemis de Jésus, son Vicaire s'obstinera plus que vous.

On l'invitait à se défier de la politique des serpents. « Moi aussi, j'ai la mienne, » répliqua-t-il ; et levant les yeux vers le ciel : « Ma politique la voici : Notre Père qui êtes aux cieux, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

Les zouaves pontificaux. — Cependant, en face de la révolu-

tion, Pie IX se trouvait sans défense. Il fit appel aux catholiques. Les catholiques donnèrent de l'or, et ils prirent en main le fer. On organisa le denier de Saint-Pierre, et l'on s'enrôla



Pie IX.

sous la bannière pontificale. A cette armée il fallait un chef, un chef résolu non à vaincre, non à mourir, mais résigné à succomber sous le nombre et sous la perfidie.

Revenu de l'indifférence religieuse et libérale de ses premières années et ramené à la foi par la persécution, le héros de Constantine, Lamoricière, dit froidement : « J'irai. »

Le Piémont, ou plutôt la révolution, se préparait à envahir les États pontificaux. La présence à Rome du drapeau de la France était un obstacle à ce dessein. Mais Napoléon III avait dit à Cialdini : « Faites, mais faites vite. » (4 septembre 1860.)

En même temps, trompé par son maître, l'ambassadeur français à Rome assurait que la France ne permettrait pas l'intervention de l'armée piémontaise en faveur des bandes que la révolution allait lancer sur les États du Pape. Le chef de la petite armée pontificale dut croire à des assurances si formelles, et il mena ses soldats contre les envahisseurs.

L'armée piémontaise intervint. Les soldats du Pape furent écrasés à Castelfidardo par la trahison plus encore que par le nombre.

Un fils de Voltaire (c'est lui-même qui s'est donné cette généalogie), M. Thiers, avait dit dans son langage à lui : « C'est une leçon de l'histoire : qui mange du Pape en crève. » L'histoire répétera la leçon, mais on attendra dix ans.

La tempête grandissait ; au lieu de louvoyer, Pie IX gouvernait droit contre le flot.

En 1862, il invitait les évêques à venir à Rome pour la canonisation des martyrs du Japon. Accourus de toutes les parties du monde, les évêques affirmèrent solennellement la suprême et infaillible autorité doctrinale du successeur de Pierre et la nécessité de sa souveraineté temporelle.

En ce temps-là le czar s'efforçait, par les mesures les plus violentes, d'entraîner dans le schisme la catholique Pologne. Poussée à bout et usant du droit de légitime défense, cette malheureuse nation se leva contre un monarque étranger qui au rôle d'usurpateur ajoutait celui de persécuteur. Les grandes puissances se turent : pas une ne protesta en faveur du peuple opprimé.

Seul Pie IX éleva la voix, et tout en condamnant en termes exprès la part que la révolution avait prise dans cette insurrection, il proclama hautement les droits d'une *nation qui lutte pour son indépendance et pour sa foi religieuse*.

Le Syllabus. — Ici recueillons-nous : Pie IX va frapper un grand coup. Le 8 décembre 1864, le Pontife condamnait les erreurs modernes résumées en quatre-vingts propositions, dont l'ensemble forme le monument connu sous le nom de *Syllabus* (Résumé).

Toutes ces erreurs peuvent se réduire à trois chefs, qui sont

comme les trois têtes de l'hydre libérale : 1^o indépendance et souveraineté de la raison ou liberté de penser, même en matière de religion; 2^o supériorité de l'État sur l'Église, et supériorité du nombre dans l'État, par conséquent souveraineté de la multitude; enfin 3^o liberté de l'erreur.

Par le seul fait de la condamnation de ces trois chefs, le Pape rappelait : 1^o l'obligation de soumettre la raison humaine à l'autorité divine et de professer la seule religion véritable, qui est la catholique; il rappelait 2^o l'indépendance de l'Église à l'égard de l'État, et la vraie et unique origine du pouvoir, qui est la volonté de Dieu et non celle des hommes; il rappelait 3^o l'obligation pour toute autorité de protéger, sinon la vérité, qui se suffit à elle-même, du moins les peuples, contre les violences ou les séductions de l'erreur.

Le coup portait sur la grande erreur des temps modernes, sur le principe même de la révolution satanique; en un mot, sur le libéralisme.

Certains catholiques avaient accepté et même acclamé les principes de la déclaration, non moins absurde qu'impie, non moins antireligieuse qu'antisociale, de 1789. Ces catholiques s'accordèrent encore avec la révolution pour affirmer que Pie IX, ayant rompu avec l'esprit du siècle, s'était isolé du monde entier, et que désormais il resterait seul.

Trois ans après, c'était le dix-huitième centenaire du martyre du premier Pape. Cette même année l'exposition universelle des merveilles du travail humain devait concentrer sur Paris l'attention du monde entier. Cependant, autour de ce Pape qui désormais devait demeurer seul, Rome vit arriver cinq cent douze évêques, vingt mille prêtres, et plus de cent cinquante mille simples fidèles.

Ce triomphe était pour la révolution un échec trop humiliant. Elle lança ses bandes sur le petit royaume pontifical. Mais, à Mentana, elle rencontra les zouaves de Pie IX. La France aussi se trouva là, par un de ces hasards dont la Providence possède le secret et qui déconcertent les plans humains. Le héros légendaire de la franc-maçonnerie, Garibaldi, s'échappa comme toujours, et pour un temps il s'éclipsa.

Le concile. — Toujours plus audacieux de cette hardiesse qui compte sur Dieu seul, Pie IX convoqua un concile œcuménique. L'assemblée s'ouvrit le 8 décembre 1869. Elle comptait sept cent soixante-sept évêques.

Le 18 juillet 1870, au bruit de la foudre et à la lueur des éclairs d'un orage solennel qui enveloppait l'immense basilique de Saint-Pierre, la grande voix de Pie IX confirmait la définition par laquelle le concile du Vatican déclarait le dogme de l'infaillibilité pontificale. On se croyait reporté au Sinaï. A peine la proclamation fut-elle terminée, le roulement du tonnerre s'arrêta, le ciel reprit son calme et sa sérénité, et un rayon de soleil illumina le noble et doux visage du Pontife à l'instant même où il entonnait le *Te Deum*.

Le dogme de l'infaillibilité pontificale attestait implicitement l'infaillibilité de la condamnation des erreurs énumérées dans le célèbre *Syllabus* : c'était le coup de grâce du libéralisme. On s'attendait donc à un *Tolle* universel de la part des politiques et des légistes de la révolution. Mais Dieu se joue des complots humains. Le jour même où la promulgation des décrets du concile aurait pu être entravée, une guerre désastreuse éclatait entre la France et l'Allemagne.

L'abandon. — Cependant on crut se venger en retirant les troupes que la France entretenait encore à Rome pour la défense du Saint-Siège.

Le 4 août 1870, une partie de cette petite armée s'embarquait à Civita-Vecchia pour rentrer en France.

Le 4 août 1870, dix mille Français, surpris à Wissemburg, étaient écrasés par quarante mille Allemands.

Le 6 août, les derniers soldats français quittaient le territoire pontifical.

Le 6 août, trente-cinq mille Français étaient écrasés par cent quarante-cinq mille Allemands.

Ce ne fut pas la valeur qui manqua aux soldats de la France. Le nombre seul donna la victoire aux Allemands. Mais l'esprit de vertige planait sur ceux qui auraient dû prévoir et ordonner.

Le 4 septembre 1870, dix ans, jour pour jour, après le fameux : « Faites vite, » Dieu, à Sedan, faisait plus vite encore.

Dieu châtiait, mais il châtiait en père : si l'homme de la révolution fût revenu vainqueur, c'en était fait en France du règne social de Jésus-Christ. Les idées napoléoniennes devenaient des faits accomplis. Donc, bien que Sedan soit Tolbiac à rebours, il est permis cependant d'adorer la Providence à Sedan comme à Tolbiac. Le vaincu de Sedan eût défait la France du vainqueur de Tolbiac.

Enfin, le 19 septembre, l'armée italienne enveloppait Rome; le 19 septembre, l'armée allemande enveloppait Paris.

Ces coïncidences multipliées frappèrent les esprits qui savent réfléchir.

Finalement, le 20 septembre, l'armée de la révolution entra dans Rome, et le Pape était réduit à s'enfermer dans le Vatican.

Mais tandis que celui qui par un lâche abandon l'avait livré à la révolution s'éteignait lentement dans la honte, Pie IX atteignait les années de saint Pierre, et le 16 juin 1871 l'Église fêtait le vingt-cinquième anniversaire de l'élection du bien-aimé Pontife.

Cette même année 1871, au 8 décembre, Pie IX proclamait saint Joseph patron de l'Église universelle. Ce patronage devenait plus que jamais nécessaire, car la persécution contre l'Église allait s'étendre au monde entier.

Il devait cependant y avoir encore un jour de fête pour Pie IX et pour l'Église. En 1877, on célébra le cinquantième anniversaire de l'épiscopat du Pontife vénéré.

Mais les forces physiques de l'auguste vieillard déclinaient de jour en jour, et le 7 février 1878, à cinq heures quarante-cinq du soir, au moment où à Rome on sonnait l'*Angelus*, Pie IX rendait sa belle âme.

Il avait vécu quatre-vingt-cinq ans et neuf mois environ; il avait gouverné l'Église pendant trente et un ans et sept mois et demi.

Trois grands actes dominant ce long et glorieux pontificat : la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le *Syllabus* ou la condamnation des erreurs antireligieuses et antisociales de la révolution, le concile du Vatican et la définition de l'infaillibilité du Pape.

Quatre grands attentats résument les efforts de la révolution contre le Pape, et ces quatre grands attentats se rattachent à quatre noms de lieu : Gaëte, Castelfidardo, Mentana, le Vatican.

Gaëte rappelle l'exil du Pontife à la suite de l'assassinat de Rossi, son ministre.

Castelfidardo rappelle, d'un côté, le mensonge et la trahison, et d'un autre côté, la fidélité impuissante contre le nombre.

Mentana rappelle une seconde invasion et la fidélité cette fois couronnée par la victoire sur une seconde trahison.

Le Vatican, ou le palais changé pour le Pape en prison, rappelle, hélas ! la France abandonnant sa mission de soldat de Dieu pour la défense de l'Église.

Aussi cette date (1870) ouvre-t-elle pour la France une série de calamités dont les désastres de la guerre ne furent que les avant-coureurs.



Sept triomphes principaux illuminent comme autant d'éclairs cet admirable pontificat :

1° Les ovations de la première année du règne de Pie IX (1846);

2° La proclamation de l'Immaculée Conception (8 décembre 1854);

3° Le dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre (29 juin 1867);

4° Le cinquantième anniversaire de la première messe du Pontife (10 avril 1869);

5° La proclamation de l'infaillibilité pontificale (16 juillet 1870);

6° L'année où Pie IX dépassa les jours de saint Pierre, par un heureux démenti au vieil adage qui jusque-là s'était constamment vérifié : *Non transibis annos Petri* (29 juin 1871);

7° Le cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale (1877).

Chacun de ces jours fut pour l'Église entière l'occasion et le signal d'une manifestation solennelle de son attachement à la chaire de Pierre et d'une affirmation nouvelle de l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ.



Par une permission singulière de la Providence, lors de son avènement le pieux et doux Pontife crut que les révolutionnaires pourraient être ramenés par la bonté et par l'amnistie; il s'obstina même dans l'espoir trop charitable de gagner enfin les ennemis de l'Église à force de concessions.

Dieu, sans doute, voulait rappeler que les crimes antisociaux et antireligieux ne reculent que devant l'inflexible justice.

Pie IX ne tarda pas à le comprendre. Aussi, par l'invincible fermeté des vingt-sept dernières années de son immortel pontificat, ce Pape si débonnaire et si doux prendra place à côté des Léon le Grand, des Grégoire le Grand, des Nicolas le Grand, des Grégoire VII, des Innocent III et des Pie V.

Son nom dominera son époque, et la postérité dira : le siècle de Pie IX.

SÉRIE CHRONOLOGIQUE DES PAPES

(L'ANNÉE INDIQUÉE EST CELLE DE L'ÉLECTION)

S. Pierre.	34	S. Hilaire	461
S. Lin.	66	S. Simplicie	468
S. Clét	77	S. Félix III.	483
S. Clément	91	S. Gélase.	492
S. Anaclet	101	S. Anastase	496
S. Évariste	109	S. Symmaque	498
S. Alexandre	116	S. Hormisdas	514
S. Sixte	117	S. Jean	523
S. Téléphore	127	S. Félix IV	526
S. Hygin.	138	Boniface II	530
S. Pie.	142	S. Jean II	533
S. Anicet.	157	S. Agapet.	535
S. Soter	168	Silvère.	536
S. Éleuthère.	177	Virgile.	537
S. Victor.	193	Pélagé.	555
S. Zéphirin	202	Jean III	560
S. Calixte	219	Benoît.	574
S. Urbain	223	Pélagé II	578
S. Pontien	231	S. Grégoire le Grand.	590
S. Anthère	235	Sabinien	604
S. Fabien	236	Boniface III.	607
S. Corneille.	251	S. Boniface IV.	608
S. Lucius.	252	Deusdedit	615
S. Étienne	254	Boniface V	618
S. Sixte II	257	Honorius.	626
S. Denis	259	Séverin	640
S. Félix	269	Jean IV	640
S. Eutychien	275	Théodore.	642
S. Calus	283	S. Martin.	649
S. Marcellin.	296	S. Eugène.	654
S. Marcel	304	S. Vitalien	657
S. Eusèbe	309	Adeodatus.	672
S. Melchiade	310	Donus.	676
S. Silvestre	314	S. Agathon	679
S. Marc	336	S. Léon II	682
S. Jules	337	S. Benoît II.	684
Libère.	352	Jean V	685
S. Félix II	355	Conon.	686
S. Damase	367	S. Serge	687
S. Sirice	384	Jean VI	701
S. Anastase	398	Jean VII.	705
S. Innocent.	402	Sisinnius.	708
S. Zozime	417	Constantin	708
S. Boniface	418	S. Grégoire II	715
S. Célestin	422	S. Grégoire III.	731
S. Sixte III.	432	S. Zacharie	741
S. Léon le Grand.	440	Étienne II	752

Étienne III.	752	Alexandre II.	1061
S. Paul.	757	S. Grégoire VII.	1073
Étienne IV.	768	Victor III.	1086
Adrien	773	Urbain II.	1088
Léon III.	795	Pascal II.	1099
Étienne V.	816	Gélase II.	1118
S. Pascal	817	Calixte II.	1119
Eugène II.	824	Honorius II.	1124
Valentin.	827	Innocent II.	1130
Grégoire IV.	828	Célestin II.	1143
Serge II.	844	Lucius II.	1144
S. Léon IV.	847	Eugène III.	1145
Benoît III.	855	Anastase IV.	1153
S. Nicolas	858	Adrien IV.	1154
Adrien II.	867	Alexandre III.	1159
Jean VIII.	872	Lucius III.	1181
Marin	882	Urbain III.	1185
Adrien III.	884	Grégoire VIII.	1187
Étienne VI.	885	Clément III.	1187
Formose.	891	Célestin III.	1191
Boniface VI.	896	Innocent III.	1198
Étienne VII.	896	Honorius III.	1216
Romain.	897	Grégoire IX.	1227
Théodore II.	898	Célestin IV.	1241
Jean IX.	898	Innocent IV.	1243
Benoît IV.	900	Alexandre IV.	1254
Léon V.	904	Urbain IV.	1261
Christophe.	904	Clément IV.	1265
Serge III.	905	B. Grégoire X.	1271
Anastase III.	918	Innocent V.	1276
Landon	914	Adrien V.	1276
Jean X.	915	Jean XXI.	1276
Léon VI.	928	Nicolas III.	1277
Étienne VIII.	929	Martin III (IV).	1281
Jean XI.	931	Honorius IV.	1285
Léon VII.	936	Nicolas IV.	1288
Étienne IX.	939	S. Célestin V.	1294
Martin II.	943	Boniface VIII.	1294
Agapet II.	946	Benoît X (XI).	1303
Jean XII.	956	Clément V.	1305
Léon VIII.	963	Jean XXII.	1316
Benoît V.	964	Benoît XI (XII).	1334
Jean XIII.	965	Clément VI.	1342
Benoît VI.	972	Innocent VI.	1352
Donus II.	974	Urbain V.	1362
Benoît VII.	975	Grégoire XI.	1370
Jean XIV.	984	Urbain VI.	1378
Boniface VII.	985	Boniface IX.	1389
Jean XV.	986	Innocent VII.	1404
Grégoire V.	997	Grégoire XII.	1406
Silvestre II.	999	Alexandre V.	1409
Jean XVI (XVII).	1008	Jean XXIII.	1410
Jean XVIII (XIX).	1004	Martin V.	1417
Serge IV.	1009	Eugène IV.	1431
Benoît VIII.	1012	Nicolas V.	1447
Jean XX.	1024	Calixte III.	1455
Benoît IX.	1033	Pie II.	1458
Grégoire VI.	1045	Paul II.	1464
Clément II.	1046	Sixte IV.	1471
Damase II.	1048	Innocent VIII.	1484
S. Léon IX.	1049	Alexandre VI.	1492
Victor II.	1055	Pie III.	1503
S. Étienne X.	1057	Jules II.	1503
Nicolas II.	1058	Léon X.	1513

Adrien VI.	1522	Clément IX.	1667
Clément VII.	1523	Clément X.	1669
Paul III.	1534	Innocent XI.	1676
Jules III.	1550	Alexandre VIII.	1689
Marcel II.	1555	Innocent XII.	1691
Paul IV.	1555	Clément XI.	1700
Pie IV.	1559	Innocent XIII.	1721
S. Pie V.	1566	Benoît XIII.	1724
Grégoire XIII.	1572	Clément XII.	1732
Sixte V.	1585	Benoît XIV.	1740
Urbain VII.	1590	Clément XIII.	1758
Grégoire XIV.	1590	Clément XIV.	1769
Innocent IX.	1591	Pie VI.	1775
Clément VIII.	1591	Pie VII.	1800
Léon XI.	1605	Léon XII.	1823
Paul V.	1605	Pie VIII.	1829
Grégoire XV.	1621	Grégoire XVI.	1831
Urbain VIII.	1623	Pie IX.	1846
Innocent X.	1644	Léon XIII.	1878
Alexandre VII.	1655		

LISTE DES CONCILES

CONCILS ŒCUMÉNIQUES

1. — 325. — Nicée I.	Silvestre.
2. — 381. — Constantinople I.	Damase.
3. — 430. — Éphèse I.	Célestin I ^{er} .
4. — 451. — Chalcédoine	Léon I ^{er} .
5. — 553. — Constantinople II.	Vigile.
6. — 680. — Constantinople III.	Agathon.
7. — 787. — Nicée II.	Adrien I ^{er} .
8. — 869. — Constantinople IV.	Adrien II.
9. — 1122. — Latran I.	Calixte II.
10. — 1139. — Latran II.	Innocent II.
11. — 1179. — Latran III.	Alexandre III.
12. — 1215. — Latran IV.	Innocent III.
13. — 1245. — Lyon I.	Innocent IV.
14. — 1274. — Lyon II.	Grégoire X.
15. — 1311. — Vienne.	Clément V.
16. — 1439. — Florence	Eugène IV.
17. — 1512. — Latran V.	Léon X.
18. — 1545. — Trente	Paul III. — Pie IV
19. — 1869. — Vatican.	Pie IX.

CONCILS GÉNÉRAUX EN PARTIE APPROUVÉS, EN PARTIE REJETÉS

1. — 347. — Saardique.	5. — 1409. — Pise.
2. — 351 ou 356. — Sirmium.	6. — 1414. — Constance.
3. — 692. — Constantinople (<i>in Trullo</i>).	7. — 1434. — Bâle.
4. — 794. — Francfort.	

CONCILS GÉNÉRAUX REJETÉS

1. — 341. — Antioche.	5. — 730. — Constantinople V.
2. — 355. — Milan.	6. — 754. — Constantinople VI.
3. — 372. — Rimini.	7. — 1511. — Pise.
4. — 499. — Éphèse.	

TABLE DES MATIÈRES

APPRECIATIONS SUR CET OUVRAGE IX

I. — PIERRE — SYLVESTRE (1-314)

<p>Le Roi 13 Le droit divin <i>ibid.</i> La mission 14 Les Papes 15 Le grand homme 16 Ce que doit être le Pape 17 Ce qu'ont été les Papes 18 Pierre 19 Le conseil <i>ibid.</i> L'interrogatoire 20 La réponse <i>ibid.</i> La pierre angulaire 22 L'embaras <i>ibid.</i> Défense de parler 23 L'Église grandit 24 Le temporel 25 Ananie et Saphire <i>ibid.</i></p>	<p>Le droit de vie et de mort 26 L'arrestation <i>ibid.</i> Encore l'interrogatoire 27 Encore la réponse 28 Fureur et impuissance <i>ibid.</i> Hérode 30 Néron <i>ibid.</i> Les capitales 31 Les Papes meurent, et les Césars tombent <i>ibid.</i> La persécution habile 34 La politique de l'Église <i>ibid.</i> Le dernier effort 36 Coup d'œil sur les trente-deux pre- miers Papes <i>ibid.</i> Jésus-Christ règne, et l'homme est libre 37</p>
---	---

II. — SYLVESTRE — LÉON LE GRAND (314-440)

<p>La croix 39 Un mot sur la vision 40 Liberté de l'Église 42 Encore un tyran <i>ibid.</i> Le dernier soutien du paganisme 43 Concile de Nicée <i>ibid.</i> Lois et mœurs 44 Tolérance et répression 45 Une faute 46 L'abandon de Rome <i>ibid.</i> Conséquences 47 Constantin béni de toute l'Église 49 Constance 51 Libère 52</p>	<p>Julien 54 La grotte magique 55 La peau de l'âne 56 Julien empereur 57 Julien et la liberté de conscience 58 Le temple de Jérusalem 61 Julien en guerre 63 Galiléen, tu as vaincu 65 Julien jugé 66 Jovien 68 Valentinien 69 Valens 70 Théodose 71 Décadence 74</p>
--	--

III. — LÉON LE GRAND — GRÉGOIRE LE GRAND (440-604)

<p>Attila 75 Genséric 76 Fin de l'empire romain en Occi- dent <i>ibid.</i> Rome politique et Rome catholique 78 L'action des Papes jusqu'à Léon le Grand 79 Luttes et conquêtes de la foi 80</p>	<p>Clovis 81 Justin et Théodoric 84 Justinien et le code 85 Saint Benoît <i>ibid.</i> Bélisaire et Vigile 86 vexations et châtiments 88 Narsès et les Lombards 89 Grégoire le Grand 90</p>
---	---

IV. — GRÉGOIRE LE GRAND — LÉON III (604-816)

<p>Héraclius 95 Mahomet 96 L'affaire d'Honorius 97 Un concile complaisant 101 Léon l'Iconoclaste <i>ibid.</i> Charles-Martel 102 Pôpin 105 Coup d'œil rétrospectif 107 Charlemagne 108 Les Lombards 109 Les Saxons <i>ibid.</i></p>	<p>La guerre 111 Le sacerdoce et l'empire 112 Noël en l'an 800 <i>ibid.</i> Le Saint-Empire 115 Organisation 118 Les assemblées 119 Les Capitulaires 120 La milice et les finances 122 Les sciences et les lettres <i>ibid.</i> Portrait de Charlemagne 124 Mort du roi fort et grand 125</p>
---	---

V. — LÉON III — GRÉGOIRE VII (816-1087)

L'âge de fer.	127	Le monde à l'avènement de Gré-	
Les factions à Rome.	129	goire VII.	143
Jean XII et Othon.	132	Grégoire VII ne désespère pas.	144
La pression allemande.	135	Le complot allemand-italien.	146
Gerbert.	136	La déposition.	147
Les comtes de Tusculum.	137	Comment le roi triomphe du Pape.	148
Saint Léon IX.	138	Action de saint Grégoire VII.	150
Hildebrand.	140	La domination universelle.	161
« Dominabitur a mari ad mare »	141	Grégoire VII a-t-il échoué?	153

VI. — GRÉGOIRE VII — BONIFACE VIII (1087-1294)

Victor III.	155	Les Albigeois.	167
Urbain II.	<i>ibid.</i>	Croisade contre Saladin.	<i>ibid.</i>
Pascal II.	156	Innocent III.	168
Pascal II a-t-il failli dans la foi?	157	Philippe-Auguste et Bouvines.	169
Gélase II.	158	Lutte contre les musulmans.	171
Calixte II.	<i>ibid.</i>	Lutte contre les Albigeois.	<i>ibid.</i>
Honorius II.	159	L'Inquisition.	172
Innocent II.	160	Saint Dominique et saint François.	<i>ibid.</i>
Arnaud de Brescia.	161	Concile de Latran.	<i>ibid.</i>
La prophétie de saint Malachie.	<i>ibid.</i>	Honorius III.	173
Lucius II.	162	Grégoire IX.	<i>ibid.</i>
Eugène III.	<i>ibid.</i>	Lettre de Grégoire IX à Louis IX.	176
Adrien IV.	163	Innocent IV.	179
Frédéric Barberousse.	164	Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV.	180
Alexandre III.	165	Grégoire X, Nicolas IV.	181
Saint Thomas de Cantorbéry.	166	Saint Célestin V.	182
Toujours Barberousse.	<i>ibid.</i>		

VII. — BONIFACE VIII — LÉON X (1294-1513)

Boniface VIII.	183	Grégoire XII, Benoît XIII et	
Philippe le Bel.	184	Jean XXIII.	199
L'attentat d'Anagni.	185	Concile de Constance.	<i>ibid.</i>
Philippe le Bel jugé?	187	Martin V.	201
Dante et Boniface VIII.	190	Eugène IV.	<i>ibid.</i>
Le sacerdoce vaincu.	<i>ibid.</i>	Concile de Florence.	202
Benoît XI.	192	Chute de Constantinople.	203
Clément V.	193	Lutte contre l'islamisme.	204
Les Templiers.	194	Pie II.	205
Jean XXII.	195	Paul II.	<i>ibid.</i>
Benoît XII.	196	Sixte IV, Innocent VIII.	206
Clément VI et Innocent VI.	<i>ibid.</i>	Alexandre VI.	209
Urbain V et Grégoire XI.	197	Jules II.	210
Urbain VI et le schisme d'Occident.	<i>ibid.</i>		

VIII. — LÉON X — PIE IX (1513-1878)

Léon X.	214	La révolution.	224
Clément VII.	<i>ibid.</i>	Le libéralisme.	225
Paul III, Pie IV.	215	Pie IX.	226
Saint Pie V.	216	L'hosanna.	<i>ibid.</i>
Grégoire XIII.	218	Le Crucifigatur.	227
Sixte-Quint.	<i>ibid.</i>	L'Immaculée Conception.	228
Urbain VII, Grégoire XV.	219	Les zouaves pontificaux.	<i>ibid.</i>
Urbain VIII, Clément X.	220	Le Syllabus.	230
Innocent XI.	<i>ibid.</i>	Le concile.	231
Alexandre VIII, Innocent XII.	222	L'abandon.	232
Clément XI.	223	SÉRIE CHRONOLOGIQUE DES PAPES.	236
Le calme avant la tempête.	<i>ibid.</i>	LISTE DES CONCILES.	238

